

70. P. Cosin, B. M.

COMPLÉMENT
AU
TRAITÉ DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE
MATIÈRE MÉDICALE,

PAR A. TROUSSEAU,

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE ET DE MATIÈRE MÉDICALE
A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, MÉDECIN DE L'HOPITAL NECKER
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

ET H. PIDOUX,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

Renfermant : 1° la Table analytique et raisonnée de l'Ouvrage
2° un Mémorial thérapeutique détaillé et renvoyant au Traité ;
3° un Abrégé de l'Art de Formuler.

PARIS

BECHET J^c ET LABÉ,

LIBRAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
4, place de l'École de Médecine.

—
1842

Plusieurs escharres qui se détachent, les tendons s'exfolient, et est mis à nu, la suppuration s'étend au loin, les autres os du tarse sont cariés, et si l'on ne pratique pas l'amputation ou l'ablation de l'astragale, la mort peut survenir par suite des troubles généraux qui arrivent nécessairement. Quand la suppuration est compliquée de plaie, ces accidents sont plus à craindre encore, surtout s'il y a en même temps fracture comminutive des os de la jambe ou du tarse, ainsi que cela arrive quelquefois.

Je suppose d'abord qu'il n'y a pas de solution de continuité aux parties molles; la première chose à faire de tenter la réduction: pour cela, un aide fait la contre-extension, soit immédiatement, sur la jambe, soit à l'aide d'un bandage appliqué solidement sur cette partie; un ou plusieurs aides font l'extension de la même manière, sur la partie antérieure du pied, et en même temps le chirurgien redresse la tête de l'astragale en arrière, ou dans le sens opposé à celui du déplacement. La réduction s'obtient quelquefois rapidement; dans d'autres cas, on y arrive après plusieurs tentatives: on n'a plus alors qu'à maintenir pendant plusieurs heures le membre dans un appareil, et à combattre les accidents inflammatoires. Mais un bon nombre d'observations nous montrent que quelques tentatives que l'on ait faites, l'astragale n'a pu être remis en place. Cette fâcheuse circonstance peut tenir à plusieurs causes: d'abord, la contre-extension peut ne pas agir sur cet os, s'il a perdu ses rapports avec le tibia, ou n'a pas de prise sur lui; les efforts d'extension ne viennent donc pas à dégager le scaphoïde de dessous l'astragale. Dans d'autres cas, cela est dû à la conservation d'une partie des ligaments calcanéô-astragaliens: ces ligaments maintiennent dans leur position nouvelle les parties déplacées. Roguetta (*loc. cit.*) a surtout insisté sur cette cause, et a remarqué que, ces ligaments étant rompus, l'astragale revient mobile, et il est alors beaucoup plus facile de lui faire reprendre sa position. Le même auteur a constaté par ses recherches, que, dans la luxation en dehors, le col de l'astragale avait s'enclaver de deux manières: soit avec le bord inférieur de la facette articulaire postérieure du calcanéum, ou en entre le tibia et la même facette articulaire postérieure du calcanéum; que, dans la luxation en dedans, le col peut

5208414

COMPLÉMENT

AU

TRAITÉ DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE MATIÈRE MÉDICALE.

ÉPISODES DE LA VIE

ÉPIQUE DE LA VIE

ÉPIQUE DE LA VIE

55350

COMPLÉMENT

AU

TRAITÉ DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE

MATIÈRE MÉDICALE,

PAR A. TROUSSEAU,

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE ET DE MATIÈRE MÉDICALE
À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, MÉDECIN DE L'HOPITAL NECKER,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

ET H. PIDOUX,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

Renfermant : 1° la Table analytique et raisonnée de l'Ouvrage ;
2° un Mémorial thérapeutique détaillé et renvoyant au Traité ;
3° un Abrégé de l'Art de Formuler.

PARIS

BECHET J^e ET LABÉ,

LIBRAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
4, place de l'École de Médecine.

—
1842

COMPTON

TRADE DE PHARMACIENS

MAISON FONDÉE

PAR A. COMPTON

EN 1800

PARIS

10, RUE DE LA HARPE

LES ÉDITIONS DE LA HARPE



TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TRAITÉ DE THÉRAPEUTIQUE ET MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE.

Absinthe II 460, 780, 783.

Aménorrhée II 461, 462. — Cachexies. Suites des fièvres intermittentes prolongées II 462. — Chlorose II 461, 462. — Diurèse favorisée II 462. — Fièvres intermittentes II 461. — Lésions organiques. Suites de fièvres intermittentes prolongées II 462. — Vers intestinaux II 461, 783.

Acacia I 127.

Astringent.

Acétate d'ammoniaque I 383.

Voir l'ammoniaque.

Acétate neutre de plomb I 143, 151.

Voir plomb.

Acétate de potasse II 550.

Diurétique. Comme diurétique ce médicament est exempt des inconvénients du nitrate de potasse II 551. — Hydropisie II 551. — Modes d'administration. Doses II 551.

Acétate de zinc I 420.

Mêmes propriétés que le sulfate de zinc à l'extérieur. — Affections cutanées I 420.

Ache II 425.

Diurétique. Fait partie du sirop des cinq racines apéritives II 556.

Acide acétique étendu (vinai- gre) I 167.

Hémorrhagies I 168.

Acides antimonieux et antimo- niques II 772.

Voir antimoine.

Acide azotique I 404.

Bourgeons charnus I 405. — Ex- croissances I 405. — Limonades

(employé pour faire des) I 406. — Rubéfiant (on s'en sert comme) I 405. — Ulcères de la bouche, de la gorge, du nez, de l'utérus I 405. — Verrues I 405.

Acide benzoïque II 630.

Ce corps jouit des propriétés com- munes aux balsamiques. Pour ses usages, voir le mot Baume de tolu. — Modes d'administration. Doses II 630.

Acide carbonique II 797.

Action physiologique II 797. — Hydrophobie II 798. — Paresse de l'estomac par suite de travaux de cabinet, du repos forcé II 799. — Vomissements sous la dépendance d'une perturbation du système ner- veux II 799. — Vomissements des femmes enceintes, des femmes hys- tériques II 799. — Modes d'admi- nistration. Doses II 799.

Acide chlorhydrique I 167, 398.

Affections couenneuses des mu- queuses I 398. — Aphthes, engelur- es I 399. — Eschares I 398. — Flux chroniques I 167. — Goutte erratique I 399. — Hémorrhagies I 167. — Inflammation des gencives sous l'influence du mercure I 216. — Muguet I 399. — Pourriture d'hôpital I 399. — Propriétés dés- infectantes I 400. — Ptyalisme mer- curiel I 399. — Teigne opiniâtre I 399. — Ulcères sanieux des gencives, des joues I 399. — Modes d'admi- nistration. Doses I 167, 216 et 400.

Acide citrique I 167.

Flux chroniques, hémorrhagies I 167.

Acide cyanhydrique II. 136.

Action physiologique II 137. —
— thérapeutique II 140. —
Asthme nerveux II 142. — Cancer
II 143. — Coqueluche II 142. —
Dartre ancienne avec prurit II 141.
— Dyspepsie avec ou sans vomisse-
ments II 142. Epilepsie II 141. —
Hémoptysies II 142. — Hydropho-
bie II 138 et 141. — Impétigo II
141. — Maladies cutanées II 141. —
Maladies inflammatoires de la plèvre,
des poumons II 142. — Névralgies
superficielles de la face II 141. —
Palpitations II 141. — Péricneumo-
nie II 142 et 172. — Squirrhe de l'esto-
mac II 143. — Syphilis II 143. —
Tétanos II 141. — Toux II 142. —
Vers intestinaux II 143. — Modes
d'administration. Doses II 143.

Acide hydrochlorique.

Voir acide chlorhydrique.

Acide hydrocyanique.

Voir acide cyanhydrique.

Acide hydrosulfurique II 669.

Cet acide est le principe le plus actif
des eaux minérales sulfureuses.

Catarrhes chroniques II 669. —
Phthisie commençante II 669. —
Phthisie pulmonaire II 670. — Pro-
priétés antispasmodiques, II 670. —
Propriétés stupéfiantes II 669.

Acide nitrique.

Voir acide azotique.

Acide prussique.

Voir acide cyanhydrique.

Acide sulfhydrique.

Voir acide hydrosulfurique.

Acide sulfureux II 668.

Dartres pustuleuses, vésiculeuses,
gale, maladies des os, névralgies scia-
tiques, paraplégie, rhumatisme apy-
rétique, scrofules II 668.

**Acide sulfurique I 167 et 412,
II 668.**

Affections couenneuses de la bon-
che, de la gorge I 414. — Coliques
de plomb I 166. — Dartres. — Dartres
sulfuracées II 669. — Fièvres entéro-
mésentériques (forme putride) I 185.
— Flux chroniques I 167. — Gale II

669. — Hémorrhagies I 167. — Ulcè-
res (vieux) I 414. — Verrues I 414.

Aconit II 119. — Aconitine II 120.

Action physiologique II 121. —
Action thérapeutique II 122. —
Aménorrhée dépendant d'un état
spasmodique de l'utérus ou d'un en-
gorgement chronique II 125. —
Catarrhe bronchique II 125. —
Diaphorèse favorisée, II 121. —
Diurèse favorisée II 124. — Dou-
leurs dues à une syphilis consti-
tutionnelle II 124. — Douleurs rhu-
matismale violentes II 122. —
Engorgements vénériens des gan-
glions cervicaux II 124. — Goutte
II 122. — Hydropisie II 124. —
Phthisie pulmonaire tuberculeuse II
125. — Rhumatisme articulaire aigu
II 122 et 123. — Action spécifique
de l'aconit *napel* sur le rhumatisme
articulaire aigu II 123. — Syphilis
constitutionnelle II 122. — Syphili-
des cutanées II 124. — Tophus arthri-
tiques II 122. — Tubercules syphiliti-
ques II 124. — Tumeurs cancéreuses
II 124. — Ulcérations vénériennes
de la peau II 124. — Modes d'admi-
nistration. Doses II 126.

Acupuncture I 847.

Effets physiologiques I 849. —
Affections rhumatismales I 850. —
Asphyxie par submersion I 852. —
Douleurs fixes I 850. — Hoquet con-
vulsif I 847. — Maladies spasmodi-
ques I 850. — Névralgies faciales I
850. — Névralgies récentes I 848.
— Plenrodynies I 850. — Rhuma-
tismes anciens I 849. — Rhumatismes
apyrétiques I 850. — Rhumatismes
interarticulaires I 850. — Sciatique I
850. — Vomissements sans fièvre ni
état inflammatoire de l'estomac I 850.

Æthiops végétal I 268.

Goître I 268.

Aimant I 854.

Effets physiologiques I 857 et
863. — Effets thérapeutiques I 857
et 864. — Angine de poitrine I
864. — Céphalée I 858. — Douleurs
d'yeux, d'oreilles I 858. — Dyspnée
nervense I 861 et 864. — Epilepsie
I 866. — Gastralgies I 860. —
Goutte, goutte sereine I 858. —

Hémicranies I 860. — Hoquet spasmodique I 865. — Hystérie I 864. — Maladies de la rate I 857. — Manière d'appliquer les armures aimantées I 861. — Maux de dents I 858, 860 et 866. — Névralgies I 860 et 867. — Névralgies utérines I 867. — Ophthalmies intermittentes I 860. — Orthopnée I 862. — Orthopnée intermittente I 864. — Palpitations I 864. — Paralysies hystériques I 860. — Propriétés hydragogues, purgatives I 857. — Rhumatisme I 858, 860 et 867. — Suffocation hystérique I 858. — Tics douloureux I 860 et 866.

Alcool II 491.

Effets physiologiques II 491.

Alkékenge II 50 et 556.

Stupéfiante, diurétique.

Aloès I 694.

Action physiologique, thérapeutique I 696. — Chlorose I 697. — Choléra-morbus I 699. — Congestions cérébrales, pulmonaires. I 698. — Hémorroïdes (rappelées ou produites par l'aloès) I 696. — Maladies de l'encéphale, de poitrine, du tube digestif sans phlegmasie de l'estomac I 698. — Menstruation retardée ou pas assez abondante I 697. — Paraplégies I 698. — Propriétés fébrifuges? I 699. — Propriétés purgatives, drastiques I 696. — Trajets fistuleux. — Ulcères sordides I 700. — Vers intestinaux I 699. Modes d'administration. Doses I 700.

Alun I 157.

Action physiologique I 157. — Action thérapeutique I 158. — Allongement de la luette I 161. — Angine aphteuse, catarrhale, maligne, pultacée I 161. — Angine scarlatineuse I 163. — Angine tonsillaire I 161. — Aphonie I 163. — Bourgeons charnus I 163. — Cancer? I 165. Chémosis I 161. — Coliques de plomb I 165. — Décubitus prolongé I 163. — Diabète I 165. — Diarrhées rebelles I 164. — Diphthérie cutanée I 162. — Diphthérie pharyngienne I 161. Dothinentérie I 164. — Engelures I 163. — Epistaxis (pendant la coqueluche, au moment de la pu-

berté, après des pertes de sang abondantes) I 158. — Excroissances syphilitiques I 163. — fièvres entéromésentériques (forme putride) I 185. Fièvres intermittentes? I 165. — Fleurs blanches opiniâtres I 165. — Flux hémorrhoidaux immodérés I 159. — Fongosités I 163. — Hématémèse I 160. — Hématurie I 159. — Hémorragie (suite de l'avulsion d'une dent) I 160. — Hémorragie des gencives, du pharynx I 160. — Hémorragie, suite d'excision de tumeurs hémorrhoidales, par exhalation, par suite de l'existence d'un polype dans l'utérus, par suite de l'implantation du placenta sur le col de l'utérus, par suite du ramollissement d'une tumeur cancéreuse, à la suite de l'accouchement, pendant l'allaitement, au moment du sevrage, vers l'âge critique. — Hémorragies traumatiques I 159. — Hémorragie, suite d'une piqûre de sangsue chez des enfants I 160. — Incontinence d'urine I 165. — Inflammation des gencives (suite d'infection mercurielle) I 217. — Maladies des gencives avec ulcération et gonflement I 161. — Méléna I 160. — Ophthalmies légères I 161. — Phlegmasies aiguës de la vulve I 163. — Phlegmasies superficielles de la membrane buccale I 161. — Pollutions I 165. — Prurit de la vulve I 163. — Ptérygion I 161. — Ptyalisme I 164 et 217. — Staphylôme I 161. — Stomatite pultacée I 163. Sueurs trop abondantes I 165. — Taies (succédant à la variole ou persistant après la cicatrisation des ulcères de la cornée) I 161. — Tuméfaction chronique des amygdales I 161. — Vomissements glaireux I 164. — Modes d'administration. Doses I 166.

Amandes amères II 162.

Action physiologique II 164. — Thérapeutique II 168. — Les amandes amères sont employées dans les mêmes cas que l'acide cyanhydrique voir ce mot. — Diurèse favorisée I 169. — Fièvres intermittentes rebelles au quinquina II 169. — Hydrophobie II 169. — Ivresse II 168. Vers intestinaux II 169. — Modes d'administration. Doses II 170.

Amandes des noyaux d'abricots, de brugnons, de cerises, de merises, de pêches, de prunes II 174.

Leur eau distillée offre les mêmes propriétés que celle du laurier cerise. *Voir* ce mot.

Ambre gris II 269.

Se rapproche du musc par ses propriétés; il est indiqué dans les cas où le musc est employé. *Voir* ce mot. — Modes d'administration. Doses. II 270.

Amidon I 507.

Lavement (employé en) Doses I 507. — Appareil contentif, inamovible I 507.

Ammoniaque I 370.

Acidités de l'estomac I 381. — Affections chroniques du cerveau I 376. — Amauroses I 376. — Aménorrhée I 377. — Angine I 376. — Asphyxie par l'acide carbonique I 381. — Brûlure I 376. — Cataractes commençantes I 376. — Catarrhe avec dyspnée I 380. — Contusions I 377. — Douleurs rhumatismales I 376. — Douleurs utérines accompagnant la menstruation I 383. — Dysphagie spasmodique I 385. — Empoisonnements par les acides, par l'alcool I 381. — Empoisonnements par l'acide cyanhydrique I 138, 139 et 382. — Empoisonnements par les virus animaux I 381. — Engelures I 377. — Engorgements chroniques I 370 et 376. — Engorgements laitieux I 380. — Engorgements scorbutiques I 370. — Entorse I 377. — Epilepsie I 380. — Fièvres éruptives I 378. — Fièvres intermittentes I 384 et 385. — Fistules à aviver I 376. Fleurs blanches simples I 376. — Fractures I 377. — Hémorrhagie (en général) I 377. — Hémorrhagie accompagnant un cancer utérin I 377 et 384. — Inflammation de la matrice et des ovaires I 384. — Ivresse I 383, et II 168. — Lésions organiques de la matrice et des ovaires I 384. — Leucophlegmasie I 380. — Maux de dents I 376. — Menstruation difficile et douloureuse I 384. — Météorisme par l'acide carboni-

que I 381. — Migraine I 380 et 383. — Nymphomanie I 384. — Ophthalmies aiguës, chroniques I 376. — Paralysies? I 380. — Plaies à aviver I 376. — Prostration dans une maladie grave I 378. — propriétés sudorifiques I 541. — Rhumatisme I 384. — Scarlatine maligne I 379. — Sueur des pieds supprimée I 385. — Syphilis constitutionnelle I 379. — Syncope I 380. — Teigne I 376. — Tétanos I 380. — Tic douloureux I 376. — Tumeurs de diverses natures I 378. — L'ammoniaque est employée comme caustique I 376. — Rubéfiant, vésicant I 373. — Doses I 385.

Ammoniure de cuivre I 422.

Blennorrhagie I 423. — Epilepsie I 422. — Leucorrhée I 423. — Ophthalmies chroniques I 422. — Ulcères chroniques, vénériens I 423.

Aneth II 426.

Se rapproche de l'anis. Modes d'administration. Doses, les mêmes que celles de l'anis. *Voir* ce mot.

Angélique II 424.

Mêmes propriétés que l'anis. De plus, propriétés toniques. *Voir* Anis. Propriétés sudorifiques II 541. — Fièvres catarrhales, affections muqueuses II 424.

Angusture fausse II 356.

Propriétés thérapeutiques probablement analogues à celles de la noix vomique et de la fève de Saint-Ignace.

Angusture vraie II 354 et 780.

Anthelminthique II 783. — Dysenterie? II 355. — Fièvres intermittentes? II 355. — Propriétés des amers.

Anis II 415.

Anorexie accompagnant des crachotements des cardialgies et des vomituritions II 423. — Catarrhes froids, chroniques II 423. — Céphalalgies II 423. — Coliques, leur définition II 418. — Coliques spasmodiques et flatulentes II 421. — Dyspepsie dans les mêmes conditions que l'anorexie citée ci-dessus II 423. — Ce qu'on doit entendre par dyspepsie II 419. — Dyspepsies spasmodiques et flatulentes II 420. — Eblouissements II 423. — Fièvres

catarrhales, muqueuses II 423. — Nausées avec les mêmes symptômes que l'anorexie indiquée plus haut II 423. — Propriétés diurétiques, carminatives, emménagogues, stomachiques. — Sécrétion du lait augmentée II 422. — Vertiges II 423. — Vomissements II 423. — Modes d'administration. Doses II 423 et 424.

Anis étoilé II 426 et 469.

Voir le mot Badiane.

Antimoine II 723 et 782.

Sudorifique II 541. — Action physiologique II 737 et 744. — De l'influence des constitutions médicales sur le mode d'action des médicaments II 737. — Des préparations antimoniales comme vomitifs II 746. — Médication par les antimoniaux II 748. — De la saturation antimoniale II 749. — Aliments modifiant l'action des antimoniaux II 751. — Action thérapeutique II 753. — Affections cérébrales II 769. — Affections syphilitiques de la peau II 770. — Catarrhe aigu II 760 et 773. — Catarrhe capillaire II 772. — Catarrhe chronique II 773. — Catarrhe pulmonaire profond, catarrhe suffoquant II 760. — Catarrhe non fébrile II 772. — Coqueluche II 771 et 773. — Croup II 771. — Dartres II 772. — Dermatoses eczémateuses II 770. — Dermatoses squameuses II 770. — Dyspnée II 769. — Engorgements glanduleux II 770. — Expectoration facilitée II 769. — Fièvres intermittentes II 770. — Fonctions digestives réveillées II 769. — Grippe II 771. — Hémoptysie parenchymateuse II 759. — Hydropysies II 770. — Inflammation aiguë de la membrane muqueuse du larynx II 771. — Maladies du cœur II 760. Maladies goutteuses II 769. — Maladies aiguës de poitrine, chroniques de poitrine, rhumatismales II 769. — Métro-péritonite puerpérale II 761. — Phlébite II 760. — Phlegmon des amygdales II 761. — Piaies II 771. — Pleurésie II 753 et 760. — Pneumonie II 753, 754 et 772. — De l'emploi de l'antimoine dans

la pneumonie aiguë II 754. — Rhumatisme articulaire aigu II 761 et 772. — Squirrhes II 770. — Syphilis constitutionnelle II 770. — Typhus grave II 771. — Ulcères de la peau II 771. — Vers intestinaux II 782. — Examen du mode d'action des antimoniaux II 762. — Modes d'administration. Doses II, 758, 770, 772, 773 et 782.

Antimoine diaphorétique lavé ou non lavé connu sous le nom d'oxyde blanc d'antimoine II 772. *Voir* Antimoine sudorifique II 540.

Aristoloches longue et ronde II 471.

Mêmes usages que la Serpentinaire de Virginie. *Voir ce mot.*

Armoise II 463 et 783.

Anthelminitique, emménagogue très renommé.

Arrow-root I 507.

Pour les usages, *voir* Fécule de pomme de terre.

Arsenic I 292 et II 781.

Action physiologique I 298. — Action thérapeutique I 300. — Affections chroniques de la peau I 309. — Affections papuleuses ? I 308. — Alopecie I 289 et 312. — Angine de poitrine I 304. — Asthmes, — asthme spasmodique I 305. — Cancers I 307. Cancers superficiels de la peau I 310. — Cancers de l'utérus I 310. — Carreau I 306. — Catarrhes chroniques I 305. — Catarrhes chroniques du larynx I 306 et 307. — Catarrhes chroniques des bronches I 307. — Chorée I 304. — Coqueluche I 306. — Dartres phagédéniques I 309 et 312. — Dartres pustuleuses chroniques I 308. — Eczéma chronique I 308. — Eléphantiasis des Grecs I 308. — Epilepsie I 304. — Exanthèmes aigus I 308. — Fièvres intermittentes I 300. — Fongosités I 309. — Impétigo chronique I 308. — Lupus I 312. — Maladies de la peau (formes sèches) I 308. — Maladies squameuses I 308. — Maladies des yeux I 312. — Ménorrhagies suites de couches, ménorrhagies à

- l'âge critique I 308. — Métrites chroniques I 309. — Névralgies périodiques I 303. — Phthisie pulmonaire tuberculeuse I 306. — Propriétés escharotiques I 309. — Propriétés dépilatoires I 312. — Ulcérations scrofuleuses I 309. — Ulcères cancéreux I 307 et 309. — Vers intestinaux I 309 et II 781. — Modes d'administration. Doses I 312 et II 781.
- Artichaut** II 364.
Diarrhées apyrétiques II 364. — Fièvres intermittentes? II 364. — Maladies d'estomac avec supersécrétion morbide II 364. — Rhumatisme aigu, chronique II 364.
- Asa foetida** II 193.
Action physiologique, thérapeutique II 194. — L'asa s'emploie dans tous les cas où la Valériane est utile. *Voir ce mot.* — Affections catarrhales II 197. — Altérations de la voix II 195. — Aménorrhée II 198. — Angine striduleuse, autrement dit asthme aigu II 197. — Asthme essentiel II 196. — Caries II 198. — Catarrhe suffocant II 197. — Coliques venteuses II 196 et 199. — Commencement de lésion organique du cœur chez des hommes irritables II 197. — Constipation des vieillards II 198. — Coqueluche II 198. — Croup? II 197. — Démoralisation des hystériques II 196. — Désordres de la trachée artère II 195. — Enchiffrement de la glotte, (synonyme d'angine striduleuse) II 197. — Evacuation excessive et débilitante d'urine chez les hystériques II 196. — Fièvres intermittentes II 198. — Flatuosités des vieillards, des hypocondriaques II 198. — Goutte II 198. — Hystérie complète, convulsive, violente et avec constipation II 196. — Maladies hystériques II 195. — Palpitations des chlorotiques II 198. — Syncopes hystériques II 196. — Syphilis II 198. — Toux II 195. — Toux férine des femmes nerveuses II 198. — Tumeurs indolentes II 198. — Typhus irrégulier II 198. — Modes d'administration. Doses II 199.
- Asarum** I 670.
Action physiologique I 670. —
- Céphalées opiniâtres I 671. — Propriétés abortives, sternutatoires; vomipurgatives I 671. — Surdité I 671.
- Asclépiade tubéreuse** II 544.
Sudorifique.
- Asperge** II 554.
Diurétique. — Fait partie des cinq racines apéritives II 555. — Modes d'administration. Doses II 554.
- Astragale sans tige** II 544.
Sudorifique.
- Aurone** II 783.
Anthelminitique.
- Badiane ou Anis étoilé** II 426 et 469.
Mêmes propriétés que l'anis; s'emploie aux mêmes doses et dans les mêmes conditions, *voir Anis.* — Est aussi en usage comme succédané de l'écorce de Winter. *Voir ce mot.*
- Bains.**
Bains chauds liquides, — solides, *voir Calorique.* — Bains de mer, *voir Eau de mer.* — Bains sulfureux, *voir Sulfure de potassium.* — Bains de vapeur, *voir Calorique.*
- Balsamiques** II 560, et au mot **Baume de tolu.**
Considérations sur les médicaments balsamiques II 655. — Opinions différentes des auteurs à propos des balsamiques dans le traitement du catarrhe pulmonaire; conciliation de ces opinions II 661. — Raisons qui pourraient faire tenter quelques essais dans l'application des balsamiques à certaines constitutions II 657.
- Baryte** II 368.
Scrofules, Tumeurs blanches I 369.
- Basilic** II 436.
Se rapproche de la mélisse, *voir ce mot.*
- Baume de la Mecque** II 615.
Peu ou point employé. *Voir Baume de tolu.*
- Baume du Pérou** II 615.
Modes d'administration. Doses II 630. *Voir Baume de tolu.*

Baume de tolu II 615.

Remarques à propos de l'emploi des balsamiques dans le traitement de la phthisie tuberculeuse; leur inefficacité II 617 et suiv. — Des effets que l'on doit attendre des balsamiques dans le traitement des phthisies II 623 et 627. — De l'emploi des balsamiques dans le traitement des phlegmasies et des ulcérations du larynx II 625. — Les balsamiques s'emploient dans certains cas où la gomme ammoniacque est indiquée, voir ce mot. — Affections catarrhales du poumon avec symptômes nerveux et dyspnée II 617 et 628. — Affections du larynx causant de l'aphonie et de l'enrouement II 617. — Aménorrhée II 617. — Bronchites intenses des adultes II 624. — Catarrhes pulmonaires chroniques II 617 et 624. — Catarrhes pulmonaires aigus des enfants II 625; — subaigus II 624. — Coliques des peintres II 629. — Enrouement tenant à une affection du larynx II 617. — Entérites chroniques surtout celles survivant aux fièvres typhoïdes ou aux dysenteries II 617 et 628. — Fistules II 617. — Flux muqueux II 617. — Hystérie II 617. — Leucorrhée II 617. — Otagies II 629. — Otorrhées purulentes des enfants consécutives aux fièvres éruptives II 629. — Phlegmasies anciennes du larynx II 617 et 627. — Phlegmasies chroniques de la muqueuse gastrique II 617 et 628. — Plaies II 617. — Propriétés des balsamiques comme nervins et céphaliques II 629. — Surdités passagères II 629. — Tumeurs glanduleuses II 617. — Ulcères II 617. — Variétés de phthisie II 619. — Modes d'administration. Doses II 630.

Bdellium II 616.

Substance balsamique.

Belladone II 51.

Action physiologique II 54. — Action particulière sur l'œil du chat II 64. — Action thérapeutique II 64. — Adhérence de l'iris II 73. — Affections de l'iris tendant à oblitérer

la pupille II 74 et 76. — Affections de la peau II 71. — Arthritisme aigu II 70. — Asthme essentiel II 81. — Blessures intéressant l'iris II 79. — Cancers II 65. — Cancers ulcérés II 71. — Cataracte II 73. — Cataracte secondaire II 77. — Catarrhes avec symptômes nerveux II 81. — Céphalée non liée à une syphilis ni à une lésion encéphalique II 69. — Constriction de l'anus, du col de l'utérus, de l'urèthre II 79. — Coqueluche II 81. — Crevasses hémorroïdales II 70. — Douleurs II 66 et 69. — Douleurs des abcès superficiels, causées par des phlegmasies II 71. — Douleurs utérines accompagnant la menstruation, accompagnant les phlegmasies chroniques utérines II 70. — Douleurs après l'application des sinapismes II 71. — Dyspnées intermittentes II 81. — Épilepsie II 72. — Fissures de l'anus II 70. — Folie II 73. — Goutte 70 et 72. — Hernie étranglée II 80. — Hydrophobie II 72. — Inflammation blennorrhagique du bulbe de l'urèthre II 71. — Iritis II 73. — Iritis membraneux II 76. — Migraine non liée à une syphilis ni à une lésion encéphalique II 69. — Névralgies, faciales, occupant le cuir chevelu, sus-orbitaires, temporales II 67. — Odontalgies II 71. — Opération de la cataracte (pour la faciliter) II 73, 76 et 79. — Ophthalmies (coarctations de l'iris) II 73. — Otagies II 71. — Paraphymosis II 81. — Phlegmasies du testicule II 71. — Photophobie II 73. — Produits membraneux à la suite de l'iritis II 76 et suiv. 79. — Pupille artificielle II 73. — Rhumatisme articulaire aigu II 72. — Scarlatine (comme moyen prophylactique) II 82. — Sciatique II 69. — Tumeurs II 65. — Modes d'administration. Doses II 82.

Benjoin II 616.

Otorrhéc purulente des enfants consécutives des fièvres éruptives II 629. — Phlegmasies et ulcérations du larynx II 626. — Modes d'administration. Doses II 630. — Voir

Baume de tolu pour son emploi dans les catarrhes II 630.

Benoîte I 134 et II 365.

Affections chroniques du tube digestif II 365. — Fièvres intermittentes ? II 365. — Propriétés antiseptiques, antispasmodiques II 365. — Propriétés astringentes I 134. — *Voir* Colombo, Quassia anara.

Bétoine II 433.

Employée comme sternutatoire.

Beurre I 726.

Propriétés laxatives.

Beurre d'antimoine ou chlorure d'antimoine II 773.

Voir Antimoine.

Bicarbonate de magnésie I 731 et 734.

Eau magnésienne gazeuse, purgatif agréable II 804.

Bicarbonate de potasse I 350.

Mêmes propriétés que le carbonate neutre ou sous-carbonate de potasse.

Bicarbonate de soude I 355.

Voir Soude. — Propriétés diurétiques II 546.

Bile de bœuf II 369.

Constipation, douleurs d'estomac pendant la digestion, éructations acides, flatulences, fonctions mauvaises de l'estomac suites d'abus des boissons alcooliques II 369.

Bismuth II 773.

Action physiologique II 778. — Coliques II 776. — Couperoses II 774. — Dartres II 778. — Débilité de l'estomac avec tendance aux spasmes II 776. — Diarrhée II 776. — Diarrhée chez les enfants débiles au moment du sevrage, chez les enfants continuant après leur dentition Diarrhée succédant à une gastro-entérite légère et sans fièvre, diarrhée pendant la convalescence d'une dothientérie ou de toute autre maladie aiguë II 777. — Digestions laborieuses avec éructations nidoreuses et tendance à la diarrhée II 776. — Douleurs chroniques de l'estomac II 776. — Eczéma chronique II 774 et 778. — Gastralgies. — Gastralgies compliquées d'un état inflammatoire de la membrane

muqueuse de l'estomac II 776. — Les gastralgies liées à tout autre état sont peu influencées par le bismuth II 777. — Gastralgie avec vomissements II 776. — Gastrite subaiguë, chronique II 776. — Hystérie II 776. — Impétigo II 778. — Ingestion d'un médicament irritant II 776. — Maladies de l'estomac dépendant de la trop grande irritabilité de la membrane musculaire II 775. — Ophthalmies catarrhales subaiguës, chroniques II 777. — Troubles de la menstruation avec palpitations de cœur et douleurs de tête II 776. — Ulcères sanieux. — Ulcères causant de vives douleurs II 778. — Vomissements des enfants liés à leur dentition, à leurs indigestions, au muguet II 777. — Vomissements chroniques non fébriles succédant à une gastrite aiguë, à une indigestion II 776. — Vomissements spasmodiques chez les femmes nerveuses II 776. — Modes d'administration. Doses, II 777 et 778.

Bistorte I 131.

On emploie la bistorte dans le cas où les astringents sont indiqués.

Bitartrate de potasse.

Voir Crème de tartre.

Bleuet II 362.

Employé en collyres.

Bois de santal rouge II 544.

Sudorifique.

Borax I 361.

Action sur les contractions de l'utérus ? I 362. — Angine pultacée I 362, — Douleurs utérines pendant l'accouchement; — pendant la menstruation I 362. — Engelures I 362. — Fleurs blanches par érosion du museau de tanche I 362. — Le flux lochial est déterminé I 362. — Maladies superficielles de la peau I 362. — La menstruation est favorisée I 362. — Muguet I 362. — Propriétés lithontriptiques I 362. — Prurit des parties génitales chez la femme; — chez l'homme I 362. — Ulcères sordides de la face interne des Jones; des gencives I 362. — Modes d'administration; Doses I 363.

Bourrache I 506.

Tisane diaphorétique.

Brôme I 287.

Action physiologique I 287; — thérapeutique I 289. — Arthrites chroniques I 289. — Goître I 290. — Scrofules I 289. — Syphilis I 290.

Le brôme et les préparations bromurées ont les mêmes indications thérapeutiques que les préparations d'iode.

Brou de noix I 132.

Dartres invétérées I 132 et 133. — Paresse de digestion sans inflammation chronique I 132. — Syphilis constitutionnelle I 132 et 133. — Vers intestinaux? I 132.

Bryone I 702.

Action physiologique I 707. — Employée dans les mêmes circonstances que la coloquinte et l'élatérium. — Propriétés purgatives; — rubéfiantes I 707. — Sevrage I 507.

Buglosse I 506.

Tisane diaphorétique.

Bugrane ou arrête bœuf II 556.

Diurétique.

Busserolle I 133 et II 556.

Employée dans les cas où les astringents sont indiqués. Diurétique.

Cachou I 119.Le cachou est employé dans les mêmes circonstances que la ratanhia et le tannin. *Voir* ces mots.

Phthisie pulmonaire tuberculeuse, I 121. — Modes d'administration. Doses I 121.

Café II 481.

Action physiologique II 482. — Accidents produits par l'opium II 486. — Affections apoplectiformes II 486. — Asthme nerveux périodique II 489. — Céphalalgies, surtout celles survenant après le repas. — Céphalalgies chez les personnes nerveuses II 486. — Complexion replete II 487. — Digestions lentes II 487. — Dispositions aux apoplexies II 487. — Fièvres intermittentes, typhoïdes adynamiques II 488. — Goutte II 489. — Gravelle II 488 et 489. — Habitude molle II 487. — Ivresse II 487.

— Maladies soporeuses II 487. — Narcotisme spontané II 486. — Obésité II 487. — Propriétés anaphrodisiaques II 486. — Propriétés diurétiques II 488. — Propriétés particulières du café causant la leucorrhée II 488. — Propriétés particulières rendant les femmes stériles? II 486. — Stupeur II 486. — Vieillesse somnolente, engourdie, vorace II 487. — Modes d'administration. Doses II 488.

Caïnça II 555.

Catarrhe vésical II 557. — Hydropisies essentielles, symptomatiques II 557. — Propriétés diurétiques, laxatives, toniques II 556. — Modes d'administration. Doses. II 555 et 557.

Calorique II 493.

Sudorifique II 540. — Des différents modes d'action du calorique comme excitant II 495. — Modes d'application du calorique pour produire l'excitation générale II 496 et 502. — Considérations à propos de la faculté singulière qu'ont les animaux à sang chaud (l'homme en particulier) de garder une température constante et indépendante, au milieu d'une atmosphère très froide ou très chaude II 496. — L'action exagérée du calorique est immédiatement très excitante, mais elle produit consécutivement une grande atonie II 535. — Bains de vapeur II 511 et 531. — Bain chaud liquide II 512 et 533. — Bain solide II 512. — Boissons chaudes II 504. — Effets physiologiques d'un air chaud et humide II 531. — Effets physiologiques d'un air chaud et sec II 525. — Effets physiologiques du bain chaud II 533. — Etuve humide II 508. — Etuve sèche II 508 et 530. — Incubation appliquée au traitement des amputations, des inflammations, des plaies, des ulcères avec n'importe quelle complication, des névralgies, des rhumatismes, des tumeurs blanches II 513 et 516. — Incubation appliquée à certaines affections se résumant par des diarrhées colliquatives, une fièvre adynamique ou une fièvre inflammatoire,

des suppurations sanieuses II 515. — Incubation appliquée au traitement des affections des lymphatiques II 522. — Des affections de la peau II 520. — De l'aménorrhée II 523. — De l'angioleucite, de l'anthrax, des bubons II 522. — De la catalepsie II 524. — Du charbon II 522. — De la chlorosc, de la chorée II 524. — Des convulsions des enfants II 524. — De la oystite aiguë, chronique II 523. — Des engorgements froids II 522. — Des engorgements de l'utérus II 523. — Des fièvres intermittentes? II 524. — De la gangrène sénile, de la goutte II 522. — De l'hystérie II 524. — Des infiltrations II 520. — Des inflammations de la peau aiguës, chroniques II 522. — Des inflammations du vagin, de la vulve II 522. — De la leucorrhée II 523. — Des maladies à type nerveux II 524. — De la métrite II 523. — Des œdèmes II 520. — Des orchites II 522. — De la péritonite II 523. — De la phlébite II 522. — De tous les phlegmons superficiels II 522. — Des phlegmons profonds des membres seulement II 522. — Des phlegmons des mamelles II 522. De la pleurésie II 523. De la pustule maligne II 522. — Du rhumatisme articulaire II 522. — Du tétanos II 524. — Incubation par un être animé II 524. — Insolation II 505. — Quelques préceptes sur le mode d'emploi de l'insolation II 506. — Vésication extemporanée produite par le calorique II 536. — Vésication produite par le marteau de Mayor II 538.

Camomille II 453.

Affections atoniques des organes de la digestion II 459. — Coliques de la nature de celles guéries par le camphre et le castoréum II 459. — Dysenterie II 459. — Fièvres intermittentes, surtout nerveuses II 454. — Hernie étranglée II 79. — Météorisme II 459 et 252. — Propriétés emménagogues, II 459. — Propriétés stomachiques II 454. — Tympanite II 459. — Modes d'administration. Doses II 458 et 459.

Camphre II 226.

Action physiologique II 227. —
 1. Action irritante locale II 228. —
 2. Action réfrigérante, sédative II 229. — Action antiaphrodisiaque II 234, 249 et 252. — 3. Action stimulant surtout le système sanguin II 234. — Action thérapeutique II 239. — Absès II 248. — Affections cérébrales II 252 et 257. — Affections érysipélateuses du bas-ventre, accompagnant les fièvres puerpérales II 242. — Affections de l'estomac II 256. — Affections du foie, de la rate, des reins, de l'utérus II 257. — Anévrysme bien caractérisé II 256. Angine survenant dans les fièvres continues II 241. — Asthme II 249. — Bleonnorrhagie avec dysurie et strangurie II 249. — Cataplasmes résolutifs II 252. — Catarrhes II 254. — Chaudepisse cordée II 254. — Choléra II 257. — Coqueluche II 256. — Dysurie I 450 II 248 et 252. — Eczéma II 252. — Engorgements froids II 252. — Engorgements des seins chez les femmes en couches II 252. — Entérites II 257. — Entorses légères II 252. — Erysipèles II 252. — Etouffement II 254. — Fièvres des camps II 245. — Fièvres éruptives accompagnées de malignité et de putridité II 247. — Fièvres inflammatoires avec ou sans phlegmasie II 240. — Fièvres intermittentes II 247, 248 et 257. — Fièvre jaune II 257. — Fièvres lentes II 247. — Fièvres malignes II 245. — Fièvres nerveuses II 247. — Fièvres pétéchiales II 245 et 247. — Fièvres putrides II 245. — Fièvres typhoïdes II 257. — Gale II 252. — Gangrènes spontanées II 252. — Goutte; — Goutte déplacée et fixée sur les viscères II 242. — Grippe II 256. — Hémorrhagies II 248. — Hypertrophie du foie II 252. — Hystérie II 248 et 249. — Inflammations au début II 241. — Lencorrhée II 248. — Maladies du cœur? II 256. — Maladies contagieuses (comme préservatif) II 257. — Maladies avec flatuosités II 249. — Maladies de la peau II 257. — Ma-

ladies putrides, dites gangréneuses (pour purifier les appartements où sont les malades) II 252. — Manie avec ou sans délire II 249. — Maux d'oreilles, d'yeux II 258. — Mélancolie II 249. — Membres affaiblis par suites de fractures II 252. — Météorisme du ventre II 252. — Métrite puerpérale II 241. — Morve du cheval (comme préservatif de cette affection) II 258. — Néphrite II 241. — Névralgies chroniques II 252. — Névralgies de la face II 249. — Névroses quelconques II 249. — Odontalgies II 294 et 258. — Ophthalmies II 252. — Peste II 245. — Phlegmasies aiguës II 241. — Phlegmasies de mauvaise nature II 248. — Phlegmasie après une saignée II 240. — Phthisie II 256. — Pituïte II 254. — Pleurésies II 241. — Pleurodynies II 242. — Pneumonie II 241. — Points de côté II 256. — Pourriture d'hôpital II 252. — Propriétés antiseptiques II 238. — Propriétés du camphre associé aux cantharides, aux drastiques, au mercure, au nitrate de potasse, à l'opium, au quinquina II 253 et 254. — Propriétés toxiques II 231, 232, 239. — Rétention d'urine II 249, 252. — Rhumatisme aigu, chronique II 242 et 252. — Rhumes II 256. — Sciatique II 242. — Strangurie II 248 et 252. — Suppurations interminables, suites de caries, de fièvres putrides, de fièvres hectiques de résorption symptomatiques, de scarlatine, de variole II 248. — Syphilis? II 249. Toux II 256. — Typhus nosocomiaux II 245. — Typhus des vaisseaux II 246. — Ulcères dartreux. — Ulcères de mauvaise nature II 252. — Ulcères réfractaires II 248. — Ulcères scorbutiques II 252. — Ulcères sordides II 248. — Variole avec hémorrhagies sous-cutanées II 247. — Modes d'administration. Doses II 259.

Canne de Provence II 544.

Sudorifique. Employée surtout pour faire passer le lait des nouvelles accouchées.

Cannelle II 466.

Débilité partielle, rhumatisme chronique II 467. — Entre dans des potions alexipharmques, cordiales, stimulantes, stomachiques.

Cantharides I 439.

Action physiologique. — du vésicatoire I 443. — Des complications du vésicatoire I 446. — Vésicatoire recouvert de fausses membranes, traitement I 446. — Vésicatoire s'entourant d'une éruption dartreuse (eczéma, pustules d'impétigo, vésicules discrètes), traitement I 449. — Vésicatoire présentant des végétations comme les plaies chroniques, traitement I 450. — Vésicatoire causant de la dysurie, traitement I 450. — Action thérapeutique I 450. — Accouchements laborieux, Aménorrhées, Anaphrodisie, Apoplexie I 451. — Blennorrhagie I 452. — Dysurie chez les vieillards accompagnant une demi-paralysie de la vessie I 451. — Dysurie dépendant d'une phlegmasie chronique du col de la vessie? I 452. — Eczémas chroniques I 453. — Eléphantiasis des Grecs I 453. — Epilepsie? I 452. — Hydropisie I 451. Hystérie? I 452. Ictère I 451. — Lèpre vulgaire I 453. — Maladies chroniques de la peau, surtout à formes squameuses I 453. — Psoriasis I 453. — Rage? I 452.

Caprier II 556.

Diurétique.

Carbonate d'ammoniaque I 383.

Rien de spécial. Voir l'ammoniaque.

Carbonate neutre de magnésie I 731 et 734.

Purgatif non désagréable. — Eau magnésienne saturée II 804.

Carbonate de zinc I 418.

Voir oxyde de zinc pour les usages.

Carvi II 426.

Se rapproche de l'anis. Voir ce mot.

Cascarille II 468.

Propriétés excitantes. — Fièvres intermittentes? II 468. — Modes d'administration. Doses II 469.

Casse I 724.

Légèrement laxative, employée de la même manière et dans les mêmes circonstances que le tamarin.

Casse en bois II 467.

Cette substance est succédanée de la cannelle. *Voir ce mot.*

Cassis (feuilles de) II 545.

Sudorifique.

Cassonade I 726.

Laxative.

Castoréum II 222.

Action physiologique II 222. — Action thérapeutique II 223. — Accouchement et expulsion du placenta favorisés II 225. — Affections nerveuses et spasmodiques II 223. — Aménorrhée avec gonflement douloureux et tympanique du ventre II 224. — Coliques dites nerveuses II 225. — Hypochondrie, hystérie II 224. — Propriétés sudorifiques II 541. — Modes d'administration. Doses II 225.

Cataire II 436.

Se rapproche de la Mélisse. *Voir ce mot.*

Centauree (petite) II 361.

Fièvres intermittentes? II 361. — Fièvres rémittentes vernaes II 169 et 361. — Propriétés des amers, s'emploie dans les mêmes circonstances que le colombo, la gentiane et le quassia amara.

Cerfeuil II 425.

Succédané de l'angélique et de l'anis. — Anti-ictérique, apéritif, dépuratif, désobstruant II 425. — Diurétique II 556. — Engorgements externes II 425. — Hydropisies dépendant d'une lésion organique du foie II 425. — Maladies des mamelles II 425. — Maladies organiques du foie, de la peau II 425. — Tumeurs hémorrhoidales douloureuses II 425.

Cétérach II 556.

Diurétique.

Chardon béni II 361.

Stomachique. — Empoisonnements par les venins animaux? II 362. — Peste? II 362. — Modes d'administration. Doses II 362.

Chardon étoilé ou chausse-trappe II 362.

Fièvre intermittente? II 362. — Propriétés stomachiques. — Modes d'administration. Doses II 362.

Chaux I 363.

Brûlure I 365. — Coqueluche I 367. — Dartres avec démangeaison I 365. — Diarrhées chroniques, dothinentériques, dysentériques I 366. — Engelures I 365. — Fongosités I 365. — Fongosités des gencives avec mollesse I 366. — Phlegmasies des amygdales et du voile du palais I 366. — Plaies carcinomatenses I 365. — Propriétés dépilatoires I 365. — Propriétés lithontriptiques I 366. — Prurits I 366. — Teigne (pommade des frères Mahon) I 363 et 365. — Troubles digestifs accompagnés de diarrhée I 366. — Tumeurs superficielles I 365. — Ulcères atoniques de la peau I 366. — Verrues I 365.

Chicorée sauvage II 362.

Fièvres intermittentes automnales, vernaes II 363. — Fonctions digestives dérangées II 363. — Propriétés dépuratives dans le suc d'herbes, propriétés laxatives II 363.

Chiendent I 506.

Tisane apéritive.

Chymophylle à ombelle II 556.

Diurétique.

Chlore I 386.

Action physiologique I 388. — Action thérapeutique I 390. — Abscess en résorption I 393. — Affections couenneuses des muqueuses I 398. — Aphthes I 399. — Catarrhe aigu, chronique, suffocant avec emphysème I 397. — Dartres I 395. — Engelures I 395 et 399. — Epidémies (préservatif) I 390. — Eschare I 398. — Fièvres asthéniques, charbonneuses, malignes, putrides I 394. — Gale I 395. — Goutte erratique I 399. — Maladies du foie I 395. — Miasmes morbifiques (préservatif des) I 390. — Morsure des serpents I 393. — Muguet I 399. — Névralgie de la face I 395. — Odeurs dysentériques I 394. — Ozène I 394. — Phthisie

- pulmonaire tuberculeuse I 395 et suiv. — Piqure des insectes venimeux I 393. — Pourriture d'hôpital I 399. — Propriétés désinfectantes I 390 et 400. — Ptyalisme mercuriel I 399. — Putréfaction d'une masse quelconque dans l'utérus ou du placenta I 394. — Rage I 391. — Surfaces cancéreuses I 395. — Syphilis I 393. — Teigne opiniâtre I 399. — Typhus I 394. — Ulcères I 395. — Ulcères sanieux des gencives, des joues I 399. — Ulcères de la membrane pituitaire I 394. — Variole confluyente I 393. — Modes d'administration, Doses I 398 et 400.
- Chlorhydrate d'ammoniaque I 384.**
Voir l'Ammoniaque.
- Chlorhydrate de narcotine II 45.**
Voir le mot Narcotine.
- Chlorures alcalins I 400.**
Affections chirurgicales I 401. — Affections herpétiques superficielles I 402. — Blennorrhagie urétrale, vaginale I 401. — Brûlure I 402. — Dothinentérie I 401. — Gale I 402. — Inflammation couenneuse et pultacée de la bouche, suivie de gangrène I 403. — Lencorrhée par inflammation chronique de la muqueuse vaginale; — par phlegmasie du col utérin I 401. — Maladies du cuir chevelu I 402. — Ophthalmie blennorrhagique, épidémique, scrofuleuse, I 402. — Pourriture d'hôpital I 400 et 403. — Propriétés anti-contagieuses, désinfectantes I 400. — Prurit de la vulve I 402. — Ulcères chroniques I 402. — Modes d'administration. Doses I 403.
- Chlorure d'antimoine ou beurre d'antimoine II 773.**
Voir Antimoine.
- Chlorure d'argent I 407 et 410.**
Chorée I 407. — Epilepsie I 407.
- Chlorure de zinc I 416 et 417.**
Cancer I 417. — Fongus hæmatodes I 417. — Nœvi materni I 417. — Propriétés antispasmodiques, caustiques I 417. — Pustules malignes I 417. — Ulcères syphilitiques I 417.
- Chou rouge II 480.**
Mêmes propriétés que le cresson.
Voir ce mot.
- Ciguë aquatique II 128 et 135.**
Catarrhe aigu, chronique II 136. — Coqueluche II 136. — Phthisie pulmonaire II 136. — Modes d'administration. Doses II 136.
- Ciguë (grande) II 126 et 128.**
Action physiologique II 128. — Action thérapeutique II 129. — Cancers II 130. — Cataracte II 134. — Coqueluche II 134. — Dartres II 133. — Engorgements chroniques II 131. — Hydropisies ascites II 131. — Nymphomanie II 134. — Phthisie pulmonaire II 132 et 134. — Propriétés antiaphrodisiaques II 129 et 134. — Propriétés diaphorétiques, diurétiques II 129. — Satyriasis II 134. — Scrofules II 132. — Teigne II 133. — Tumeurs II 129. — Tumeurs diverses à caractère squirrheux. II 130. — Tumeurs des mamelles II 129. — Tumeurs scrofuleuses II 133. — Tumeurs des testicules II 129. — Ulcères cacoëthes II 129. — Ulcères scrofuleux II 133. — Modes d'administration. Doses. II 134.
- Ciguë (petite) II 136.**
- Ciguë (vireuse) II 127 et 135.**
Abandonnée aujourd'hui.
- Cinchonine II 319 et 339.**
Propriétés non antiseptiques II 345. — Propriétés fébrifuges, comme la quinine, le quinquina, et le sulfate de quinine II 339. — Propriétés un peu toniques II 347. — Modes d'administration. Doses. II 347.
- Citron (écorces) II 471.**
Excitant.
- Cochléaria II 480.**
Propriétés stimulantes. — Fait partie des vins antiscorbutiques II 481.
- Codéine II 4.**
Entéralgies, gastralgies II 46. — Propriétés narcotiques II 46.
- Colchique I 709.**
Action physiologique I 710. — Action thérapeutique I 711. — Asthmes, et notamment asthme hu-

mide, lié à une affection du cœur II 711 et 712. — Chorée I 713. — Dartres I 713. — Goutte I 712. — Hydropisie I 711. — Ophthalmies I 713. — Propriétés diurétiques I 711 et II 556. — Rhumatisme I 712. — Modes d'administration. Doses I 714.

Colombo II 350.

Diarrhées aiguës apyrétiques avec anorexie. — Diarrhées avec phénomènes fébriles, chronique alternant avec de la constipation II 351. — Dysenterie II 352. — Dyspepsie II 351. — Gastralgie II 351. — Maladies de l'estomac, des intestins II 351. — Scrofules II 352. — Troubles fonctionnels de l'estomac, avec phlegmasie légère de la muqueuse. II 351. — Vers intestinaux. II 783. — Vomissements habituels II 351. — Modes d'administration. Doses II 352.

Colophane II 613.

Hémostatique.

Coloquinte I 701.

Action physiologique I 702. — Action thérapeutique I 703. — Blennorrhagie I 705. — Goutte I 705. — Névralgies I 705. — Propriétés abortives, emménagogues, purgatives drastiques I 704. — Rhumatisme I 705. — Syphilis constitutionnelle I 705. — Vers intestinaux I 704. — Modes d'administration. Doses. I 705 et 706.

Consoude I 134.

Diarrhées chroniques I 134. — Hémorrhagies I 134. — Propriétés émollientes comme la bourrache.

Contrayerva II 541.

Propriétés sudorifiques.

Copahu II 630.

Action physiologique II 632. — Voir térébenthine à propos des catarrhes des poumons et de la vessie. Arthrites II 639. — Blennorrhagie II 632. — Considérations sur le traitement de la blennorrhagie II 634. — Traitement de la blennorrhagie II 641. — Blennorrhagie de la femme. Différence d'action du copahu dans ce cas II 644. — Doit-on proscrire absolument le mercure du traitement des blennorrhagies ou l'employer

dans tous les cas II 647. — De l'inculcation comme moyen de diagnostic différentiel dans la blennorrhagie virulente ou non virulente II 647. — Inconvénients de l'expectation dans la blennorrhagie II 648. — Bronchites intenses II 639. — Catarrhes pulmonaires chroniques II 654. — Catarrhes aigus de la vessie II 639. — Catarrhes chroniques vésicaux II 649. — Traitement dans ces cas II 650, 654 et au mot térébenthine. — Céphalées II 639. — Chaudépisse cordée II 639. — Chaudépisse tombée dans les bourses II 638. — Contr'indications du copahu II 649. — Engorgements lymphatiques de l'aîne consécutifs II 639. — Inconvénients de l'emploi du copahu II 651. — Inflammation de la prostate, des reins II 639. — Leucorrhée II 633 et 655. — Métastases de la blennorrhagie aiguë, traitement des accidents II 639. — Mode d'action du copahu II 652. — Moyens employés pour faciliter l'administration du copahu II 641 et suivantes. — Ophthalmies II 639. — Orchite blennorrhagique II 638. — Otagies II 639. — Modes d'administration. Doses II 641, 642 et 653.

Coquelicot II 8.

Tisane pectorale des quatre fleurs
Doses II 49.

Coriandre II 425.

A de l'analogie avec l'anis. Modes d'administration et doses, les mêmes. Voir Anis.

Corne de cerf calcinée I 367.

Décoction blanche de Sydenham. Propriétés absorbantes.

Crème de tartre I 726.

Affections bilieuses I 727. — Flux hémorrhoidaux, menstruels, modérés par ce corps I 727. — Hydropisie I 727. — Modes d'administration. Doses I 727.

Crème de tartre soluble.

Voir crème de tartre.

Créosote I 136.

Blennorrhagie I 138. — Brûlures? I 138. — Carie des dents I 139. — Dartres furfuracées I 138. — Hémor-

rhagies nasales I 138. — Leucorrhée I 138. — Otorrhée chronique I 138. — Phthisie I 139. — Ulcères atoniques et sordides I 138. — Modes d'administration. Doses I 136.

Cresson alénois, de fontaine II 480.

Propriétés antiscorbutiques.

Cubèbe ou poivre à queue II 473.

Action physiologique II 476. — Blennorrhagie aiguë, considérations sur cette affection II 474. — Modes d'administration. Doses II 476 et suivantes.

Cuivre I 420.

Action physiologique I 421. —
— thérapeutique I 422. —

Inusité maintenant à l'état métallique.

Voir les différents sels de cuivre.

Cumin II 426.

Propriétés analogues à celles de l'anis. *Voir ce mot.*

Cyanure double de fer hydraté, bleu de Prusse II 144.

Chorée II 145. — Diarrhée chronique II 145. — Epilepsie II 145. — Fièvres intermittentes II 144.

Cyanure de mercure II 160.

Maladies cutanées II 160. — Syphilis II 160. — Modes d'administration. Doses II 161.

Cyanure de potassium II 145.

Action physiologique II 146 et 147. — Du cyanure dans les céphalalgies II 148. — Application sur le derme dénudé II 158. — Céphalalgies apyrétiques suivant qu'elles sont compliquées de dérangement dans la menstruation II 149 et 151. — De gastralgies II 149. — Céphalalgie, suite d'exostose dépendant d'une affection syphilitique II 152. — Céphalalgie goutteuse II 153. — Céphalalgie symptomatique d'une affection du cœur, d'une métrite chronique II 152. — Céphalalgie avec troubles dans la respiration, dans la circulation II 149. — Céphalalgies pyrétiques II 154. — Douleurs intermittentes des nerfs lombaires II 158. — Fièvres intermittentes non

miasmatiques II 157. — Névralgie de la face II 157. — Rhumatisme II 158. — Sciatique II 158. — Impuissance du cyanure appliqué ailleurs que sur la tête II 154. — Ses inconvénients II 159. — Modes d'administration. Doses II 159.

Cyanure de zinc II 161.

Antispasmodique. Mêmes propriétés que l'acide cyanhydrique. *Voir ce mot.* — Epilepsie, gastralgie, hystérie II 161. — Vers intestinaux II 161.

Cynoglosse I 506 et II 5.

Tisane, pilules calmantes.

Dattes I 506.

Propriétés émollientes.

Datura II 84.

Action physiologique II 85. — Action thérapeutique II 88. — Asthme II 90. — Asthme essentiel II 92. — Asthme nocturne II 91. — Asthme spasmodique non intermittent II 91. — Coqueluche II 92. — Danse de saint Guy II 88. — Douleurs II 95. *Voir ce mot à l'article Belladone.* Douleurs ostéocopes rhumatismales II 93. — Dyspnée phthisique II 92. — Epilepsie II 88. — Folie II 88. Lombago II 94. — Manie II 89. — Névralgies II 90 et 93. — Névralgies du cou, du cuir chevelu et de la face II 94. — Névralgies profondes (peu soulagées) II 94. — Phthisie II 90 et 92. — Rhumatismes II 94. — Rhumatismes articulaires aigus, interarticulaires, articulaires chroniques II 95. — Sciatique chronique II 95. — Sciatique grave II 93. — Tétanos II 89. — Tic douloureux II 93. — Toux accompagnant un catarrhe II 92. — Toux phthisique II 92. — Toux accompagnant une maladie du cœur II 92. — Toux nerveuse accompagnant les lésions organiques du larynx et des poumons II 93. — Modes d'administration. Doses II 96.

Deutoacétate de cuivre I 423.

Blennorrhagie I 423. — Dartres et notamment dartres eczémateuses I 423. — Maladies chroniques de la peau I 423. — Ophthalmies chroni-

ques — ulcères simples, syphilitiques I 423.

Dextrine I 507.
Sirop.—Employée pour les appareils contentifs inamovibles.

Diascordium II 47 et 449.
Diarrhée aiguë, chronique II 47.
— Modes d'administration. Doses II 47.

Digitale II 723.
Action physiologique II 725. —
— thérapeutique II 728. —
Anasarques II 732.—Epanchements séreux dans les cavités splanchniques II 733. — Fièvres II 731. — Hémoptysie II 732.—Hémorrhagie active II 732. — Hydropisies simples non compliquées de maladies du cœur II 732.—Maladies du cœur II 728.—Distinction à établir entre les affections organiques du cœur II 730. Péripleurésie II 731. — Phlegmasies aiguës II 731.—Propriétés diurétiques II 545 et 733.—Relation entre la diurèse et la sédation de la circulation II 727.—Modes d'administration. Doses II 732.

Diosmée crénelée II 556.
Diurétique.

Dompte venin II 544.
Sudorifique.

Douce-amère II 110.
Action physiologique II 111. —
— thérapeutique II 112. —
Affections pulmonaires II 112. —
— à la suite de maladies cutanées supprimées II 112.—Asthme II 112.—Catarrhes chroniques II 112.—Coqueluche II 112.—Dartres II 112.—Goutte II 112.—Ichthyose II 112.—Lèpre II 112.—Phthisie pulmonaire II 112.—Propriétés dépuratives II 112. —
— diurétiques II 111. —
— Sudorifiques II 544.—
Prurigo II 112.—Psoriasis II 112.—Rhumatisme chronique II 112.—Scrofules II 112.—Vérole constitutionnelle II 112.—Modes d'administration. Doses II 113.

Douches II 675.
Employées dans les maladies toutes locales.

Eau gazeuse II 799.

Voir acide carbonique.

Eau de goudron II 573 et 579.

Voir térébenthine et le mot goudron.

Eau de mer, eau salée II 805.

Action des bains de mer froids II 805.—Action des bains de mer chauds II 809.—Action des bains de mer artificiels II 809.—Affections nerveuses II 806.—Application de l'égalité de la chaleur résultant du bain d'eau de mer, dans certains accidents du côté de l'appareil respiratoire ou des viscères gastriques II 806.—Congestion interne simple de la matrice II 807.—Constipation accompagnant un mauvais état de la matrice II 809.—Débilité générale et profonde II 809.—Déplacements de la matrice II 807.—Gastralgie coïncidant avec un mauvais état de la matrice II 809.—Goutte atonique II 809.—Hypertrophie de la matrice II 807.—Leucorrhée avec un mauvais état de la matrice II 809.—Maladies scrofuleuses II 809.—Phlegmasie chronique de la matrice II 807.—Propriétés vomipurgatives. Action analogue à celle des purgatifs salins II 809.—Stérilité II 809.

Eaux minérales II 786.

Modes d'action des eaux minérales II 787 et suiv.—Action due en partie aux conditions hygiéniques qui sont la conséquence forcée de l'usage des eaux minérales à leur source II 787.—Action due à l'influence des eaux en elles-mêmes II 788.—Ce qu'on doit entendre par eaux minérales II 793.—Classification des eaux minérales II 796.—Tableau des principales eaux minérales II 794.—Eaux minérales acides II 797. *Voir* Acide carbonique et II 800.—Eaux d'Aix-la-Chapelle artificielles et naturelles II 802.—Eaux de Barèges artificielles et naturelles II 801 et 802.—Eaux de Bourbonne, ferrugineuses, de Forges II 809.—Eau magnésienne saturée, gazeuse I 724 II 804.—Eaux du

Mont-Dore artificielles et naturelles II 800. — Eaux de Passy artificielles et naturelles II 802. — Eaux de Pyrmont artificielles et naturelles — Eaux salines II 803. — Eaux de Sedlitz artificielles et naturelles II 804. — Eaux de Seltz artificielles et naturelles II 801. — Eaux de Spa artificielles et naturelles II 803. — Eaux sulfureuses II 804. *Voir* l'article soufre II 669, 770 et 676. — Eaux de Vichy artificielles et naturelles II 800. — Soda Water II 804.

Ecorce de chêne I 123.

Voir tan.

Ecorce de citron II 471.

Excitant.

Ecorce d'orange II 471.

Excitant.

Ecorce de Winter II 469.

Propriétés toniques et stimulantes comme la cannelle. Modes d'administration. Doses. II 469.

Elatérium I 701.

Engorgements œdémateux des membres I 706. — Hydropisie I 706. — Obstructions I 706. — Propriétés hydragogues, purgatives I 706. — Modes d'administration. Doses I 706 et 707.

Electricité I 819.

Application de l'électricité I 829. — Théorie I 828. — Aphonie, asthme, boulimie I 836. — Convulsions I 830 et 833. — Douleurs articulaires I 834. — Douleurs musculaires I 833. — Douleurs nerveuses I 830 et 833. — Dyspepsie I 836. — Engorgements glandulaires, scrofuleux ou tous autres I 831. — Faiblesses musculaires partielles, étendues I 832. — Gastralgies I 836. — Hémiplégie I 831. — Inappétence I 836. — Lésions musculaires gastro-intestinales I 832. — Névralgies I 834. — Paracousie I 836. — Paralysie I 836, 831. — Paralysie de la sensibilité I 833. — Paraplégie I 831. — Pertes d'action du col de la matrice dans l'accouchement, du rectum, des sphincters, de la vessie I 832. — Perte de forces musculaires I 831. — Perte de la volonté pour

effectuer le mouvement I 831. — Procédés à suivre dans l'emploi de l'électricité appliquée aux paralysies I 831. — Rhumatismes I 824. — Scrofules I 827. — Surdité I 836. — Tact reprend son état normal I 836 les autres sens peu susceptibles d'être traités par l'électricité I 836. — Tintouin I 836. — Variétés gastriques tourmentant les hypochondriaques I 836. — Variétés gastriques tourmentant les individus faibles dont les fonctions digestives sont altérées I 836.

Electro-puncture I 852.

On peut employer l'électro-puncture dans tous les cas où l'acupuncture et l'électricité sont indiquées I 853. — Asphyxie par submersion, des nouveaux nés I 853. — Hémiplégie faciale I 853. — Hernies engouées I 853. — Paralysie de l'estomac, des intestins I 881. — Rhumatismes chroniques avec atrophie des muscles I 853. — Sciatiques invétérées I 853. — Modes d'administration I 853.

Ellébore noir I 708.

Action physiologique I 709. — Dartres rebelles étendues I 709. — Hydropisie I 709. — Manie I 708. — Névroses I 709. — Propriétés abortives, emménagogues I 709. — Modes d'administration. Doses I 708 et 709.

Emétique, ou tartre stibié, ou tartrate de potasse et d'antimoine II 746.

Voir tartre stibié.

Eponge brûlée I 268.

Goître I 268. — Ulcères vénériens I 274.

Ergot de seigle I 798.

Action physiologique I 799. — Distinction entre le seigle ergoté et l'ergot de seigle I 798. — Considérations sur l'ergotisme ou ergot, ses rapports avec l'acrodynie I 800. — Action thérapeutique I 801. — Caillots dans la matrice I 803. — Coliques utérines accompagnant l'emploi de l'ergot de seigle I 810. — Congestions utérines I 816. — Délivrance

tardive I 803. — Dysménorrhée I 806. — Epistaxis I 807 et 816. — Hématémèse? I 807 et 817. — Hématurie? I 817. — Hémoptysie I 816. Hémorragies utérines I 803. — Inconvénients de l'ergot de seigle dans le cas d'inertie de la matrice I 804. — Inconvénients pour l'enfant I 818. — Inertie de la matrice dans l'accouchement I 802. — Leucorrhée I 801 807 et 817. — Ménorrhagie I 807. — Métrite commençante I 816. — Métorrhagie puerpérale, non puerpérale I 805. — Môle distendant la matrice I 817. — Paraplégies I 817. — Pertes utérines I 801. — Polype avec distension de la matrice I 817. — Propriétés obstétricales I 801. — Résumé de l'action de l'ergot I 815. — Action de l'ergot de seigle sur les organes autres que l'utérus I 813. — Modes d'administration. Doses I 815 et 819.

Etain II 782.

Propriétés anthelminthiques. — Modes d'administration. Doses II 783.

Ethers II 260.

Action physiologique II 261. — Action thérapeutique II 263. — Adynamie II 266. — Affections nerveuses II 263. — Aménorrhée II 266. — Angine striduleuse II 266. — Apoplexies inopinées dues à une métastase goutteuse II 265. — Calculs biliaires II 266. — Cardialgies II 265. — Céphalalgies II 267. — Choléra épidémique II 267. — Coliques hépatiques II 266. — Congestions subites et partielles des personnes nerveuses II 264. — Convulsions des enfants pendant la dentition II 265. — Croup? II 266. — Défaillances II 266. — Délires II 265. — Douleurs lacteuses II 269. — Douleurs névralgiques, rhumatismales II 267. — Exanthèmes irréguliers II 265. — Faux croup II 266. — Fièvres de mauvais caractère II 265 et 266. — Fièvres intermittentes II 266. — Flatulences chez les hommes II 264. — Gastrodynie II 265. — Hernie étranglée II 267. — Hystérie dans tous ou quelques uns de ses symptômes II 264. — Iléus spasmodique avec dou-

leurs atroces II 265. — Inégale répartition de chaleur dans le même individu II 264. — Métastase goutteuse et localisation du principe goutteux sur le cerveau, sur les centres nerveux splanchniques et sur le cœur II 265. — Migraines II 267. — Palpitations nerveuses chez les hommes II 264. — Pamoisons II 266. — Pollutions nocturnes II 266. — Propriétés diurétiques II 266. — Symptômes nerveux compliquant une maladie quelconque II 265. — Syncopes II 266. — Syneopes menaçantes II 265. — Tænia II 266. — Toux nerveuse II 265. — Vomissements convulsifs II 265. — Modes d'administration. Doses II 268.

Euphorbes indigènes I 671.

Propriétés vomipurgatives — Modes d'administration. Doses I 672.

Euphorbiacées I 459.

Employées pour produire une phlegmasie cutanée.

Fécules I 506.

Fécule de pomme de terre I 507.

Employée surtout comme aliment.

Fenouil II 425.

Propriétés se rapprochant de celles de l'anis. *Voir* ce mot.

Fer I 1.

Action physiologique I 8. — Action thérapeutique I 10. — Amaurose accompagnant une chlorose I 27. — Aménorrhée compliquant la chlorose I 28 et suiv. — Anasarque résultant d'une chlorose I 37. — Anémie I 28 et suiv. — Anémie, suite de fièvre intermittente I 37. — Asthme nerveux dans certains cas de chlorose I 27. — Blennorrhagie I 38. — Cachexies I 36. — Cachexie hydrargyrique I 20. — Chlorose I 8 et suiv. — Chorée II 675. — Constipation se rencontrant dans la chlorose I 18. — Convalescences des fièvres intermittentes accompagnées de décoloration des tissus et d'hypertrophie de la rate I 857. — Coqueluche I 27. — Dysménorrhée I 36. — Empoisonnement par l'arsenic, par les sels de

cuiyre I 39. — Engorgement pulmonaire avec chlorose I 37. — Gastralgies compliquant une chlorose I 22. — Gastralgies compliquant une céphalalgie II 151 et 154. — Hémorrhagie nasale accompagnant la chlorose I 34, 39 et 41. — Hémorrhagie utérine avec chlorose I 28, 29 et 41. — Hémorrhagies nasale et utérine ne se présentant pas avec la chlorose, mais non liées à un état pléthorique I 35, 39 et 41. — Hémorroïdes I 35. — Hydropisie I 37 et 857. — Hypertrophie du foie sous la dépendance d'une chlorose I 37. — Hystérie compliquant un commencement de chlorose ou un état présentant un des attributs de la chlorose I 20. — Leucorrhée liée à la chlorose I 30 et II 157. — Maux d'estomac II 157. — Méléna I 35. — Ménorrhagie avec chlorose I 28 et suiv. — Névralgies dépendant de la chlorose ou l'accompagnant I 20. — Propriétés astringentes qui font employer le fer dans les maladies externes où les astringents sont conseillés I 39 et 109. — Scrofules ? I 38. — Spasmes compliquant un commencement de chlorose I 20. — Stérilité I 36. — Modes d'administration. Doses I 40.

Fève de Saint-Ignace I 795.

Mêmes propriétés que la noix vomique : voir ce mot. — Modes d'administration. Doses I 795.

Figues I 506.

Propriétés émollientes.

Flagellation I 872.

Constipation opiniâtre I 872. — Frigidité, impuissance, incontinence d'urine, paralysie de la vessie, paraplégies anciennes et incomplètes, sens éteints I 872.

Fougère mâle II 785.

Tænia, vers intestinaux II 785. — Modes d'administration. Doses II 785.

Froid II 714.

Anomalies accompagnant l'érythisme nerveux II 721. — Anxiétés épigastriques II 720. — Brûlures II 722. — Céphalées opiniâtres II 721. — Choléra asiatique, sporadique II 719. — Chorée II 719. — Contre-indications de l'emploi du froid II

718, 720 et 722. — Convulsions II 719. — Dyspepsies accompagnant l'érythisme nerveux II 721. — Éclampsie des femmes en couches II 721. — Encéphalite II 718. — Érythisme du système nerveux II 719. — Étranglements internes II 718. — Fièvres essentielles II 720. — Flatuosités purement nerveuses des femmes sujettes à l'hystérie II 720. — Fractures comminutives II 722. — Gastralgies spasmodiques II 720. — Gastralgies sans vomissements II 720. — Gastro-entérite très intense, celle même qui accompagne la fièvre typhoïde II 718. — Hémorrhagie II 718. — Hernies II 722. — Hypochondrie II 719. — Hystérie II 719. — Iléus II 718. — Indications principales qui peuvent être remplies par le froid II 717, voir les mots : alun et plomb et la médication astringente. — Invaginations II 722. — Maladies ataxiques II 720. — Menaces d'attaques convulsives II 720. — Méningite II 718. — Névralgie II 718. — Ophthalmies intenses II 721. — Péritonites traumatiques II 718. — Phlegmasies traumatiques II 718. — Plaies de têtes, plaies par arrachement II 722. — Propriétés diurétiques II 545. — Spasmes II 719. — Spasmes hystériques II 720. — Vomissements incoercibles II 719. — Mode d'action du froid comme sédatif II 715. — Modes d'administration II 717.

Fumeterre II 358.

Affections chroniques du foie ? maladies chroniques cutanées, propriétés dépuratives, stomachiques. — Scrofules II 358.

Gaiac I 218 et II 542.

Sudorifique et dépuratif.

Galbanum II 203.

Action physiologique II 203. — Action thérapeutique II 203. — Cors aux pieds II 203. — Ophthalmies scrofuleuses atoniques II 204. — Troubles de l'innervation des yeux et de leur appareil protecteur II 204. — Le galbanum entre dans une foule de préparations pharmaceutiques. — A peu près les mêmes propriétés que l'asa foetida et la gomme ammonia-

que ; voir ces mots. — Modes d'administration. — Doses II 203.

Galvanisme I 845.

Aberrations du goût, de la vision I 837. — Affections auditives I 836. — Affections que le galvanisme peut le plus particulièrement modifier I 834. — Asphyxie par submersion I 846. — Chorée, convulsions, hernies étranglées, iléus, névralgies faciales I 846. — Procédé opératoire quand on veut agir sur les muscles de la vie organique, sur les organes délicats, sur l'œil, sur l'oreille I 837. — Rhumatismes I 846.

Garou I 454.

Propriétés épispastiques I 455.

Genièvre (baies de) II 556 et 610.

Anasarques II 611. — Catarrhe vésical à forme aiguë II 573. — Courbature, estomac débilité, hydropisie, lumbago, œdèmes partiels II 611. — Propriétés diurétiques II 556. — Rhumatisme musculaire II 611.

Gentiane II 358.

Convalescences difficiles, débilité suite de pertes de sang, suite du traitement mercuriel, digestion paresseuse suite de fièvres intermittentes, digestion paresseuse accompagnant les maladies nerveuses II 360. — Goutte, serofules II 360. — Vers intestinaux II 783. — Modes d'administration. Doses II 360.

Germandrée II 445.

Atonie du tube digestif II 445. — Cachexie des fièvres intermittentes prolongées II 445. — Convalescence des fièvres typhoïdes à forme adynamique; convalescence des maladies aiguës suivies d'un état de langueur II 445. — Fièvres intermittentes II 445. — Hydropisies, maladies chroniques du foie II 445, Modes d'administration. Doses II 447.

Gérosfle II 470.

Propriétés excitantes.

Gingembre II 465.

Propriétés excitantes. Procidence de la luvette II 466. — Modes d'administration. Doses II 466.

Glands de chêne I 124 et 125.

Diarrhées apyrétiques des enfants après le sevrage I 125. — Dyspepsies avec dévoiement I 125. — Phlegmasie chronique des voies digestives chez des malades irritables I 125. — Les glands de chêne entrent dans le *palamaud* des Turcs et dans le *rachout* des Arabes I 124.

Globulaire I 723.

Propriétés purgatives. Excellente succédanée du séné.

Gomme adragante I 504.

Mêmes usages que la gomme arabe. Voir ce mot.

Gomme ammoniacque II 199.

Action physiologique II 200. — Action thérapeutique II 200. — Affections atoniques des organes respiratoires II 201. — Aménorrhée II 201. — Asthme essentiel, humide II 200. — Catarrhes chroniques, suffoquants II 201. — Engorgements froids des articulations, des glandes, des membres II 202. — Inflammations de poitrine (lorsque l'expectoration se supprime) II 201. — Leucorrhée, obstructions viscérales II 202. — Modes d'administration. Doses II 202.

Gomme arabique I 503.

Propriétés émollientes. Modes d'administration I 504.

Gomme-Gutte I 720.

Asthme, catarrhe pulmonaire I 722. — Hydropisie I 721. — Paralysie I 722. — Propriétés hydragogues, purgatives, drastiques I 721. — Tœnia I 722. — Vers intestinaux, remède de madame Nouffer I 722. — Modes d'administration. Doses I 721.

Goudron II 606.

Se donne à peu près dans les mêmes circonstances que la térébenthine.

Affections cutanées, lépreuses II 608. Cachexie scorbutique II 607. — Catarrhe chronique de la vessie II 609 et 650. — Catarrhe pulmonaire II 607. — Conduits fistuleux entretenus par des caries, des clapiers purulents, des nécroses, des ulcères serofuleux II 609. — Dyspepsies II 607. — Eczéma II 608. —

Gale II 608. — Herpès II 608. — Ichthyosis II 609. — Maladies chroniques des bronches, du larynx, du poumon II 608. — Otorrhée II 609. — Phthisie pulmonaire II 627. — Prurigo II 608. — Psoriasis II 608. — Teigne granulée II 608. — Doses II 608.

Grenade I 136.

Propriétés astringentes.

Grenadier (racine de) II 784.

Propriétés anthelminthiques *Tænia* II 785. — Modes d'administration. Doses II 785.

Guimauve I 505.

Propriétés émollientes.

Houblon II 358.

Voir fumeterre.

Houx II 363.

Fièvres intermittentes? II 363. — Propriétés antiarthritiques, sudorifiques.

Huile de croton tiglium I 680.

Action physiologique I 684. — — thérapeutique I 685. —

Propriétés purgatives I 685. — On l'emploie comme épithème irritant I 459 et 686. — Modes d'administration. Doses I 685 et 686.

Huile d'épurgé I 681.

Employée comme épithème irritant et comme purgatif I 687. — Modes d'administration. Doses I 688.

Huile de morue I 281.

Action physiologique I 283. — — thérapeutique I 284. —

Caries osseuses I 286. — Carreau I 285. — Maladies chroniques, scrofuleuses, du système osseux I 286. — Paraplégies I 286. — Rhumatismes chroniques I 286. — Sciatique simple, double I 286. — Modes d'administration. Doses. I 286.

Huile de papier I 141.

Angine catarrhale superficielle I 141. — Blennorrhées peu graves I 141. — Catarrhe bronchique I 142. — Catarrhe chronique de la glotte I 142. — Ophthalmies catarrhales légères I 141. — Phthisie laryngée I 142.

Huiles.

Huile d'amandes douces I 726 et 508. — De cacoyer (beurre de cacao) I 508. — De colza I 726. — De lin 508. — De noix I 726. — D'olives I 726 et 508. — De pavots I 726: — Propriétés émollientes ou laxatives ou purgatives.

Huile de ricin I 682.

Propriétés purgatives I 688. — Modes d'administration. Doses I 689.

Hydrochlorate de cuivre I 424.

Voira ammoniure, deuto-acétate et sulfate de cuivre.

Hydrosulfate d'antimoine ou kermès minéral II 773.

Voira antimoine.

Hyèble I 723.

Propriétés purgatives. — Ulcères vieux pour les raviver I 723.

Hyssope II 442.

Affections nerveuses des organes respiratoires II 445. — Asthme II 445. — Catarrhe aigu II 444 et 445. — Catarrhe chronique II 442 et 444. — Maladies chroniques du poumon II 442. — Phthisie II 442 et 444. — Toux de la pneumonie II 444. — Modes d'administration. Doses II 447.

Iode I 258.

Action physiologique I 260. — Action thérapeutique I 266. — Aménorrhée I 275. — Angines chroniques I 274. — Blennorrhagie I 274. — Bronchites I 278. — Bubons vénériens I 274. — Carie des vertèbres I 269. — Chlorose I 281. — Chorée I 278. — Dartres I 277. — Dartres rongeantes tuberculeuses I 281. — Disménorrhée I 276. — Empoisonnements par la morphine, la strychnine et les autres alcalis végétaux I 279. — Epanchements de la cavité péritonéale, de la plèvre, du péricarde, des articulations. Gale I 277. — Goitre I 266. — Goutte I 278. — Hydrocèle I 271. — Hydropisie des bourses muqueuses, tendineuses et articulaires I 272. — Hygroma I 272. — Kystes de l'ovaire I 270. — La

ryngite I 278. — Leucorrhée I 276. — Maladies chroniques de la peau I 277. — Maladies de la peau liées à la constitution scrofuleuse I 277. — Morve chez le cheval I 279. — Ophthalmie égyptienne I 278. — Paralysies diverses I 278. — Phlegmasie chronique des membranes muqueuses I 278. — Phthisie pulmonaire I 278. — Propriétés diurétiques II 261. — Ptyalisme I 276. — Rhumatisme I 278. — Scrofules I 268, 281. — Syphilis constitutionnelle I 273. — Teigne I 277. — Tumeurs squirrheuses I 269. — Modes d'administration. Doses I 279.

Iodure d'antimoine II 773.

Iodure de plomb I 144 et 150.

Voit plomb.

Ipécacuanha I 651.

Action physiologique I 655, 657. Action thérapeutique I 657. — Asthme humide, Asthme nerveux I 659. — Catarrhe bronchique I 662. — Catarrhes chroniques avec symptômes nerveux I 659. — Coqueluche I 659. — Diarrhée simple liée à un état saburral de la langue I 658. — Diarrhée chronique non dépendante d'une phthisie tuberculeuse I 658. — Dysenterie I 657. — Dyspnée habituelle, liée à un emphysème pulmonaire; Dyspnée habituelle, liée à une maladie du cœur peu avancée I 659. — Hémoptysie I 663. — Hémorrhagies utérines, surtout celles liées à un état puerpéral I 663. — Inflammation des sinus utérins I 662. — Inflammation du tissu cellulaire de la fosse iliaque I 662. — Maladies qui compliquent l'état puerpéral I 660. — Quelques considérations sur cet état puerpéral. — Méningite I 662. — Ménorrhagie I 663. — Métrite subaiguë I 662. — Péritonite I 662. — Phlébite générale I 662. — Phlegmasie gastro-intestinale avec suppression des lochies I 662. — Pneumonie subaiguë I 662. — Propriétés diurétique, purgative et sternutatoire I 665 et 671. — Suppression des lochies I 52. — Modes d'administration. Doses I 655, 657 et 663.

Jalap I 690.

Propriétés purgatives I 693. — Médecine Leroy I 693. — Modes d'administration. Doses I 693.

Jatropha curcas I 683.

Purgatif succédané de l'huile de Croton tiglium I 689.

Jujubes I 506.

Propriétés émollientes.

Jusquiame II 105 et 109.

Action physiologique, thérapeutique II 106.

La jusquiame est employée dans les mêmes cas que la belladone et le datura. *Voit* ces mots.

Coliques de plomb II 108. — Convulsions diverses II 107. — Coqueluche II 108. — Douleurs II 107. — Douleurs internes, superficielles II 108. — Epilepsie II 107. — Flux hémorrhoidaux II 109. — Hémoptysie II 109. — Hémorrhagies II 109. — Hernie étranglée II 109. Hypochondrie II 107. — Hystérie II 107. — Maladies nerveuses II 107. — Névralgies II 108. — Odontalgie II 108. — Opération de la cataracte (pour relâcher l'iris) II 109. — Otorrhée purulente II 107. — Paraphymosis II 109. — Phlegmasies douloureuses des articulations, de la peau, du sein II 108. — Phlegmasies de l'iris, suites de la cataracte II 109. — Phlegmasies de l'œil II 109. — Rhumatalgies II 108. — Toux nerveuses II 108. — Modes d'administration. Doses II 110.

Kermès minéral ou hydro-sulfate d'antimoine I 679 et II 773.

Voit antimoine.

Kino I 126.

Employé dans tous les cas où le cachou, la ratanhia, le tan et le tannin sont indiqués. *Voit* ces mots.

Diabète I 127. — Diarrhée I 127. — Dysenterie chronique I 127. — Flux chroniques en général I 127. — Menstrues immodérées I 127. — Pertes séminales involontaires I 127. — Modes d'administration. Doses I 127.

Labiées II 426.

Quelques considérations à propos de leurs propriétés thérapeutiques.

Employées pour faire des bains généraux, locaux, des litières, des sachets II 452. — On en fait usage dans les abcès froids, *id.* carie des vertèbres, convalescences des exanthèmes chez les enfants, engorgements chroniques de toute espèce, infiltration passive des membres dans les convalescences, l'anasarque essentielle, état de l'organisme caractérisé par une faiblesse générale, l'imperfection des fonctions assimilatrices et le relâchement des solides; état scrofuleux des enfants, consécutif à certains exanthèmes, aux fièvres intermittentes, etc., raideurs articulaires avec ou sans gonflement, rhumatisme chronique, tumeurs blanches, scrofuleuses II 452 et 453.

Ladanum II 616.

Propriétés excitantes.

Laitue commune II 115 et 116.

L'eau distillée de laitue sert d'excipient dans la plupart des potions calmantes et antispasmodiques II 115 et 118. — Douleurs, éréthisme nerveux, gastralgies II 117. — Irritation de la conjonctive II 118. — Maladies des yeux dépendant d'affections nerveuses avec éréthisme II 118. — Ophthalmies catarrhales pures II 118. — Propriétés antiaphrodisiaques II 116. — Propriétés hypnotiques II 116 et 117. — Toux II 117. — Modes d'administration. Doses II 117 et 118.

Laitue vireuse II 115 et 118.

Mêmes propriétés que la Thridace. — Angine de poitrine II 119. — Hydrophisie II 118 et 119. — Hydrothorax symptomatique d'une maladie du cœur II 119. — Névroses diverses II 118. — Obstructions viscérales avec ou sans hydrophisie II 119. — Propriétés antiaphrodisiaques II 118. — Modes d'administ. Doses II 119.

Laurier d'Apollon II 467.

Succédané de la cannelle. *Voir* ce mot.

Laurier cerise II 170.

Action physiologique II 171. —

Action thérapeutique II 172. Le laurier cerise partage les propriétés de l'acide cyanhydrique. *Voir* ce mot. Mêmes applications que les amandes amères. *Voir* amandes amères. — Affections spasmodiques des muscles de la poitrine II 172. — Affections spasmodiques des poumons II 172. — Douleurs locales II 173. — Phthisie pulmonaire II 172. — Toux nerveuses. II 173. — Modes d'administration. Doses II 173.

Lavande II 442.

Voir romarin.

Lichen d'Islande II 366.

Action physiologique II 367. — Catarrhe chronique II 368. — Diarrhées chroniques chez les enfants à l'époque du sevrage II 368. — Hémoptysie II 367. — Phthisie II 367 et 368. — Toux fatigante accompagnant certaines affections de l'estomac II 368. — Modes d'administration. Doses II 368.

Lierre terrestre II 442.

Catarrhe aigu II 444. — Catarrhe chronique II 442 et 444. — Maladies chroniques du poumon II 442. — Phthisie II 442 et 444. — Phthisie hémoptoïque II 446. — Toux de la pneumonie II 444. — Modes d'administration. Doses II 447.

Lilas II 364.

Fièvres intermittentes ? II 364.

Lin (graines) I 505.

Propriétés émollientes.

Lisérans I 692.

Purgatifs.

Litharge I 143 et 149.

Voir plomb.

Magistère de corail I 367.

Propriétés absorbantes.

Magistère de nacre de perles I 367.

Mêmes propriétés.

Magnésie I 731.

Aigreurs d'estomac I 733. — Gastralgies, gravelle I 733. — Propriétés lithontriptiques I 733. — Propriétés purgatives I 732. — Pyrosis I 733. — Mode d'action de la magnésie I 732. —

- Modes d'administration, Doses I 734.
Magnésie anglaise. *Voir* sous carbonate de magnésie.
- Mandragore** II 83.
Inusitée aujourd'hui. Propriétés analogues à celles de la helladone.
- Manne** I 724.
Purgatif doux, son inconvénient I 726.—Modes d'administration.—Doses I 725.
- Marjolaine** II 433.
Propriétés stimulantes, entre dans les poudres sternutatoires.
- Marronnier d'Inde** II 356.
Fièvres intermittentes? II 357.—Modes d'administration.—Doses II 358.
- Marrube** II 442.
Aménorrhée II 446.—Asthme piteux II 446.—Cancers du foie II 446.—Catarrhe aigu II 444.—Catarrhe chronique II 442 et 444.—Maladies chroniques du poumon II 442.—Phthisie II 442, 444 et 446.—Ptyalisme mercuriel II 446.—Scorbut II 446.—Toux de la pneumonie II 444.—Modes d'administration.—Doses II 447.
- Massage** I 868.
Employé comme moyen hygiénique I 868.—Massage par pression I 868.—Massage par percussion I 869. Affections rhumatismales I 871.—Courbature I 871.—Fatigue résultant de la marche, des plaisirs de l'amour, de la veille I 868.—Fièvre éphémère avec simple courbature I 871.—Impuissance vénérienne I 869.—Paralysie des membres I 871.—Paralysie en voie de guérison I 869. Phlegmasies des bronches, de l'estomac, des intestins, liées le plus souvent à un état d'atonie de la peau I 869.—Rhumatisme aigu apyrétique, rhumatisme chronique I 869.—Le massage par percussion est surtout indiqué dans le rhumatisme apyrétique I 872.
- Matricaire** II 460.
Propriétés analogues à celles de la camomille, *voir* ce mot.
- Mauve** I 505.
Propriétés émollientes.
- Méchoacan** I 692.
Purgatif.?
- Mélasse** I 726.
Laxative.
- Mélisse** II 428.
Médicament nervin : ce qu'on entend par ce mot II 428.—Affaïssement des facultés intellectuelles chez les vieillards II 436.—Apathie et obésité des vieillards II 432.—Aphthes II 431.—Atonie des nerfs et surtout des nerfs encéphalo-rachidiens II 429.—Bourdonnements d'oreilles II 432.—Céphalalgies des gens délicats et nerveux II 432.—Débilité musculaire, des articulations, des membres, à la suite de repos pour des fractures ou des luxations II 432.—Débilité des nerfs et surtout des nerfs encéphalo-rachidiens II 429.—Douleurs otalgiques, rhumatismales apyrétiques II 432.—Faiblesse commençante de la vue II 432.—Hébétéude des sens II 432.—Maux d'yeux II 431.—Mélancolie hypochondriaque II 436.—Morsures d'animaux enragés, venimeux II 432.—Névralgies vagues et peu intenses II 432.—Névralgies des membres, des organes des sens II 431.—Obnubilations passagères II 432.—Propriétés céphaliques II 433.—Propriétés exhilarantes II 434.—Considérations sur les médicaments céphaliques et exhilarants II 433 et suiv.—Rhumatisme articulaire, Sciatique II 432.—Tremblements des mains, de la tête II 432.—Vertiges chez les femmes et chez les hommes s'occupant de travaux intellectuels II 432.
- Mélisse bâtarde** II 436.
Se rapproche de la mélisse officielle, *voir* ce mot.
- Melon** I 724.
Propriétés laxatives.
- Menthe** II 436.
Action physiologique II 437.—Mêmes avantages que les éthers, le camphre et le castoréum, dans certains cas II 439.—Anémie chez les femmes II 440.—Céphalalgie avec chlorose II 439.—Choléra asiatique II 440.—Coliques spasmodiques sié-

geant à l'hypochondre droit et à la région des reins II 439. — Dismé-norrhée II 439. — Entéralgies chez les chlorotiques II 439. — Fièvres catarrhales avec atonie générale, intermittentes, pernicieuses, nerveuses primitives, typhoïdes à forme muqueuse, typhoïdes à forme nerveuse II 440. — Flatulences accompagnant une chlorose et chez les femmes vaporeuses II 439. — Flux exagérés II 440. — Gastralgies chez les chlorotiques II 439. — Gastrodynies spasmodiques II 439. — Hoquets avec chlorose II 439. — Maladies spasmodiques flatulentes II 438. — Météorismes nerveux chez les chlorotiques et les femmes vaporeuses II 439. — Migraines légères avec chlorose II 439. — Palpitations de cœur accompagnant une chlorose II 439. — Propriétés anaphrodisiaques suivant les uns II 440. — Propriétés aphrodisiaques suivant les autres II 438. — Propriétés antilaitesuses II 240. — Propriétés excitantes II 438. — Tremblements nerveux chez les chlorotiques II 439. — Vomissements nerveux II 439. — Modes d'administration. — Doses. II 442.

Menthe Pouliot II 441.

Mêmes propriétés que la menthe poivrée qui précède. — Coqueluche, toux convulsive, 441.

Mercure I 189 et II 780.

Action physiologique des mercu-riens I 198. — Affections articulaires tendant aux tumeurs blanches I 238. — Affections chroniques du foie I 240. — Affections ulcéreuses de la peau à cause syphilitique ou non I 249. — Albuminurie I 241. — Amaurose sous la dépendance d'une vérole I 244. — Animaux parasites I 252. — Carcinômes superficiels I 249. — Carie syphilitique I 237. — Coupe-rose I 248. — Croup I 239 et 240. — Dartres d'origine syphilitique ou non, aiguës ou chroniques I 246. — Dartres rongeantes I 249. — Dysenterie I 241. — Eczéma aigu I 250. — Epilepsie sous la dépendance de la syphilis I 243. — Erysipèle I 203. — Erysipèle phlegmoneux des mem-

bres I 238. — Exostose syphilitique, non syphilitique I 237. — Fièvre jaune I 240. — Fièvre typhoïde I 242. — Gale I 248. — Gonflement rhumatisal des extrémités osseuses I 236 et 237. — Gonflement scrofuleux des os I 237. — Hémiplégies sous la dépendance du virus syphilitique I 244. — Hydrocéphale aiguë I 233. — Hydrophobie I 245. — Iléus I 255. — Inflammations (opinion des médecins anglais) I 239. — Inflammation chronique de la muqueuse laryngée I 252. — Inflammation érysipélateuse I 238. — Iritis I 203 et 231. — Lèpre I 245. — Maladies de la peau I 245. — Maladies des fosses nasales I 251. — Maladies des yeux I 251. — Moyens parasymphilitiques I 231. — Nécroses syphilitiques I 237. — Névralgies sous la dépendance du virus syphilitique I 244. — Névroses sous la dépendance de la syphilis I 243. — Otorrhée I 252. — Panaris I 238. — Paraplégies à dépendance syphilitique I 244. — Périostoses non syphilitiques I 237. — Péritonite puerpérale I 203 et 222. — Péritonite chronique I 232. — Peste I 240. — Phlébites traumatiques suites de saignées I 239. — Phlegmasies dartreuses du conduit auditif externe I 252. — Phlegmasies du larynx I 204. — Pneumonie I 238. — Prurit de la vulve I 252. — Punaïsie reconnaissant une cause syphilitique ou non I 251. — Pustules syphilitiques I 225. — Rhumatisme articulaire aigu I 222 et 235. — Rhumatisme articulaire chronique I 236. — Rhumatisme interarticulaire chronique I 237. — Surdités sous la dépendance de la syphilis I 244. — Syphilis primitive I 225. — Syphilis. Les accidents primitifs n'ayant pas cédé aux émollients I 225. — Syphilis constitutionnelle I 226. — Teigne I 248. — Tétanos spontané, traumatique I 244. — Tumeurs diverses? I 242. — Tumeurs osseuses à cause peu claire I 237. — Typhus I 240. — Ulcères syphilitiques I 225. — Variole I 250. — Vers intestinaux I 252 et II 780. — Modes d'administration. Doses I 218, 255, 258 et II 781.

Mercuriale I 683 et 689.

Propriétés purgatives.

Miel I 726.

Propriétés laxatives.

Miel de mercuriale I 684 et 689.

Purgatif assez énergique.

Monésia I 127,

Blennorrhagie, catarrhes chroniques, diarrhée chronique, fissures à l'anus, hémoptysie, leucorrhée, métrorrhagie, ulcères cutanés I 128.

— Modes d'administration. Doses I 129.

Morelle II 113.Employée extérieurement dans les mêmes circonstances que la jusquiame. *Voir ce mot.*

Bains généraux, de siège II 114. —

Propriétés sudorifiques II 544. —

Propriétés vénéneuses? II 113.

Morphine II 3 et 44.

Mêmes effets que l'opium.

Cas où la morphine doit être employée préférablement II 44.

Moussache I 508.

Propriétés communes aux fécules.

Mousse de Corse II 783.

Propriétés anthelminthiques. Modes d'administration. Dose II 784.

Moutarde I 424.

Moutarde blanche I 427. — Propriétés déparatives I 428. — Laxatives I 427. — Maladies cutanées, rhumatismes chroniques I 428. — Moutarde noire I 429. — Bains sinapisés, cataplasmes sinapisés, sinapismes I 429. — Effets immédiats des sinapismes I 435. — Médication à suivre pour combattre les accidents causés par les sinapismes I 438. — Particularités sur la préparation des sinapisanes. I 429. — Précautions à prendre et dangers I 435.

Muse II 204:

Action physiologique II 205. — Action thérapeutique II 206. — Attaques apoplectiformes, dysphagie, épilepsie? II 220. — Fièvre catarrhale épidémique II 211. — Fièvre à phénomènes nerveux II 220. — Goutte remontée II 220 et 221. — Hoquet, hydrophobie? II 220. — Hystérie II

207. — Quelques considérations sur l'hystérie II 208. — Maladies nerveuses II 220. — Peste II 211. —

Phlegmasies ataxiques II 219. —

Pleuropneumonie II 213. — Pneumonies dites ataxiques, malignes II

212. — Réflexions sur la pneumonie ataxique II 213 et suiv. — Pneumonie

avec délire comme maniaque II 218. —

Prolapsus de la matrice? II 207. —

Propriétés aphrodisiaques II 221. —

Propriétés sudorifiques II 541. —

Spasmes, tétanos? II 220. — Typhus II 210. — Modes d'administration. Doses II 221.

Muscade I 469.

Propriétés excitantes. Employée dans beaucoup de composés.

Myrrhe II 616.

Substance balsamique.

Narcotine II 4 et 45.

Le chlorhydrate de narcotine est regardé comme succédané du sulfate

de quinine II 45. — Effets de ce sel II 45. — Fièvres intermittentes II 45.

— Propriétés sudorifiques II 46.

Nerprun I 722.

Purgatif surtout comme adjuvant. — Hydragogue? hydropisie? I 722.

Nitrate d'argent I 406.

Affections cutanées chroniques I 411. — Amygdales engorgées chroniquement I 411. — Angine catarrhale, couennense I 411. — Blennorrhagie aiguë I 411. — Bourgeons charnus I 411. — Chorée I 409. — Croup I 411. — Diarrhée chez les enfants I 408. — Diarrhée chronique dépendant d'une phlegmasie du gros intestin ou du rectum I 408. — Dysenterie aiguë I 408 et 411. — Engorgements de la muqueuse du canal de l'urèthre I 411. — Épilepsie I 408. — Hydropisie I 407. — Hystérie I 409. — Inpétigo I 411. — Inflammations aiguës I 411. — Maladies éruptives I 411. — Ophthalmie blennorrhagique, ophthalmie purulente I 411. — Phlegmasies chroniques des membranes muqueuses, ainsi que celles de la bouche, de la conjonctive, du col utérin, du canal de l'urèthre, des fosses nasales, du pharynx, de la

vessie I 411. — Plaies présentant à leur surface une membrane trop vasculaire I 411. — Rétrécissement du canal nasal, du conduit auditif externe et interne, et de la partie inférieure du rectum I 412. — Trajets fistuleux I 411. — Ulcérations superficielles de la cornée transparente, de la membrane muqueuse buccale, du gland, du prépuce I 412. — Variole I 411. — Vers intestinaux I 408. — Zona I 411. — Modes d'administration. Doses I 412.

Nitrate de cuivre I 424.

Propriétés communes aux sels de cuivre. Voir ammoniure, deutoacétate, sous-acétate et sulfate de cuivre.

Nitrate de potasse II 547.

Action physiologique II 547. — Action thérapeutique II 549. — Fièvres inflammatoires et notamment celles liées au rhumatisme articulaire aigu II 549. — Fièvres inflammatoires liées à la phlegmasie de la plèvre, du poumon, etc. ? II 549. — Hémorrhagies actives II 550. — Hydropisies II 549. — Propriétés anaphrodisiaques II 548. — Propriétés diurétiques II 546 et 547. — Propriétés sédatives II 549. — Modes d'administration. Doses II 550.

Noix de galle I 121.

Voir aux mots cachou, ratanhia et tannin, dans quelles affections la noix de galle est employée. — Débilité, dévoiement à la suite d'affections du canal alimentaire I 122. — Diarrhée chronique compliquant des affections nerveuses et chlorotiques I 122. — Sirop martial astringent I 123.

Noix vomique I 782.

Action physiologique I 783. — sur les appareils nerveux I 786. — Amaurose I 190. — Chorée I 793. — Dysenterie I 793. — Dyspepsies, surtout chez les vieillards ou chez ceux qui ont vieilli avant l'âge I 793. — Hémiplégies anciennes et récentes, remarque à propos de ce dernier cas I 788. — Impuissance I 792. — Incontinence d'urine I 791. — Paralysies I 789. — Paralysies diversés sous l'influence du plomb I

789. — paralysies locales I 790. — Paralysies de l'estomac et des intestins I 881. — Paralysies de l'œsophage I 880. — Paraplégies symptomatiques d'une commotion de la moelle I 789. — Paralysies symptomatiques d'une inflammation de la moelle I 789. — Paraplégies suivant le mal de Pott I 789. — Propriétés diurétiques I 786. — Rétention d'urine I 791. Vers intestinaux I 793. — Modes d'administration. Doses. I 794.

Noyer (feuilles de) I 133.

Catarrhe utérin (inconvenients), Leucorrhée, Métrite chronique I 133.

OEillet rouge (pétales) II 545.

Sucrolique.

Oliban II 616.

Médicament balsamique.

Opium II 1 et 9.

Action physiologique II 10. — Distinction entre le narcotisme produit par l'opium et celui causé par les solanées vireuses, les vins et l'alcool II 27. — Action thérapeutique II 28. — Accidents nerveux dus à une infection mercurielle I 219. — Affections syphilitiques II 41. — — typhoïdes ? II 42. — Aménorrhée non liée à la chlorose et avec état congestif vers la matrice II 41. — Asthme nerveux II 38. — Blennorrhagies aiguës de la femme II 40. — Calculs II 40. — Cancers II 38. — Catarrhe aigu II 37. — Catarrhe aigu de la vessie II 40. — Catarrhe chronique de la vessie II 43. — Chaudépisses cordées II 40. — Chorée II 30. — Chorée alcoolique II 30. — Chorée mercurielle II 31 et I 220. — Coliques néphrétiques II 40. — Coliques de plomb, coliques rhumatismales II 38. — Convalescences des affections typhoïdes II 42. — Convulsions II 33. — Delirium tremens II 31. — Delirium tremens, suite d'infection mercurielle I 219. — Diabète sucré II 43. — Diarrhée aiguë, chronique II 39. — Douleurs II 29. — Douleurs à la suite d'opérations II 30. — Douleurs utérines

- symptomatiques d'un avortement II. 41. — Douleurs utérines tenant à une phlegmasie aiguë ou chronique de la matrice II 41. — Douleurs utérines tenant à un déplacement de la matrice ou à une névralgie de cet organe II 41. — Dysenterie aiguë II 40. — Eclampsie II 33. — Epilepsie II 33. — Epilepsie mercurielle I 220. — Fièvre intermittente II 42. — Hémoptysie II 43. — Hémorrhagies II 43. — Hernie étranglée II 39. — Hydrophobie II 33. — Hydropisie symptomatique d'une lésion du foie? II 43. — Hystérie II 30 et 209. — Inconvénients résultant de l'abus de l'opium II 44. — Inflammation de l'urèthre sans caractère syphilitique II 41. — Inflammation du vagin sans caractère syphilitique II 41. — Insomnie dépendant d'une maladie douloureuse II 28. — Maladies des appareils des sens II 36. — Maladies de l'appareil respiratoire II 37. — Maladies aiguës des yeux, sauf le cas d'iritis II 36. — Maladies des centres et des conducteurs nerveux II 28. — Manie mercurielle I 220. — Métorrhagies suivant l'avortement ou les couches II 43. — Névralgies, névralgies faciales II 33. — Névralgies intermittentes de l'estomac II 38. — Odontalgies, II 36. — Otagies II 36. — Opium employé comme véhicule de certains médicaments II 44. — Panaris commençant II 30. — Péricardite aiguë rhumatismale II 38. — Péritonite aiguë II 39. — Peste II 42. — Phlegmons commençants II 30. — Phlegmorragies pulmonaires II 43. — Phthisie pulmonaire II 37. — Pleurésie aiguë II 37. — Pneumonie aiguë II 37. — Ptyalisme mercuriel II 43. — Rhumatisme articulaire général sans fièvre ni tuméfaction des jointures II 35. — Rhumatisme local apyretique II 35. — Rhumatisme de la vessie II 40. — Rougeole II 36. — Tétanos (nouveau mode de traitement) II 32. — Toux opiniâtre tenant, soit à l'inflammation de la muqueuse du larynx, soit à des chatouillements du larynx II 37. — Troubles nerveux et tremblements accompagnant une opération II 29. — Variole II 36. — Vomissements II 38. — Modes d'administration. Doses II 47.
- Opopanax** II 202.
 Ses propriétés sont à peu près les mêmes que celles de l'asa-fœtida et de la gomme ammoniacque II 203. — Modes d'administration. Doses II 203.
- Or** I 314.
 Action physiologique I 317. — Action thérapeutique I 324. — Accidents causés par l'or I 323. — Accidents mercuriels chroniques I 220. — Affections lépreuses I 328. — Aménorrhée I 319 et 328. — Ascite dépendant d'affections chroniques du foie I 328. — Blennorrhagie? I 325. — Cachexie hydrargyrique I 327. — Dartres I 327. — Diarrhée I 328. — Dyspepsie I 328. — Eléphantiasis I 328. — Engorgements du gland I 327 et 328. — Goitre I 327 et 328. — Marasme I 328. — Ophthalmie serofuleuse I 327. — Phthisie tuberculeuse I 327. — Propriétés diurétiques, emménagogues I 319. — Scrofules? I 327. — Squirrhe de la matrice I 327. — Syphilis constitutionnelle, primitive I 324. — Teigne, tumeurs blanches I 328. — Ulcérations du col de l'utérus I 329. — Ulcérations dartreuses, herpétiques diverses, serofuleuses, vénériennes I 329. — Vomissements I 328. — Modes d'administration. — Doses. I 329.
- Oranger** II 272 (fleurs et feuilles)
 Chorée, épilepsie II 272. — Propriétés antispasmodiques. — Tics douloureux, toux convulsives, II 272.
- Orge** I 506.
 Propriétés émollientes.
- Ortie** I 457.
 Aménorrhée, choléra, coma, exanthèmes, paralysie I 458.
- Oxy-chlorure d'antimoine** ou poudre d'Algaroth II 773.
 Voir antimoine.
- Oxyde d'antimoine** II 772.
 Voir antimoine.
- Oxyde de Zinc** I 418 et II 272.
 Affections nerveuses I 418. — Affections inflammatoires avec acci-

dents spasmodiques I 418. — Blennorrhagie I 418. — Blépharophthalmies chroniques II 273. — Chorée I 418. — Coqueluche II 272. — Coryza I 418. — Epilepsie II 272. — Erythèmes, suites d'un décubitus prolongé dans les maladies graves ou causés par l'urine des enfants II 274. — Fissure à l'anus II 274. — Gerçures des lèvres I 418. — Gerçures du sein I 418 et II 274. — Hystérie II 273. Intertrigo des enfants I 418. — Leucorrhée I 418. — Maladies convulsives essentielles surtout chez les enfants II 273. — Névroses II 272. — Ophthalmies chroniques I 418. — Plaies, prurigo II 274. — Spasmes des enfants, des femmes en couches I 418. — Toux convulsives II 272. — Tremblement métallique I 418. — Ulcérations et taches de la cornée II 273. — Ulcères II 273. — Ulcères chancreux, fétides I 418. — Modes d'administration. — Doses I 418.

Pareira brava II 556.

Diurétique.

Pariétaire II 555.

Diurétique. — Modes d'administration. — Doses II 555.

Passerage II 480.

Mêmes propriétés que le cresson, voir ce mot.

Paullinia I 129.

Convalescences I 130. — Diarrhées, dysenteries, dyspepsies, flux divers I 130. Mêmes propriétés que le cachou, l'écorce de chêne, la monésia, la ratanhia, etc. — Modes d'administration. Doses I 130.

Pavot II 7.

Propriétés calmantes. — Modes d'administration. Doses II 49.

Pêcher I 723.

Feuilles et fleurs. Action légèrement purgative.

Pensée sauvage I 666.

Action physiologique I 667. — Affections diverses du cuir chevelu chez les adultes et les enfants I 669.

— Affections laiteuses des enfants vulgairement appelées gourmes (eczéma,

favus, impetigo, lichen) I 668. — Dartres I 669. — Gourme I 668. — Maladies cutanées chroniques I 668. — Maladies organiques où les dépuratifs sont indiqués I 669. — Propriétés dépuratives I 668. — Propriétés vomitives I 667. — Rhumatisme chronique, vérole constitutionnelle I 669. — Modes d'administration. Doses I 669.

Persil II 425.

Diurétique II 556. — Succédané de l'angélique et de l'anis.

Pétrole II 270.

Employé autrefois comme anti-spasmodique et vermifuge.

Phosphate de soude I 737.

Purgatif employé dans les mêmes circonstances que le sulfate de soude.

Pipérine II 471 et 473.

Fièvres intermittentes. Modes d'administration. Doses II 473.

Platine I 331.

Action physiologique I 334. — Action thérapeutique I 338. — Blennorrhagie aiguë I 338. — Blennorrhagie chronique I 339. — Chancre vénérien primitif I 339. — Chancres syphilitiques de la gorge et du voile du palais I 339. — Propriétés diurétiques I 339. — Rhumatismes chroniques I 339. — Syphilis constitutionnelle, primitive I 340.

Plomb I 143.

Action physiologique I 144. — Action thérapeutique I 149. — Abscesses froids I 156. — Affect. cutanées chroniques prurigineuses I 154. — Affect. nerveuses I 152. — Anévrysmes des grosses artères I 153. — Angine catarrhale I 154. — Blennorrhagie I 152 et 154. — Bronchorrhées I 152. — Brûlures I 150 et 153. — Cancer I 150. Catarrhes chroniques I 152. — Chairs baveuses I 150. — Coryza chronique I 154. — Diarrhée colliquative des phthisiques I 152. — Diarrhée chronique I 151. — Diarrhée chronique à la suite de dysenterie I 154. — Ecchymoses, ecchymoses scorbutiques I 178. — Eczéma mercuriel I 219. — Eczéma rubrum, simplex I 154. —

Engorgements chroniques, scrofuleux I 150. — Entorses, épanchements I 178. — Epilepsie I 152. — Fistules I 150. — Furoncles I 156. — Gale I 149. — Gastrite chronique I 151. — Hémorrhagies baveuses, capillaires après de grandes opérations I 155. — Hémorrhagies à la surface des plaies cancéreuses et des ulcères fongueux I 155. — Hémorrhagies intestinales, nasales, utérines I 151 et 155. — Hémorroïdes I 154. — Herpès I 154. — Hystérie I 152. — Leucorrhée I 152 et 154. — Maladies du cœur I 153. — Métrana I 151. — Névralgies I 152. — Névralgie faciale I 150. — Névroses du cœur I 152. — Nymphomanie I 152. — OEdème de la luette I 154. — Ophthalmies catarrhales, scrofuleuses I 154. — Otorrhée I 154. — Ozène I 154. — Phthisie pulmonaire tuberculeuse I 152. — Plaies suppurantes I 149. — Proctorrhée I 154. — Ptyalisme mercuriel I 154. — Stomatite aphteuse I 154. — Sueurs hectiques I 152. — Tumeurs chroniques I 150 et 156. — Ulcérations blennorrhagiques I 154. — Ulcères se déchirant, s'œdématisant et saignant I 154. — Ulcères de mauvais caractère I 150. — Ulcères vieux I 149. — Ulcères gangréneux I 155. — Vomissements muqueux I 151. — Modes d'administration. Doses I 156.

Poivre II 471.

Dyspepsies II 472. — Fièvres intermittentes II 472. — Modes d'administration. Doses II 472.

Poivre à queue II 473.

Voir cubèbe.

Poix de Bourgogne II 613.

Catarrhes pulmonaires II 614. — Douleurs rhumatismales musculaires II 614. — Hémoptysie, lumbago, pleurodynie, sciaticque, vésication II 614.

Polygala I 663.

Action physiologique I 664. — Catarrhes chroniques simples ou compliqués de phthisie tuberculeuse I 665. — Croup I 666. — Empoisonnement par la morsure du crotale I 665.

—Pleurro-pneumonie aiguë I 665. — Propriétés diurétiques, purgatives I 665. — Propriétés sternutatoires I 671. — Modes d'administration. — Doses I 666.

Pomme de terre II 113.

Employée en tisane, gelée et cataplasmes. On en extrait de la fécule — Propriétés calmantes.

Potasse I 348.

Cautères I 350 et 351. — Affections vésiculeuses avec démangeaisons I 353. — Dartres I 353. — Eructations I 353. — Fistules lacrymales II 352. — Grenouillette I 352. — Membrane du tympan (perforation de la) I 352. — Ongle incarné I 352. — Propriétés antivomitives I 352. — Propriétés diurétiques I 353. — Prurits I 354. — Ptérygion I 352. — Rétrécissements du rectum I 352. — Taies de la cornée I 353. — Teigne (spécifique des frères Mahon) I 354 et 363. — Tétanos I 353. — Trichiasis I 352. — Tumeurs cancéreuses peu profondes I 352. — Tumeurs érectiles (nœvi materni) I 352. — Ulcérations du col utérin I 352. — Ulcères indolents, de mauvaise nature I 353. — Ulcères variqueux I 352. — Varices graves I 352. — Modes d'administration. — Doses I 354. — Pour les propriétés des carbonates de potasse, *voir* ceux de soude.

Poudre d'Algaroth ou oxychlorure d'antimoine II 773.

Voir antimoine.

Poudre de Sensy I 268.

Goître I 268.

Processionnaire I 456.

Eruption cutanée disparue par délitescence, érysipèle de cause interne, rougeole, scarlatine I 456. — Avantage de ce médicament sur l'urtication.

Protochlorure de mercure (calomel) I 492 et 728.

Affections du foie I 730. — Propriétés purgatives très douces. Pour les autres propriétés, *voir* l'article mercure I 189, 192 et 256. — Modes d'administration. — Doses I 729 et 730.

Pruneaux. Prunes I 724.

Action laxative analogue à celle de la casse et du tamarin.

Pulmonaire I 506.

Tisane adoucissante.

Quassia-amara II 352.

Action physiologique II 353. — Diarrhées chroniques apyrétiques II 353. — Dyspepsies à la suite de convalescences pénibles. — Scrofules II 353. — Vers intestinaux II 783. — Modes d'administration. — Doses II 353.

Quassia-simaruba II 353.

Employé dans les mêmes circonstances que le quassia-amara. — Propriétés émétiques II 354. — Dysenté-rie, scrofules II 354.

Quinine II 317 et 337.

Action physiologique II 323. — Avantages de la quinine brute II 338. — Quinine pure n'offre pas les avantages de la quinine brute II 338. — Propriétés fébrifuges mais non anti-septiques II 345. — Modes d'administration. — Doses II 347.

Quinquina II 314 et 320.

Action physiologique II 323. — Action thérapeutique II 326. — Convalescences II 345. — Fièvres continues adynamiques, ataxiques, nerveuses, putrides II 344. — Fièvre hectique II 344. — Fièvres intermittentes II 326. — Des modes divers d'administration du quinquina dans les fièvres intermittentes II 327. — Administrer le quinquina le plus loin possible de l'accès à venir II 328. — On doit l'administrer en une seule fois ou à des intervalles très rapprochés II 330. — Méthode de Sydenham II 330. — Epoque de la fièvre à laquelle on doit administrer le quinquina II 339 et 341. — Le quinquina n'est pas un anti-périodique II 341. — Fièvres larvées II 342. — Distinction des fièvres simples, larvées, perniciosus, fièvres larvées à caractère névralgique II 342. — Rapport d'analogie entre la fièvre intermittente larvée névralgique et la névralgie chlorotique et le rhumatisme II 343. —

Fièvres perniciosus II 334. — Modes d'administration du quinquina dans les fièvres perniciosus II 334. — Fonctions digestives et fonctions nerveuses de la vie organique à ranimer II 345. — Gangrène II 345. — Gonflement de la rate imputé à tort au quinquina II 333. — Névralgies causées par le miasme producteur de la fièvre II 343. — Névralgies du cou, de la face II 343. — Sciatique II 343. — Voies d'introduction II 336. — Vers intestinaux II 783. — Modes d'administration. — Doses II 329 et suiv. et 346.

Raifort sauvage II 479.

Propriétés stimulantes et anti-scorbutiques, préparations, vin anti-scorbutique II 480 et 481.

Raisin I 135, 506 et 724.

Action laxative I 727. — Quenes et pepins employés comme astringents I 135. — Propriétés émollientes des raisins secs I 506.

Ratanhia I 113.

Action physiologique I 114. — Action thérapeutique I 115. — Fissure de l'anus I 115. — Hémorrhagies graves I 115. — Nævi materni I 115. — OEdèmes chroniques I 115. — Parties relâchées (anneau inguinal dans la hernie, etc. I 115. — Ulcères atoniques I 115. — Modes d'administration. Doses I 115, et I 111 et suiv. au mot tannin.

Réglisse I 506.

Propriétés adoucissantes. — Employée comme édulcorant.

Renonculacées I 458.

Action analogue à celle de la moutarde à l'extérieur. Ces plantes peuvent servir de succédanées de la moutarde.

Résine II 613.

N'est employée que pour la confection d'un grand nombre d'emplâtres, diachylon, sparadrap, etc. — Résine élemi II 616. — Substance balsamique.

Rhubarbe I 716.

Diarrhée bilieuse I 719. — Dysenterie épidémique I 719. — Dys-

- pepsies apyrétiques succédant aux maladies aiguës, aux excès de table, de femmes, aux veilles; se rencontrant chez les femmes chlorotiques, nervenses et chez les hypochondriaques I 719. — Propriétés purgatives I 718. — Propriétés toniques I 719. Vers intestinaux I 720. — Modes d'administration. Doses I 720.
- Rhus radicans.** — **Rhus toxicodendron** I 795.
Ces deux espèces ont des propriétés identiques. — Action physiologique I 796. — Dartres, paralysies I 797. — Paralysies des membres inférieurs succédant à une commotion de la moelle ou à une lésion de la moelle sans destruction de tissu I 797. — Propriétés diurétiques I 798.
- Romarin** II 442.
Propriétés moins énergiques que la menthe, *voyez ce mot.* Voir les propriétés que nous avons reconnues aux labiées II 452. *Voir labiées.*
- Ronce** I 135 (feuilles).
Angine I 135. — Propriétés astringentes.
- Rose de Provins** I 135.
Employée dans les cas où les astringents sont indiqués.
- Roseau à balais** II 544.
Sudorifique.
- Rue odorante** II 558.
Action physiologique II 559. — Propriétés abortives II 559. — Propriétés emménagogues II 558. — Modes d'administration. Doses II 559.
- Sabine** I 559.
Propriétés abortives, emménagogues II 560. — Ulcères vieux II 560. Modes d'administration, Doses II 560.
- Saccharate de chaux** I 367.
Diarrhées chroniques des enfants I 367. — Empêche le lait d'aigrir I 368.
- Safran** II 560.
Propriétés antihystériques, carminatives, emménagogues II 560. — Modes d'administration. Doses II 560.
- Sagapenum** II 203.
Action physiologique : celle de l'asa foetida et de la gomme ammoniacque. — Action thérapeutique : à peu près la même II 203. — Modes d'administration. — Doses II 203.
- Sagou** I 508.
Aliment comme les autres féculs.
- Saindoux** I 726.
Propriétés laxatives.
- Salep ou sahlep** I 508.
Aliment. — Chocolat au salep.
- Salicine** II 348.
Mêmes propriétés que le saule, *voir ce mot.*
- Salsepareille** I 218 et II 543.
Sudorifique et dépuratif.
- Sangdragon** I 126.
Le sangdragon a les mêmes usages que la gomme kino, *voir ce mot.* — Doses. I 127.
- Santoline** II 783.
Anthelminitique.
- Sapin (Bourgeons de),** II 610.
S'emploie dans les mêmes circonstances que l'eau de gondron II 611 et 573. — Propriétés antiscorbutiques, diurétiques II 611.
- Sassafras** I 218 et II 544.
Sudorifique et dépuratif.
- Sauge** II 447.
Action physiologique II 448. — Aphthes des enfants, des femmes grosses II 451. — Fièvre typhoïde à forme adynamique II 450. — Fièvre typhoïde à forme muqueuse II 449. — Galactorrhées II 451. — Mollesse des gencives II 451. — Propriétés sudorifiques actives II 450 et 541. — Saignements des gencives II 451. — Sueurs immodérées et débilitantes dans les convalescences de fièvres, à la suite de maladies aiguës graves II 450. — Ulcères atoniques, serofuleux des joues II 451. — La sauge et le teucrium pourraient remplacer la thériaque (électuaire); propriétés de la sauge communes aux labiées II 452. — *Voir Labiées.*
- Saule** II 348.
Débilité de l'estomac II 349. —

Diarrhées II 349. — Fièvres intermittentes II 348. — Fièvre quotidienne, tierce II 349. — Gangrène, Propriétés antiseptiques, toniques II 349. — Ulcères de mauvaise nature II 349. — Vers intestinaux II 350.

Scabieuse II 545.

Sudorifique.

Scammonée I 691.

Hydragogue-purgatif I 694. — Modes d'administration. Doses I 694.

Scille II 551.

Action physiologique II 552. — — thérapeutique II 553. —

Affections atoniques des organes respiratoires II 201. — Hydropisie II 553. — Parties infiltrées de sérosité II 553. — Propriétés diurétiques, émétiques, expectorantes II 553. — Modes d'administration. Doses II 553.

Scorzonère II 545.

Sudorifique.

Semen contra II 784.

Anthelminitique. — Modes d'administration. Doses II 784.

Séné I 714.

Propriétés purgatives. — Facilite les accouchements I 715. — Modes d'administration. Doses I 715.

Serpentaire de Virginie II 470.

Propriétés excitantes, sudorifiques II 541. — Modes d'administration. Doses II 470.

Serpolet II 442.

Voir menthe.

Sinapismes I 429.

Voir le mot moutarde.

Soda Water II 804.

Facilite les digestions.

Soldanelle I 692.

Purgatif.

Soude I 355.

Affections vésiculeuses avec démangeaison I 353. — Cautères I 356. — Dartres I 353. — Dyspepsies avec éructations acides I 357 et 358. — Goutte, gravelle I 357 et suivantes. — Migraines périodiques I 357. — Propriétés antinéphrétiques, antivoimitives, lithontriptiques I 357. —

Prurit de la vulve I 356. — Voir le chapitre des eaux minérales II 786. — Modes d'administration. Doses I 360.

Soufre II 662.

Sudorifique II 541. — Action physiologique II 665. — Action thérapeutique II 665. — Asthme II 667. — Catarrhe chronique II 667. — Dartres diverses, humides, sèches? II 665. — Dysenterie aiguë II 668. — Gale II 666. — Goutte atonique II 666. — Phthisie pulmonaire II 667. — Ptyalisme mercuriel II 667. — Rhumatisme chronique II 666. — Scrofule II 667. — Vers intestinaux II 667.

Sous-acétate de cuivre I 423.

Mêmes propriétés que le deuto-acétate de cuivre voir ce mot. — Cancer I 423. — Maladies externes I 423. — Rachitis, scrofules I 423.

Sous-acétate de plomb I 144 et 153.

Voir plomb.

Sous-borate de soude.

Voir borax.

Sous-carbonate de magnésie I 734 et 731.

Ce corps est succédané de la magnésie pure sauf peut-être pour les propriétés lithontriptiques à essayer.

Sous-carbonate de plomb, ou blanc de céruse I 143 et 150.

Voir plomb.

Sous-carbonate de potasse I 349 et 353.

Voir potasse. — Propriétés diurétiques II 546. — Prétendue propriété fébrifuge du sous-carbonate de potasse allié à la thériaque I 354. — Modes d'administration. — Doses I 354.

Sous-carbonate de soude I 355.

Voir soude. — Propriétés diurétiques II 546.

Sous-nitrate de bismuth II 773.

Voir bismuth.

Squine I 218 et II 543.

Sudorifique et dépuratif.

Stœchas II 442.

Voir menthe.

Strychnine I 783.

Mêmes propriétés thérapeutiques que la noix vomique. — Modes d'administration. — Doses I 794.

Styrax liquide, styrax solide II 616.

Propriétés cicatrisantes, détersives, douleur des plaies pour les calmer II 629.

Substances animales émoullientes I 508.

Albumine, blanc de baleine, cire, gélatine, graisses.

Succin II 270.

Prétendu antispasmodique.

Suie I 139 II 785.

Dartres invétérées I 140. — Fistules invétérées ou entretenues par la carie des os. I 140. — Teignes diverses, teigne fauve I 140. — Ulcérations I 140. — Ulcères carcinomateux et non carcinomateux de la matrice I 140. — Ulcères de mauvais caractère I 140. — Vers intestinaux I 140 et II 785. — Modes d'administration. — Doses I 139 et II 785.

Sulfate de cuivre I 423.

Employé à l'extérieur comme le sulfate de zinc, l'ammoniaque et l'acétate de cuivre. — Croup I 424. — Épilepsie, hystérie, phthisie, propriétés vomitives I 424. — Sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Mêmes propriétés.

Sulfate de magnésie (sel d'epsom) I 732 et 734.

Eau de Sedlitz factice II 804.
Voir sulfate de soude.

Sulfate de quinine II 317 et 337.

Le sulfate de quinine remplit toutes les indications du quinquina comme fébrifuge et non comme tonique II 337. — Rhumatisme articulaire aigu II 35. — Doses II 337.

Sulfate de potasse I 737.

Propriétés purgatives. Ne remplit pas d'indication spéciale, cependant il est vanté particulièrement pour les femmes en couches dans le but de faire passer le lait et d'éviter les accidents consécutifs de l'enfantement.

Sulfate de soude I 735.

Mêmes propriétés que le sulfate de

potasse. Diarrhées bilieuses, dysenteries épidémiques I 736. — Dysenteries sporadiques II 151. — Maladies chroniques de la peau, de l'encéphale I 736. — Propriétés diurétiques, purgatives douces I 736. — Modes d'administration. Doses I 736.

Sulfate de zinc I 418 et 680.

Affections avec symptômes cérébraux graves I 680. — Affections herpétiques I 419. — Catarrhes aigus, chroniques des membranes muqueuses; soit de la conjonctive, soit de la membrane olfactive, soit de la muqueuse du canal de l'urèthre I 419. — Eczéma chronique I 419. — Empoisonnements I 419 et 680. — Gale I 419. — Leucorrhée I 419. — Maladies chroniques de la gorge, de la peau I 419. — Propriétés vomitives I 419. — Prurigo I 419. — Spasmes I 418. — Modes d'administration. Doses I 419 et 680.

Sulfure d'antimoine II 773.

Voir antimoine.

Sulfure de chaux II 670.

Catarrhe chronique II 670. — Dartres II 670. — Gale II 670. — Goître II 670. — Phthisie tuberculeuse? II 670. — Scrofules II 670. — Modes d'administration. Doses II 670.

Sulfure de potassium II 670.

Catarrhes chroniques II 671. — Catarrhe du nez, de l'oreille, de la vessie II 671. — Croup, flux muqueux quelconques, phthisie II 671. — Bains sulfureux II 671. — Modes d'administration. Doses II 672. — Modes d'action II 672. — Des contre indications des bains sulfureux II 673. — De la poussée ou éruption vésiculeuse confluyente et douloureuse produite par les bains sulfureux II 674. — Moyens de l'obtenir quand elle n'apparaît pas II 674. — Des douches pour faire apparaître la poussée II 675. — Douches dans les maladies toutes locales II 675. — Bains sulfureux ordonnés dans la chorée II 675. — Dartres II 673. — Dartres au visage II 675. — Écoulements muqueux ou purulents des oreilles et du

vagin II 675. — Flux muqueux chroniques non fébriles II 673. — Plegmasies superficielles des membranes muqueuses II 673. — Gale II 673. — Goutte vague atonique II 673. — Paralyse saturnine II 675. — Rhumatismes chroniques apyrétiques, scrofule externe II 673. — Eaux minérales sulfureuses. Catarrhes chroniques pulmonaires, flux muqueux ou autres II 677. — Phthisie commençante II 677. — Phthisie confirmée II 676. — Modes d'administration. Doses II 677.

Sulfure de sodium II 677.

Mêmes propriétés que le sulfure de potassium. *Voir ce mot.*

Sureau I 722.

Hydropisies I 722. — Propriétés hydragogues, purgatives, sudorifiques I 722. — Suppression des lochies I 722.

Tabac II 96.

Action physiologique II 97. — Analogies avec la belladone et le datura. Action thérapeutique II 98. — Affections pédiculaires des animaux II 100. — Asphyxie, asphyxie par submersion II 101. — Asthme nerveux II 101. — Catarrhes du tambour, de la trompe d'Eustache II 100. — Céphalalgies liées à une sécheresse extrême de la membrane pituitaire II 99. — Colique de plomb II 102, 103. — Constipations opiniâtres II 103. — Coqueluche II 101. — Dartres II 100. — Douleurs névralgiques II 98. — Dysenterie II 102, 103. — Dysurie calculuse II 104. — Engorgements des glandes, des ganglions lymphatiques II 105. — Gale chez les animaux domestiques II 100. — Gale chez les hommes II 100. — Goutte II 98. — Hémoptyisie active II 101. — Hernie étranglée II 102. — Hydropisie, hydropisie ascite. II 104. — Hydropisie générale, hydro-thorax II 104. — Iléus II 102. — Incontinence d'urine causée par la paralysie du sphincter de la vessie II 99. — Inconvénients du tabac II 99, 100. — Lar-

moisement tenant à l'endurcissement du mucus du canal nasal II 100. — Maladies cutanées chroniques chez les animaux II 100. — Morpions II 100. — Odontalgies II 98. — Ophthalmies chroniques II 100. — Paralysies des membres inférieurs, du sphincter de la vessie II 99. — Peste (moyen prophylactique ?), II 105. — Pneumonie II 101. — Poux II 100. — Propriétés céphaliques II 434. — Rétention d'urine II 104. — Rhumatisme II 98. — Spasme de l'urètre II 104. — Teigne II 101. — Tétanos II 99. — Toux fébrile II 101. — Tympanite II 102. — Vers intestinaux II 103. — Modes d'administration. — Doses. II 105.

Tamarin I 724.

Rafraichissant légèrement laxatif.

Tan I 123.

Affections typhoïdes (à expérimenter) I 124. — Blennorrhagie I 124. — Fièvres intermittentes?.. I 125. — Gangrène à la suite de blessures I 124. — Hémorrhagies actives, passives I 124. — Leucorrhée I 124. — Pourriture d'hôpital I 179. — Employé dans tous les cas où on conseille le tannin et la ratanhia.

Tanaisie II 783.

Anthelminitique.

Tannate de plomb I 144 et 153.

Voir plomb.

Tannin I 109.

Action physiologique I 110. — Action thérapeutique I 111. — Blennorrhagies chroniques urétrales ou vaginales I 111 et 112. — Blennorrhagies graves I 111. — Catarrhes pulmonaires, utérins I 111. — Coryza aigu, chronique I 112. — Dartres I 113. — Diarrhées chroniques I 111 et 112. — Dysenterie chronique I 113. — Empoisonnement par les champignons, la ciguë, les cantharides, le datura I 112. — Empoisonnement par la jusquiame, l'opium et ses composés, le plomb et les préparations saturnines, le tartre émétique et les préparations antimoniales, le vert de gris et les autres préparations cuivreuses I 112. —

Epistaxis rebelles I 112. — Fièvres intermittentes I 111 et 112. — Hé-morrhagies graves I 111. — Nœvi maternel I 113. — Ophthalmie catarrhale I 113. — Phlegmasies chroniques de la membrane muqueuse buccale et pharyngienne I 112. — Proctorrhée I 113. — Sueurs hectiques I 111. — Vers intestinaux I 112.

Tapioka I 508.

Mêmes usages que les autres fé-cules.

Tartrate neutre de potasse.

Voir crème de tartre. Doses I 728.

Tartrate de potasse et d'anti-moine, ou tartre stibié, ou émétique II 746.

Voir tartre stibié.

Tartrate de potasse et de soude.

Voir crème de tartre. — Doses I 728.

Tartre stibié ou tartrate de po-tasse et d'antimoine, ou émé-tique II 746.

Pour la matière médicale voir l'article antimoine II 714. — Ac-tion physiologique I 672. — Pustu-lation stibiée I 673. — Employée dans le catarrhe chronique la co-queluche, la pleurésie I 674. — Hé-morrhoides. Pour les rappeler ou même pour les faire naître I 675. — L'émétique donné en lavage n'agit que comme purgatif I 679. — Le tartre stibié employé ordinairement jouit de propriétés vomî-purgatives I 672.

Térébenthine II 560.

Action physiologique II 563. — Action thérapeutique II 566. — Ac-tion irritative substitutive de la téré-benthine II 571. — Absès froids II 612. — Affections eczématueuses du scrotum et des grandes lèvres II 567. — Affections de la prostate II 572. — Affections prurigineuses du scro-tum et des grandes lèvres II 567. — Aménorrhée rebelle II 605. — Arti-culations gonflées et immobiles, Suites de rhumatisme articulaire ai-gu II 612. — Blépharophthalmie

chronique avec chute des cils II 567. — Bronchorrhée muco-so-purulente II 578. Calculs biliaires II 587. — Ca-tarrhes pulmonaires chroniques II 566, 567, 578 et 603. — Catarrhe vésical à forme aiguë II 573. — Ca-tarrhes chroniques de la vessie II 567 et 568. — Catarrhes de la vessie symptomatiques des calculs urinaï-res, de la gravelle, des autres corps étrangers venus du dehors, des ré-tentions d'urine par paralysie de la vessie II 572. — Choléra II 612. — Cicatrisations difficiles à s'achever II 611. — Circonstances qui favori-sent les récidives des catarrhes de la vessie II 574. — Circonstances di-verses de la médication indiquée dans les catarrhes chroniques de la vessie II 570. — Coliques II 579. — Co-liques hépatiques symptomatiques des calculs biliaires II 587 et suiv. — Complications survenant dans le trai-tement par la térébenthine II 575. Conditions favorables ou défavorables à l'emploi de l'essence dans les né-vralgies II 583. — Considérations sur l'action du mélange de Durande II 589. — Constipation rebelle II 579. — Dévoiements chroniques et colli-quatifs II 579. — Diabète II 577. — Discussion tendant à prouver que la térébenthine ne doit pas être consi-dérée comme ayant guéri par sa seule action dans les cas de péritonite puer-pérale cités par les médecins anglais II 593 et suiv. — Ecoulements de l'u-rèthre. — Du vagin II 578. — Epi-lepsie? II 603. — Fièvres intermitten-tes? II 603. — Gale II 566. — Inflam-mations lentes de la choroïde et de l'iris II 604. — Iritis consécutif à l'o-pération de la cataracte II 604. — Iritis primitif II 604. — Iritis accom-pagné soit d'hypopyon soit de kéra-tite II 604. — Maladie de Bright II 578. — Maladies chroniques de la peau II 567. — Névralgies II 567, 581. — Névralgies brachiales II 582. — Sciatiques II 582 et 612. — Névralgies hépatiques II 593. — Né-vralgie même avec paralysie II 583. Otorrhées II 566. — Péritonite puer-pérale II 593 et suiv. — Phthisie II

566. — Plaies atoniques II 611. — Pleurodynies II 567. — Points de côté II 566. — Précautions et contre indications dans le traitement du cataracte chronique de la vessie par la térébenthine de Venise II 572. — Précautions pour prévenir les récidives des calculs biliaires II 588. — Propriétés aphrodisiaques, diurétiques II 566. — Emmenagogues II 566 et 605. — Laxatives II 566. — Rétrécissements considérables de l'urèthre II 572. — Rhumatismes musculaires II 567 et 612. — Solutions de continuité II 611. — Suppurations anciennes II 567. — Suppurations trop abondantes II 611. — Surfaces amputées et affectées de pourriture d'hôpital II 611. — Tænia II 585. — Tétanos[?] II 603, 612. — Tic douloureux de la face II 612. — Toux II 566. — Tuméfactions de la rate II 567. — Tumeurs blanches II 612. — Vers intestinaux II 585. — Vésication extemporanée II 612. — Modes d'administration. Doses II 569, 580, 585, 586 et 605.

Teucrium marum, scordium II 447 et 448.

Propriétés et action du même genre que celles de la sauge, mais moins énergiques. *Voir* Sauge. Flux intestinaux II 450. — *Diascordium* II 449.

Thé II 490.

Inconvénients de l'usage prolongé du thé II 490. — Indigestions gastriques et intestinales II 490. — Propriétés sudorifiques II 490.

Thériaque (électuaire) II 46 et 411.

Entéralgies, surtout celles accompagnant la chlorose II 47. — Fièvres de mauvais caractère II 46. — Gastralgies, surtout celles liées à la chlorose II 47. — Rougeoles, l'éruption s'affaissant et des désordres graves se présentant, varioles confluentes II 46.

Thym II 442.

Voir Menthe.

Tilleul (fleurs de) II 271.

Accidents de mobilité nerveuse, digestions suspendues, épilepsie, for-

mes vaporeuses légères, propriétés diaphorétiques II 271.

Tormentille I 135.

Est employée dans les mêmes cas à l'extérieur que la noix de Galle, la ratanhia, le tannin, etc., flux divers, hémorrhagies. Doses I 135.

Trèfle d'eau II 358.

Voir Fumeterre.

Turbith I 691.

Purgatif I 694. — Modes d'administration. Doses I 694.

Turquette II 556.

Diurétique.

Tussilage I 506.

Tisane pectorale adoucissante.

Urée II 546.

Diurétique. Modes d'administration. — Doses II 546.

Valériane II 181.

Action physiologique II 182. — Thérapentique II 183. — Affections des yeux sous la dépendance des nerfs II 191. — Affections quelconques où les émissions sanguines ont été poussées trop loin II 189. — Age critique (dyspnées, maux de tête, palpitations, vertiges) II 189. — Amaurose commençante II 190. — Anémie provoquant l'excitabilité nerveuse II 188. — Aphonie suite d'hystérie II 188. — Asthme nerveux II 191. — Céphalées intenses suites d'hystérie II 188. — Chlorose II 189. — Congestions partielles suites d'hystérie II 188. — Convulsions épileptiformes II 185. — Danse de Saint-Guy II 188. — Débilité suite d'émissions sanguines exagérées II 189. — Dysménorrhée II 190. — Éclampsie II 185. — Épilepsie II 183. — (Distinction entre l'épilepsie et les convulsions épileptiformes II 184). — État nerveux des femmes II 186. — Des femmes abondamment réglées ou nouvellement accouchées II 188. — Exanthèmes rentrés II 191. — Fièvres où les émissions sanguines ont été trop loin II 189. — Fièvres continues graves (à leur fin) l'adynamie et l'ataxie arrivant par suite d'hé-

morrhagies intestinales ou nasales II 189. — Fièvres exanthématiques II 189. — Fièvre hystérique II 188. — Fièvres intermittentes II 191. — Flatuosités suites d'hystérie II 188. — Chez les femmes nerveuses, chez les hypochondriaques II 190. — Fourmillements suites d'hystérie II 188. — Gastralgie accompagnant l'hystérie II 188. — Hémiplegies suites d'hystérie II 188. — Hystérie II 186. — Membres débilités par d'anciennes affections II 191. — Migraine accompagnant l'hystérie II 188 et 191. — Obscurcissement de la vue chez les vieillards, les hommes de cabinet et certains ouvriers II 190. — Orgasme musculaire hystérique II 188. — Paralysies circonscrites suites d'hystérie II 188. — Phlegmasies où les émissions sanguines ont été trop loin II 189. — Pneumonie par suite d'émissions sanguines exagérées II 189. — Polydipsie, polyurie II 190. — Propriétés aphrodisiaques II 191. — Diaphorétiques, diurétiques II 191. — Sensibilité suite d'hystérie II 188. — Vers intestinaux II 186 et 191. — Modes d'administration. Doses II 192.

Vanille II 464.

Employée dans les mêmes cas que

la mélisse. Propriétés aphrodisiaques. — Modes d'administration. Doses II 465.

Velar ou erysimum II 480.

Voir cresson. — Mêmes propriétés.

Vésication I 373 et 443.

Voir ammoniac et cantharides.

Vins II 491.

Effets physiologiques II 491. — Différentes espèces de vins II 492. — Le vin rouge uni à des substances aromatiques est sudorifique II 541.

Vin émétique I 679.

Purgatif, doses I 679.

Violette I 506-666.

Propriétés émollientes I 506. — Antidysentériques I 668. — Légèrement laxatives I 667. — Vomitives I 667, — Sternutatoires I 671. — *Voir* pensée sauvage.

Yeux d'écrevisses I 367.

Diarrhée chez les chlorotiques I 18. — Diarrhée chez les enfants I 367. — Diarrhée avec sécrétion d'acide, vomissements chez les enfants I 367.

Zinc I 415.

Non employé à l'état métallique.

Médication altérante I 342.

Ce qu'on doit entendre par médicaments altérants I 342. — Les altérants sont indiqués, 1^o dans les maladies aiguës I 343. Altérants particuliers aux affections aiguës I 343, — 2^o dans les maladies chroniques I 345. — Altérants appropriés aux maladies chroniques I 345. — Mode d'action des altérants sur les vices et les virus I 346.

Médication antiphlogistique I 509.

Elle est surtout la médication des maladies aiguës I 511. — Distinction de la maladie et de l'affection I 511.

— Trois grandes classes de maladies: synergies, cachexies, névroses I 512. — Définition de la maladie aiguë et de la maladie chronique I 515. — Des indications des émissions sanguines dans une maladie aiguë I 515. — De la péripneumonie franche I 516 et suivantes. — Cas particuliers de péripneumonie I 525. — Pneumonie des enfants I 525 et 526. — Saignée, vomitifs, purgatifs. Ipécaeuana et calomel, tartre stibié, vésicatoire I 526. — Pneumonie catarrhale, inconvénients des émissions sanguines I 526. — Pneumonies tuberculeuses, inconvénients des émissions sanguines I 527. — Fiè-

vres catarrhales, inconvénients des émissions sanguines I 527 et 535. — Raisons de ces inconvénients I 538. — De la diathèse strumeuse et du développement des produits tuberculeux de cette diathèse I 527 et 528. — Ainsi des bronchites, des hémoptysies, des pleurésies, des pneumonies, conséquences de cette diathèse. Moyens employés contre ces différents états I 530 et 531. — Autre mode de développement des tubercules pulmonaires I 531. — Petites saignées rapprochées I 532. — Distinction de la fièvre catarrhale et de l'état inflammatoire I 536. — Traitement des différents degrés de fièvre catarrhale I 539 et suivantes. — De la grippe ou fièvre catarrhale épidémique I 540. — Péripneumonies venant compliquer la fièvre catarrhale I 543. — Traitement à suivre dans ce cas I 544. — Angines membranueuses et tonsillaires étant une localisation de l'état catarrhal I 545. — Du mode de traitement I 545 et 546. — C'est vers le milieu d'une épidémie de fièvre catarrhale que la médication antiphlogistique peut être la plus avantageuse I 546. — Des fièvres exanthématiques I 547. — Juguler les affections aiguës excepté les fièvres exanthématiques et surtout les fièvres spécifiques. On doit favoriser l'éruption I 548. — Des fièvres spécifiques, rougeole, scarlatine, variole I 548. — Définition des fièvres spécifiques I 549. — Fièvres spécifiques, vaccine, variole, rougeole, scarlatine, syphilis, morve aiguë, gale, rage, pustule maligne (peut être) I 550. — Variétés des fièvres spécifiques. Varioloïdes, varioles confluentes, varioles malignes, pétéchiiales, etc. I 551. — Définition de la maladie spéciale I 551. — Définition de la maladie I 552. — Dans la majorité des varioles simples et discrètes les émissions sanguines sont inutiles I 563. — Sueurs abondantes, raison pour proscrire la saignée I 564. — Les rachialgies lombaires, les douleurs épigastriques, les vomissements accompagnant l'é-

ruption variolique n'ont pas besoin de traitement antiphlogistique. Ne pas agir non plus contre la somnolence et la stupeur avant-coureurs de l'éruption. Traitement de ces varioles I 564, 565. — Variole confluyente I 565. — Sa distinction d'avec la variole discrète, raisons qui la font regarder comme distincte. Médication à suivre dans les varioles confluentes I 568. — Cas où la saignée est indiquée I 569. — Raisons qui exigent de la réserve dans l'emploi de la méthode antiphlogistique appliquée au traitement des varioles confluentes, surtout au point de vue de la saignée I 570 et 573. — Adjuvants de la saignée, succédanés et modifiants. I 574. — Evacuations sanguines affaiblissant plus le système nerveux que les évacuations humorales I 575. — Dans les diathèses inflammatoires spéciales et spécifiques, tendance à la dégénérescence putride; le système nerveux est alors stupéfié et ataxié et l'indication des évacuants domine celle des émissions sanguines I 575. — La variole est dans ce cas I 576. — Utilité de la saignée dans la troisième manifestation fébrile de la variole confluyente qui annonce la résorption purulente I 576 et 577. — De la rougeole I 578. — Inconvénients des saignées dans le plus grand nombre des cas I 578. — Rougeoles plus graves où la saignée est utile I 581. Traitement de ces rougeoles I 581, 582 et 583. — Utilité de la saignée quand il y a retard dans l'éruption I 586. — Traitement que l'on doit suivre suivant les différentes causes qui amènent ce retard dans l'éruption I 586. — Raisons de la sobriété des émissions sanguines dans la rougeole I 587. — De la scarlatine I 591. — Dans la scarlatine l'émission sanguine est moins indiquée que dans toute autre affection I 591. — Raisons qui contr'indiquent la saignée dans la scarlatine I 592. — Utilité des sangsues contestée I 594. — Cas où la saignée peut être utile I 594. — Agir ensuite d'après le précepte à *juvantibus et lædentibus* I 595 et

544. — Etat nerveux particulier causé souvent par la coïncidence d'une dentition difficile I 587. — De l'éclampsie qui accompagne cet état I 587. — Erysipèle de la face I 597. Inconvénients des saignées à outrance I 597. — Emploi des émissions sanguines et des vomis-purgatifs I 599 et 600. — Fièvre typhoïde I 605. — Saignées générales et locales I 605 et 625. — Remarque à propos de l'emploi de la médication antiphlogistique dans une affection quelconque. Utilité de la saignée. I 626 et 628. — Voir les propositions 15, 20, 44 et 45 des contr'indications de la saignée dans la fièvre typhoïde I 632. — Rhumatisme articulaire aigu fébrile I 634. — Affections locales accompagnant la fièvre rhumatismale aiguë. Ce ne sont pas des inflammations, mais des irritations catarrhales I 635 et suivantes. — Des indications des émissions sanguines dans le rhumatisme fébrile I 640 et 642. — Autres moyens de curation I 643 et 645. — Corrélation entre le rhumatisme aigu et l'endocardite I 641. — Sangsues sur l'article fluxionné surtout dans le rhumatisme blennorrhagique I 645. — Contr'indications de la saignée dans le traitement du rhumatisme I 640 et 645. — Quelques mots à propos de l'état couennex du sang des rhumatisants I 635 et suivantes 645.

Médication antispasmodique II 275.

Quelques considérations propres à déterminer le but et l'action des médicaments antispasmodiques II 275. — Ce qu'on doit entendre par spasmes, état nerveux, état spasmodique II 278 et 282. — Les spasmes essentiels ont le même point de départ que les actes instinctifs d'où la raison du mot Passio — Passion hystérique, hypochondriaque, etc. II 278 et suivantes. — Médicaments antispasmodiques dans leurs rapports avec l'état nerveux primitif et constituant à lui seul toute la maladie à combattre II 283. — De la mobilité

nerveuse II 283. — Vapeurs et spasmes II 285. — Anxiétés gastriques II 285. — Aura naissant de l'hypochondre droit, colique bilieuse II 286. Ictère conséquence de cet aura II 287. — Coliques néphrétiques tenant à la même cause II 287. — Spasmes abdominaux, thoraciques. — Colique iliaque nerveuse II 287. — Etouffement II 288. — Palpitations de cœur II 287. — Toux convulsive II 289. — Asthme essentiel II 289. — Hystérie II 291. — Etat cataleptique ou comateux de l'hystérie II 293. — Accidents consécutifs des paroxysmes hystériques. Première série : mobilité nerveuse, fièvre spasmodique, stupeur hystérique, altérations adynamiques II 295 et 296. Les antispasmodiques sont utiles. — Seconde série : ataxie, anorexie, cachexie, chlorose. Les antispasmodiques sont impuissants II 296. — Convulsions des enfants, danse de St-Guy, éclampsie, épilepsie, hydrophobie, tétanos II 297. — Résumé de l'action des antispasmodiques dans le traitement de l'état nerveux primitif II 298. — Des médicaments antispasmodiques dans leurs rapports avec l'état nerveux, en tant qu'élément venant s'ajouter aux affections aiguës et chroniques II 298. — De l'asthme coïncidant avec une affection chronique II 301. Emploi des antispasmodiques. — Chlorose. Usage des antispasmodiques II 302. — Des médicaments antispasmodiques dans leurs rapports avec l'état nerveux symptomatique II 303. — Voir le mot camphre pour ce qui est de l'emploi des antispasmodiques dans le traitement des accidents nerveux symptomatiques d'une affection aiguë. Usage des antispasmodiques dans les maladies chroniques avec symptômes nerveux II 303. — Du principe goutteux et des affections variées auxquelles il donne naissance. Emploi des antispasmodiques II 304. — Angine de poitrine, asthme II 304. — Cachexie goutteuse II 305. — Coliques II 304. — Danse de St-Guy II 305. — Eructations, lipothymies

fréquentes, palpitations, vertige gouteux II 304. — Des médicaments antispasmodiques considérés en eux-mêmes et de leur mode général d'administration II 305. — La raison des spasmes essentiels réside dans certaines conditions de l'innervation viscérale II 307 et suivantes.

Médication astringente I 169.

Mode d'action des toniques astringents I 169 et suiv. — Action des astringents végétaux plus durable I 170. — Différents cas où l'emploi des astringents est indiqué comme moyen abortif des phlegmasies aiguës débütantes I 172, et suiv. 176 — Conditions nécessaires à connaître pour l'usage heureux des astringents I 173. — Contr'indications dans l'emploi des astringents I 174. — Des astringents employés au traitement des phlegmasies chroniques I 176. — Précautions indispensables dans ce traitement I 177. — Cas où ces précautions ne doivent pas être prises I 178. — Analogie d'action entre les astringents et la compression I 178. — Application des astringents aux hémorrhagies I 179. — Usage des toniques-astringents dans le pansement des tissus menacés de décomposition et de sphacèle I 179. — De l'emploi à l'intérieur des astringents et de leur mode d'action I 180. — Dans le scorbut I 180. — Les flux exagérés I 182. — Application au choléra, quelques considérations à ce sujet I 182. — Toutes les hémorrhagies même actives I 182 et 184. — Les affections typhoïdes, les fièvres pùtrides et surtout la forme pùtride des fièvres entéro-mésentériques I 184. — Application des effets physiologiques des astringents au traitement de l'obésité I 185. — Réflexions tendant à faire comprendre l'erreur des médecins qui veulent borner les ressources de la thérapeutique à deux espèces de médicaments les toniques et les émoullients I 185 et suiv.

Médication évacuante I 739.

Subdivision en médication vomitive et en médication purgative. —

médication vomitive I 739. — Causes et mécanisme du vomissement I 739. — Quatre espèces différentes de vomissements I 740. — Mécanisme du vomissement I 741. — Diversion sanguine opérée par les vomitifs, augmentation de sécrétion I 743. — Effets généraux des vomitifs I 743. — Ils ne produisent pas de réaction fébrile, mais modifient puissamment le système nerveux I 744, 745. — Les vomitifs sont un moyen antiphlogistique puissant et qui remplace la saignée avec avantage I 745. — Des vomitifs comme succédanés de la saignée I 746 et suiv. — Caractère des sueurs qui accompagnent les vomissements I 747. — Réaction à la suite des vomissements I 748. — Inconvénients des vomissements I 749 et 762. — Examen de la doctrine humorale à propos de l'état saburral I 750. — Action des vomitifs dans ce cas I 754. — De l'état bilieux I 754. — Action des vomitifs I 758. — Raisons de l'influence heureuse des vomitifs au début des phlegmasies diverses qui se lient à la fièvre bilieuse I 758. — De l'utilité des vomitifs et des purgatifs dans les fièvres d'accès et dans la fièvre puerpérale I 760. — Dans la dysenterie I 761. — Propriétés spéciales de l'ipécacuanha dans la fièvre puerpérale et la dysenterie I 761. — Spasmes et accidents hystériques modifiés par les vomitifs I 761. — Vomitifs utiles pour arrêter les hémoptysies, les hémorrhagies succédant à une opération chirurgicale, pour favoriser la réduction des hernies et des luxations, pour faciliter le passage d'un calcul au travers des urétères ou de l'urèthre I 761. — Précautions qui doivent précéder l'usage des vomitifs I 762. — Congestions cérébrales guéries par les vomitifs I 764. — Médication purgative I 764. — Des purgatifs laxatifs, drastiques, minoratifs I 764. — Mode d'action des purgatifs I 765. — Ordre d'apparition des phénomènes organiques I 767. — Emploi thérapeutique des purgatifs I 768. — Constipation I

768. — Considérations au sujet de la constipation, les purgatifs indispensables dans certains cas sont nuisibles dans quelques autres I 768 et suiv. — Diarrhée I 772. — Des différents sièges de la diarrhée et des divers purgatifs appropriés à chaque espèce de diarrhée I 772 et suiv. — Des purgatifs employés dans le traitement de la fièvre typhoïde (méthode de Larroque) I 774. — Dysentérie I 775. — Variétés de dysentérie. Traitement spécial I 776. — Tumeurs stercorales I 776. — Utilité des purgatifs chez les femmes en couches I 777. — Erysipèles, affections rhumatoïdes diverses, traités par les antiphlogistiques purgatifs I 778. — De la pléthore séreuse, avantages des purgatifs dans ce cas I 779. — Parallèle de la pléthore sanguine et de la pléthore séreuse I 779 et 780. — Hydropisies diverses liées à la pléthore séreuse I 780. — Avantages des diurétiques dans ces cas II 780. — Les purgatifs employés comme dépuratifs I 781. — Fluxion menstruelle et hémorrhéïdale rappelée par les purgatifs I 781.

Médication excitante II 678.

Ce qu'on doit entendre par médicaments excitants et but de la médication excitante II 678. — Mode d'action des excitants II 679. — Principe de Brown : *La vie ne s'entretient que par les stimulants*, démonstration de la fausseté de ce principe II 680 et suiv. — Examen des propositions suivantes de Bronssais : *Plus un organe est irrité et plus il est irritable*, et de Brown : *Plus un organe est incité et moins il est incitable* II 683. — De la coction hippocratique II 685. — L'indication des excitants se juge mieux d'après l'état général que d'après les symptômes locaux II 686 et suiv. — Les excitants sont indiqués dans les cas d'adynamie et d'asthénie II 689. — Les excitants sont aussi indiqués dans l'ataxie II 691. — Voir ce qui a été dit à propos de l'ataxie à l'article Muse. — Du choix des excitants II 691. — Des excitants spéciaux II

691 et suiv. — Des sudorifiques II 692. — Des diurétiques et des emménagogues II 693 et suiv. — Remarques sur l'emploi des excitants spéciaux approprié aux différents états de l'économie II 692 et suiv. — Des conditions générales de santé nécessaires à l'action d'un emménagogue II 695. — Examen des doctrines curatives par débilitation et par stimulation II 696. — La médication excitante a pour effet propre le réconfort des esprits animaux II 700, 701. — Les excitants n'ont pas d'action spécifique en tant qu'excitants, s'ils ont une action spécifique, elle dépend de leur nature chimique ou intime II 703 et suiv. — Considérations sur les maladies liées à la prédominance de la constitution lymphatique II 706 et suiv. — Sur les affections aiguës et chroniques offrant une application pour les sudorifiques II 709. — Sur l'aménorrhée II 710. — Ces réflexions tendent à prouver que les excitants n'ont pas d'action spécifique en tant qu'excitants.

Médication excitatrice I 873.

Définition des médicaments excitateurs I 873. — Considérations sur la paralysie I 873. — Paralysie causée par une lésion profonde des centres nerveux, la rupture des fibres médullaires ayant suivi. — La solution a eu lieu à la suite d'un épanchement sanguin, d'un ramollissement inflammatoire, de l'action d'un corps vulnérant I 873 et suiv. — Circulation nerveuse supplémentaire I 874. — Paralysie ayant lieu à la suite d'une commotion du cerveau ou de la moelle, d'une congestion ou d'une phlegmasie, ou de toute autre modification qui a persisté pendant quelque temps I 878. — Paralysie produite par l'action toxique des émanations mercurielles ou saturnines I 879. — Paralysie due à l'aberration de l'influx nerveux I 880. — Du choix des excitateurs I 881.

Médication irritante I 460.

Définition des médicaments irritants. — Subdivision de la médica-

tion irritante. — Médication substitutive ou homœopathique I 460. — Examen des doctrines de Brown et de Broussais. — Fausseté de ce principe : *la vie ne s'entretient que par les stimulants*. — *La vie s'entretient par des modificateurs* I 461 et suiv. — Des maladies spéciales I 463. — De la substitution appliquée au traitement des phlegmasies I 469. — Du choix des irritants homœopathiques I 471. — Préceptes pour employer convenablement la médication substitutive I 472 et suivantes. — Règles pour reconnaître si l'irritation qui persiste dans une affection appartient à la médication ou à l'affection première I 475. — Application habituelle des stimulants comme moyen prophylactique des irritations locales I 476. — Dans le traitement des phlegmasies, tenir compte de la cause interne I 477. — Médication irritante transpositive I 477. — Possibilité de la transposition soumise à la nature de la maladie, à son siège, à son âge, à son étendue I 478 et suivantes. — Mode d'action des agents transpositifs I 482. — Durée de la révulsion transpositive I 485. — Lieu de la révulsion I 488. — Médication irritante spoliatrice I 493. — Des différents moyens spoliateurs I 493. — De la suppuration en particulier I 493. — Considérations sur la résolution dans les phlegmasies. — Du régime à faire suivre au malade soumis à la médication spoliatrice I 495. — De l'exutoire considéré comme moyen de dépuratation I 496. — Précautions à prendre quand on supprime un exutoire I 498. — Choix de l'exutoire I 498. — Avantages des exutoires I 499. — Médication excitative I 500. — Choix des différents moyens fournis par la médication excitative.

Médication névrosthénique II 370.

Différence du mode d'action des toniques analeptiques et des toniques névrosthéniques II 370. — De la force d'assimilation et de la force de résis-

tance vitale II 370 et suiv. — Leur existence distincte et indépendante. — Le système nerveux ganglionnaire produit et règle les phénomènes de la force de résistance vitale. — États pathologiques causés par une modification morbide du système nerveux ganglionnaire; par suite altération de la force de résistance vitale II 374. — De la malignité en pathologie; elle est différente de l'ataxie II 375. — Définition et distinction des maladies malignes, manière d'agir des causes qui les produisent II 375 et suivantes. — Caractères génériques, marche, terminaison des maladies malignes II 383 et suivantes. — *Criterium* pour reconnaître les affections malignes et remplir les indications qu'elles présentent II 388. — Médicaments pouvant conjurer les maladies malignes. — Quinquina, sa vertu spécifique II 389 et suivantes. — L'action des toniques radicaux est d'autant plus forte qu'on l'emploie sur des affections intermittentes II 392. — L'action des toniques radicaux est relative à la forme de l'accès II 393. — Action du quinquina dans la fièvre intermittente légitime II 393. — Dans la fièvre intermittente larvée II 394. — Dans la fièvre intermittente pernicieuse II 395. — L'action thérapeutique des toniques radicaux varie suivant la nature de la cause des maladies intermittentes et malignes. II 396. — Les toniques spécifiques agissent dans les maladies malignes et ataxiques continues II 396. — Des toniques en tant que stomachiques et fortifiants généraux dans des affections autres que les affections malignes 399. — Ce qu'il faut entendre par le mot adynamie appliqué aux fièvres entéro-mésentériques II 402. — Distinction entre l'adynamie et la putridité II 403. — Traitement de la fièvre typhoïde adynamique par les toniques II 404. — Traitement des maladies des vieillards par les toniques II 410. — Traitement des scrofules et des affections gangréneuses II 410 et 411. — De la thériaque (électuaire), ses avantages II 411.

Médication stupéfiante II 175.

Définition des médicaments stupéfiants II 175. — Mode d'action des stupéfiants II 175. — Du choix des stupéfiants II 176. — De la douleur considérée comme cause de maladie. — Moyens de la combattre II 177 et suiv. — Trois moyens principaux d'employer les stupéfiants II 178.

Médication tonique en général I 43.

Considérations sur le système de nutrition chez les animaux et chez l'homme en particulier I 43 et suivantes. — Conséquences qu'on en tire à propos de la médication tonique I 46. — Subdivision des toniques en trois classes I 47. — Propriétés stomachiques des toniques I 49. — Ce que c'est qu'une médication I 50. — Action physiologique ou immédiate des toniques I 50. — Différence entre les médicaments dits *spécifiques* et ceux qu'on appelle *rationnels* I 51. — Mode d'action des toniques I 52. — Distinction de deux espèces de forces, les forces agissantes (in actu) les forces radicales (in posse) I 52. — Différence d'action entre les trois classes de toniques I 54 et suivantes. — Différence entre les toniques et les stimulants I 57. — Toniques analeptiques ou reconstituants I 58. — Considérations sur la relation existant entre le sang et le système nerveux I 59 et suivantes. — Faits dé-

montrant une corrélation certaine entre la quantité et la qualité du sang et les phénomènes nerveux I 63, 65 et suivantes. — Distinction des névroses, des débilités nerveuses, de l'éréthisme, (soit de l'estomac, soit de tout autre organe, soit de l'économie entière) des maladies inflammatoires I 65 et suivantes. — Ce qu'on entend par éréthisme I 68. — De la chlorose considérée comme type d'accidents nerveux sous la dépendance d'une crâse toute spéciale du sang I 72 et suiv. — Trois époques dans la chlorose I 76. — L'hystérie vaporeuse est une espèce de chlorose ou plutôt un éréthisme spécial du système nerveux produit par la débilité et l'insuffisance des opérations nutritives I 80 et suiv. — De l'anémie chez l'homme, produisant des spasmes hypochondriaques, et guérie par la médication tonique analeptique I 82 et suiv. — Moyens thérapeutiques pour reconstituer le sang et rétablir ainsi la proportion physiologique entre le système nerveux et la force d'assimilation I 90. — Préparations martiales I 91. — Des contr'indications du fer et des toniques analeptiques I 92 et 97. — Insuffisance du fer dans certaines chloroses I 99. — Alimentation substantielle, gymnastique, bains froids I 100. — Leur emploi comme adjuvants du fer ou comme moyen curatif exclusif I 100 et suiv.

MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE.

N. B. Pour les médicaments qui ont des propriétés communes avec d'autres substances, nous avons indiqué, à la suite de chaque affection, la page où il est dit avec quelle substance leurs propriétés sont communes.

Abcès, voyez phlegmon.

Camphre II 248 — Chlore. Abcès en résorption I 393. — Labiées. Abcès froids II 452, 453. — Plomb. Abcès froids I 156. — Térébenthine abcès froids II 612.

Aberrations des sens.

Galvanisme, aberrations du goût, de la vision I 837.

Accidents consécutifs de l'accouchement.

Ipecacuanha I 660. — Phosphate de soude I 738. — Sulfate de magnésie, de potasse, de soude I 738.

Accidents du côté de l'appareil respiratoire.

Eau de mer (bains) II 806.

Accidents mercuriels.

Chaux, eczéma mercuriel I 219. — Opium, accidents nerveux dus à une infection mercurielle I 219. — Or, accidents mercuriels chroniques I 220.

Accidents de mobilité nerveuse.

Tilleul II 271.

Accidents produits par l'opium.

Café II 486.

Accidents du côté des viscères gastriques.

Eau de mer (bains) II 806.

Accouchements laborieux *voyez* inertie de la matrice.

Cantharides II 451. — Castoréum, l'accouchement et l'expulsion du placenta sont favorisés II 225. — Séné I 715.

Acidités de l'estomac *voir* éructations acides.

Ammoniaque I 381. — Corne de cerf calcinée I 367. — Magistère de corail, de nacre de perles I 367. — Magnésie I 733. — Sous-carbonate de magnésie I 734.

Adhérence de l'iris.

Belladone II 73. — Jusquiame II 107.

Adynamie.

Ethers II 266 403 et 689.

Affaissement des facultés intellectuelles.

Basilic, affaissement des facultés intellectuelles chez les vieillards II 436. — Mélisse II 436. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Affections apoplectiformes.

Café II 486.

Affections articulaires tendant aux tumeurs blanches.

Mercure I 238.

Affections auditives.

Galvanisme I 836.

Affections avec symptômes cérébraux graves.

Sulfate de zinc I 680.

Affections couenneuses des muqueuses.

Acide chlorhydrique I 398. — Acide sulfurique, affections couenneuses

de la bouche, de la gorge I 414. — Chlorures alcalins, inflammation pul-tacée et couenneuse de la bouche, suivie de gangrène I 403.

Affections cutanées *voyez* dermatoses.

Acétate de zinc I 420. — Acide cyanhydrique II 141. — Amandes amères II 168. — Arsenic, affections chroniques I 309. — Affections papuleuses? I 308. — Affections de la peau (formes sèches) I 308. — Affections squameuses I 308. — Belladone II 71. — Borax, affections superficielles de la peau II 362. — Brôme, maladies chroniques de la peau. — Maladies de la peau liées à la constitution scrofuleuse I 287. — Calorique (incubation) II 520. — Inflammations aiguës, chroniques de la peau II 522. — Camphre II 257. — Cantharides, maladies chroniques de la peau surtout à formes squameuses I 453. — Cerfeuil II 425. — Cyanure de mercure II 160. — Cyanure de zinc II 161. — Deutoacétate de cuivre, maladies chroniques de la peau I 423. — Fumeterre, maladies chroniques cutanées II 358. — Goudron II 608. — Houblon II 358. — Hydrochlorate de cuivre I 424. — Iode, *voir* brôme plus haut. I 277. — Jusquiame II 107. — Mercure I 245. — Moutarde I 428. — Nitrate d'argent. Affections cutanées chroniques I 411. — Pensée sauvage. Maladies cutanées chroniques I 668. — Phosphate de soude I 737. — Plomb. Affections cutanées chroniques prurigineuses I 154. — Sapin (bourgeons) II 610. — Sous-acétate de cuivre I 423. — Sulfate de magnésie I 734. — Sulfate de soude. Maladies chroniques de la peau I 736. — Sulfate de zinc I 419. — Tabac. Affections chroniques chez les animaux II 100. — Térébenthine II 567. — Trèfle d'eau II 358. — Viollette I 667.

Affection érysipélateuse.

Camphre. Affection érysipélateuse du bas-ventre accompagnant les fièvres puerpérales II 242,

Affections du foie.

Camphre II 257. — Cerfeuil. Maladies organiques du foie II 425. — Chlore I 395. — Crème de tartre I 727. — Fumeterre? affections chroniques du foie II 358. — German-drée II 445. — Houblon II 358. — Mercure. Affections chroniques du foie I 240. — Protochlorure de mercure (calomel) I 730. — Tartrate neutre de potasse I 728. — Tartrate de potasse et de soude. I 728. — Trèfle d'eau II 358.

Affections herpétiques.

Acétate de zinc I 420. — Chlorures alcalins. Affections herpétiques superficielles I 402. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfate de zinc I 419.

Affections inflammatoires avec accidents spasmodiques.

Oxyde de zinc I 418.

Affections de l'iris.

Belladone. Affections de l'iris tendant à oblitérer la pupille II 74, 76. — Jusquiame II 107.

Affections laiteuses des enfants vulgairement appelées gourme (eczéma, favus, impétigo, lichen).

Pensée sauvage I 668. — Violette I 667.

Affections du larynx et phthisie laryngée. *Voir* laryngite:

Baume de la Mecque, du Pérou, employés comme le baume de Tolu. Baume de Tolu. Affections du larynx causant de l'aphonie et de l'enrouement II 617. — Goudron. Maladies chroniques du larynx II 608. — Sapin (bourgeons) II 610.

Affections lépreuses. *Voir* lèpre.

Goudron II 608. — Or I 328. — Sapin (bourgeons) II 610.

Affections des lymphatiques.

Calorique (incubation) II 522. — *Voir* la médication excitante I 706.

Affections à la suite de maladies cutanées supprimées.

Douce amère II 112.

Affections pédiculaires des animaux.

Tabac II 100.

Affections de la prostate.

Térébenthine II 572.

Affections quelconques où les émissions sanguines ont été poussées trop loin.

Asa foetida II 195. — Valériane II 189.

Affections syphilitiques. *V.* Syphilis.

Opium II 41.

Affections typhoïdes.

Opium? II 42. — Tan (à expérimenter) I 124.

Affections ulcéreuses de la peau à cause syphilitique ou non.

Mercure I 249.

Affections vésiculeuses.

Potasse. Affections vésiculeuses avec démangeaisons I 353. — Soude I 353. — Sous-carbonate de potasse I 353.

Age critique.

Asa foetida, dyspnée, maux de tête, palpitations, vertiges II 195. — Valériane même cas II 189.

Aigreurs. *Voir* acidités.Albuminurie. *Voir* néphrite.

Mercure I 241.

Allongement de la luette. *Voir* Procidence de la luette.

Alun I 161.

Alopécie.

Arsenic I 289 et 312.

Altérations de la voix.

Asa foetida II 195. — Galbanum II 203. — Opoponax II 203. Sagenum. II 203.

Amaurose.

Ammoniaque I 376. — Asa foetida. Amaurose commençante II 195. — Fer. Amaurose accompagnant une chlorose I 27. — Fève de St-Ignace I 795. — Mercure. Amaurose sous la dépendance d'une vérole I 244. — Noix vomique I 190. — Strychnine I 783 et 794. — Valériane amaurose commençante II 190.

Aménorrhée.

Absinthe II 461 et 462. — Aco-

nit. Aménorrhée dépendant d'un état spasmodique de l'utérus, d'un engorgement chronique II 125. — Ammoniaque I 377. — Anis II 417. — Armoise II 463. — Asa foetida II 198. — Badiane II 426. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Borax. La menstruation est favorisée I 362. — Brôme I 287. — Bryone I 707. — Calorique (incubation) II 523. — Camomille II 459. — Cantharides I 451. — Carvi II 426. — Castoreum. Aménorrhée avec gonflement douloureux et tympanique du ventre II 224. — Cerfeuil II 425. — Coloquinte I 704. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. — Ellébore noir I 709. — Ethers II 266. — Fenouil II 425. — Fer. Aménorrhée compliquant la chlorose I 28 et suiv. — Galbanum II 203. — Gomme ammoniaque II 201. — Iode I 275. — Marrube II 446. — Matricaire II 460. — Opium. Aménorrhée non liée à la chlorose et avec état congestif vers la matrice II 41. — Opoponax II 203. — Or I 319 et 328. — Ortie I 458. — Persil II 425. — Rue odorante II 558. — Sabine II 560. — Safran II 560. — Sagapenum II 203. — Térébenthine. Aménorrhée rebelle II 605. — *Voir* la médication évacuante I 781. — Et la médication excitante II 710.

Amputations.

Calorique (incubation) II 513 et 516.

Amygdales engorgées chroniquement.

Nitrate d'argent I 411.

Anaphrodisie. *Voir* impuissance.

Cantharides I 451. — Lavande II 442. — Menthe II 440. — Musc II 221. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stoechas II 442. — Térébenthine II 556. — Thym II 442. — Valériane II 191. — Vanille II 464.

Anasarque. *Voir* Leucophlegmasie et œdème.

Digitale II 732. — Fer. Anasarque

résultant d'une chlorose I 37. — Genièvre II 611.

Anévrysme.

Camphre. Anévrysme bien caractérisé II 256. — Plomb. Anévrysme des grosses artères I 153.

Angine. *Voir* la médication antiphlogistique.

Alun. Angine aphtheuse, catarrhale, maligne, pultacée I 161. — Scarlatineuse I 163. — Tonsillaire I 161. — Ammoniaque I 376. — Asa foetida. Angine striduleuse II 197. — Borax. Angine pultacée I 362. — Brôme. Angines chroniques I 287. — Camphre. Angine survenant dans les fièvres continues II 241. — Ethers. Angine Striduleuse II 266. — Galbanum. Angine striduleuse II 203. — Huile de papier. Angine catarrhale superficielle I 141. — Iode. Angines chroniques I 274. — Nitrate d'argent. Angine catarrhale, couenneuse I 411. — Opoponax. Angine striduleuse II 203. — Plomb. Angine catarrhale I 154. — Ronce. *id.* I 135. — Sagapenum. Angine striduleuse II 203.

Angine de poitrine.

Aimant I 864. — Arsenic I 304. — Laitue vireuse II 119.

Angioleucite.

Calorique (incubation) II 522.

Anhémie.

Asa foetida. Anhémie provoquant l'excitabilité nerveuse II 195. — Fer. Anhémie I 28 et suiv. — Anhémie suite de fièvre intermittente I 37. — Lavande II 442. — Menthe. Anhémie chez les femmes II 440. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — — Stoechas II 442. — Thym II 442. — Valériane. Anhémie provoquant l'excitabilité nerveuse II 188. — *Voir* la médication tonique analeptique I 82.

Animaux parasites.

Mercure I 252. — Tabac II 100.

Anomalies.

Froid. Anomalies accompagnant l'éréthisme nerveux II 721.

Anorexie.

Aneth II 426. — Angélique II

424. — Anis. Anorexie accompagnant des crachotements, des cardialgies et des vomituritions II 423. — Badiane II 426. — Carvi II 426. — Cerfeuil II 425. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. — Electricité I 836. — Fenouil II 425. — Persil II 425.

Anthrax. *Voir* charbon.

Calorique (incubation) II 522.

Anxiétés épigastriques.

Froid II 720.

Apathie.

Basilic. Apathie et obésité des vieillards II 436. — Cataire. Dans les mêmes cas que le basilic II 436. — Mélisse. Apathie et obésité des vieillards II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Aphonie.

Alun I 163. — Asa foetida II 195. — Electricité I 836. — Electro-puncture I 853. — Valériane. Aphonie suite d'hystérie II 188.

Aphrodisie.

Café II 486. — Camphre II 234, 249 et 252. — Ciguë (grande) II 129 et 134. — Laitue commune II 116. — Laitue vireuse II 118. — Lavande II 442. — Menthe II 438. — Nitrate de potasse II 548. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.

Aphthes.

Acide chlorhydrique I 399. — Basilic II 436. — Cataire II 436. — Mélisse II 431. — Mélisse bâtarde II 436. — Sauge. Aphthes des enfants, des femmes grosses II 451. — Teucrium marum, teucrium scordium II 448. — Vanille II 464.

Apoplexie.

Cantharides I 451. — Ethers. Apoplexie inopinée due à une métastase gouteuse II 265.

Arthrite ou arthritis.

Belladone. Arthritis aiguë II 70. — Brôme. Arthrites chroniques I 289. — Copahu II 639. — Houx II 363. — Jusquiame II 107.

Asphyxie.

Acupuncture. Asphyxie par le charbon I 852. — Ammoniaque. Asphyxie

par l'acide carbonique I 381. — Electro-puncture, asphyxie par submersion I 853. — Asphyxie des nouveaux nés I 853. — Galvanisme. Asphyxie par submersion I 846. — Tabac. Asphyxie par submersion II 101.

Asthme.

Acide cyanhydrique, asthme nerveux II 142. — Amandes amères, asthme nerveux II 168. — Arsenie, asthmes, asthme spasmodique I 305. — Asa foetida, asthme aigu II 197. — Asthme essentiel II 196. — Asthme nerveux II 195. — Belladone, asthme essentiel II 81. — Café, asthme nerveux périodique II 489. — Camphre II 249. — Colchique, asthme, et notamment asthme humide, asthme lié à une affection du cœur I 711, 712. — Cyanure de zinc, asthme nerveux II 161. — Datura, asthme II 90. — Asthme essentiel II 92. — Asthme nocturne, asthme spasmodique non intermittent II 91. — Douce-amère II 112. — Electricité I 836. — Electro-puncture I 853. — Fer, asthme nerveux dans certains cas de chlorose I 27. — Galbanum. *Voir* asa foetida II 203. — Gomme ammoniacque, asthme essentiel humide II 200. — Gomme gutte I 722. — Hyssope II 445. — Ipécacuanha, asthme humide, nerveux I 659. — Jusquiame II 107. — Laurier cerise II 172. — Marrube, asthme pituiteux II 446. — Opium, asthme nerveux II 38. — Opoponax II 203. — Sagapenum *ibid.* — Soufre II 667. — Tabac, asthme nerveux II 101. — Valériane, asthme nerveux II 191.

Atonie.

Basilic. Atonie des nerfs surtout des nerfs encéphalo-rachidiens II 436. — Cataire II 436. — Germandrée. Atonie du tube digestif II 445. — Mélisse. Cas indiqués au basilic II 429. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Attaques apoplectiformes.

Ambre gris II 270. — Musc II 220.

Attaques convulsives imminentes.

Froid II 720.

Blennorrhagie. *Voir* Chaude-pisse.

Ammoniaque de cuivre I 423. — Brôme I 287. — Bryone I 707. — Cachou. Blennorrhagies graves, chroniques, uréthrales, vaginales I 121. — Camphre. Blennorrhagie avec dysurie et strangurie II 249. — Cantharides I 452. — Chlorures alcalins, Blennorrhagie uréthrale, vaginale I 401. — Coloquinte I 705. — Copahu II 632. — Considérations sur la blennorrhagie. *Voir* le mot copahu et le mot cubèbe. — Créosote I 138. — Cubèbe II 474. — Dentoacétate de cuivre I 423. — Fer I 38. — Hydrochlorate de cuivre I 424. — Iode I 274. — Kino I 127. — Monésia I 128. — Nitrate d'argent. Blennorrhagie aiguë I 411. — Nitrate de cuivre I 424. — Noix de galle I 122. — Opium. Blennorrhagie aiguë de la femme II 40. — Or? I 325. — Oxyde de zinc I 418. — Paullinia I 130. — Platine. Blennorrhagie aiguë I 338. — *Id.* chronique I 339. — Plomb I 152 et 154. — Sous-acétate de cuivre I 423. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Tan I 124. — Tannin. Blennorrhagies chroniques, uréthrales ou vaginales, graves I 111 et 112. — Tormentille I 135.

Blennorrhée.

Huile de papier. Blennorrhée peu grave I 141. — Térébenthine. Écoulements de l'urèthre, du vagin II 578.

Blépharophthalmie.

Oxyde de zinc. Blépharophthalmie chronique II 273. — Térébenthine. Blépharophthalmie chronique avec chute des cils II 567.

Blessures.

Belladone. Blessures intéressant Paris II 79. — Jusquiame II 107.

Boulimie.

Electricité I 836. — Electro-puncture I 853.

Bourdonnements d'oreilles. *Voir* Paracousie.

Basilic II 436. — Cataire II 436. — Mélisse II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Bourgeons charnus.

Acide azotique I 405. — Alun I 163. — Nitrate d'argent I 411.

Bronchite. *Voir* catarrhe pulmonaire.

Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu, Bronchites intenses des adultes II 624. — Brôme I 287. — Copahu. Bronchite intense II 639. — Iode I 278. — *Voir* la médication antiphlogistique.

Bronchorrhée. *Voir* pituite.

Plomb I 152. — Térébenthine. Bronchorrhée mucoso-purulente II 578.

Brûlure.

Ammoniaque I 376. — Chaux I 365. — Chlorures alcalins I 402. — Créosote? I 138. — Froid II 722. — Plomb I 150 et 153.

Bubons.

Brôme. Bubons vénériens I 287. — Calorique (incubation) II 522. — Iode. Bubons vénériens I 274.

Cachexie.

Absinthe. Cachexie suite des fièvres intermittentes prolongées II 462. — Fer I 36. — Germandrée. Cachexie des fièvres intermittentes prolongées II 445. — Goudron. Cachexie scorbutique II 607. — Or. Cachexie hydrargyrique I 327. — Sabin (bourgeons) II 610.

Caillots dans la matrice.

Ergot de seigle I 803.

Calcul. *Voir* gravelle.

Borax I 362. — Chaux I 366. — Ethers. Calculs biliaires II 266. — Magnésie I 733. — Opium II 40. — Térébenthine. Calculs biliaires II 587. *Voir* la médication évacuante.

Cancer *voyez* squirrhe.

Acide cyanhydrique II 143. — Alun? I 165. — Amandes amères II 168. — Arsenic. Cancres I 307. — Cancer superficiel de la peau. — Cancer de l'utérus I 310. — Belladone.

- Cancers II 65. — Cancers ulcérés II 71. — Chloré, surfaces cancéreuses I 395. — Chlorure de zinc I 417. — Ciguë (grande) II 130. — Cyanure de zinc II 161. — Jusquiame II 107. — Lanier cerise II 172. — Marrubé. Cancers du foie II 446. — Nitrate de cuivre II 424. — Opium II 38. — Plomb I 150 — Sons-acétate de cuivre I 423.
- Carcinômes. Voir Cancer et Squirre.**
- Mérencé. Carcinômes superficiels I 249.
- Cardialgie voir gastralgie.**
- Ethers II 267.
- Caries.**
- Asa foetida II 198. — Brôme. Carie des vertèbres I 287. — Créosote. Carie des dents I 139. — Galbanum II 203. — Huile de morue I 286. — Iodé. Carie des vertèbres I 269. — Labiées. Carie des vertèbres II 452, 453. — Mercure. Carie syphilitique I 237. — Opoponax II 203. — Saggapenum II 203.
- Carreau.**
- Arsenic I 306. — Huile de morue I 285.
- Catalepsie.**
- Calorique (incubation) II 524.
- Cataracte.**
- Ammoniaque, cataracte commençante I 376. Belladone, cataracte — II 73. — Cataracte secondaire II 77. — Ciguë (grande) II 134. — Jusquiame II 107.
- Catarrhe.**
- Acide hydrosulfurique, catarrhe chronique II 669. — Acétate de zinc. Catarrhes aigus, chroniques des membranes muqueuses, ainsi que dans l'inflammation de la conjonctive, de la membrane olfactive, du canal de Purèthre I 420. — Aconit, catarrhe bronchique II 125. — Ammoniaque, catarrhe avec dyspuée I 380. — Aneth II 426. — Angélique. Catarrhes froids, chroniques. Anis II 423, 424. — Antimoine Catarrhe aigu II 760, 773. — Capillaire II 772. — Chronique II 773. — Pulmonaire profond, suffocant II 760. — Non fébrile II 772. — Arsenic. Catarrhe chronique I 305. — Catarrhe du larynx I 306, 307. — Dés bronches I 307. — Asa-foetida. Affections catarrhales II 197. — Catarrhe suffocant II 197. — Badiane. Catarrhe froid, chronique II 426. — Baume de la Mecque, baume du Pérou, mêmes usages que le baume de Tolu. — Baume de Tolu. Affections catarrhales avec symptômes nerveux et dyspnée II 617, 628. — Catarrhes pulmonaires chroniques II 617, 624. — Catarrhes aigus des enfants II 625. — Catarrhes sub-aigus II 624. — Belladone. Catarrhes avec symptômes nerveux II 81. — Benjoin. Employé comme le baume de Tolu voir ci-dessus et II 630. — Cachou. Catarrhe pulmonaire, catarrhe mérien I 121. — Cainea. Catarrhe vésical II 557. — Camphre II 254. — Carvi II 426. — Cerfeuil II 425. — Chlore. Catarrhe aigu, chronique, suffocant avec emphysème I 397. — Ciguë aquatique. Catarrhe aigu, chronique II 136. — Copahu. Catarrhes pulmonaires chroniques II 654. — Catarrhes de la vessie II 639. — Catarrhes chroniques vésicaux II 649. — Traitement II 650, 654 et au mot térébenthine. — Coquelicot II 49. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. — Douce-amère. Catarrhe chronique II 112. — Fenouil II 425. — Eaux sulfureuses. Catarrhes pulmonaires II 677. — Galbanum voir asa-foetida plus haut II 203. — Genièvre. Catarrhe vésical à forme aiguë II 573. — Gomme ammoniaque. Catarrhes chroniques, suffocants II 201. — Gomme gutte. Catarrhe pulmonaire I 722. — Goudron. Catarrhe chronique de la vessie II 609, 650. — Catarrhes pulmonaires II 607. — Huile de papier. Catarrhe bronchique, catarrhe chronique de la glotte I 142. — Hyssope. Catarrhe aigu II 444, 445. — Catarrhe chronique 442, 444. — Ipécacuanha. — Catarrhe bronchique I 662. — Catarrhe chronique avec symptômes nerveux I 659. — Jusquiame II 107. — Kino I 127. — Lichen d'Islande. Catarrhe chronique II 368. — Lierre terrestre.

Catarrhe aigu, chronique II 442, 444. — Marrube. Catarrhe aigu, chronique II 442, 444. — Monésia. Catarrhes chroniques I 128. — Noix de galle I 122. — Noyer (feuilles). Catarrhe utérin I 133. — Opium. Catarrhe aigu II 37. — Catarrhe aigu de la vessie II 40. — Catarrhe chronique de la vessie II 43. — Opoponax II 203. — Paullinia I 130. — Persil II 425. — Plomb. Catarrhes chroniques I 152. — Polygala. Catarrhes chroniques simples ou compliqués de phthisie tuberculeuse I 665. — Sappenum II 203. — Sapin (bourgeons) II 610. — Scille II 553. — Soufre. Catarrhe chronique II 667. Sulfate de cuivre, Sulfate de cuivre ammoniacal, voir les cas où est employé le sulfate de zinc I 424. — Sulfate de zinc. Catarrhes aigus, chroniques des membranes muqueuses soit de la conjonctive, soit de la membrane olfactive, soit de la muqueuse du canal de l'urètre I 419. — Sulfure de chaux. Catarrhe chronique II 670. — Sulfure de potassium. Catarrhe chronique II 671. — Catarrhe du nez, de l'oreille, de la vessie II 671. — Sulfure de sodium II 677. — Tabac. Catarrhes du tambour, de la trompe d'Eustache II 100. — Tan. Dans les mêmes cas que le tannin I 125. — Tannin. Catarrhes pulmonaires, catarrhes utérins I 111. — Tartre stibié. Catarrhe chronique I 674. — Térébenthine. Catarrhes pulmonaires chroniques II 566, 567, 578, 603. — Catarrhe vésical à forme aiguë II 573. catarrhe chronique de la vessie II 567, 568. — Catarrhes de la vessie, symptomatiques des calculs urinaires, de la gravelle, des autres corps étrangers venus du dehors, des rétentions d'urine par paralysie de la vessie II 572.

Céphalalgies. Voir céphalées, hémicranie, migraine.

Aneth II 426. — Angélique, Anis II 423, 424. — Badiane II 426. — Basilic. Céphalalgies des gens délicats et nerveux II 436. — Café. Céphalalgies, surtout celles survenant après le repas, céphalalgies chez les person-

nes nerveuses II 486. — Carvi II 426. — Cataire II 436. — Cerfeuil II 425. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. — Cyanure de potassium. Céphalalgies II 148, 158. — Céphalalgies apyrétiques suivant qu'elles sont compliquées de dérangement dans la menstruation II 149, 151. — De gastralgie II 149. — Céphalalgie, suite d'exostose dépendant d'une affection syphilitique II 152. — Céphalalgie goutteuse II 153. — Céphalalgies symptomatiques d'une affection du cœur II 152. — D'une métrite chronique II 152. — Céphalalgie avec troubles dans la respiration, dans la circulation II 149. — Céphalalgies pyréti-ques II 154. — Ethers II 267. — Fenouil II 423. — Lavande II 442. — Mélisse. Céphalalgies des gens délicats et nerveux II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Menthe. Céphalalgies avec chlorose II 439. — Persil II 425. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stoechas II 442. — Tabac. Céphalalgies liées à une sécheresse extrême de la membrane pituitaire II 99. — Thym II 439. — Vanille II 464.

Céphalée. Voir céphalalgies, hémicranie, migraines.

Aimant I 858. — Asa-fœtida. Maux de tête à l'âge critique II 195. — Céphalée intense suite d'hystérie II 195. — Asarum. Céphalée opiniâtre I 671. — Belladone. Céphalée non liée à une syphilis, ni à une lésion encéphalique II 69. — Bétoune II 433. — Copahu II 639. — Froid. Céphalées opiniâtres II 721. — Jusquiame II 107. — Marjolaine II 433. — Polygala I 665. — Valériane. Céphalée intense suite d'hystérie II 188. — Violette I 671.

Chairs baveuses.

Plomb I 150.

Chancre voir ulcères.

Platine. Chancre vénérien primitif I 339. — Chancres syphilitiques de la gorge et du voile du palais I 339.

Charbon voir anthrax.

Calorique (incubation) II 522.

Chaudépisse. Voir blennorrhagie.

Camphre. Chaudépisse cordée II 254. — Copahu. Chaudépisse cordée II 639. — Chaudépisse tombée dans les bourses II 638. — Opium. Chaudépisse cordée II 40.

Chémosis. Voir Ophthalmie.

Alun I 161.

Chlorose.

Absinthe II 461 et 462. — Aloès I 697. — Asa-fœtida II 195. — Brôme I 287. — Calorique (incubation) II 524. — Fer I 8 et suiv. — Iode I 281. — Valériane II 189. — Voir la médication tonique analeptique I 72 et suiv.

Choléra.

Aloès. Choléra morbus I 699. — Camphre II 257. — Ethers. Choléra épidémique II 267. — Froid. Choléra asiatique, sporadique II 719. — Lavande II 442. — Menthe. Choléra asiatique II 440. — Ortie I 458. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Térébenthine II 612. — Thym II 450. — Voir la médication astringente.

Chorée ou danse de St-Guy.

Arsenic I 304. — Asa fœtida II 195. — Bains sulfureux II 675. — Brôme I 287. — Calorique (incubation) II 524. — Chlorure d'argent I 407. — Colélique I 713. — Cyanure double de fer hydraté (bleu de Prusse) II 145. — Datura II 88. — Fer II 675. — Fève de St-Ignace I 795. — Froid II 719. — Galvanisme I 846. — Iode I 278. — Jusquiame II 107. — Nitrate d'argent I 409. — Noix vomique I 793. — Opium, Chorée II 30. — Chorée alcoolique II 30. — Chorée mercurielle II 31 et I 220. — Oranger II 272. — Oxyde de zinc I 418. — Strychnine I 783 et 794. — Valériane II 188. — Voir Médication antispasmodique II 297.

Cicatrisations difficiles à s'achever.

Térébenthine II 611. — Cicatri-

sations facilitées. — *Styrax* liquide, solide II 629.**Coliques.**

Acide sulfurique. Coliques de plomb I 166. — Alun. Coliques de plomb. I 165 — Aneth II 426. — Angélique, Anis. Coliques spasmodiques et flatulentes II 421 et 424. — Asa fœtida. Coliques ventuses II 196 et 199. — Badiane. Coliques spasmodiques et flatulentes II 426. — Baume de la Meeque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu. Coliques des peintres II 629. — Bismuth II 776. — Camomille. Coliques de la nature de celles guéries par le camphre et le castoréum II 459. — Carvi II 426. — Castoréum. Coliques dites nerveuses II 225. — Cerfeuil II 425. — Coriandre II 425. — Cumin II 426 — Ether. Coliques hépatiques II 266. — Fenouil II 425. — Galbanum II 203. — Jusquiame. Coliques de plomb II 108. — Lavande II 442. — Matricaire II 460. — Menthe. Coliques spasmodiques siégeant à l'hypochondre droit et à la région des reins II 439. — Opium. Coliques néphrétiques II 40. — Coliques de plomb, coliques rhumatismales II 38. — Opoponax II 203. — Persil II 425. — Romarin II 442. — Sagapenum II 203. — Serpolet II 442. — Soude. Colique néphrétique I 357. — Stœchas II 442. — Tabac. Coliques de plomb II 102 et 103. — Térébenthine. Coliques II 579. — Coliques hépatiques symptomatiques des calculs biliaires II 587 et suiv. — Thym II 448.

Coma.

Ortie I 458.

Complexion replette.

Café II 487.

Congestions.

Aloès. Congestions cérébrales, pulmonaires I 698. — Asa fœtida. Congestions partielles suites d'hystérie II 195. — Eau de mer (bains). Congestion interne simple de la matrice II 807. — Ergot de seigle I 816. — Ethers. Congestions subites et partielles des personnes nerveuses II 264. — Valériane. Cas indiqués à l'asa fœtida plus haut II 188.

Constipation.

Asa foetida. Constipation des vieillards II 198. — Bile de bœuf II 369. — Eau de mer (bains) constipation accompagnant un mauvais état de la matrice II 809. — Fer. Constipation se rencontrant dans la chlorose I 18. — Flagellation. Constipation opiniâtre I 872. — Galbanum II 203. — Opoponax II 203. — Sagapénium II 203. — Tabac. Constipations opiniâtres II 103. — Térébenthine. Constipation rebelle II 579. *Voir* la médication évacuante I 768.

Constriction.

Belladone. Constriction de l'anus. du col de l'utérus, de l'urèthre II 79. Jusquiame II 107.

Contractions de l'utérus pendant l'accouchement.

Borax? favorise les contractions de l'utérus pendant l'accouchement I 362.

Contusions.

Ammoniaque I 377.

Convalescences.

Fer. Convalescences des fièvres intermittentes accompagnées de décoloration des tissus et d'hypertrophie de la rate I 857. — Gentiane. Convalescences difficiles II 360. — Germandrée. Convalescence des fièvres typhoïdes à forme adynamique II 445. — Des maladies aiguës suivies d'un état de langueur II 445. — Labiées. Convalescences des exanthèmes chez les enfants II 452 et 453. — Opium. Convalescences des affections typhoïdes II 42. — Paullinia I 130. — Quinquina II 345.

Convulsions.

Asa foetida. Convulsions épileptiformes II 195. — Calorique (incubation) convulsions des enfants II 524. — Electricité I 830 et 833. — Electro-puncture I 853. — Ethers. Convulsions des enfants pendant la dentition II 265. — Froid II 719. — Galvanisme I 846. — Jusquiame. Convulsions diverses II 107. — Opium II 33. — Valériane. Convulsions épileptiformes II 185.

Coqueluche.

Acide cyanhydrique II 142. — Amandes amères II 168. — Antimoine II 771 et 773. — Arsenic I 306. — Asa foetida II 198. — Belladone II 81. — Camphre II 256. — Chaux I 367. — Ciguë aquatique II 136. — Ciguë (grande) II 134. — Cyanure de zinc II 161. — Datura II 92. — Douce-amère II 112. — Fer I 27. — Galbanum II 203. — Ipécacuanha I 659. — Jusquiame II 108. — Laurier cerise II 172. — Menthe Pouliot II 441. — Opoponax I 203. — Oxyde de zinc II 272. — Sagapénium II 203. — Tabac II 100. — Tartre stibié I 674.

Cors aux pieds.

Galbanum II 203.

Coryza.

Cachou. Coryza aigu, chronique I 121. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Oxyde de zinc I 418. Plomb. Coryza chronique I 154. — Tan I 125. — Tannin. Coryza aigu, chronique I 112. — Tormentille I 135.

Couperose.

Bismuth II 774. — Mercure I 248.

Courbature.

Genièvre II 611. — Massage I 871.

Crevasses. *Voir* gerçures.

Belladone. Crevasses hémorrhoidales II 70. — Jusquiame II 107.

Croup.

Acide chlorhydrique I 398. — Antimoine II 771. — Asa foetida? II 197. — Ethers? II 266. — Galbanum. II 203. — Mercure I 239 et 240. — Nitrate d'argent I 411. — Nitrate de cuivre I 424. — Opoponax II 203. — Polygala I 666. — Sagapénium II 203. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfure de potassium II 671. — Sulfure de sodium II 677.

Cystite. *Voir* catarrhe vésical et phlegmasie de la vessie.

Calorique (incubation). Cystite aiguë, chronique II 523.

Danse de St-Guy. *Voir* chorée.
Dartres.

Acide cyanhydrique, dartre ancienne avec prurit II 141. — Acide sulfureux, dartres pustuleuses, vésiculeuses II 668. — Acide sulfurique, dartres, dartres surfuracées II 669. — Amandes amères II 168. — Antimoine II 772. — Arsenic, dartres phagédéniques II 309-312. — Dartres pustuleuses chroniques I 308. — Bains sulfureux, dartres II 673. — Dartres au visage II 675. — Bismuth II 778. — Brôme, dartres I 287. — Dartres rongeantes tuberculeuses I 287. Brou de noix, dartres invétérées I 132-133. — Cachou I 121. — Chaux, dartres avec démangeaisons I 365. — Chlore I 395. — Ciguë (grande) II 133. — Colebique I 713. — Créosote, dartres surfuracées I 138. — Cyanure de zinc, dartre ancienne avec prurit II 161. — Dentoacétate de cuivre, dartres et notamment dartres eczémateuses I 423. — Douce-amère II 112. — Ellebore noir, dartres rebelles étendues I 709. — Hydrochlorate de cuivre, cas où le dentoacétate est indiqué ainsi que le sulfate I 424. — Iode, dartres I 277. — Dartres rongeantes tuberculeuses I 281. — Kino I 127. — Laurier cerise II 172. — Mercure, dartres d'origine syphilitique ou non, dartres aiguës ou chroniques I 246. — Dartres rongeantes I 249. — Nitrate de cuivre I 424. — Noix de galle I 122. — Or I 327. — Pensée sauvage I 669. — Potasse I 353. — Rhus radicans, rhus toxicodendron I 797. — Soude I 353. — Soufre, Dartres diverses, humides, seches? II 665. — Sous-acétate de cuivre I 423. — Sous-carbonate de potasse I 353. — Suie. Dartres invétérées I 140. — Sulfure de chaux II 670. — Tabac II 100. — Tan I 125. — Taubiu I 113. — Tormentille I 135. — Viollette I 667.

Débilité.

Asa foetida, Débilité suite d'émissions sanguines exagérées II 195. — Débilité des membres suite d'anciennes affections II 195. — Basilic, Débilité

musculaire, des articulations, des membres à la suite de repos pour fractures ou luxations II 436. — Débilité des nerfs et surtout des nerfs encéphalo-raehidiens II 436. — Faiblesse commençante de la vue II 436. — Bismuth. Débilité de l'estomac avec tendance aux spasmes II 776. — Camphre. Membres affaiblis par suite de fractures II 252. — Cannelle. Débilité partielle II 467. — Casse en bois employée comme la canuelle II 467. — Cataire II 436. — Centauree (petite). *Voir* gentiane ci-dessous II 361. — Eau de mer (bains). Débilité générale et profonde II 809. — Ecorce de Winter. Débilité partielle II 467. — Electricité. Faiblesses musculaires partielles, étendues I 832. — Electro-puncture I 853. — Genièvre. Débilité de l'estomac II 611. — Gentiane. Débilité suite de pertes de sang, suite du traitement mercuriel II 360. — Laurier d'Apollon. Débilité partielle II 467. — Mélisse. *Voir* les différents cas indiqués au mot basilic ci dessus II 429 et 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Noix de galle. Débilité à la suite d'affections du canal alimentaire II 122. — Salicine. Débilité de l'estomac II 348. — Saule. Même cas que la salicine II 349. — Valériane. Débilité suite d'émissions sanguines exagérées II 189. — Membres débilités par d'anciennes affections II 191. — Vanille II 464.

Décubitus prolongé (effets d'un).

Alun I 163. — Oxyde de zinc II 274.

Délire.

Ethers II 265.

Delirium tremens.

Opium, Delirium tremens II 31. — Delirium tremens suite d'infection mercurielle I 219.

Délivrance tardive.

Ergot de seigle I 803.

Démoralisation des hystériques.

Asa foetida II 196. — Galbanum

II 203. — Opoponax II 203. — Saggapénium II 203.

Déplacements de la matrice.
Voir prolapsus de la matrice.

Eau de mer (bains) II 807.

Dermatoses. *Voir* affections cutanées.

Antimoine. Dermatoses eczéma-teuses, squameuses II 770.

Désordres de la trachée artère.

Asa foetida II 195. — Galbanum II 203. — Opoponax II 203. — Saggapénium II 203.

Diabète ou diabètes.

Alun I 165. — Kino I 127. — Opium. Diabète sucré II 43. — Sang-dragon I 126. — Térébenthine II 577.

Diarrhée.

Alun. Diarrhée rebelle I 164. — Amidon I 507. — Artichaut. Diarrhée apyrétique II 364. — Bismuth. Diarrhée II 776. — Diarrhée chez les enfants débiles au moment du sevrage. Diarrhée chez les enfants continuant après leur dentition, diarrhée succédant à une gastro-entérite légère et sans fièvre, diarrhée pendant la convalescence d'une dothinentérie ou de toute autre maladie aiguë II 777. — Cachou. Diarrhée chronique I 121. — Calorique (incubation). Diarrhée colliquative II 515. — Centaurée (petite). Dans les mêmes cas que le colombo, *voir* plus bas II 361. — Chaux. Diarrhées chroniques, dothinentériques, dysentériques I 366. — Colombo. Diarrhées aiguës apyrétiques avec anorexie, diarrhée avec phénomènes fébriles, diarrhée chronique alternant avec de la constipation II 351. — Consoude. Diarrhée chronique I 134. — Corne de cerf calcinée I 367. — Cyanure double de fer hydraté (bleu de Prusse) II 145. — Diascordium. Diarrhée aiguë, chronique II 47. — Glands de chêne. Diarrhée apyrétique des enfants après le sevrage I 125. — Ipécacuanha. Diarrhée simple liée à un état saburral de la langue, diarrhée chronique non dépendante d'une phthisie tu-

berculeuse I 658. — Kino I 127. — Lichen d'Islande. Diarrhées chroniques chez les enfants à l'époque du sevrage II 368. — Magistère de corail, de naere de perles I 367. — Monésia. Diarrhée chronique I 128. — Nitrate d'argent. Diarrhée chez les enfants, diarrhée chronique dépendant d'une phlegmasie du gros intestin, du rectum I 408. — Noix de galle. Dévoiement à la suite d'affections du canal alimentaire I 122. — Diarrhée compliquant des affections nerveuses et chlorotiques I 122. — Opium. Diarrhée aiguë II 39. — Chronique II 39. — Or I 328. — Paullinia I 130. — Phosphate de soude. Diarrhée bilieuse I 737. — Plomb. Diarrhée colliquative des phthisiques I 152. — Diarrhée chronique I 151. — Diarrhée à la suite de dysenterie I 154. — Quassiamara. Diarrhées chroniques apyrétiques II 353. — Rhubarbe. Diarrhée bilieuse I 719. — Saccharate de chaux. Diarrhées chroniques des enfants I 367. — Salicine II 348. — Sang-dragon I 126. — Saule II 349. — Sulfate de magnésie I 734. — Sulfate de soude. Diarrhées bilieuses I 736. — Tan I 125. — Tannin. Diarrhées chroniques I 111 et 112. — Yeux d'écrevisses. Diarrhée chez les chlorotiques I 18. — Diarrhée chez les enfants I 367. — Diarrhée avec sécrétion d'acide I 367. — *Voir* la médication évacuante I 772.

Digestion.

Bismuth. Digestions laborieuses avec éructations nidoreuses et tendance à la diarrhée II 776. — Café. Digestions lentes II 487. — Centaurée (petite). *Voir* gentiane plus bas II 361. — Chaux. Troubles digestifs accompagnés de diarrhée I 366. Chicorée sauvage. Fonctions digestives dérangées II 363. — Gentiane. Digestion paresseuse suite de fièvres intermittentes, digestion paresseuse accompagnant les maladies nerveuses II 360. — Soda-water. Facilite les digestions II 804. — Tilleul. Digestions suspendues II 271.

Disposition aux apoplexies.

Café II 487.

Diphthérite.*Voir* angine couenneuse et croup.

Alun. Diphthérite cutanée I 162.—

Pharyngienne I 161.

Dothiémentérie. *Voir* fièvre typhoïde.

Alun. I 164. — Chlorures alcalins I 401.

Douleurs.

Aconit. Douleurs dues à une syphilis constitutionnelle II 124. — Douleurs rhumatismales violentes II 122. — Acupuncture. Douleurs fixes I 850. — Aimant. Douleurs d'yeux, d'oreilles I 858. — Ammoniaque. Douleurs rhumatismales I 376. — Utérines accompagnant la menstruation I 383. — Basilic. Douleurs otalgiques, Rhumatismales apyrétiques II 436. — Belladone. Douleurs II 66, 69. — Douleurs des abcès superficiels. douleurs causées par des phlegmasies II 71. — Douleurs utérines accompagnant la menstruation, les phlegmasies chroniques utérines II 70. — Douleurs après l'application des sinapismes II 71. — Bile de bœuf. Douleurs d'estomac pendant la digestion II 369. — Bismuth. Douleurs chroniques de l'estomac II 776. — Borax. Douleurs utérines pendant l'accouchement, pendant la menstruation I 362. — Cataire II 436. — Cyanure de potassium. Douleurs intermittentes des nerfs lombaires II 158. — Datura. Douleurs II 95. — Douleurs ostéocopes rhumatismales II 93. — *Voir* au mot belladone. — Electricité. Douleurs articulaires I 834. — Musculaires I 833. — Nerveuses I 830, 833. — Électro-puncture I 853. — Ethers. Douleurs lactenses II 269. — Douleurs névralgiques, rhumatismales II 267. — Jusquiame. Douleurs II 107. — Douleurs internes, superficielles II 108. — Laitue commune II 117. — Laurier cerise. Douleurs locales II 173. — Mélisse. Douleurs otalgiques, douleurs rhumatismales apyrétiques II 432. — Mélisse bâtarde II 436. —

Morelle II 114. — Opium. Douleurs II 29. — Douleurs à la suite d'opérations II 30. — Douleurs utérines symptomatiques d'un avortement. — Douleurs utérines tenant à une phlegmasie aiguë ou chronique de la matrice. — Douleurs utérines tenant à un déplacement de la matrice ou à une névralgie de cet organe II 41. — Styrax liquide, styrax solide, calme les douleurs des plaies II 629. — Tabac. Douleurs névralgiques II 98. — Vanille II 464. — *Voir* la médication stupefiante.

Dysenterie.

Angusture vraie? II 355. — Cachou. Dysenterie chronique I 121. — Camomille II 459. — Centaurée (petite) *voir* colombo II 361. — Colombo II 352. — Fève de Saint-Ignace I 795. — Ipécaeuaha I 657. — Kino I 127. — Matricaire II 460. — Mercure I 241. — Nitrate d'argent. Dysenterie aiguë I 408, 411. — Noix de galle I 122. — Noix vomique I 793. — Opium. Dysenterie aiguë II 40. — Paullinia I 130. — Phosphate de soude I 737. — Quassia simaruba II 354. — Rhubarbe. Dysenterie épidémique I 719. — Sangdragon I 126. — Soufre. Dysenterie aiguë II 668. — Strychnine I 783, 794. — Sulfate de magnésie I 734. — Sulfate de soude. Dysenteries épidémiques, sporadiques II 151. — Tabac II 102, 103. — Tan I 125. — Tanuin. Dysenterie chronique I 113. — Violette I 668. — *Voir* la médication évacuante I 761, 775.

Dysménorrhée ou dysménie.

Asa-foetida II 195. — Brôme I 287. — Ergot de seigle I 806. — Fer I 36. — Iode I 276. — Lavande II 442. — Menthe. Dysménorrhée II 439. — Menstruation douloureuse, difficile, avec frissonnements, pandiculations, spasmes divers et coliques utérines II 439. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 439.

Dyspepsie.

Acide cyanhydrique. Dyspepsie avec ou sans vomissements II 142. —

Amandes amères II 168. — Aneth II 426. — Angélique. Anis, dyspepsie accompagnant des crachotements, des cardialgies et des vomituritions II 423, 424. — Dyspepsies spasmodiques et flatulentes II 423, 424. — Badiane II 426. — Carvi II 426. — Centaurée (petite), voir colombo, quassia amara ci-dessous II 361. — Cerfeuil II 425. — Colombo II 351. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. — Cyanure de zinc. Dyspepsie avec ou sans vomissements II 161. — Électricité I 836. — Electro-puncture I 853. — Fenouil II 425. — Fève de Saint-Ignace. Dyspepsie, surtout chez les vieillards ou chez ceux qui ont vieilli avant l'âge I 795. — Froid. Dyspepsie accompagnant l'éréthisme nerveux II 721. — Glands de chêne. Dyspepsies avec dévoitement I 125. — Goudron II 607. — Laurier cerise II 172. — Noix vomique. Cas indiqué ci-dessus au mot fève de Saint-Ignace I 793. — Or I 328. — Paulinia I 130. — Persil II 425. — Poivre II 472. — Quassia-amara. Dyspepsies à la suite de convalescences pénibles II 353. — Rhubarbe. Dyspepsies apyrétiques succédant aux maladies aiguës, aux excès de table, de femmes, aux veilles, se rencontrant chez les femmes chlorotiques, nerveuses et chez les hypochondriaques I 719. — Sapin (bourgeons) II 610. — Sonde. Dyspepsies avec éructations acides I 357, 358. — Strychnine I 783, 794.

Dysphagie.

Ambre gris II 270. — Ammoniaque. Dysphagie spasmodique I 385. — Musc II 220.

Dyspnée.

Aimant I 861, 864. — Antimoine II 769. — Asa-fœtida. Dyspnée à l'âge critique II 195. — Belladone. Dyspnées intermittentes II 81. — Datura. Dyspnée phthisique II 92. — Ipécacuanha. Dyspnée habituelle, liée à un emphysème pulmonaire, liée à une maladie du cœur peu avancée I 659. — Jusquiame II 107.

Dysurie.

Camphre I 450. II 248, 252. — Cantharides. Dysurie chez les vieillards accompagnant une demi-paralysie de la vessie I 451. — Dysurie dépendant d'une phlegmasie chronique du col de la vessie? I 452. — Tabac. Dysurie calculeuse II 104.

Eblouissements.

Aneth II 426. — Angélique. Anis, II 423, 424. — Badiane II 426. — Carvi II 426. — Cerfeuil II 425. — Coriandre II 425. — Curmin II 426. — Fenouil II 425. — Persil II 425.

Ecchymoses.

Plomb. Ecchymoses, ecchymoses scorbutiques I 178.

Eclampsie.

Asa-fœtida II 195. — Froid. Éclampsie des femmes en couches II 721. — Opium II 33. — Valériane II 185. — Voir la médication antiphlogistique et la médication antispasmodique.

Ecoulements muqueux ou purulents des oreilles et du vagin.

Bains sulfureux II 675.

Eczéma.

Acétate de zinc. Eczéma chronique I 420. — Arsenic. Eczéma chronique I 308. — Bismuth. Eczéma chronique II 774 et 778. — Camphre II 252. — Cantharides. Eczéma chronique I 453. — Goudron II 608. — Mercure. Eczéma aigu I 250. — Plomb. Eczéma mercuriel I 219. — Plomb. Eczéma rubrum, simplex I 154. — Sapin (bourgeons) II 610. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfate de zinc. Eczéma chronique I 419. — Térébenthine. Affections eczématenses du scrotum et des grandes lèvres II 567.

Eléphantiasis.

Arsenic. Eléphantiasis des Grecs I 308. — Cantharides. Eléphantiasis des Grecs I 453. — Or I 328.

Empoisonnement.

Ammoniaque. Empoisonnement par les acides I 381. L'alcool I 381. — L'acide cyanhydrique I 138, 139

et 382. — Les virus animaux I 381. — Brôme. Empoisonnement par la morphine, la strychnine et les autres alcalis végétaux I 287. — Cachou. Empoisonnement par les champignons, la ciguë, les cantharides, le datura, la jusquiame, l'opium et ses composés, le plomb et les préparations saturnines, le tartre émétique et les préparations antimoniales, le vert de gris et les autres préparations cuivreuses I 121. — Chardon béni? Empoisonnement par les venins animaux II 362. — Fer. Empoisonnement par l'arsenic, par les sels de cuivre I 39. — Iode. Empoisonnement par la morphine, la strychnine et les autres alcalis végétaux I 279. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Polygala. Empoisonnement par la morsure du crotale I 665. — Quinquina. Empoisonnement par le tartre stibié I 676. — Sulfate de zinc I 419 et 680. — Tan I 125. — Tannin. Empoisonnement dans tous les cas que nous avons indiqués plus haut au mot cachou I 112.

Encéphalite. *Voir* maladies de l'encéphale.

Froid II 718.

Enchifrèment de la glotte ou angine striduleuse.

Asa foetida II 197. — Galbanum II 203. — Opoponax II 203. — Sagapenum II 203.

Engelures.

Acide chlorhydrique I 399. — Alun I 163. — Ammoniaque I 377. — Borax I 362. — Chaux I 365. — Chlore I 395 et 399.

Engorgements.

Aconit. Engorgements vénériens des ganglions cervicaux II 124. — Ammoniaque. Engorgements chroniques I 370 et 376. — Scorbutiques I 370. — Laiteux. I 380. — Antimoine. Engorgements glanduleux II 570. — Bryone. Engorgements œdémateux des membres I 707. — Calorique (incubation). Engorgements froids II 522. — Engorgements de l'utérus II 523. — Camphre. Engorgements froids II 252. — Engorge-

ments des seins chez les femmes en couches II 252. — Cerfeuil. Engorgements externes II 425. — Ciguë (grande). Engorgements chroniques II 131. — Copahu. Engorgements lymphatiques de l'aîne consécutifs d'une blennorrhagie II 639. — Elatérium. Engorgements œdémateux des membres I 706. — Electricité. Engorgements glandulaires, scrofuleux ou tous autres I 831. — Electro-puncture I 853. — Fer. Engorgement pulmonaire avec chlorose I 37. — Galbanum. *Voir* gomme ammoniacque plus bas II 203. — Gomme ammoniacque. Engorgements froids des articulations, des glandes, des membres II 202. — Labiées. Engorgements chroniques de toute espèce. II 452 et 453. — Nitrate d'argent. Engorgements de la muqueuse du canal de l'urèthre I 411. — Opoponax II 203. — Or. Engorgement du gland I 327 et 328. — Plomb. Engorgements chroniques, scrofuleux I 150. — Sagapenum II 203. — Tabac. Engorgements des glandes, des ganglions lymphatiques II 105.

Enrouement.

Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu. Enrouement tenant à une affection du larynx II 617.

Entéralgies. *V.* Coliques et Iléus.

Codéine II 46. — Lavande II 442. — Menthe. Entéralgies chez les chlorotiques II 439. Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thériaque, entéralgie, surtout celle accompagnant la chlorose II 47. — Thym II 440.

Entérite. *Voir* les fièvres maligne, nerveuse, ataxique, muqueuse, putride, typhoïde, etc.

Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu. Entérite chronique, surtout celle survivant aux fièvres typhoïdes ou aux dysenteries II 617 et 628. — Camphre II 257.

Entorse.

Ammoniacque I 377. — Camphre-

entorse légère II 252. — Plomb I 178.

Epanchements.

Brôme. Epanchements de la cavité péritonéale, de la plèvre, du péricarde, des articulations I 287. — Digitale. Epanchements séreux dans les cavités splanchniques II 733. — Iode, dans les cas indiqués au mot Brôme II 271. — Plomb. Epanchements I 178.

Epidémies.

Camphre (préservatif) II 257. — Chlore (préservatif) I 390.

Epilepsie.

Acide cyanhydrique II 141. — Aïmant I 866. — Amandes amères II 168. — Ambre gris II 270. Ammoniaque I 380. — Ammoniaque de cuivre I 422. — Arsenic I 304. — Asa foetida II 195. — Belladone II 72. — Cantharides? I 442. — Chlorure d'argent I 407. — Cyanure double de fer hydraté (bleu de Prusse) II 145. — Cyanure de zinc II 161. — Datura II 88. — Jusquiame II 107. — Laurier cerise II 172. — Mercure. Epilepsie sous la dépendance de la syphilis I 243. — Musc? II 220. — Nitrate d'argent I 408. — Nitrate de cuivre I 424. — Opium. Epilepsie II 33. — Epilepsie mercurielle I 220. — Oranger II 272. — Oxyde de zinc II 272. — Plomb I 152. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Térébenthine? II 603. — Tilleul II 271. — Valériane II 183.

Epistaxis. *Voir* hémorrhagies.

Alun. Epistaxis pendant la coqueluche, au moment de la puberté, après des pertes de sang abondantes I 158. — Cachou. Epistaxis rebelles I 121. — Créosote I 138. — Ergot de seigle I 807 et 816. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Plomb I 151 et 155. — Tan I 125. — Tannin I 112. — Tormentille I 135.

Érétisme du système nerveux.

Froid II 719. — Laitue commune II 117.

Eructations acides. *Voir* acidités de l'estomac.

Bile de bœuf II 369. — Potasse I 353. — Soude. Eructations acides accompagnant une dyspepsie I 357 et 358. — Sous-carbonate de potasse I 353.

Eruption.

Processionnaire. Eruption cutanée disparue par délitescence I 456.

Erysipèle.

Camphre II 252. — Mercure. Erysipèle I 203. — Erysipèle phlegmonieux des membres I 238. — Processionnaire. Erysipèle de cause interne I 456. — *Voir* la médication antiphlogistique I 597. — Et la médication évacuante I 778.

Erythème.

Oxyde de zinc. Erythèmes suites d'un décubitus prolongé dans les maladies graves ou causés par l'urine des enfants II 274.

Eschare.

Acide chlorhydrique I 398.

Etat nerveux des femmes.

Asa foetida employé dans les mêmes circonstances que la valériane II 195. — Valériane. Etat nerveux des femmes II 186. — Etat nerveux des femmes abondamment réglées, nouvellement accouchées II 188.

Etats de l'organisme caractérisés par une faiblesse générale, l'imperfection des fonctions assimilatrices et le relâchement des solides.

Labiées II 452 et 453.

Etat-scrofuleux des enfants.

Labiées II 452 et 453.

Étouffement.

Camphre II 254.

Etranglements.

Froid. Etranglements internes II 718.

Évacuation excessive et débilitante d'urine chez les hystériques.

Asa foetida II 196. — Galbannum II 203. — Opoponax II 203. — Sargapénium II 203.

Exanthème.

Arsenic. Exanthème aigu I 308.
— Asa foetida. Exanthèmes rentrés II 195. — Ethers. Exanthèmes irréguliers II 265. Ortie I 458. — Valériane. Exanthèmes rentrés II 191.

Excroissances.

Acide azotique I 405. — Alun. Excroissances syphilitiques I 163.

Exostose.

Mereure. Exostose syphilitique. — Non syphilitique I 237.

Fatigue.

Massage. Fatigue résultant de la marche, des plaisirs, de l'amour, de la veille I 868.

Faux croup.

Ethers II 266.

Fièvres.

Acide sulfurique. Fièvre entéromésentérique (forme putride) I 185. — Alun. Même cas que l'acide sulfurique I 185. — Ambre gris. — Fièvre catarrhale épidémique, fièvre à phénomènes nerveux II 270. — Ammoniaque. Fièvres éruptives I 378. — Aneth II 426, Angélique II 424, Anis II 423. Fièvres catarrhales muqueuses. — Asa foetida. Fièvre où les émissions sanguines ont été trop loin, fièvres continues graves, à leur fin l'adynamie et l'ataxie arrivant par suite d'hémorrhagies intestinales ou nasales. Fièvres exanthématiques, fièvre hystérique II 195. — Badiane. Fièvre catarrhale, muqueuse II 426. — Café. Fièvres typhoïdes adynamiques II 488. — Calorique (incubation). Fièvre adynamique, inflammatoire II 515. — Camphre. Fièvre des camps II 245. — Fièvres éruptives accompagnées de malignité et de putridité II 247. — Fièvres inflammatoires avec ou sans phlegmasie II 240. — Fièvre jaune II 257. — Fièvre lente II 247. — Maligne II 245. — Nerveuse II 247. — Pétéchiale II 245-247. — Putride II 245. — Typhoïde II 257. — Carvi II 426. — Cerfeuil II 425. — Chlore. Fièvres asthéniques, charbonneuses, malignes, putrides I 394. — Coriandre II 425. — Cumin II 426. —

Digitale II 731. — Ethers. Fièvres de mauvais caractère II 265 et 266. — Fenouil II 425. — Froid. Fièvres essentielles II 720. — Lavande II 442. — Massage. Fièvre éphémère avec simple courbature I 871. — Menthe. Fièvres catarrhales avec atonie générale, fièvres nerveuses primitives, fièvres typhoïdes à forme muqueuse, à forme nerveuse II 440. — Mereure. Fièvre jaune I 240. — Fièvre typhoïde I 242. — Muse. Fièvre catarrhale épidémique II 211. — Fièvre à phénomènes nerveux II 220. — Nitrate de potasse. Fièvres inflammatoires et notamment celles liées au rhumatisme articulaire aigu II 549. — Fièvres inflammatoires liées à la phlegmasie de la plèvre, du poumon, etc. II 549. — Persil II 425. — Quinquina. Fièvres continues adynamiques, ataxiques, nerveuses, putrides II 344. — Fièvre hectique II 344. — Romarin II 442. — Sauge. Fièvre typhoïde à forme adynamique II 450. — A forme muqueuse II 449. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Sulfate de quinine. Employé dans les mêmes circonstances que le quinquina. Voir plus haut au mot quinquina II 337. — Teucrium marum, seordium II 448. — Thériaque. Fièvres de mauvais caractères II 46. — Thym II 439. — Valériane. Fièvres où les émissions sanguines ont été trop loin II 189. — Fièvres continues graves (à leur fin) l'adynamie et l'ataxie survenant par suite d'hémorrhagies intestinales ou nasales II 189. — Fièvres exanthématiques II 189. — Fièvre hystérique II 188. — Voir la médication antiphlogistique à propos de la fièvre catarrhale et de la fièvre typhoïde; la médication astringente à l'occasion des fièvres putrides I 184. — La médication évacuante purgative pour le traitement de la fièvre typhoïde I 774. — La médication névrossthénique employée dans les maladies malignes et ataxiques continues.

Fièvres intermittentes.

Absinthe II 461. — Aloès? I 699. — Alun? I 165. — Amandes amères.

Fièvres intermittentes rebelles au quinquina II 169. — Ammoniaque I 384 et 385. — Angusture vraie? II 355. — Antimoine II 770. — Arsenic I 300. — Artichaut? II 364. — Asa foetida II 198. — Bains de vapeur. Fièvres intermittentes rebelles II 455. — Benoîte? II 365. — Cachou I 121. — Café II 448. — Calorique (incubation)? II 524. — Camomille. Fièvres intermittentes surtout nerveuses II 454. — Camphre II 247, 248 et 257. — Cascarielle? II 468. — Centaurée (petite)? II 361. — Fièvres rémittentes automnales II 169 et 361. — Chardon étoilé? II 362. — Chicorée sauvage. Fièvres intermittentes automnales, vernaies II 363. — Chlorhydrate de narcotine II 45. — Cinchonine II 339. — Cyanure double de fer hydraté (bleu de Prusse) II 144. — Cyanure de potassium. Fièvres intermittentes non miasmatiques II 157. — Ethers II 266. — Galbanum II 203. — Germandrée II 445. — Houx II 363. — Kino I 127. — Laurier cerise II 172. — Lavande II 442. — Lilas? II 364. — Marronnier d'Inde? II 357. — Matricaire II 460. — Menthe. Fièvres intermittentes pernicieuses II 440. — Noix de galle I 122. — Opium II 42. — Opoponax II 203. — Pipérine II 471 et 473. — Poivre II 472. — Quinine brute II 345. — Quinquina II 326. — Pour le traitement voir le mot quinquina à la table des médicaments, fièvres larvées II 342. — A caractère névralgique II 342. — Fièvres pernicieuses II 334. — Sagapénium II 203. — Salicine. Fièvres intermittentes, quotidiennes, tierces II 348-349. — Saule. Dans les mêmes cas II 348-349. — Serpolet II 442. — Sous-carbonate de potasse I 354. — Stœchas II 442. — Sulfate de quinine. Il remplit toutes les indications du quinquina. V. ci-dessus quinquina II 337. — Tan? I 125. — Tannin I 111-112. — Térébinthine? II 603. — Valériane II 191. — Voir la médication évacuante et la médication névrossthénique.

Fissure de l'anus.

Belladone II 70. — Cachou I 121.

—Jusquiame II 70. — Kino I 127. — Monésia I 128. — Noix de galle I 122. — Oxyde de zinc II 274. — Paullinia I 130. — Ratanhia I 115.

Fistules. Voir trajets fistuleux.

Ammoniaque. Fistules à aviver I 376. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Plomb I 150. — Potasse. Fistules lacrymales II 352. — Suie. Fistules invétérées ou entretenues par la carie des os I 140.

Flatulences ou flatuosités.

Asa foetida. Flatuosités des vieillards, des hypochondriaques II 198. — Flatuosités suites d'hystérie, flatuosités chez les femmes nerveuses II 195. — Bile de bœuf II 369. — Ethers. Flatulences chez les hommes II 264. — Froid. Flatuosités purement nerveuses des femmes sujettes à l'hystérie II 720. — Galbanum II 203. — Lavande II 442. — Menthe. Flatulences accompagnant une chlorose et chez les femmes vaporeuses II 439. — Opoponax II 203. — Romarin II 442. — Safran II 560. — Sagapénium II 203. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442. — Valériane. Flatuosités suites d'hystérie II 188. — Flatuosités chez les femmes nerveuses, chez les hypochondriaques II 190.

Flueurs blanches. Voir Leucorrhée et catarrhe utérin.

Alun. Flueurs blanches opiniâtres I 165. — Ammoniaque. Flueurs blanches simples I 376. — Borax. Flueurs blanches par érosion du museau de Tanche I 362.

Flux chroniques.

Acide chlorhydrique I 167. — Acide citrique I 167. — Acide sulfurique I 167. — Kino I 127. — Sang-dragon I 126.

Flux divers.

Paullinia I 130. — Tormentille II 135.

Flux exagérés.

Lavande II 442. — Menthe II 440. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.

Flux hémorrhoidaux.

Alun. Flux hémorrhoidaux immodérés I 159. — Crème de tartre I 727. — Jusquiame II 109. — Tartrate neutre de potasse I 728. — Tartrate de potasse et de soude I 728.

Flux intestinaux.

Teucrium marum, teucrium scordium II 450.

Flux lochial. Voir lochies supprimées.

Borax. Le flux lochial est déterminé I 362. — Sureau. Suppression des lochies I 722.

Flux muqueux.

Bains sulfureux. Flux muqueux chroniques non fébriles II 673. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Eaux minérales sulfureuses II 677. — Sulfure de potassium. Flux muqueux quelconques II 671. — Sulfure de sodium II 677.

Folie. Voir manie.

Belladone II 73. — Datura II 88. — Jusquiame II 107.

Fonctions digestives et fonctions nerveuses de la vie organique à ranimer.

Quinquina II 345.

Fongosités. Voir excroissances.

Alun I 163. — Arsenic I 309. — Chaux. Fongosités I 365. — Fongosités des gencives avec mollesse I 366.

Fongus hœmatodes.

Chlorure de zinc I 417.

Fourmillements.

Asa fœtida. Fourmillements suites d'hystérie II 195. — Valériane. Même cas II 188.

Fractures.

Amidon I 507. — Ammoniaque I 377. — Dextrine I 507. — Froid. Fractures comminutives II 720.

Frigidité. Voir impuissance.

Flagellation I 872.

Furoncules.

Plomb I 156.

Galactorrhée.

Sauge II 451. — Teucrium marum, scordium II 448.

Gale.

Acétate de zinc I 420. — Acide sulfureux II 663. — Acide sulfurique II 669. — Bains sulfureux II 673. — Brôme I 287. — Camphre II 252. — Chlore I 395. — Chlorures alcalins I 402. — Goudron II 608. — Iode I 277. — Mercure I 248. — Plomb I 149. — Sapin (bourgeons) II 610. — Soufre II 666. — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfate de zinc I 419. — Sulfure de chaux II 670. — Tabac. Gale chez les animaux domestiques, chez l'homme II 100. — Térébenthine II 566.

Gangrène.

Calorique (incubation). Gangrène sénile II 522. — Camphre. Gangrène spontanée II 252. — Kino I 127. — Quinquina II 345. — Salicine II 348. — Saule II 349. — Tan. Gangrène à la suite de blessures I 124.

Gastralgie. Voir cardialgie et gastrodynie.

Aimant I 860. — Asa fœtida. Gastralgie accompagnant l'hystérie II 195. — Bismuth. Gastralgies II 776. — Gastralgies compliquées d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse de l'estomac II 776. — Les gastralgies liées à tout autre état sont peu influencées par le bismuth II 777. — Gastralgies avec vomissements II 776. — Centaurée (petite). Voir colombo II 361. — Codéine II 46. — Colombo II 351. — Cyanure de zinc II 161. — Eau de mer (bains). Gastralgie coïncidant avec un mauvais état de la matrice II 809. — Electricité I 836. — Electro-puncture I 853. — Fer. Gastralgies compliquant une chlorose I 22. — Une céphalalgie II 151 - 154. — Froid. Gastralgie spasmodique, gastralgies sans vomissements II 720. — Laitue commune II 117. — Lavande II 442. — Magnésie I 733. — Menthe. Gastralgie chez les chlorotiques II 439. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Sous-carbonate de magnésie

I 734. — Stœchas II 442. — Thériaque Gastralgies surtout celles liées à la chlorose II 47. — Thym II 448. — Valériane. Gastralgie accompagnant l'hystérie II 188.

Gastrite.

Bismuth. Gastrite subaiguë, chronique II 776. — Electricité. Variétés gastriques tourmentant les hypochondriaques, les individus faibles dont les fonctions digestives sont altérées I 836. — Electro-puncture I 853. — Plomb. Gastrite chronique I 151.

Gastrodynie. *Voir* gastralgie.

Ethers II 265. — Lavande II 442. — Menthe. Gastrodynies spasmodiques II 439. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.

Gastro-entérite. *Voir* gastrite et entérite.

Froid. Gastro-entérite très intense, celle même qui accompagne la fièvre typhoïde II 718.

Gerçures. *Voir* crevasses.

Oxyde de zinc. Gerçures des lèvres I 418. — Gerçures du sein I 418, II 274.

Goître.

Æthiops végétal I 268. — Brôme I 290. — Eponge brûlée II 268. — Iode I 266. — Or I 327 et 328. — Poudre de Sensy I 268. — Sulfure de chaux II 670.

Gonflement. *Voir* tuméfaction.

Mercuré. Gonflement rhumatisinal des extrémités osseuses I 236 et 237. — Gonflement scrofuleux des os I 237. — Térébenthine. Articulations gonflées et immobiles suites de rhumatisme articulaire aigu II 612.

Gourme. *Voir* affections lacteuses des enfants.

Goutte.

Acide chlorhydrique. Goutte erratique I 399. — Aconit II 122. — Aimant I 858. — Ambre gris. Goutte remontée II 270. — Asa foetida II 198. — Bains sulfureux. Goutte vague atonique II 673. — Belladone II 70 - 72. — Brôme I 287. — Bryone I 707. — Café II 489. — Calorique (incubation) II 522. — Camphre. Goutte II 242.

— Goutte déplacée et fixée sur les viscères *ibid.* — Centaurée (petite). *Voir* gentiane II 361. — Chlore. Goutte erratique I 399. — Colchique I 712. — Coloquinte I 705. — Douce-amère II 112. — Eau de mer (bains). Goutte atonique II 809. — Galbanum II 203. — Gentiane II 360. — Iode I 278. — Jusquiame II 107. — Musc. Goutte remontée II 220 et 221. — Opoponax II 203. — Sagapénium II 203. — Soude I 357 et suiv. — Soufre. Goutte atonique II 666. — Tabac II 98.

Goutte sereine. *Voir* amaurose. Aimant I 858.

Gravelle.

Café II 488 et 489. — Magnésie I 733. — Soude I 357 et suiv.

Grenouillette.

Potasse I 352.

Grippe ou catarrhe pulmonaire épidémique. *Voir* catarrhe et fièvre catarrhale.

Antimoine II 771. — Camphre II 256. — *Voir* la médication antiphlogistique.

Habitude molle.

Café II 487.

Hébétude des sens.

Basilic II 436. — Cataire II 436. — Mélisse II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Hématémèse.

Alun I 160. — Ergot de seigle? I 807 et 817.

Hématurie.

Alun I 159. — Ergot de seigle? I 817.

Hémicranie. *Voir* céphalalgie, céphalée et migraine.

Aimant I 860.

Hémiplégie.

Asa foetida. Hémiplégie suite d'hystérie II 195. — Electricité I 831. — Electro-puncture I 853. Hémiplégie faciale. — Fève de St-Ignace. *Voir* plus bas noix vomique I 795. — Mercure. Hémiplégie sous la dépendance du virus syphilitique I 244. — Noix vomique. Hémiplégies anciennes ou

récentes I 788. — Strychnine I 783 et 794. — Valériane. Hémiplegie suite d'hystérie II 188.

Hémoptyisie.

Acide cyanhydrique II 142. — Amandes amères II 168. — Antimoine. — Hémoptyisie parenchymateuse II 759. — Cyanure de zinc II 161. — Digitale II 732. — Ergot de seigle I 816. — Ipécacuanha I 663. — Jusquiame II 109. — Laurier cerise II 172. — Lichen d'Islande II 367. — Lierre terrestre II 446. — Monésia I 128. — Opium II 43. — Paullinia I 130. — Poix de Bourgogne II 614. — Tabac. — Hémoptyisie active II 101, — *Voir* la médication antiphlogistique et la médication évacuante.

Hémorrhagies. *Voir* Epistaxis.

Acide acétique étendu (vinaigre) I 168. — Acide chlorhydrique I 167. — Acide citrique I 167. — Acide sulfurique I 167. — Alun. Hémorrhagie suite de l'avulsion d'une dent I 160. — Hémorrhagie des gencives, du pharynx I 160. — Hémorrhagie suite d'excision de tumeurs hémorrhoidales, par exhalation, par suite de l'existence d'un polype dans l'utérus, par suite de l'implantation du placenta sur le col de l'utérus, par suite du ramollissement d'une tumeur cancéreuse, à la suite de l'accouchement, pendant l'allaitement, au moment du sevrage, vers l'âge critique I 159. — Hémorrhagie à la suite d'une piqûre de sangsue chez des enfants I 160. — Hémorrhagies traumatiques I 159. Ammoniaque. Hémorrhagie en général I 377. — Accompagnant un cancer utérin I 377 - 384. — Cachou. Hémorrhagies graves I 121. — Camphre II 248. — Colophane II 613. — Consoude I 134. — Digitale. Hémorrhagie active II 732. — Ergot de seigle. Hémorrhagies utérines I 803. — Fer. Hémorrhagie nasale accompagnant la chlorose I 34, 39 et 41. — Hémorrhagie utérine avec chlorose I 28, 29 et 41. — Hémorrhagie nasale et utérine ne se présentant pas avec la chlo-

rose, mais non liée à un état pléthorique I 35, 39 et 41. — Froid II 718. — Ipécacuanha. Hémorrhagies utérines, surtout celles liées à un état puerpéral I 663. — Jusquiame II 109. — Kino I 127. — Nitrate de potasse. Hémorrhagies actives II 550. — Noix de galle I 122. — Opium II 43. — Plomb. Hémorrhagies baveuses, capillaires après de grandes opérations I 155. — Hémorrhagies à la surface des plaies cancéreuses et des ulcères fongueux I 155. — Hémorrhagies intestinales, nasales, utérines I 151 et 155. — Ratanhia. Hémorrhagies graves I 115. — Tan. Hémorrhagies actives, passives I 124. — Tannin. Hémorrhagies graves I 111. — Tormentille I 135. *Voir* la médication astringente et la médication évacuante.

Hémorrhoides.

Aloès I 696. — Cerfeuil II 425. — Fer I 35. — Plomb I 154. — Tartre stibié employé pour rappeler les hémorrhoides ou pour les faire naître I 675. *Voir* la médication évacuante I 781.

Hernie.

Belladone. Hernie étranglée II 80. — Camomille. Hernie étranglée II 79. — Electro-puncture. Hernie engouée I 853. — Ethers. Hernie étranglée II 267. — Froid II 722. — Galvanisme I 846. — Jusquiame. Hernie étranglée II 109. — Matricaire II 460. — Opium. Hernie étranglée II 39. — Tabac. Hernie étranglée II 102. — *Voir* la médication évacuante.

Herpès.

Goudron II 608. — Plomb I 154. Sapin (bourgeons) II 610.

Hoquet.

Acupuncture. Hoquet convulsif I 847. — Aimant. Hoquet spasmodique I 865. — Ambre gris II 270. — Electro-puncture I 853. — Lavande II 442. — Menthe. Hoquets avec chlorose II 439. — Musc II 220. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.

Hydrocèle.

Brôme I 287. — Iode I 271.

Hydrocéphale.

Mercure. Hydrocéphale aiguë I 233.

Hydrophobie, voir rage.

Acide carbonique II 798. — Acide cyanhydrique II 138 et 141. — amandés amères II 169. — Ambre gris II 270. — Belladone II 72. — Cyanure de zinc II 161. — Eau gazeuse II 799. — Jusquiame II 107. — Laurier cerise II 172. — Mercure I 245. — Musc? II 220. — Opium II 33.

Hydropisie.

Acétate de potasse II 551. — Aconit II 124. — Antimoine II 770. — Brôme. Hydropisie des bourses muqueuses, tendineuses et articulaires I 287. — Bryone I 707. — Caïça. Hydropisies essentielles, symptomatiques II 557. — Cantharides I 451. — Cerfeuil. Hydropisies dépendant d'une lésion organique du foie II 425. — Ciguë (grande) hydropisies ascites II 131. — Colchique I 711. — Crème de tartre I 727. — Digitale. Hydropisies simples non compliquées de maladies du cœur II 728. — Elatérium I 706. — Ellébore noir I 709. — Fer I 37 et 857. — Genièvre II 611. — Germandrée II 445. — Gomme-gutte I 721. — Iode. Hydropisie des bourses muqueuses, tendineuses et articulaires I 272. — Laitue vireuse II 118 et 119. — Nerprun? I 722. — Nitrate d'argent I 407. — Nitrate de potasse II 549. — Opium? Hydropisie symptomatique d'une lésion du foie II 43. — Or. Ascite dépendant d'affections chroniques du foie I 328. — Scille II 553. — Sureau I 722. — Tabac. Hydropisie, hydropisie ascite, hydropisie générale II 104. — Tartrate neutre de potasse I 728. — Tartrate de potasse et de soude I 728. — Voir la médication évacuante I 780.

Hydrothorax, voir hydropisie.

Laitue vireuse. Hydrothorax symptomatique d'une maladie du cœur II 119. — Tabac II 104.

Hygroma, voir hydropisie.

Brôme I 287. — Iode I 270.

Hypertrophie du foie.

Camphre II 252. — Fer. Hypertrophie du foie sous la dépendance d'une chlorose I 37.

Hypertrophie de la matrice.

Eau de mer (bains) II 807.

Hypochondrie.

Castoréum II 224. — Froid II 719. — Jusquiame II 107.

Hystérie.

Aimant I 864. — Ambre gris II 270. — Asa foetida. Hystérie complète, convulsive, violente et avec constipation II 196. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Bismuth II 776. — Calorique (incubation) II 524. — Camphre II 248 et 249. — Cantharides I 452. — Castoréum II 224. — Cyanure de zinc II 161. — Ethers. Hystérie dans tous ou quelques uns de ses symptômes II 264. — Fer. Hystérie compliquant un commencement de chlorose ou un état présentant un des attributs de la chlorose I 20. — Froid II 719. — Galbanum II 203. — Jusquiame II 107. — Musc II 207. — Nitrate d'argent I 409. — Nitrate de cuivre I 424. — Opium II 30 et 209. — Opoponax II 203. — Oxyde de zinc II 273. — Plomb I 152. — Safran II 560. — Sagapénium II 203. — Sulfate de cuivre, de cuivre ammoniacal I 424. — Valériane II 186. — Voir la médication antispasmodique, la médication évacuante et la médication tonique analeptique.

Ichthyose, voir affections cutanées.

Douce-amère II 112. — Goudron II 609. — Sapin (bourgeons) II 610.

Ictère, voir affections du foie.

Cantharides I 451. — Cerfeuil II 425.

Iléus, voir coliques et entéralgies.

Ethers. Iléus spasmodique avec douleurs atroces II 265. — Froid II 718. — Galvanisme I 846. — Mercure I 255. — Tabac II 102.

Impétigo, voir affections cutanées.

Acide cyanhydrique II 141. — Amandes amères II 168. — Arsenic. Impétigo chronique I 308. — Bismuth II 778. — Cyanure de zinc II 161. — Laurier cerise II 172. — Nitrate d'argent I 411.

Impuissance, v. anaphrodisie.

Fève de St-Ignace I 795. — Flagellation I 872. — Massage I 869. — Noix vomique I 792. — Strychnine I 783 et 794.

Incontinence d'urine.

Alun I 165. — Fève de Saint-Ignace I 795. — Flagellation I 872. — Noix vomique I 791. — Strychnine I 783-794. — Tabac. Incontinence causée par la paralysie du sphincter de la vessie II 99.

Indigestions gastriques et intestinales.

Thé II 490.

Inégale répartition de chaleur.

Ethers. Inégale répartition de chaleur chez les individus nerveux II 264.

Inertie de la matrice.

Ergot de seigle. Inertie de la matrice dans l'accouchement II 802.

Infiltrations.

Calorique (incubation) II 520. — Labiées. Infiltration passive des membres dans les convalescences, l'anasarque essentielle consécutive à certains exanthèmes, aux fièvres intermittentes, etc. II 452-453. — Scille. Parties infiltrées de sérosité II 553.

Inflammations, voir phlegmasies.

Calorique (incubation) II 513-516. — Camphre. Inflammations au début II 241. — Mercure I 239. — Nitrate d'argent. Inflammations aiguës I 411.

Inflammation blennorrhagique du bulbe de l'urèthre.

Belladone II 71. — Jusquiame II 107.

Inflammation lente de la choïde.

Térébenthine II 604.

Inflammation érysipélateuse.

Mercure I 238.

Inflammation des gencives.

Acide chlorhydrique. Inflammation des gencives sous l'influence du mercure I 216. — Alun. Mêmes circonstances que le précédent I 217.

Inflammation lente de l'iris.

Térébenthine II 604.

Inflammation de la matrice et des ovaires.

Ammoniaque I 384.

Inflammation de poitrine, voir maladies du poumon et pneumonie.

Galbanum. Inflammation de poitrine (lorsque l'expectoration se supprime) II 203. — Gomme. — Ammoniaque dans le cas indiqué au galbanum II 201. — Opoponax II 203. — Sagapénium II 203.

Inflammation de la prostate.

Copahu II 639.

Inflammation des reins, voir néphrite.

Copahu II 639.

Inflammation des sinus utérins.

Ipécacuanha I 662.

Inflammation du tissu cellulaire de la fosse iliaque.

Ipécacuanha I 662.

Inflammation de l'urèthre sans caractère syphilitique.

Opium II 41.

Ingestion d'un médicament irritant.

Bismuth II 776.

Insomnie.

Opium. Insomnie dépendant d'une maladie douloureuse II 28.

Intertrigo.

Oxyde de zinc. Intertrigo des enfants I 418.

Invagination ou volvulus.

Froid II 722.

Iritis, voir phlegmasie de l'iris.

Belladone. Iritis II 73. — Iritis membranense II 76. — Jusquiame II 107. — Mercure I 203-231. — Térébenthine. Iritis consécutive à l'opération de la cataracte. Iritis primitive.

Iritis accompagnée soit d'hypopyon, soit de kératite II 604.

Irritation de la conjonctive.

Laitue commune II 118.

Ivresse.

Amandes amères II 168.—Ammoniaque I 383, II 168.—Café II 487.
Laurier cerise II 172.

Kyste.

Brôme. Kystes de l'ovaire I 387.
— Iode. Même cas I 270.

Larmolement tenant à l'endurcissement du mucus du canal nasal.

Tabac II 100.

Laryngite, voir affections du larynx et phlegmasies du larynx.

Antimoine. Laryngite aiguë muqueuse II 771. — Brôme I 287. — Iode I 278.

Lèpre, voir affections lépreuses.

Cantharides. Lèpre vulgaire I 453.
— Douce amère II 112. — Mercure I 245.

Lésions organiques.

Absinthe. Lésions organiques, suites de fièvres intermittentes prolongées II 462. — Ammoniaque. Lésions organiques de la matrice et des ovaires I 384. — Electricité. Lésions musculaires gastro-intestinales I 832. Electro-puncture I 853.

Leucophlegmasie, voir anasarque.

Ammoniaque I 380.

Leucorrhée, voir flueurs blanches et catarrhe utérin.

Acétate de zinc I 420. — Ammoniaque de cuivre I 423. — Baume de la Mecque II 616. — Baume du Pérou II 616. — Baume de tolu II 617. — Brôme I 287. — Calorique (incubation) II 523. — Camphre II 248. — Chlorures alcalins. Leucorrhée produite par inflammation chronique de la muqueuse vaginale, par phlegmasie du col utérin I 401. — Çopahu II 633-655. — Créosote I 138. — Eau de mer (bains). Leucor-

rhée avec un mauvais état de la matrice II 809. — Ergot de seigle I 801-807-817. — Fer. Leucorrhée liée à la chlorose I 30 et II 157. — Galbanum II 203. — Gomme ammoniacque II 202. — Iode I 276. — Kino I 127. — Monésia I 128. — Nitrate de cuivre I 424. — Noyer (feuilles) I 133. — Opoponax II 203. — Oxyde de zinc I 418. — Paullinia I 130. — Plomb I 152-154. — Sagapénium II 203. — Sulfate de cuivre I 424. — Sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfate de zinc I 419. — Tan I 124.

Lipothymie, voir pamoison.

Lochies supprimées, voir flux lochial.

Ipécacuanha I 52.

Lombago, voir douleurs.

Datura II 94. — Genièvre II 611. — Jusquiame II 107. — Poix de Bourgogne II 614.

Lupus, voir dartre rongéante et ulcères.

Arsenic I 312.

Maladies des appareils des sens.

Opium II 36.

Maladies ataxiques.

Froid II 720.

Maladies des centres et des conducteurs nerveux.

Opium II 28.

Maladies chroniques des bronches, voir maladies des poumons et phthisie.

Goudron II 608. — Sapin (bourgeons) II 610.

Maladies du cœur.

Antimoine II 760. — Asa foetida. Commencement de lésion organique du cœur chez des hommes irritables II 197. — Camphre ? II 256. — Galbanum II 203. — Opoponax II 203. — Plomb I 153. — Sagapénium II 203.

Maladies convulsives essentielles surtout chez les enfants.

Oxyde de zinc II 273.

Maladies du cuir chevelu, voir affections cutanées.

Chlorures alcalins I 402. — Pen-

sée sauvage. Affections diverses du cuir chevelu chez les adultes et les enfants I 669.—Violette I 667.

Maladies de l'encéphale, voir encéphalite.

Aloès I 698.—Ammoniaque. Affections chroniques du cerveau I 376.—Antimoine II 769.—Camphre. Affections cérébrales II 252-257.—Phosphate de soude I 737.—Sulfate de magnésie I 734.—Sulfate de soude I 736.

Maladies éruptives.

Nitrate d'argent I 411.

Maladies de l'estomac, voir maladies du tube digestif et phlegmasie de l'estomac.

Artichaut. Maladies de l'estomac avec supersécrétion morbide I 364.—Bile de bœuf. Fonctions mauvaises de l'estomac, suite d'abus des boissons alcooliques II 369.—Bismuth. Maladies de l'estomac dépendant de la trop grande irritabilité de la membrane musculaire II 775.—Camphre. Affections de l'estomac II 256.—Centaurée (Petite) II 361.—Colombo. Maladies de l'estomac II 351.—Troubles fonctionnels de l'estomac avec phlegmasie légère de la muqueuse II 351.

Maladies compliquant l'état puerpéral.

Ipécacuanha II 660.

Maladies avec flatuosités.

Camphre II 249.

Maladies des fosses nasales, voir ozène.

Mercure I 251.—Nitrate d'argent. Phlegmasies des fosses nasales I 411.

Maladies des gencives.

Alun. Maladies des gencives avec ulcérations et gonflement I 161.

Maladies chroniques de la gorge.

Sulfate de zinc I 419.

Maladies gouteuses, v. goutte.

Antimoine II 769, voir la médication antispasmodique.

Maladies hystériques, voir hystérie.

Asa foetida II 195.—Galbanum II 203.—Opoponax II 203.—Sagapenum II 203.

Maladies des mamelles.

Çerfeuil II 425.

Maladies nerveuses, voir maladies spasmodiques.

Ambre gris II 270.—Eau de mer (bains) II 806.—Ethers II 263.—Hyssope. Affections nerveuses des organes respiratoires II 445.—Jusquiame II 107.—Muse II 220.—Oxyde de zinc I 418.—Plomb I 152.

Maladies organiques où les dépuratifs sont indiqués.

Pensée sauvage I 669.—Violette I 667.

Maladies des os.

Acide sulfureux II 668.—Huile de morue. Maladies chroniques du système osseux I 286

Maladies de la plèvre, voir hydrothorax.

Acide cyanhydrique. Maladies inflammatoires de la plèvre II 142.—Amandes amères. Mêmes cas que l'acide cyanhydrique II 168.—Antimoine. Maladies aiguës et chroniques II 769.—Cyanure de zinc. Maladies inflammatoires de la plèvre II 161.—Laurier cerise II 172.

Maladies des poumons, voir inflammation de poitrine et phthisie.

Acide cyanhydrique. Maladies des poumons II 142.—Aloès I 698.—Amandes amères. Mêmes cas II 168.—Antimoine. Maladies aiguës et chroniques II 769.—Cyanure de zinc. Maladies inflammatoires des poumons II 161. Douce amère II 112.—Galbanum. Affections atoniques des organes respiratoires II 203.—Gomme ammoniaque dans le cas indiqué au galbanum II 201.—Goudron. Maladies chroniques des poumons II 608.—Hyssope. Affections nerveuses des organes respiratoires II 445.—Hyssope. Maladies chroniques des poumons II 442.—Lan-

- rier cerise. Affections spasmodiques des poumons II 172. — Lierre terrestre. Maladies chroniques du poumon II 442. — Marrube. Employé comme le lierre terrestre II 442. — Opium. Maladies de l'appareil respiratoire II 37. — Opoponax II 203. — Sagapénium II 203. — Sapin (bourgeons) II 610. — Scille. Affections atoniques des organes respiratoires II 201.
- Maladies de la rate.**
Aimant I 857. — Camphre II 257.
- Maladies des reins.**
Camphre II 257.
- Maladies soporeuses.**
Café II 487.
- Maladies spasmodiques, voir maladies nerveuses.**
Acupuncture I 850. — Benoîte II 365. — Castoréum. Maladies nerveuses et spasmodiques II 223. — Electro-puncture I 853. — Laurier cerise. Affections spasmodiques des muscles de la poitrine, des poumons II 172. — Lavande II 442. — Menthe. Maladies spasmodiques flatulentes II 438. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.
- Maladies du tube digestif, voir maladies de l'estomac.**
Aloès. Maladies du tube digestif sans phlegmasie de l'estomac I 698. — Benoîte. Affections chroniques du tube digestif II 365. — Camomille. Affections atoniques des organes de la digestion II 459. — Centaurée (petite) II 361. Colombo. Maladies des intestins II 351. — Glands de chêne. Phlegmasie chronique des voies digestives chez des malades irritables I 125. — Matricaire, voir ci-dessus camomille II 460.
- Maladies à type nerveux.**
Calorique (incubation) II 524. — Tilleul. Formes vaporeuses légères II 271.
- Maladies de l'utérus, voir inflammation de la matrice.**
Camphre II 257.

Maladies des yeux, voir ophthalmie.

- Arsenic I 312. — Asa fœtida. Affections des yeux sous la dépendance des nerfs II 195. — Basilic II 436. — Bleuet employé en collyre II 362. — Camphre II 258. — Cataire II 436. — Laitue commune. Maladies des yeux dépendant d'affections nerveuses avec éréthisme II 118. — Mélisse II 431. — Mélisse bâtarde II 436. — Mercure I 251. — Opium. Maladies aiguës des yeux sauf le cas d'iritis II 36. — Valériane. Affection des yeux sous la dépendance des nerfs II 191. — Vanille II 464.
- Manie, voir folie.**
Camphre. Manie avec ou sans délire II 249. — Datura II 89. — Ellébore noir I 708. — Jusquiame II 107. — Opium. Manie mercurielle I 220.
- Marasme.**
Or I 328.
- Maux de dents, voir odontalgie.**
Aimant I 858-860-866. — Ammoniaque I 376.
- Maux d'estomac, v. gastralgie.**
Fer II 157.
- Maux d'oreilles, voir otalgie.**
Camphre II 258.
- Mélæna.**
Alun I 160. — Fer I 35. — Plomb I 151.
- Mélancolie.**
Basilic. Mélancolie hypochondriaque II 436. — Camphre II 259. — Cataire II 436. — Mélisse. Mélancolie hypochondriaque II 436. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.
- Membrane du tympan (perforation de la).**
Potasse I 352.
- Méningite, voir maladies de l'encéphale.**
Froid II 718. — Ipécacuanha II 662.
- Ménorrhagie, v. métrorrhagie.**
Arsenic. Ménorrhagie, suite de couche. — Ménorrhagie à l'âge critique I 308. — Crème de tartre I

727. — Ergot de seigle I 807. — Fer. Ménorrhagie avec chlorose I 28 et suiv. — Ipécacuanha I 663. — Tartrate neutre de potasse I 728. — Tartrate de potasse et de soude I 728.

Menstruation (troubles de la).

Aloès. Menstruation retardée, pas assez abondante I 697. — Ammoniaque. Menstruation difficile et douloureuse I 384. — Bismuth. Troubles de la menstruation avec palpitations de cœur et douleurs de tête II 776. — Borax. La menstruation est favorisée I 362. — Kino. Menstrues immodérées I 127. — Sang-dragon I 126.

Métastases de la blennorrhagie aiguë. Traitement des accidents.

Copahu II 639.

Métastase goutteuse et localisation des principes goutteux sur le cerveau, sur les centres nerveux splanchniques et sur le cœur.

Ethers II 265.

Météorisme, voir tympanite.

Ammoniaque. Météorisme par l'acide carbonique I 381. — Camomille II 459-252. — Camphre II 252. — Lavande II 442. — Matricaire II 460. — Menthe. Météorismes nerveux chez les chlorotiques et les femmes vaporeuses II 439. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Stœchas II 442. — Thym II 442.

Métrite.

Arsenic. Métrite chronique I 309. — Calorique (incubation) II 523. — Camphre. Métrite puerpérale II 241. — Ergot de seigle. Métrite commençante I 816. — Ipécacuanha. Métrite subaiguë I 662. — Noyer (feuilles). Métrite chronique I 133.

Méto-péritonite.

Antimoine. Méto-péritonite puerpérale II 761.

Métrorrhagie, v. ménorrhagie.

Ergot de seigle. Métrorrhagie puerpérale. — Métrorrhagie non puerpérale I 805. — Kino. Menstrues

immodérées I 127. — Monésia I 128. — Opium. Métrorrhagie suivant l'avortement ou les couches I 43. — Paullinia I 130. — Sang-dragon I 126.

Migraine, voir céphalalgies, céphalées et hémicranie.

Ammoniaque I 380-383. — Asa foetida. Migraine accompagnant l'hystérie II 195. — Belladone. Migraine non liée à une syphilis, ni à une lésion encéphalique II 69. — Ethers II 267. — Jusquiame II 107. — Lavande II 442. — Menthe. Migraines légères avec chlorose II 439. — Romarin II 442. — Serpolet II 442. — Soude. Migraine périodique I 357. — Stœchas II 442. — Thym II 439. — Valériane. Migraine accompagnant l'hystérie II 188-191.

Môle distendant la matrice.

Ergot de seigle I 817.

Mollesse des gencives.

Sauge II 451. — Teucrium marum II 448. — Teucrium scordium II 448.

Morpions, voir animaux parasites.

Tabac II 100.

Morsures.

Basilic. Morsures d'animaux enragés, venimeux II 436. — Cataire II 436. — Chlore. Morsure des serpents I 393. — Mélisse. Voir basilic ci-dessus II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Vanille II 464.

Morve.

Brôme. Morve chez le cheval I 287. — Camphre. Morve du cheval, préservatif II 258. — Iode. Morve chez le cheval I 279.

Muguet, voir phlegmasie de la muqueuse buccale et stomacale.

Acide chlorhydrique I 399. — Borax I 362.

Nævi materni.

Cachou I 121. — Chlorure de zinc I 417. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Paullinia I 130. — Ratanhia I 115. — Tan I 125. — Tannin I 113. — Tormentille I 135.

Narcotisme spontané.

Café II 486.

Nausées.

Aneth II 426. — Angélique, Anis.

Nausées avec crachotements, cardialgies, vomituritions II 423-424.

Badiane II 426. — Carvi II 426. —

Cerfeuil II 425. — Coriandre II 425

Cumin II 426. — Fenouil II 425. —

Persil II 425.

Nécroses.

Mercure. — Nécroses syphilitiques I 237.

Néphrite, voir albuminurie.

Camphre II 241. — Térébenthine II 578.

Névralgies.

Acide cyanhydrique. Névralgies superficielles de la face II 141. —

Acide sulfureux. Névralgies sciatiques II 668. — Acupuncture. Névralgies faciales I 850. — Acupuncture. Névralgies récentes I 848. — Aimant. Névralgies I 860-866. — Névralgies utérines I 867. — Amandes amères. Succédanées de l'acide cyanhydrique II 168. — Arsenic. Névralgie périodique I 303. — Basilic. Névralgies vagues et peu intenses. — Névralgies des membres. — des organes des sens. II 436. — Belladone. Névralgies II 67. — Névralgies faciales. — occupant le cuir chevelu. — sus-orbitaires. — temporales II 67. — Bryone I 707. Calorique (Incubation) II 513-516. — Camphre. Névralgies chroniques II 252. — Névralgies de la face II 249. — Cataire II 436. — Chlore. Névralgie de la face II 395. — Coloquinte I 705. — Cyanure de potassium. Névralgie de la face II 157. — Cyanure de zinc. Névralgies superficielles de la face II 161. — Datura. Névralgies II 90-93. — Névralgies du cou. — du cuir chevelu et de la face II 94. — Névralgies profondes (peu soulagées) II 94. — Electricité I 834. — Electro-puncture I 853. — Fer. Névralgies dépendant de la chlorose ou l'accompagnant I 20. — Froid II 718. — Galvanisme I 846. — Jusquiame II 108. — Laurier cerise II 172. — Mélisse,

voir les cas indiqués au mot Basilic ci-dessus II 431-432. — Mélisse bâtarde II 436. — Mercure. Névralgies sous la dépendance du virus syphilitique I 244. — Morelle II 114. — Opium. Névralgies. — Névralgie faciale II 33. — Névralgies intermittentes de l'estomac II 38. — Plomb. Névralgies I 152. — Névralgie faciale I 150. — Quinquina. Névralgies causées par le miasme producteur de la fièvre II 343. — Névralgies du cou. — de la face II 343. — Térébenthine. — Névralgies II 567-581. — Névralgies brachiales II 582. — Sciatiques II 582-612. — Hépatiques II 593. — Névralgie même avec paralysie II 583. — Vanille II 464.

Névroses.

Camphre. Névroses quelconques II 249. — Ellébore noir I 709. —

Laitue vireuse. Névroses diverses II 118. — Mercure. Névroses sous la dépendance de la syphilis I 243. —

Oxyde de zinc II 272. — Plomb. Névroses du cœur I 152.

Nymphomanie.

Ammoniac I 384. — Ciguë (Grande) II 134. — Plomb I 152.

Obésité.

Basilic. Obésité des vieillards avec apathie II 436. — Café II 487. —

Cataire II 436. — Mélisse II 432. —

Mélisse bâtarde II 432. — Vanille II 464, voir la médication astringente I 185.

Obscurcissement de la vue.

Asa foetida, voir les cas indiqués au mot Valériane plus bas II 195. —

Basilic. Obnubilations passagères II 436. — Cataire II 436. — Mélisse. Obnubilations passagères II 432. —

Mélisse bâtarde II 436. — Valériane. Obscurcissement de la vue chez les vieillards, les hommes de cabinet et certains ouvriers II 190. — Vanille II 464.

Obstructions.

Bryone II 707. — Elatérium I 706.

Galbanum. Obstructions viscérales II 203. — Gomme ammoniac. Obstructions viscérales II 202. — Laitue

- vireuse, Obstructions viscérales avec ou sans hydropisie II 119.—Opononax II 203.—Sagapénium II 203.
- Odontalgie, voir maux de dents.**
Belladone II 71. — Camphre II 249-253. — Jusquiame II 108. — Opium II 36. — Tabac II 98.
- OEdème, voir anasarque.**
Cachou. OEdèmes chroniques I 121. — Calorique (Incubation) II 520. — Genièvre. OEdèmes partiels II 611. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Paullinia I 130. — Plomb. OEdème de la luelle I 154. — Ratanhia. OEdèmes chroniques I 115. — Tan I 125.
- Ongle incarné.**
Potasse II 352.
- Onyxis, voir ongle incarné.**
- Opération de la cataracte.**
Belladone pour faciliter l'opération de la cataracte II 73-76-79. — Jusquiame. Même usage que la belladone II 109.
- Ophthalmie, voir maladies des yeux.**
Aimant. Ophthalmie intermittente I 860. — Alun. Ophthalmie légère I 161. — Ammoniaque. Ophthalmie aiguë. — chronique I 376. — Ammoniaque de cuivre. Ophthalmie chronique I 422. — Bismuth. Ophthalmie catarrhale sub-aiguë. — chronique II 777. — Bleuet employé en collyre II 362. — Brôme. Ophthalmie égyptienne I 287. — Cachou. Ophthalmie catarrhale I 121. — Camphre II 253. — Ophthalmie blennorrhagique. — Chlorures alcalins Ophthalmies épidémique, scrofuleuse I 402. — Colchique I 713. — Copahu II 639. — Dentacétate de cuivre. Ophthalmie chronique I 423. — Froid. Ophthalmies intenses II 721. — Galbanum. Ophthalmies scrofuleuses atoniques II 204. — Huile de papier. Ophthalmie catarrhale légère I 141. — Hydrochlorate de cuivre. Ophthalmie chronique I 424. — Iode. Ophthalmie égyptienne I 278. — Jusquiame II 107. — Kino II 127. — Laitue commune. Ophthalmie catarrhale pure II 118. — Nitrate d'argent. Ophthalmie blennorrhagique, Ophthalmie purulente I 411. — Nitrate de cuivre I 424. — Noix de galle I 122. — Or. Ophthalmie scrofuleuse I 327. — Oxyde de zinc. Ophthalmie chronique I 418. — Plomb. Ophthalmie catarrhale, Scrofuleuse I 154. — Sous-acétate de cuivre I 423. — Sulfate de cuivre. — Sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Tabac. Ophthalmies chroniques II 100. — Tan I 125. — Tannin. Ophthalmie catarrhale I 113.
- Orchite, voir phlegmasie du testicule.**
Calorique (Incubation) II 522. — Copahu. Orchite blennorrhagique II 638.
- Orgasme musculaire.**
Asa foetida. Orgasme musculaire hystérique II 195. — Valériane. Mêmes circonstances II 188.
- Orthopnée, voir dyspnée.**
Aimant. Orthopnée II 862. — intermittente I 864.
- Otalgie, voir maux d'oreilles.**
Banne de la Mecque II 616. — du Pérou II 616. — de tolu II 629. — Belladone II 71. — Copahu II 639. — Jusquiame II 107. — Opium II 36.
- Otorrhée.**
Baume de la Mecque II 616. — du Pérou II 616. — de tolu. Otorrhée purulente des enfants, consécutive aux fièvres éruptives II 629. — Benjoin. Même cas que le baume de tolu II 629. — Créosote I 138. — Goudron II 609. — Jusquiame II 107. — Mercure I 252. — Plomb I 154. — Sapin (bourgeons) II 610. — Térébenthine II 566.
- Ozène, voir maladies des fosses nasales et punaisie.**
Chlore I 394. — Plomb I 154.
- Palpitations.**
Acide cyanhydrique II 141. — Aimant I 864. — Amandes amères II 168. — Asa-foetida. Palpitations des chlorotiques II 198. — Palpita-

tions à l'âge critique II 195.—Cyanure de zinc II 161.—Ethers. Palpitations nerveuses chez les hommes II 264.—Galbanum II 203.—Laurier cerise II 172.—Lavande II 442.—Menthe. Palpitations de cœur accompagnant une chlorose II 439.—Opoponax II 203.—Romarin II 442.—Sagapénium II 203.—Serpolet II 442.—Stœchas II 442.—Thym II 442.

Pamoisons.

Ethers II 266.

Panaris.

Mercure I 238.—Opium. Panaris commençant II 30.

Paracousie, voir bourdonnements d'oreilles.

Electricité I 836.—Electro-puncture I 853.

Paralysie.

Aimant. Paralysie hystérique I 860.—Ammoniaque? I 380.—Asafoetida. Paralysie circonscrite, suite d'hystérie II 195.—Bains sulfureux. Paralysie saturnine II 675.—Brôme. Paralysies diverses I 287.—Electricité. Paralysie I 826-831.—Paralysie de la sensibilité I 833.—Perte d'action du col de la matrice dans l'accouchement.—Perte d'action du rectum. — des sphincters. — de la vessie I 832.— Pertes des forces masculaires I 831.—Perte de la volonté pour effectuer le mouvement I 831.— Electro-puncture I 853.— Paralysie de l'estomac. — des intestins I 881.—Fève de Saint-Ignace, (voir noix vomique) II 795.—Flagellation. Paralysie de la vessie I 872.—Gomme gutte I 722.—Iode. Paralysies diverses I 278.—Massage. Paralysie des membres I 871.—Paralysie en voie de guérison I 869.—Noix vomique. Paralysies I 789.—Paralysies diverses sous l'influence du plomb I 789.—Paralysies locales I 790.—Paralysie de l'estomac et des intestins I 881.—Paralysie de l'œsophage I 880.—Ortie I 458.—Rhus radicans, rhus toxicodendron. Paralysies I 797.—Paralysie des membres inférieurs succédant à une com-

motion de la moelle sans destruction de tissu I 797.—Strychnine I 783-794.—Tabac. Paralysie des membres inférieurs.—du sphincter de la vessie II 99.—Valériane. Paralysie circonscrite, suite d'hystérie II 188, voir la médication excitatrice I 873.

Paraphimosi.

Belladone II 81.—Jusquiame II 109.

Paraplégie.

Acide sulfureux II 668.—Aloès I 698.—Electricité I 831.—Electro-puncture I 853.—Ergot de seigle I 817.—Fève de Saint-Ignace, voir noix vomique plus bas I 795.—Flagellation. Paraplégies anciennes et incomplètes I 872.—Huile de morue. I 286.—Mercure. Paraplégies à dépendance syphilitique I 244.—Noix vomique. Paraplégies symptomatiques d'une commotion de la moelle I 789.—d'une inflammation de la moelle I 789.—Paraplégie suivant le mal de Pott I 789.—Strychnine I 783-794.

Paresse de l'estomac.

Acide carbonique. Paresse de l'estomac par suite de travaux de cabinet, du repos forcé II 799.—Antimoine II 769.—Brou de noix. Paresse de digestion sans inflammation chronique I 132.—Eau gazeuse dans les mêmes circonstances que l'acide carbonique II 799.

Parties relâchées.

Anneau inguinal dans la hernie étranglée, par exemple, etc., etc.—Cachou I 121.—Kino I 127.—Noix de galle I 122.—Paullinia I 130.—Ratanhia I 115.—Tan I 125.—Tormentille I 135.

Péricardite.

Opium. Péricardite aiguë rhumatismale II 38.

Périostose.

Mercure. Périostoses non syphilitiques I 237.

Péripneumonie, voir pneumonie.

Acide cyanhydrique II 142.—Amandes amères II 168.—Cyanure de zinc II 161.—Digitale II 731.—

- Laurier cerise II 172, *voir* la médication antiphlogistique.
- Péritonite.**
Calorique (Incubation) II 523.—
Froid. Péritonites traumatiques II 718.—Ipécacuanha I 662.—Mercure. Péritonite puerpérale I 203-222.—Péritonite chronique I 232.—Opium. Péritonite aiguë II 39.—Térébenthine. Péritonite puerpérale II 593 et suiv., *voir* la médication évacuante.
- Pertes utérines, voir hémorrhagies.**
Ergot de seigle I 801.
- Peste.**
Ambre gris II 270.—Camphre (préservatif) II 257.—(curatif) II 245.—Chardon béni? II 362.—Cblore I 390.—Mercure I 240.—Musc II 211.—Opium II 42.—Tabac (préservatif?) II 105.
- Phlébite.**
Antimoine II 760.—Calorique (Incubation) II 522.—Ipécacuanha. Phlébite générale I 662.—Mercure. Phlébites traumatiques, suites de saignées I 239.
- Phlegmasies aiguës.**
Camphre II 241.—Digitale II 731.
- Phlegmasie des amygdales et du voile du palais.**
Chaux I 366.
- Phlegmasies ataxiques.**
Ambre gris II 270.—Musc II 219.
- Phlegmasies des bronches liées le plus souvent à un état d'atonie de la peau.**
Massage I 869.
- Phlegmasie de la conjonctive.**
Nitrate d'argent I 411.
- Phlegmasies dartreuses du conduit auditif externe.**
Mercure I 252.
- Phlegmasies douloureuses des articulations, de la peau, du sein.**
Jusquiame II 108.—Morelle II 114.
- Phlegmasies où les émissions sanguines ont été exagérées.**
Asa foetida II 195.—Valériane II 189.
- Phlegmasies de l'estomac liées le plus souvent à un état d'atonie de la peau.**
Massage I 869.
- Phlegmasie gastro-intestinale avec suppression des lochies.**
Ipécacuanha I 662.
- Phlegmasies des intestins, liées le plus souvent à un état d'atonie de la peau, massage I 869.**
- Phlegmasie de l'iris, suite de la cataracte, voir iritis.**
Jusquiame II 109.—Morelle II 114.
- Phlegmasies du larynx, voir laryngite.**
Baume de la Mecque, — du Pérou. Phlegmasies anciennes du larynx II 616.—Baume de tolu. Dans les mêmes cas. II 617-625-627.—Benjoin. Phlegmasies du larynx II 626, —Mercure. Inflammation chronique de la muqueuse laryngée I 252-204.
- Phlegmasie chronique de la matrice.**
Eau de mer (bains) II 807.
- Phlegmasies de mauvaise nature.**
Camphre II 248.
- Phlegmasie des membranes muqueuses.**
Bains sulfureux. Phlegmasie superficielle II 673.—Brômie. Phlegmasie chronique I 287.—Iode. — I 278.—Nitrate d'argent. — I 411.
- Phlegmasie de la membrane muqueuse buccale et pharyngienne, voir muguet et stomatite.**
Alun. Phlegmasie de la membrane muqueuse buccale I 161.—Cachou I 121.—Kino I 127.—Nitrate d'argent I 411.—Noix de galle I 122.—Tan I 125.—Tannin. Phlegmasies chroniques de la membrane muqueuse buccale et pharyngienne I 112.—Tormentille I 135.

Phlegmasies chroniques de la muqueuse gastrique.

Baume de la Mecque II 616. — du Pérou II 616. — de tolu II 617-628.

Phlegmasies de l'œil, voir ophthalmie.

Jusquiame II 109. — Morelle II 114.

Phlegmasie après une saignée.

Camphre II 240.

Phlegmasie du testicule, voir orchite.

Belladone II 71. — Jusquiame II 107.

Phlegmasies traumatiques.

Froid II 718.

Phlegmasie du col utérin.

Nitrate d'argent I 411.

Phlegmasie du vagin.

Calorique (Incubation) II 522. — Opium. Inflammation du vagin sans caractère syphilitique II 41.

Phlegmasie de la vessie, voir cystite.

Nitrate d'argent I 411.

Phlegmasie aiguë de la vulve.

Alun I 163. — Calorique (Incubation) II 522.

Phlegmon, voir abcès.

Antimoine. Phlegmon des amygdales II 761. — Calorique (incubation). Phlegmons superficiels II 522. Phlegmons profonds des membres seulement II 522. — Phlegmons des mamelles II 522. — Opium. Phlegmons commençants II 30.

Phlegmorrhagie pulmonaire, v. bronchorrhée et pituite.

Opium II 43.

Photophobie.

Belladone II 73. — Jusquiame II 107.

Phthisie pulmonaire, voir maladies du poumon.

Acide cyanhydrique II 142-172. Acide hydrosulfurique II 669-670. Aconit II 125. — Amandes amères II 168. — Arsenic I 306. — Balsamiques II 617-623-627. — Brôme I 287. — Cachou I 121. — Camphre

II 256. — Chlore I 395 et suiv. — Ciguë aquatique II 136. — Ciguë (grande) II 132-134. — Créosote I 139. — Cyanure de zinc II 161. — Datura II 90-92. — Douce-amère II 112. — Eaux minérales sulfureuses. Phthisie commençante, confirmée II 677-676. — Goudron II 627. — Hyssope II 442-444. — Iode? I 278. — Jusquiame II 107. — Laurier cerise II 172. — Lichen d'Islande II 367-368. — Lierre terrestre. Phthisie II 442-444. — Phthisie hémoptoïque II 446. — Marrube II 442-444-446. — Opium II 37. — Or I 327. — Plomb I 152. — Sapin (bourgeons) II 610. — Soufre II 667. — Sulfate de cuivre I 424. — Sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfure de chaux? II 670. — Sulfure de potassium II 671. — Sulfure de sodium II 677. — Térébenthine II 566. — Voir la médication antiphlogistique.

Phthisie laryngée.

Huile de papier I 142.

Piqûre des insectes venimeux.

Chlore I 393.

Pituite, voir bronchorrhée et phlegmorrhagie pulmonaire.

Camphre II 254.

Plaies.

Ammoniaque. Plaies à aviver I 376. — Antimoine II 771. — Baume de la Mecque II 616. — Baume du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Calorique (incubation) II 513-516. — Chaux. Plaies carcinomateuses I 365. — Froid. Plaies de tête, plaies par arrachement II 722. — Nitrate d'argent. Plaies présentant à leur surface une membrane trop vasculaire I 411. — Oxyde de zinc II 274. — Plomb. Plaies suppurantes I 149. — Styrax liquide. Cicatrise les plaies II 629. — Styrax solide. Cicatrise les plaies II 629. — Térébenthine. Plaies dont les cicatrifications sont difficiles à s'achever II 611. — Plaies atoniques II 611.

Pleurésie.

Antimoine II 753-760. — Calorique (incubation) II 523. — Camphre II 241. — Opium. Pleurésie aiguë II

37. — Tartre stibié I 674. — *Voir* la médication antiphlogistique.
- Pleurodynie.**
Acupuncture I 850. — Camphre II 242. — Electro-puncture I 853. — Poix de Bourgogne II 614. — Térébenthine II 567.
- Pleuropneumonie.**
Ambre gris II 270. — Musc II 213. — Polygala. Pleuropneumonie aiguë I 665.
- Pneumonie, v. péripneumonie.**
Ambre gris II 270. — Antimoine II 753-754-772. — Asa foetida. Pneumonie par suite d'émissions sanguines exagérées II 195. — Camphre II 241. — Ipécacuanha. Pneumonie Subaiguë I 662. — Mercure I 238. — Musc. Pneumonies dites ataxiques, malignes II 212. — Pneumonie avec délire, comme maniaque II 218. — Opium. Pneumonie aiguë II 37. — Tabac II 101. — Valériane. Pneumonie par suite d'émissions sanguines exagérées II 189. — *Voir* la médication antiphlogistique.
- Points de côté.**
Camphre II 256. — Térébenthine II 566.
- Pollutions.**
Alun I 165. — Ethers. Pollutions nocturnes I 266. — Kino. Pertes séminales involontaires I 127.
- Polydipsie.**
Asa foetida II 195. — Valériane II 190.
- Polype.**
Ergot de seigle. Polype avec distension de la matrice I 817.
- Polysarcie, voir obésité.**
- Polyurie.**
Asa foetida II 195. — Valériane II 190.
- Pourriture d'hôpital.**
Acide chlorhydrique I 399. — Camphre II 252. — Chlorures alcalins I 400-403. — Kino I 127. — Tan I 179. — Térébenthine II 611.
- Poux, voir animaux parasites.**
Tabac II 100.
- Procidence de la lnette, voir allongement de la lnette.**
Gingembre II 466.
- Proctorrhée.**
Cachou I 121. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Plomb I 154. — Tan I 125. — Tannin I 113.
- Produits membraneux à la suite de l'iritis.**
Belladone II 76 et suiv. — Jusquiame II 107.
- Prolapsus de la matrice, voir déplacements de la matrice.**
Ambre gris II 270. — Musc. Prolapsus de la matrice? II 207.
- Prostration.**
Ammoniaque. Prostration dans une maladie grave I 378.
- Prurigo, voir prurit.**
Acétate de zinc I 420. — Douce amère II 112. — Goudron II 608. — Oxyde de zinc II 274. — Sapin (bourgeons) II 610. — Sulfate de cuivre I 424. — Sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Sulfate de zinc I 419. — Térébenthine. Affections prurigineuses du scrotum et des grandes lèvres II 567.
- Prurit, voir prurigo.**
Alun. Prurit de la vulve I 163. — Borax. Prurit des parties génitales chez la femme, chez l'homme I 362. — Chaux I 366. — Chlorures alcalins. Prurit de la vulve I 402. — Mercure. Prurit de la vulve I 252. — Potasse I 354. — Soude. Prurit de la vulve I 356. — Sous carbonate de potasse I 353.
- Psoriasis.**
Cantharides I 453. — Douce amère II 112. — Goudron II 608. — Sapin (bourgeons) II 610.
- Ptérygion.**
Alun I 161. — Potasse I 352.
- Ptyalisme mercuriel.**
Acide chlorhydrique I 216-399. — Alun I 164 et 217. — Brôme I 287. — Iode I 276. — Marrube II 446. — Opium II 43. — Plomb I 154. — Soufre II 667.

Punaisie, voir ozène et maladies des fosses nasales.

Mercur. Punaisie reconnaissant une cause syphilitique ou non I 251.

Pupille artificielle.

Belladone. Pour empêcher les bords de la plaie de l'iris de se rapprocher II 73. — Jusquiame II 107.

Pustule.

Calorique (incubation). Pustule maligne II 522. — Chlorure de zinc. Pustules malignes I 417. — Mercure. Pustules syphilitiques I 225.

Putréfaction.

Benoîte II 365. — Camphre II 238. — Chlore. Putréfaction d'une masse quelconque dans l'utérus ou du placenta I 394.

Pyrosis.

Magnésie I 733. — Sous-carbonate de magnésie I 734.

Rachitis, voir maladies des os.

Nitrate de cuivre I 424. — Sous-acétate de cuivre I 423.

Rage, voir hydrophobie.

Cantharides? I 452. — Chlore I 391.

Rétention d'urine.

Camphre II 249-252. — Fève de Saint-Ignace I 795. — Noix vomique I 791. — Strychnine I 783. — Tabac II 104.

Rétrécissements.

Nitrate d'argent. Rétrécissements du canal nasal, du conduit auditif externe et interne, et de la partie inférieure du rectum I 412. — Potasse. Rétrécissements du rectum I 352. — Térébenthine. Rétrécissements considérables de l'urètre II 572.

Rhumatalgies, voir douleurs rhumatismales.

Jusquiame II 108. — Morelle II 114.

Rhumatisme.

Acide sulfureux. Rhumatisme apyrétique II 668. — Aconit. Rhumatisme articulaire aigu II 122-123. — Acupuncture. Rhumatisme ancien I 849. — apyrétique I 850. — interarticulaire I 850. — Aimant I 858-

860-867. — Ammoniaque I 384. — Antimoine II 769. — Rhumatisme articulaire aigu II 761-772. — Artichaut. Rhumatisme aigu, chronique II 364. — Bains sulfureux. Rhumatismes chroniques apyrétiques II 673. — Basilic. Rhumatisme articulaire II 436. — Belladone. Rhumatisme articulaire aigu II 72. — Brôme I 287. — Bryone I 707. — Calorique (Incubation) II 513-516. — Rhumatisme articulaire II 522. — Camphre. Rhumatisme aigu, — chronique II 242-252. — Cannelle. Rhumatisme chronique II 467. — Casse en bois. Employée comme la cannelle II 467. — Cataire II 436. — Colchique I 712. — Coloquinte I 705. — Cyanure de potassium II 158. — Datura, rhumatismes II 94. — Rhumatisme articulaire aigu, rhumatisme interarticulaire, rhumatisme articulaire chronique II 95. — Douce-amère, rhumatisme chronique II 112. — Ecorce de Winter, rhumatisme chronique II 467. — Electricité I 824. — Electro-puncture I 853. — Rhumatismes chroniques avec atrophie des muscles I 853. — Galvanisme I 846. — Genièvre, rhumatisme musculaire II 611. — Huile de morue, rhumatismes chroniques I 286. — Iode I 278. — Jusquiame II 107. — Labiées, rhumatisme chronique II 452-453. — Laurier d'Apollon II 467. — Massage, affections rhumatismales I 871. — Rhumatisme aigu apyrétique, rhumatisme chronique I 869. — Massage par percussion, surtout dans le rhumatisme apyrétique I 872. — Mélisse, rhumatisme articulaire II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Mercure, rhumatisme articulaire aigu I 222-235. — Rhumatisme articulaire chronique I 236. — Rhumatisme interarticulaire chronique I 237. — Moutarde, rhumatismes chroniques I 428. — Opium, rhumatisme articulaire général sans fièvre ni tuméfaction des jointures II 35. — Rhumatisme local apyrétique *ibid.* — Rhumatisme de la vessie II 40. — Pensée sauvage, rhumatisme chronique I 669. — Platine, rhumatismes

chroniques I 339. — Soufre, rhumatisme chronique II 666. — Sulfate de quinine II 35. — Rhumatisme articulaire aigu. — Tabac II 98. — Térébenthine, rhumatismes musculaires II 567-612. — Vanille II 464. — Violette I 667. — *Voir* la médication antiphlogistique I 634 et la médication évacuante I 778.

Rhume, *voir* bronchite et catarrhe pulmonaire.

Camphre II 256.

Roideurs articulaires avec ou sans gonflement.

Labiées II 452-453.

Rougeole.

Opium II 36. — Processionnaire I 456. — Thériaque, l'éruption s'affaissant et des désordres graves se présentant II 46. — *Voir* la médication antiphlogistique.

Saignements des gencives.

Sauge II 451. — Teucrium marum, teucrium scordium II 448.

Satyriasis.

Ciguë (grande) II 134.

Scarlatine.

Ammoniaque, scarlatine maligne I 379. — Belladone, comme moyen prophylactique II 82. — Jusquiame II 107. — Processionnaire I 456. — *Voir* la médication antiphlogistique.

Sciatique, *voir* névralgies.

Acide sulfureux II 668. — Acupuncture I 850. — Basilic II 436. — Belladone II 69. — Camphre II 242. — Cataire II 436. — Cyanure de potassium II 158. — Datura, sciatique chronique II 95. — Sciatique grave II 93. — Electro-puncture, sciatique invétérée I 853. — Huile de morue, sciatique double, simple I 286. — Jusquiame II 107. — Mélisse II 432. — Mélisse bâtarde II 436. — Poix de Bourgogne II 614. — Quinquina II 343. — Térébenthine II 582-612.

Scorbut.

Chou rouge II 480. — Cochléaria II 480. — Cresson alénois, cresson de fontaine II 480. — Marrube II 446. — Passerage II 480. — Raifort

sauvage II 480. — Sapin (bourgeons) II 610. — Velar ou erysimum II 480. — *Voir* la médication astringente.

Scrofules.

Acide sulfureux II 668. — Bains sulfureux, scrofule externe II 673. — Baryte I 369. — Brôme I 289. — Centaurée (petite) II 361. — Ciguë (grande) II 132. — Colombo II 352. — Douce-amère II 112. — Eau de mer (bains) II 809. — Electricité I 827. — Electro-puncture I 853. — Fer? I 38. — Fumeterre II 358. — Gentiane II 360. — Honblon II 358. — Huile de morue, maladies scrofuleuses du système osseux I 286. — Iode I 268-281. — Nitrate de cuivre I 424. — Or? I 327. — Quassia-amara II 353. — Quassia-simaruba II 354. — Soufre II 667. — Sous-acétate de cuivre I 423. — Sulfure de chaux II 670. — Trèfle d'eau II 358.

Sécrétion du lait augmentée.

Aneth II 426. — Angélique II 424. — Anis II 422. — Cerfeuil, fenouil, persil II 425. — Thé II 442.

Sécrétion du lait diminuée.

Canne de Provence employé pour faire passer le lait des femmes en couches II 544. — Menthe II 440. — Menthe pouliot II 441. — Phosphate de soude I 738. — Sulfate de magnésie, sulfate de potasse, sulfate de soude I 738.

Sens éteints:

Flagellation I 872.

Sensibilité.

Asa fœtida, Sensibilité suite d'hystérie II 195. — Valériane, même cas II 188.

Sevrage.

Bryone employée à l'époque du sevrage pour tarir la sécrétion du lait I 707.

Solutions de continuité.

Térébenthine II 611.

Somnolence.

Café, somnolence chez les vieillards avec engourdissement et voracité II 487.

Spasmes.

Acide hydrosulfurique II 670. —

Ambre gris II 270. — Chlorure de zinc I 417. — Cyanure de zinc II 161. — Fer, spasmes compliquant un commencement de chlorose I 20. — Froid, spasmes II 719. — Spasmes hystériques II 720. — Laitue II 115 et 118. — Musc II 220. — Oranger II 272. — Oxyde de zinc, spasmes des enfants, des femmes en couches I 418. — Pétrole II 270. — Succin *ibid.* — Sulfate de zinc I 418. — Tabac, spasme de l'urèthre II 104. — *Voir la médication évacuante.*

Spermatorrhée, *voyez* Pollutions.

Squirrhe, *voir* cancer.

Acyde cyanhydrique, squirrhe de l'estomac II 143. — Amandes amères, même cas que ci-dessus II 168. — Antimoine II 770. — Brôme, tumeurs squirrheuses I 287. — Cyanure de zinc, squirrhe de l'estomac II 161. — Laurier cerise II 172. — Or, squirrhe de la matrice I 327.

Staphylôme.

Alun I 161.

Stérilité.

Eau de mer (bains) II 809. — Fer I 36.

Stomatite, *voir* affections couenneuses des muqueuses, muguet et phlegmasie de la muqueuse buccale.

Alun, stomatite pultacée I 163. — Plomb, stomatite aphtheuse I 154.

Strangurie, *voir* rétention d'urine.

Camphre II 248-252.

Stupeur.

Café II 486.

Sueurs.

Alun, sueurs trop abondantes I 165. — Ammoniaque, sueurs des pieds supprimées I 385. — Cachou, sueurs hectiques I 121. — Kino I 127. — Noix de galle I 122. — Plomb, sueurs hectiques I 152. — Sauge, sueurs immodérées et débilitantes dans les convalescences des fièvres, à la suite des maladies aiguës graves II 450. — Tan I 125. — Tan-

nin, sueurs hectiques I 111. — Teucrium marum, teucrium scordium II 448.

Suffocation.

Aimant, suffocation hystérique I 858.

Suppuration.

Calorique (incubation), suppuration sanieuse II 515. — Camphre, suppurations interminables, suites de caries, de fièvres putrides, de fièvres hectiques de résorption symptomatiques, de scarlatine, de variole II 248. — Térébenthine, suppurations anciennes II 567. — Suppurations trop abondantes II 611.

Surdité.

Asarum I 671. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu, surdités passagères II 629. — Electricité I 836. — Electro-puncture I 853. — Mercure, surdité sous la dépendance de la syphilis I 244.

Surfaces amputées et affectées de pourriture d'hôpital.

Térébenthine II 611.

Symptômes nerveux compliquant une maladie quelconque.

Ethers II 265.

Syncope.

Ammoniaque I 380. — Asa foetida, syncopes hystériques II 196. — Ethers, syncopes II 266. — Syncopes menaçantes II 265. — Galbanum II 203. — Opoponax *ibid.* — Sagapenum *ibid.*

Syphilides eutanées.

Aconit II 124. — Antimoine II 770.

Syphilis.

Acide cyanhydrique II 143. — Aconit, syphilis constitutionnelle II 122. — Amandes amères II 168. — Ammoniaque, syphilis constitutionnelle I 379. — Antimoine, syphilis constitutionnelle II 770. — Asa foetida II 198. — Brôme I 290. — Brou de noix, syphilis constitutionnelle I 132-133. — Camphre? II 249. — Chlore I 393. — Coloquinte, syphilis constitutionnelle I 705. —

Cyanure de mercure II 160. — Cyanure de zinc II 161. — Douce amère, syphilis constitutionnelle II 112. — Galbanum II 203. — Iode, syphilis constitutionnelle I 273. — Laurier cerise II 172. — Mercure, syphilis, les accidents primitifs n'ayant pas cédé aux émollients I 225. — Mercure, syphilis constitutionnelle I 226. — Opoponax II 203. — Or, syphilis constitutionnelle, primitive I 324. — Pensée sauvage, vérole constitutionnelle I 669. — Platine, syphilis constitutionnelle, primitive I 340. — Sagapénium II 203. — Violette I 667.

Tœnia.

Ethers II 266. — Fougère mâle II 785. — Gomme-gutte I 722. — Grenadier II 785. — Térébenthine II 585.

Taies.

Alun, taies succédant à la variole, persistant après la cicatrisation des ulcères de la cornée I 161. — Potasse, taies de la cornée I 353. — Sous carbonate de potasse I 353.

Teigne.

Acide chlorhydrique, teigne opiniâtre I 399. — Ammoniaque I 376. — Chanx I 363-365. — Ciguë (grande) II 133. — Goudron, teigne granulée II 608. — Iode I 277. — Mercure I 248. — Or I 328. — Potasse (spécifique des frères Mahon) I 354-363. — Sapin (bourgeons) II 610. — Sous carbonate de potasse I 354. — Suie, teignes diverses, teigne fauve I 140. — Tabac II 101.

Tétanos.

Acide cyanhydrique II 141. — Amandes amères II 168. — Ambre gris II 270. — Ammoniaque I 380. — Calorique (incubation) II 524. — Cyanure de zinc II 161. — Datura II 89. — Jusquiame II 107. — Laurier cerise II 172. — Mercure, tétanos spontané, traumatique I 244. — Muse? II 220. — Opium, nouveau mode de traitement II 32. — Potasse I 353. — Sous carbonate de potasse I 353. — Tabac II 99. — Térébenthine? II 603-612.

Tics.

Aimant, tics douloureux I 860-866. — Ammoniaque, tics douloureux I 376. — Datura, tics douloureux II 93. — Jusquiame II 107. — Oranger, tics douloureux II 272. — Térébenthine, tics douloureux de la face II 612.

Tintouin, voir bourdonnements d'oreilles et paracousie.

Electricité I 836. — Electro-puncture I 853.

Tophus arthritiques.

Aconit II 122.

Toux.

Acide cyanhydrique II 142. — Amandes amères II 168. — Asa foetida II 195. — Toux féline des femmes nerveuses II 198. — Camphre II 256. — Cyanure de zinc II 161. — Datura, toux accompagnant un cataracte, toux phthisique, toux accompagnant une maladie du cœur II 92. — Toux nerveuse accompagnant les lésions organiques du larynx et des poumons II 93. — Ethers, toux nerveuse II 265. — Galbanum II 203. — Hyssope, toux de la pneumonie II 444. — Jusquiame, toux nerveuse II 108. — Laitne commune II 117. — Laurier cerise, toux nerveuse II 173. — Lichen d'Islande, toux fatigante accompagnant certaines affections de l'estomac II 368. — Lierre terrestre, toux de la pneumonie II 444. — Marrube *ibid.* — Menthe pouliot, toux convulsive II 441. — Opium, toux opiniâtre tenant soit à l'inflammation de la muqueuse du larynx, soit à des chatouillements du larynx II 37. — Opoponax II 203. — Oranger, toux convulsive II 272. — Oxyde de zinc *ibid.* — Sagapénium II 203. — Tabac, toux féline II 101. — Térébenthine II 566.

Trajets fistuleux, voir fistules.

Aloès I 700. — Goudron, conduits fistuleux entretenus par des caries, des clapiers purulents, des nécroses, des ulcères scrofuleux II 609. — Nitrate d'argent I 411. — Sapin (bourgeons) voir goudron ci-dessus II 610.

Tremblements.

Basilic, tremblements des mains, de la tête II 436.—Cataire II 436. Lavande II 442.—Mélisse, tremblements des mains, de la tête II 432. Mélisse bâtarde II 436.—Menthe, tremblements nerveux chez les chlorotiques II 439.—Opium, tremblements avec troubles nerveux accompagnant une opération ou dépendant de l'abus de l'alcool. II 29.—Oxyde de zinc, tremblement métallique I 418.—Romarin II 442.—Serpolet *ibid.*—Stoechas *ibid.*—Thym *ibid.*—Vanille II 464.

Trichiasis.

Potasse I 352.

Troubles de l'innervation des yeux et de leur appareil protecteur.

Galbanum II 204.

Troubles nerveux et tremblements accompagnant une opération.

Opium II 29.

Tubercules.

Aconit, tubercules syphilitiques II 124.

Tuméfaction, voir gonflement.

Alun, tuméfaction chronique des amygdales I 161.—Térébenthine, tuméfaction de la rate II 567.

Tumeurs.

Aconit, tumeurs cancéreuses II 124.—Ammoniaque, tumeurs de diverses natures I 378.—Asa-foetida, tumeurs indolentes II 198.—Baryte, tumeurs blanches I 369.—Baume de la Mecque, du Péron II 616.—Baume de Tolu, tumeurs glanduleuses II 617.—Belladone II 65.—Brôme, tumeurs squirrheuses I 287.—Calorique (incubation) II 513-516.—Cerfeuil, tumeurs hémorrhoidales douloureuses II 425.—Chaux, tumeurs superficielles I 365.—Ciguë (grande), tumeurs II 129.—Tumeurs diverses à caractère squirrheux II 130.—Tumeurs des mamelles II 129.—Tumeurs scrofuleuses II 133.—Tumeurs des testicules II 129.—Galbanum II 203.—

Iode, tumeurs squirrheuses I 269. Jusquiame II 107.—Labiées, tumeurs blanches, tumeurs scrofuleuses II 452-453.—Mercure, tumeurs diverses I 242.—Tumeurs ossenses à cause peu claire I 237.—Opoponax II 203.—Or, tumeurs blanches I 328.—Plomb, tumeurs chroniques I 150-156.—Potasse, tumeurs cancéreuses peu profondes, tumeurs érectiles (*nœvi materni*) I 352.—Sagapénium II 203.—Térébenthine II 612.—*Voir la médication évacuante* I 776.

Tympanite, voir météorisme.

Camomille II 459.—Matricaire II 460.—Tabac II 102.

Typhus.

Ambre gris II 270.—Antimoine, typhus grave II 771.—Asa foetida, typhus irrégulier II 198.—Camphre, typhus nosocomiaux II 245.—Typhus des vaisseaux II 246.—Chlore I 394.—Galbanum II 203.—Mercure I 240.—Musc II 210.—Opoponax II 203.—Sagapénium *ibid.*

Ulcérations.

Aconit, ulcérations vénériennes de la peau II 124.—Arsenic, ulcérations scrofuleuses I 309.—Balsamiques, ulcérations du larynx II 625. Benjoin, ulcérations du larynx II 626.—Nitrate d'argent, ulcérations superficielles de la cornée transparente, de la membrane muqueuse buccale, du gland, du prépuce I 412.—Or, ulcérations du col de l'utérus, ulcérations dartreuses, herpétiques diverses, scrofuleuses, vénériennes I 329.—Oxyde de zinc, ulcérations et taches de la cornée II 273.—Plomb, ulcérations blennorrhagiques I 154.—Potasse, ulcérations du col utérin I 352.—Suie I 140.

Ulcères.

Acide azotique, ulcères de la bouche, de la gorge, du nez, de l'utérus I 405.—Acide chlorhydrique, ulcères sanieux des gencives, des joues, I 399.—Acide sulfurique, vieux ulcères I 414.—Aloès, ulcères sordides I 700.—Ammoniaque de cuivre,

ulcères chroniques, vénériens I 423. — Antimoine, ulcères de la peau II 771. — Arsenic, ulcères cancéreux I 307-309. — Baume de la Mecque, du Pérou II 616. — Baume de Tolu II 617. — Bismuth, ulcères sanieux, ulcères causant de vives douleurs II 778. — Borax, ulcères sordides de la face interne des joues, ulcères sordides des joues I 362. — Cachou, ulcères atoniques I 121. — Calorique (incubation), ulcères avec n'importe quelle complication II 513-516. — Camphre, ulcères dartreux, ulcères de mauvaise nature II 252. — Ulcères réfractaires II 248. — Ulcères scorbutiques II 252. — Ulcères sordides II 248. — Chaux, ulcères atoniques de la peau I 366. — Chlore, ulcères I 395. — Ulcères de la membrane pituitaire I 394. — Chlorures alcalins, ulcères chroniques I 402. — Chlorure de zinc, ulcères syphilitiques I 417. — Ciguë (grande) ulcères cacoëthes II 129. — Scrofuleux II 133. — Créosote, ulcères atoniques et sordides I 138. — Deutéacétate de cuivre, ulcères simples, ulcères syphilitiques I 423. — Eponge brûlée, ulcères vénériens I 274. — Hydrochlorate de cuivre, voir deutacétate de cuivre I 424. — Hyèble, ulcères vieux pour les raviver I 723. — Kino I 127. — Mercure, ulcères syphilitiques I 225. — Monésia, ulcères cutanés I 128. — Nitrate de cuivre I 424. — Noix de galle I 122. — Oxyde de zinc, ulcères II 273. — Ulcères chancreux, fétides I 418. — Paullinia I 130. — Plomb, ulcères se déchirant, s'œdématisant et saignant I 154. — Ulcères de mauvais caractère I 150. — Ulcères vieux I 149. — Ulcères gangréneux I 155. Potasse, ulcères indolents, ulcères de mauvaise nature I 353. — Ulcères variqueux I 352. — Ratanhia, ulcères atoniques I 115. — Sabine, ulcères vieux II 560. — Salicine, ulcères de mauvaise nature II 348. — Sauge, ulcères atoniques, scrofuleux des joues II 451. — Saule, ulcères de mauvaise nature II 349. — Sous acétate de cuivre I 423. — Suie, ulcères

carcinomateux et non carcinomateux de la matrice I 140. — Ulcères de mauvais caractère *ibid.* — Sulfate de cuivre, sulfate de cuivre ammoniacal I 424. — Tan I 125. — Teucrium marum, teucrium scordium II 448. — Tormentille I 135.

Varices.

Potasse, varices graves I 352.

Variole.

Camphre, variole avec hémorrhagies sous-cutanées II 247. — Chlore, variole confluyente I 393. — Mercure I 250. — Nitrate d'argent I 411. — Opium II 36. — Thériaque, variole confluyente II 46. — Voir la médication antiphlogistique.

Verrues.

Acide azotique I 405. — Acide sulfurique I 414. — Chaux I 365.

Vers intestinaux,

Absinthe II 461-783. — Acide cyanhydrique II 143. — Aloès I 699. — Amandes amères II 169. — Angusture vraie II 783. — Antimoine II 782. — Armoise II 783. — Arsenic I 309, II 781. — Asa foetida II 195. — Aurone II 783. — Bron de noix I 132. — Bryone I 707. — Cachou I 121. — Centaurée (petite) II 361. — Colombo II 783. — Coloquinte I 704. — Cyanure de zinc II 161. — Etain II 783. — Fève de Saint-Ignace I 795. — Fongère mâle II 785. — Gentiane II 783. — Gomme gutte I 722. — Grenadier II 785. — Kino I 127. — Laurier cerise II 172. — Mercure I 252 II 780. — Mousse de Corse II 783. — Nitrate d'argent I 408. — Noix de galle I 122. — Noix vomique I 793. — Pétrole II 270. — Quassia-amara II 783. — Quinquina II 783. — Rhubarbe I 720. — Salicine II 348. — Santoline II 783. — Saule II 350. — Semen contra II 784. — Soufre II 667. — Strychnine I 783-794. — Suie I 140 II 785. — Tabac II 103. — Tan I 125. — Tanaïsie II 783. — Tannin I 112. — Térébenthine II 585. — Valériane II 186-191.

Vertiges.

Aneth II 426. — Angélique, anis

II 423-424. — *Asa foetida*, vertiges à l'âge critique II 195. — *Badiane* II 426. — *Basilic*, vertiges chez les femmes et chez les hommes s'occupant de travaux intellectuels II 436. — *Carvi* II 426. — *Cataire* II 436. — *Cerfeuil* II 425. — *Coriandre* II 425. — *Cumin* II 426. — *Fenouil* II 425. — *Mélisse*, cas indiqué au mot basilic ci-dessus II 432. — *Mélisse bâtarde* II 436. — *Persil* II 425. — *Vanille* II 464.

Vésicatoires.

Traitement des complications du vésicatoire I 446-449-450.

Vomissements.

Acide carbonique, vomissements sous la dépendance d'une perturbation du système nerveux II 799. — Vomissements des femmes enceintes, des femmes hystériques II 799. — Acupuncture, vomissements sans fièvre ni état inflammatoire de l'estomac I 850. — *Alun*, vomissements glaireux I 164. — *Aneth* II 426. — *Angélique*, anis II 423-424. — *Badiane* II 426. — *Bicarbonate de potasse* II 350. — *Bismuth*, vomissements des enfants liés à leur denti-

tion, à leurs indigestions, au muguet II 777. — Vomissements chroniques, non fébriles, succédant à une gastrite aiguë, à une indigestion II 776. — Vomissements spasmodiques chez les femmes nerveuses II 776. — *Carvi* II 426. — *Centaurée (petite)* II 361. — *Cerfeuil* II 425. — *Colombo*, vomissements habituels II 351. — *Coriandre* II 425. — *Cumin* II 426. — Eau gazeuse employée dans les mêmes cas que l'acide carbonique cité plus haut II 799. — *Electropuncture* I 853. — *Ethers*, vomissements convulsifs II 265*. — *Fenouil* II 425. — *Froid*, vomissements incoercibles II 719. — *Lavande* II 442. — *Menthe*, vomissements nerveux II 439. — *Opium* II 47. — *Or* I 328. — *Persil* II 425. — *Plomb*, vomissements muqueux I 151. — *Potasse* I 352. — *Romarin* II 442. — *Serpolet* II 442. — *Soude* I 357. — *Sous carbonate de potasse* I 353. — *Stœchas* II 442. — *Thym* II 442. — *Yeux d'écrevisse*, vomissements chez les enfants I 367.

Zona.

Nitrate d'argent I 411.

ERRATA DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Lisez :

Page 7, au mot *belladone*, iritis membraneuse.

Page 18, première ligne, seconde colonne, inégale répartition de chaleur chez les individus nerveux.

Page 23, au mot *labiées*, anasarque essentielle.

Page 24, *marronnier d'Inde*.

Page 27, au mot *opium*, diabète sucré.

The first part of the report deals with the general situation of the country. It is noted that the economy is showing signs of recovery, but that the unemployment rate remains high. The government has taken several measures to stimulate growth, but more needs to be done.

In the second part, the focus is on the social sector. There is a growing concern about the quality of education and healthcare. The government is planning to invest more in these areas, but it is essential that the private sector also contributes.

The third part discusses the environmental situation. There has been a significant increase in air pollution, which is a major public health concern. The government is implementing stricter regulations, but enforcement is a challenge.

Finally, the report concludes with some recommendations. It is suggested that the government should continue to work on reducing unemployment and improving social services. It is also important to address the environmental issues as a matter of priority.

The second part of the report deals with the specific measures that have been taken by the government. It is noted that the government has introduced a series of tax cuts to encourage investment and consumption. This has led to a slight increase in GDP growth.

However, it is also noted that the government has not been able to reduce the unemployment rate significantly. This is due to a combination of factors, including a slow recovery in the private sector and a lack of investment in new industries.

In the social sector, the government has increased spending on education and healthcare. This has led to an improvement in the quality of these services, but there is still a long way to go.

Regarding the environment, the government has introduced a number of measures to reduce pollution. These include stricter regulations on factories and cars, as well as the promotion of clean energy.

The report concludes by stating that while there has been some progress, there is still a long way to go. The government needs to continue to work on these issues and to involve the private sector in the process.

STATE OF THE NATION REPORT

The following table shows the key indicators of the country's performance over the last five years. It is clear that there has been a steady improvement in most areas, but that there are still some challenges that need to be addressed.

Indicator	2018	2019	2020	2021	2022
GDP Growth	1.5%	2.5%	3.5%	4.5%	5.5%
Unemployment Rate	12.5%	11.5%	10.5%	9.5%	8.5%
Government Spending	15.2%	16.5%	17.8%	18.5%	19.2%
Healthcare Expenditure	8.5%	9.2%	9.8%	10.5%	11.2%
Education Expenditure	4.5%	4.8%	5.2%	5.5%	5.8%
Environmental Quality Index	65	68	72	75	78

The data shows that the country has made significant progress in many areas, particularly in terms of economic growth and social spending. However, the unemployment rate remains a key challenge, and the government needs to continue to work on this issue.

ART DE FORMULER.

« Ingredientium numerus vix, unquam ultra, res
» vel quatuor augeatur. »

GAUBIUS.

Il ne suffit pas au médecin de bien diagnostiquer une maladie, et de savoir choisir le médicament le plus utile dans le cas donné, il faut encore qu'il puisse indiquer à quelle dose, et sous quelle *forme* ce médicament sera employé, et quel en sera le mode d'administration. Les règles qui doivent guider le praticien, dans cette partie de la thérapeutique, constituent *l'Art de formuler*.

Nul ne niera que la connaissance approfondie et l'application raisonnée de ces principes ne soient d'une certaine valeur dans l'application des médicaments ; tous les praticiens comprendront donc l'utilité d'un résumé sur l'art de formuler ; et nous leur aurons peut-être offert quelque chose d'utile ; toutefois c'est moins pour eux que pour les jeunes médecins que nous avons entrepris cette tâche. En effet, chez les jeunes médecins, l'expérience ne supplée pas encore aux principes de l'art de formuler, et leurs connaissances médicales restent souvent inutiles, parce que le meilleur moyen de s'en servir leur est inconnu.

L'art de formuler n'est qu'une application de la physique, de la chimie, de la matière médicale, de la thérapeutique et de la pharmacie. Les conditions principales peuvent se réduire aux suivantes : Connaître les propriétés physiques, chimiques et physiologiques des médicaments simples, savoir leurs usages thérapeutiques, prévoir la réaction des principes immédiats les uns sur les autres, et, comme le dit M. Bouchardat, ne pas ignorer comment un principe immédiat étant donné, ses propriétés physiologiques ou ses usages thérapeutiques peuvent être modifiés par un ou plusieurs autres principes qui lui sont associés et qui sont administrés en même temps.

Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de donner quelques définitions.

Médicament. On appelle ainsi toute substance administrée à l'homme malade dans un but thérapeutique.

Un médicament est simple quand il n'est formé que par une seule substance, ainsi la gomme ; mais il faut remarquer qu'un médicament simple peut être composé de nombreux principes élémentaires.

On dira le médicament *composé*, lorsqu'il sera le résultat de l'association de plusieurs substances médicamenteuses. La thériaque (électuaire) est un type de médicament composé.

Les médicaments se distinguent encore en *officinaux* et en *magistraux*.

Les premiers doivent se trouver tout prêts chez les pharmaciens, et sont peu susceptibles de s'altérer par le temps ; tels sont les eaux distillées, les conserves, les teintures, les vins, les sirops, les pastilles, les poudres, etc. Les seconds ne se préparent qu'au fur et à mesure du besoin, d'après les ordres du médecin. Dans cette catégorie, nous citerons les tisanes, les apozèmes, les potions, les émulsions, les juleps, les mixtures, les liniments, les cataplasmes, etc., c'est plus particulièrement aux médicaments magistraux que s'appliquera ce que nous avons à dire dans ce traité.

Formule. Faire une formule, c'est désigner par écrit au pharmacien et, d'après des règles conventionnelles, l'espèce, le nombre et la dose des médicaments à employer, la forme pharmaceutique à leur donner et la manière de les administrer.

Ordonnance. L'ordonnance se borne à indiquer par écrit le nom du médica-

ment, la dose à employer et la manière de s'en servir. Dans une ordonnance, le médecin peut donner encore au malade des renseignements sur le régime qu'il a à suivre, et lui conseiller telles ou telles précautions hygiéniques.

L'ordonnance diffère donc de la formule, bien que souvent ces deux mots soient employés comme synonymes; la distinction à établir entre eux est fondée sur la classification des médicaments en officinaux et magistraux; on ordonne un médicament officinal, et on formule un médicament magistral.

Les formules sont simples ou composées. Une formule est *simple* lorsqu'elle ne renferme qu'un seul médicament principal; elle sera *composée* lorsqu'elle réunira plusieurs substances actives. Nous devons recommander aux praticiens de ne faire que des formules le moins composées possible, elles seront sans contredit le plus souvent les meilleures dans leurs résultats, et les plus faciles dans leur exécution; exemptes d'erreurs graves et de réactions chimiques plus ou moins inconnues, n'inspirant presque jamais de dégoût aux malades, elles méritent constamment la préférence. Tout médecin ne sait-il pas combien il est difficile d'apprécier rigoureusement les effets d'une seule substance; alors que d'obstacles ne rencontrera-t-on pas, lorsqu'il y aura à démêler les actions dues à chacun des corps formant un médicament composé.

Parties constituantes de la formule.

Une formule magistrale comprend trois parties principales : 1° *l'inscription* ou l'indication des noms des substances qui doivent en faire partie et de leurs doses. 2° *La souscription*, ou ce qui est relatif à la préparation et à la confection du médicament. 3° *L'instruction*, ou ce qui concerne son administration.

La formule réunit ordinairement plusieurs substances médicamenteuses, et d'après le rôle que remplit chacune d'elles, on leur a donné les noms de : 1° *base*, 2° *excipient*, 3° *adjuvant*, 4° *correctif*, 5° *intermède*.

Base. La base ou médicament principal de la formule, en est la substance; on doit connaître à quelle dose cette base sera prescrite, suivant qu'elle appartient à telle ou telle substance; mais encore il faut savoir à quelle dose l'employer, suivant qu'on veut la mettre sous telle forme ou en obtenir tel résultat. C'est ainsi que l'on indiquera dans une portion purgative des doses toutes différentes, selon que l'émétique ou l'ipécacuanha sera pris pour base. La noix vomique ne se donnera pas aux mêmes doses pour son extrait alcoolique que pour sa teinture. Le sulfate de quinine sera employé à doses bien plus faibles quand il sera prescrit comme tonique que lorsqu'on s'en servira comme fébrifuge. active; c'est sur ses effets que le médecin peut surtout compter. La base peut être *composée* dans une formule; par exemple, on prescrit un mélange d'ipécacuanha et d'émétique comme vomitif, ces substances sont employées comme parties actives et constituent la base du vomitif. Enfin la nature de la base doit toujours être en rapport avec celle de l'excipient, de telle sorte qu'il n'y ait pas de décomposition ou de réaction changeant les propriétés; à moins toutefois que ce ne soit avec intention.

Excipient. L'excipient est la substance qui donne à la préparation sa forme, sa consistance particulière. L'excipient est quelquefois un dissolvant. L'eau sert d'excipient dans une tisane, un apozème, une émulsion, une limonade, etc.; les eaux distillées des plantes (et alors c'est encore l'eau) remplissent le même but dans une potion, une mixture, etc. Les légères infusions, les macérations et les solutions aqueuses sont les excipients dans les juleps, les médecines. Les émulsions sont également employées comme excipients pour les loochs. Enfin les sirops, les mellites, les pulpes, les conserves, le sucre, les poudres, etc., sont prescrits tous les jours comme excipients pour les pilules et les bols. On indique assez rarement la quantité d'excipient nécessaire à la préparation magistrale, on laisse au pharmacien à la déterminer. Toutefois il est important de la préciser dans

certain cas. L'excipient est le plus ordinairement une substance peu active, néanmoins on l'emploie dans certaines circonstances comme adjuvant ou même comme correctif.

Adjuvant. L'adjuvant, comme son nom l'indique, vient en aide à la base, il en augmente l'action et sert même à la développer dans quelques cas. On peut, à la rigueur, considérer l'adjuvant comme une nouvelle base, et la base devient alors composée. Quelquefois, si la substance servant de base est convenablement active, on peut supprimer l'adjuvant.

Correctif. Le correctif est la substance employée, 1^o pour masquer la saveur ou l'odeur de la base; il se prend alors parmi les édulcorants (sucre, sirop, miel, etc.), parmi les aromates (les eaux distillées, les huiles essentielles, les teintures, etc.). Les feuilles d'or et d'argent dont on recouvre les pilules s'emploient aussi dans le même but. 2^o Pour diminuer la trop grande activité de la base et quelquefois son action corrosive; dans ce cas les poudres inertes ou mucilagineuses, telles que celles de réglisse, de guimauve, d'amidon, de gomme arabique, etc., ou un sirop tel que la base ne réagisse pas sur lui, pourront être utilement employées. Le goût du malade devra décider autant que faire se pourra du choix du correctif; mais la quantité sera toujours telle que l'effet du médicament ne s'en trouve pas annulé.

Intermède. Il nous reste à dire deux mots de l'intermède qui n'est qu'une variété de l'excipient.

En employant un intermède, on se propose de réunir des substances non miscibles entre elles ou non miscibles avec l'excipient; à sa faveur, on les suspend ou on en opère la mixtion. Le jaune d'œuf et les mucilages de gomme sont les intermédiaires le plus en usage quand, dans une préparation, on fait entrer des matières résineuses, oléo-résineuses, huileuses et de l'huile en même temps que de l'eau.

L'intermède n'est pas indifférent et la quantité à employer dépend de la dose du médicament à suspendre ou à mêler.

On n'est pas obligé, pour qu'une formule soit bien faite, d'y réunir les cinq éléments dont nous venons de parler. La base et l'excipient sont les deux parties rigoureusement nécessaires. En effet, il existe un grand nombre de médicaments qui n'ont besoin d'aucun *adjuvant* pour aider à leur action, la saveur et l'odeur agréables dont jouissent certains autres, la nature douce et innocente de beaucoup de remèdes, rendent inutile l'intervention d'aucun correctif; enfin la plupart des substances sont assez miscibles par elles-mêmes pour ne pas exiger d'intermède. Nous devons dire aussi qu'un seul élément est susceptible de remplir deux ou plusieurs indications. L'adjuvant peut agir en même temps comme correctif; par exemple, l'addition du savon à l'aloès ou à l'extrait de jalap, mitige leur âcreté et accélère leur action. De même encore les sels neutres corrigent et accélèrent les tranchées qui suivent l'usage des purgatifs résineux.

Règles à observer dans la rédaction d'une formule.

L'usage a fixé des règles pour la rédaction de chacune des trois parties constituantes d'une formule magistrale, et aucun médecin, qu'on s'en persuade bien, ne peut les transgresser sans passer pour ignorant aux yeux du pharmacien chargé d'exécuter sa formule.

Les deux premières parties de la formule, l'inscription et la souscription, regardent le pharmacien, la troisième est l'affaire du malade ou des personnes qui le soignent.

1^o La formule doit être écrite en langue vulgaire ou en latin, et quand un corps a plusieurs dénominations, il faut employer les plus connues dans le pays où l'on exerce, ou bien inscrire le nom scientifique et à la suite, entre parenthèses, la dénomination ordinaire. *Deutochlorure de mercure* (sublimé corrosif).

Néanmoins on aura toute liberté, quand il sera nécessaire, de cacher au malade le nom d'un médicament qui lui répugnerait, qui aurait été refusé, ou que l'on craindrait de voir rejeter. Ainsi on dira : cigarettes de *Dioscoride*, au lieu de cigarettes arsénicales, onguent *napolitain*, au lieu d'onguent *mercuriel*, etc., les mots latins pourront même être employés. Il sera encore bon de ne pas faire usage du langage vulgaire quand les noms des médicaments pourraient mettre sur la voie d'une maladie que le malade a intérêt de dissimuler aux étrangers.

2° On indiquera en tête de la formule, la forme pharmaceutique que l'on veut donner au médicament, et on spécifiera autant que possible son espèce. On écrira : *potion*, *tisane*, *décoction*, *poudre*, *pilules*, etc., et mieux, *potion tonique*, *potion antispasmodique*, *pilules diurétiques*, *tisane émolliente*, etc. Le titre de la formule est quelquefois déterminée en même temps que le mode de préparation; on dit par exemple : faites la potion selon l'art.

3° L'usage veut qu'avant d'indiquer les substances qui doivent constituer la préparation, on mette un P qui signifie *prenez*, ou un R, ou ce signe \mathcal{R} , qui veulent dire *recipe*, *prenez*. Pour nous, nous regardons ces signes comme complètement inutiles; et nous ne les indiquons que pour mémoire.

4° Chaque substance est écrite sur une seule ligne, pour qu'elle soit facilement distinguée des autres. Si on a lieu de désigner plusieurs médicaments analogues, par exemple des racines, ou des feuilles, ou des fleurs de diverses plantes, on a soin de placer leurs noms immédiatement les uns au-dessous des autres, en n'écrivant pour abrégé qu'au premier médicament le mot qui leur est commun comme celui de *racines*, ou de *feuilles*, ou de *fleurs*.

L'ordre selon lequel les composants d'une formule sont indiqués peut être quelquefois indifférent; mais, le plus ordinairement, on doit les disposer d'après les opérations pharmaceutiques qu'ils ont à subir.

Il faut, règle générale, indiquer d'abord la base, puis l'adjuvant, vient ensuite ou l'excipient ou l'intermède, enfin on termine par le correctif.

Employez-vous un excipient dont le poids ne puisse pas être fixé d'avance, pour des pilules par exemple, ne l'inscrivez qu'en dernier lieu, après les substances dont la dose doit être fixée rigoureusement.

Il est important de se rappeler que les substances volatiles, quel que soit le rôle qu'elles remplissent dans la formule, doivent toujours être ajoutées les dernières.

A la suite de chaque substance, on fixera exactement la dose à employer au moyen des poids décimaux. L'espèce d'unité employée sera toujours écrite *en toutes lettres*, les signes abrégatifs ne devant s'employer que dans certains cas, laissés à l'appréciation des médecins. Il est inutile de justifier ce principe; les erreurs graves commises trop souvent expliquent suffisamment nos craintes. Qu'on emploie les abréviations ou qu'on ne les emploie pas, le poids des substances et non leur volume sera déterminé, les propriétés médicales des corps dépendant de la quantité de matière et non de leur volume. Ces préceptes doivent surtout s'appliquer scrupuleusement quand on formule sur des médicaments très actifs.

Quand deux ou plusieurs substances se suivent immédiatement et sont employées aux mêmes doses, on les réunit par une accolade, et le poids n'est indiqué qu'une seule fois; on le fait précéder de l'abréviation *aa* ou *ana* qui signifie *de chacun*. La proportion d'une substance peut être indéterminée et laissée à l'appréciation du pharmacien; l'abréviation *q. s.* placée à la suite du nom de ce corps indique qu'il faut en mettre *quantité suffisante*. Ces deux abréviations et celle que nous indiquerons plus bas sont les seules que l'on puisse conserver sans inconvénients.

5° Le mode particulier de la préparation sera expliqué. Souvent il suffit de recommander le mélange des substances désignées dans la formule, et de spécifier

la forme que l'on désire. On écrit alors tout simplement ces mots ; Faites selon l'art une potion, une mixture, des pilules, etc. ; on peut employer dans ce cas l'abréviation F. S. A. P., c'est à dire que la potion soit faite selon l'art (*fiat secundum artem potio*). Mais comme les propriétés thérapeutiques de certaines substances dépendent du mode d'opération auquel on les soumet, il est nécessaire, dans un grand nombre de cas, quand on met ces agents en usage, d'indiquer l'ordre et la manière de les combiner. Nous considérons cette remarque comme de la plus haute importance. C'est ainsi que toutes les fois qu'une substance pourra être employée en infusion ou en décoction, il faudra déterminer laquelle des deux formes doit être préférée.

Le colombo est plus amer traité par infusion que par décoction, le lichen d'Islande devient émollient et adoucissant par une décoction peu prolongée, par simple infusion il est amer. Certaines substances doivent être soumises à une infusion, d'autres à une décoction, pour qu'on puisse obtenir les principes médicamenteux. Le quinquina ne donne tout son principe actif que par la décoction ; ce procédé nuirait singulièrement aux propriétés de la serpentinaire. Certains mélanges ne seront faits que dans des conditions déterminées ; par exemple, si on fait une décoction de salsepareille composée, on ne doit ajouter le sassafras que lorsque les autres ingrédients ont déjà subi l'ébullition. On emploie quelquefois les décoctions de lichen d'Islande et de salsepareille dans la phthisie ; les décoctions se feront alors séparément, puis on les mélangera, car sans cette précaution le lichen par une longue coction perdrait ses propriétés ; la salsepareille au contraire exige cette longue ébullition.

Le médecin, qui seul sait dans quel but il a prescrit sa formule, doit donc indiquer le *modus faciendi*, et il n'obtiendra souvent l'effet qu'il attend de sa prescription qu'à la seule condition que sa composition sera conforme aux règles que nous traçons.

Le mode de préparation se trouve quelquefois intercalé dans l'inscription, certaines manipulations étant indispensables avant de pouvoir désigner les substances suivantes.

6° Le médecin indiquera non seulement de vive voix le mode d'administration de la préparation, mais encore il écrira dans la langue familière au malade ou à ceux qui le soignent, quel usage on doit faire du médicament, s'il doit être administré intérieurement ou extérieurement, en une ou plusieurs fois. Le médicament est-il pris intérieurement, on marquera la dose à employer chaque fois, selon que ce sera par cuillerées, par tasses, par gouttes, etc. La préparation a-t-elle été prescrite pour l'usage externe, on spécifiera la partie du corps sur laquelle elle sera appliquée. Le régime et les différentes précautions que ces médicaments pourraient exiger, devront être attentivement déterminés.

Il est inutile de recommander au médecin d'apporter la plus grande réserve dans le choix des expressions, surtout quand on a à traiter des maladies syphilitiques ou des affections propres aux femmes. D'ailleurs ce que nous avons dit sur le choix des mots, à l'égard de l'inscription, s'applique également à l'instruction.

On a ordinairement soin de faire précéder l'instruction de la lettre T (transcrivez) qui indique au pharmacien que l'étiquette appliquée sur l'enveloppe ou sur le vase contenant le médicament, doit donner les renseignements fournis par l'instruction de la formule. Pour terminer sa formule, le médecin datera et signera, puis mettra le nom de la personne pour laquelle a été faite la prescription. Cette précaution tend à éviter toute erreur de la part du pharmacien et de la garde-malade. Le pharmacien pourrait en effet délivrer une préparation qui aurait été prescrite pour un tout autre malade, et une garde-malade ayant plusieurs personnes à soigner dans un même appartement, commettrait peut-être quelque mé-

prise fâcheuse. On comprend néanmoins que s'il pouvait être utile de taire le nom, le médecin n'aurait rien à ajouter après sa signature.

Nous ne terminerons pas ce qui concerne la rédaction de la formule magistrale sans engager le praticien à écrire lisiblement, les plus graves erreurs pouvant résulter d'une mauvaise écriture. On ne devra pas non plus omettre de relire les formules, quelque simples qu'elles puissent être, ce sera le seul moyen d'être sûr de leur correction.

Précautions dont il faut tenir compte pour faire une formule.

1° Se représenter la forme et la quantité en poids et en volume de la substance ou des substances que l'on veut employer. Sans cette attention on peut quelquefois donner au malade de fausses indications et s'exposer à passer pour ignorant.

2° S'enquérir de la qualité des médicaments prescrits. Si ce sont des extraits ou toute autre forme pharmaceutique officinale, demander depuis combien de temps on les a préparés. Cette recommandation est surtout importante quand on emploie des médicaments actifs, tels que la noix vomique, la strychnine, etc. Il nous suffira de citer un seul fait pour qu'on apprécie l'importance de cette remarque. Nous avons dans notre service de l'hôpital Necker une jeune fille choréique soumise à l'usage de l'extrait alcoolique de noix vomique depuis vingt jours; la dose avait été successivement amenée de 10 centigrammes à 1 gramme sans que la malade ressentît des effets notables. Surpris de ce peu d'action, nous nous informâmes depuis combien de temps l'extrait était préparé. En apprenant qu'il était ancien, nous conseillâmes de le changer, mais en même temps nous ne prescrivîmes que 60 centigrammes au lieu de 1 gramme que la jeune fille avait pris la veille. Notre précaution fut pleinement justifiée, car la malade présenta des accidents toxiques qui eussent été infailliblement mortels si l'expérience ne nous avait pas appris à nous méfier des médicaments nouvellement préparés. Du reste il n'est pas nécessaire, pour que de semblables effets se présentent, que le médicament soit nouvellement préparé, il suffit qu'il ait été pris de nouveau chez le pharmacien, bien que provenant de la même masse et du même pot.

Nous pouvons donc, d'après ce qui précède, conseiller de diminuer les doses de chaque jour, quand on reprend du même médicament chez un pharmacien. Ce précepte ne s'applique pas aux substances peu énergiques.

3° On ne doit mélanger que des substances qui ont des propriétés semblables ou analogues, Dans le choix des médicaments à propriétés identiques, on consultera le goût du malade et on prendra en considération ses répugnances et son appétence autant que possible.

4° Les doses ne pourront et ne devront être fixées que lorsqu'on aura tenu compte de l'âge, du sexe, du tempérament, des habitudes, de l'idiosyncrasie, de la force et de la profession du malade, de la nature, de l'intensité, de la période, de la complication et de la durée de la maladie, de la diète, du climat et enfin de l'activité variable des médicaments. L'influence de l'habitude ou de l'accoutumance d'un médicament modifie aussi les doses à employer; il est encore d'autres considérations que le vrai praticien doit pouvoir apprécier à l'occasion, mais que nous ne saurions indiquer ici.

Quant à l'âge, les doses varient dans des proportions qui ont été déterminées d'une manière générale par Gaubins.

Pour un adulte on donne la dose entière et on la prend pour unité; le tableau suivant présente les gradations à observer.

Au dessous d'un an.	1/15 à 1/12.
A deux ans.	1/8
A trois ans.	1/6

A quatre ans	1/4
A sept ans	1/3
A quatorze ans.	1/2
A vingt ans.	2/3
De vingt à soixante.	1

Au dessus de soixante ans, on suit la gradation inverse.

Toutefois, ces règles générales admettent des exceptions. Ainsi, les enfants supportent des doses de calomel même plus fortes que les adultes; et d'autres médicaments qui n'affectent point ceux-ci font mal aux enfants à très petites doses.

Pour les femmes, on prescrit presque toujours les doses un peu plus faibles que pour les hommes; la raison en est que la constitution des femmes peut être regardée en général comme moins forte que celle des hommes.

L'usage prolongé d'un remède diminue le plus souvent son effet; certains purgatifs paraissent offrir une exception, car quand on en fait un long usage, leur activité augmente proportionnellement. Il en est de même des préparations de plomb et d'émétique; l'opium, au contraire, peut quelquefois être supporté à des doses énormes. C'est ainsi que nous avons vu une malade de notre service à l'hôpital Nécker prendre jusqu'à 25 grammes d'opium. On comprendrait peu qu'une dose aussi élevée fût supportée, quand 1 gramme d'opium doit certainement être regardé comme suffisant pour empoisonner une personne qui le prendrait pour la première fois, si on n'attribuait pas à l'habitude cette propriété toute particulière.

Dans la détermination des doses de certaines substances, il faut quelquefois tenir compte de la *tolérance*. On dit qu'une substance est tolérée quand ses effets toxiques ne se manifestent pas, bien que les doses aient été élevées successivement. On pourrait croire que l'habitude et la tolérance sont deux propriétés identiques, mais il n'en est pas ainsi: c'est, il est vrai, par une espèce d'habitude qu'une substance est tolérée, puisqu'on donne d'abord de petites doses répétées à de courts intervalles, et qu'on les augmente ensuite successivement. Mais il y a entre l'habitude et la tolérance un caractère différentiel très sensible; l'habitude persiste tant qu'on administre la substance, la tolérance, au contraire, cesse quelquefois tout à coup, et les symptômes d'intoxication se révèlent immédiatement. On s'habitue à l'opium, on tolère les antimoniaux. Il est facile de comprendre combien il est important de modifier les doses que l'on pourra prescrire suivant que l'on désire ou non la tolérance. Ainsi les antimoniaux à certaines doses se tolèrent, à des doses plus élevées, ils agissent comme des vomitifs violents.

Il nous est impossible d'indiquer quelles sont les substances auxquelles on peut s'habituer et quelles sont celles dont il est permis d'élever les doses sans danger; on est encore dans une grande incertitude à cet égard. Toutefois, M. Bouchardat prétend pouvoir poser, d'après les observations qu'il a recueillies et les expériences qu'il a tentées, les règles suivantes: 1° On ne s'habitue point aux substances qui agissent comme poison sur tous les êtres de l'échelle organique. 2° On peut s'habituer aux substances qui, quoique devant être considérées comme poison pour l'individu auquel on les administre, épargnent cependant quelques êtres de l'échelle organique.

La force du malade doit être soigneusement appréciée. Ainsi, quand un malade a été épuisé par des souffrances et des veilles prolongées, il faut une dose différente de celle qui était nécessaire au commencement de la maladie.

Le degré de vitalité des parties malades auxquelles on applique des remèdes externes, sera pris en considération par le chirurgien; il dosera son médicament en conséquence.

Nous rappellerons en même temps que certains médicaments n'agissent pas

avec plus de violence, mais seulement avec plus de certitude, quand on emploie des doses comparativement plus grandes. Dans cette classe, il faut ranger l'aloès, l'ipécacuanha et les sels neutres.

La nature de la maladie influe sur l'action du médicament. Dans les affections fébriles, les émétiques agissent facilement, c'est le contraire dans les névroses.

L'heure du jour où un médicament sera administré mérite aussi quelque attention. Les purgatifs seront pris le matin de bonne heure ou le soir tard. Même remarque à propos des altérants. Les diurétiques demanderont à être pris plutôt le jour que la nuit, quand on désirera leur action spéciale sur les reins; en effet, la chaleur plus grande du lit pendant la nuit pourrait les transformer, la plupart du moins, en sudorifiques. Les médicaments calmants seront donnés le soir pour faciliter le sommeil, ou quelque temps avant que les douleurs n'apparaissent si elles sont périodiques. Les remèdes qui ont besoin d'être absorbés sont plus efficaces le matin à jeun. Les pilules devront en général être prises en mangeant, celles surtout qui, par la nature de leurs composants, pourraient avoir une action dangereuse sur l'estomac (pilules de nitrate d'argent, pilules arsénicales, etc.).

Les intervalles entre chaque dose seront réglés d'après la nature du médicament et de la maladie. L'intention qu'on se propose doit aussi diriger dans la prescription. Les effets des stimulants diffusibles, tels que l'ammoniaque et les éthers, sont très fugitifs; on est donc forcé de les reproduire à de courts intervalles. S'il s'agit de calmer la douleur et de procurer le sommeil, on emploiera l'opium à grandes doses et à de longs intervalles; si on veut au contraire obtenir ses effets stimulants, on le donnera à petites doses et à de courts intervalles. Il faut se méfier de la propriété qu'ont certains métaux de s'accumuler dans le corps, ils amènent quelquefois des accidents assez graves; les doses ne devront donc pas être trop rapprochées. On peut citer, comme présentant ces phénomènes, le mercure, le plomb et peut-être les préparations arsénicales. La digitale, employée à petites doses répétées, offre les mêmes dangers.

L'idiosyncrasie rend quelquefois, sinon dangereux, du moins fâcheux, l'emploi d'un remède innocent. Gaubius cite un exemple d'un homme qui était tout aussi malade par l'usage de la poudre d'yeux d'écrevisses que d'autres par l'emploi de l'arsenic. A la suite de l'application d'un vésicatoire, on peut voir survenir un érysipèle général; l'antimoine cause quelquefois une salivation qui ne s'accompagne point d'ébranlement des dents ni de fétidité de l'haleine. Un pharmacien de Tours était en proie à une dyspnée cruelle toutes les fois qu'il préparait de la poudre d'ipécacuanha. M. Chevalier a connu une dame qui ne put prendre de la rhubarbe en poudre sans avoir immédiatement une efflorescence érysipélateuse sur la peau, et néanmoins sans inconvénient aucun, elle but une infusion de la même substance.

La saison dans laquelle on prescrit les médicaments provenant du règne végétal doit faire modifier les doses. Il ne faut jamais oublier que certains médicaments produisent des effets tout opposés suivant les doses. C'est ainsi que le sulfate de soude qui, à haute dose est purgatif, devient diurétique employé à faible dose. La digitale à haute dose est un éméto-cathartique, à faible dose elle est diurétique et contro-stimulante, etc. On aura égard aux réactions chimiques; nous en parlerons plus loin au paragraphe intitulé : *Erreurs chimiques ou pharmaceutiques*, etc.

Les médicaments peuvent exercer une action chimique sur les vases dans lesquels on les emploie ou dans lesquels on les conserve, le médecin devra toujours y prendre garde et en prévenir le malade.

On choisira de préférence parmi les substances douées de propriétés analogues, celles qui sont indigènes et surtout celles dont le prix est le moins élevé; car il y aurait une sorte d'improbité à faire des formules plus coûteuses qu'elles ne pour-

raient être, surtout quand on a à soigner des pauvres ou des malades peu aisés.

Les plantes indigènes devront autant que possible, être employées fraîches; desséchées, la plupart perdent presque toutes leurs propriétés.

Les médicaments nouvellement introduits dans la thérapeutique ne devront être employés qu'avec la plus grande circonspection; car les effets n'étant pas toujours suffisamment étudiés et connus, des accidents graves peuvent en résulter.

Le médecin veillera à ce que le nom du médicament qu'il aura indiqué ne soit pas changé par le pharmacien. Des changements de cette nature, sans inconvénient réel tant que la formule aura été exécutée scrupuleusement, auraient néanmoins cela de fâcheux, que le malade pourrait s'en préoccuper vivement, craignant quelque méprise ou l'inefficacité d'un remède qui pour lui ne serait plus celui de son médecin.

Il faut encore que le praticien calcule dans quelle proportion sera la base à chaque prise du médicament, si le malade doit l'employer en plusieurs fois. C'est une précaution de la plus haute importance; car, si toute une potion prescrite n'a pas été bue et a produit certains effets attendus ou non, il ne faudrait pas raisonner dans l'hypothèse de la dose prescrite par la formule; des conséquences fâcheuses pourraient s'en suivre.

Erreurs chimiques et pharmaceutiques à éviter dans la composition des formules magistrales.

Les erreurs chimiques et pharmaceutiques que l'on peut commettre tiennent aux causes suivantes :

1° *On associe des substances qui ne peuvent se mélanger ou donner lieu à des composés d'une consistance uniforme et appropriée à la forme pharmaceutique indiquée.*

C'est là ce qu'on appelle commettre une erreur dans le *mécanisme* de la prescription. Une faute de ce genre est plus nuisible à la réputation du médecin qu'à la santé du malade; cependant, dans certains cas, les erreurs pourraient être fâcheuses. Quelques exemples suffiront pour faire comprendre la nature de ces erreurs. On n'ordonnera pas le camphre uni au copahu, sous forme de pilules, sans y joindre un intermède tel que du jaune d'œuf dur; car loin d'obtenir une masse pilulaire, on n'aurait qu'un mélange de consistance sirupeuse.

Le calomel ne sera pas prescrit dans un véhicule aqueux puisqu'il est insoluble dans l'eau, et que par conséquent son administration serait très difficile. Il faudra alors employer un intermède tel que le mucilage, l'albumine, etc.

On aura soin de ne pas mélanger des substances produisant une masse très dure et d'une digestion impossible, comme serait, par exemple, un composé de myrrhe et de fer auquel on ajouterait de la potasse liquide au lieu de carbonate de soude.

2° *On mêle des substances qui se décomposent mutuellement, et l'action se trouve alors changée ou détruite entièrement.*

C'est ici le lieu de donner un tableau des substances incompatibles, mais nous allons auparavant présenter quelques exemples qui feront parfaitement comprendre quel est ce genre d'erreurs. Nous poserons en même temps quelques règles qui aideront le médecin à les éviter.

A une préparation pilulaire mercurielle n'ajoutez pas de l'acide nitrique, car il se formerait du nitrate de mercure qui pourrait tuer le malade. L'action styptique de l'acétate de plomb sera nulle si on le combine à l'alun, ou si on fait en même temps usage de l'infusion acidulée de roses ou de petites doses de sulfate de ma-

gnésie. L'eau de chaux forme avec le tannin un composé insoluble dans l'eau et qu'on regarde comme inefficace.

Les règles que nous avons à établir sont toutes chimiques et peuvent se ramener aux suivantes :

1° Toutes les fois que deux sels à l'état de dissolution peuvent, par l'échange de leur base et de leur acide, former un sel soluble et un sel insoluble, ou bien deux sels insolubles, la décomposition est forcée; à moins que le sel insoluble et le sel soluble puissent en se combinant donner naissance à un sel double, ce qui est très rare.

On ne prescrira donc pas ensemble du chlorure de baryum et du sulfate de soude; car ces deux sels seraient décomposés et transformés en sulfate de baryte insoluble et en chlorure de sodium soluble. La même décomposition aurait lieu si on mettait de l'acétate de plomb en mélange avec un sulfate soluble; il se formerait du sulfate de plomb insoluble et un acétate soluble, de soude par exemple si on avait pris du sulfate de soude. Il ne faudrait pas dans une formule associer le nitrate d'argent au chlorure de potassium, car on aurait du chlorure d'argent insoluble et du nitrate de potasse soluble.

2° Si les deux sels solubles que l'on a mêlés ne sont pas de nature à pouvoir donner un sel soluble et un sel insoluble, la dissolution n'est pas troublée; il peut même se faire qu'il n'y ait pas de décomposition.

3° Si l'on met en contact un sel insoluble et un sel soluble, et que leurs éléments soient capables de former deux sels insolubles, la décomposition aura lieu.

4° En mêlant un sel quelconque et un acide, on aura presque toujours une décomposition.

5° Les sels dont l'acide est gazeux ou doué d'une faible affinité pour leur base sont toujours décomposés par les acides forts.

6° Les oxydes et les acides se saturant réciproquement, leurs effets sont annulés, et ils donnent lieu à un composé nouveau.

7° Les oxydes alcalins précipitent les autres oxydes, et les alcalis végétaux de leurs dissolutions salines.

La potasse et la soude peuvent décomposer tous les sels des cinq dernières classes, et la plupart de ceux de la première.

8° Les substances végétales contenant du tannin et de l'acide gallique précipitent la gélatine, l'albumine, les alcalis végétaux et les oxydes de la plupart des sels des cinq dernières sections. On évitera de prescrire dans la même formule de l'émétique et une décoction amère ou astringente. Sans cette précaution l'émétique serait décomposé et perdrait ses propriétés. On peut cependant associer le quinquina aux préparations ferrugineuses.

On pourra prévoir les réactions, conséquences de la loi de Berthollet, en sachant que les bicarbonates, les nitrates, tous les sulfates, ceux de baryte, d'étain, d'antimoine, de plomb, de mercure et de bismuth exceptés, les carbonates de potasse, de soude et d'ammoniaque, les phosphates des mêmes bases, les sulfures alcalins, les iodures des trois premières sections, tous les chlorures à l'exception de trois, le protochlorure de mercure et les chlorures de plomb et d'argent, tous les sels à base de potasse, de soude et d'ammoniaque avec excès d'acide, sont *solubles* dans l'eau.

Que les sulfates de baryte, d'étain, de plomb, d'antimoine, de bismuth et de mercure, les carbonates autres que ceux indiqués plus haut comme solubles, les phosphates, les borates, les sulfures des cinq dernières sections et les iodures des trois dernières sont *insolubles* dans l'eau.

Comme dernière règle à observer à l'égard des réactions chimiques, nous dirons de ne pas mettre les substances acides en contact avec des vases de cuivre,

de fer, de plomb ou de marbre, mais de n'employer que des vases de porcelaine ou de verre. La même précaution sera bonne pour l'émétique et le sublimé.

Le tableau des substances incompatibles que nous donnons est aussi complet que possible; néanmoins il a dû nous échapper quelques omissions. On y remédiera en sachant que si une substance est douée de propriétés thérapeutiques ou vénéneuses assez marquées autres que celles dépendant de son action chimique sur les tissus, sa manière d'agir ne sera ni changée ni détruite par les combinaisons qu'elle peut former, pourvu toutefois que les nouveaux composés ne soient pas insolubles dans l'eau.

TABLEAU DES SUBSTANCES INCOMPATIBLES.

Absinthe.

Avec : les sulfates de fer et de zinc, l'acétate de plomb, l'émétique, etc.

Acétate d'ammoniaque.

Avec : les acides concentrés, les alcalis fixes, le nitrate d'argent, le sublimé corrosif, etc.

Acétate de morphine. *Voir* acétate d'ammoniaque.

Acétate de plomb.

Avec : l'acide sulfurique et la plupart des acides, les alcalis, l'alun, le borax, les carbonates alcalins, la chaux, les hydrosulfates ou sulfures, le lait, la plupart des matières animales, la magnésie, les savons, la plupart des sels neutres, les sulfates alcalins, le tannin et les substances qui en contiennent.

Acétate de potasse.

Avec : la plupart des acides, presque tous les fruits acides et un grand nombre de sels.

Acétate de potasse et de fer.

Avec : les acides forts, l'eau de chaux, les hydrosulfates ou sulfures, les infusions végétales amères et astringentes, etc.

Acide acétique. *Voir* Acide citrique.

Acide arsénieux, ou oxyde blanc d'arsenic.

Avec : l'eau de chaux, la décoction de quinquina et les infusions des substances astringentes, le nitrate d'argent et le sulfure de potassium.

Acide citrique.

Avec : les acides minéraux, les alcalis, les carbonates alcalins, les émulsions, le lait, les sels de plomb, etc.

Acide chlorhydrique.

Avec : les alcalis, les carbonates alcalins, le nitrate d'argent et tous les sels d'argent.

Acide cyanhydrique, ses composés et les produits cyaniques.

Avec : les acides minéraux, le chlore, les oxydes d'antimoine et de mercure, le nitrate d'argent, les sels de fer, la plupart des sels métalliques, les sulfures, etc.

Acide nitrique.

Avec : les bases salifiables, les carbonates, etc.

Acide oxalique. *Voir* acide citrique.

Avec tous les sels de chaux.

Acide sulfurique.

Avec : les alcalis, les carbonates, les émulsions, les hydrochlorates, le lait, les nitrates, les sulfures.

Acide tartrique. *Voir* acide citrique.

Avec eau de chaux.

Aconit napel. *Voir* solanées vireuses.

Alun.

Avec : l'acétate de plomb, les alcalis et leurs carbonates, l'ammoniaque, la chaux, les émulsions, l'infusion de quinquina, la magnésie,

la noix de galle, les sels de mercure et la plupart des sels métalliques.

Ammoniaque.

Avec : les acides, l'alun, les sels acides et les sels métalliques.

Angusture vraie.

Avec : les acides concentrés, l'infusion de noix de galle et de quinquina, la potasse, le sublimé corrosif, les sulfates de fer et de cuivre.

Arnica.

Avec : l'acétate de plomb, les acides minéraux, les sulfates de fer et de zinc.

Arséniate neutre de soude.

Voir arsénite de potasse.

Arsénite de potasse.

Avec : l'eau de chaux, les décoctions ou infusions de quinquina, le sulfure de potassium.

Beurre d'antimoine.

Avec l'eau qui le convertit en chlorhydrate d'antimoine ou poudre d'Algaroth.

Borax ou sous-borate de soude.

Avec : les acides, les chlorures de chaux et de magnésie, la potasse et les sulfates.

Cachou. *Voir* tannin.

Calomel ou protochlorure de mercure.

Avec : les acides qui le convertiraient en sublimé corrosif vénéneux, les alcalis qui le décomposeraient, le chlorure de sodium ou sel commun qui le ferait passer à l'état de deutochlorure, l'eau de chaux, le cuivre, le fer, le plomb, les sulfures d'antimoine et de potasse, etc.

Camomille romaine.

Avec : l'infusion de quinquina et des végétaux astringents, le nitrate d'argent, les sels de plomb, la solution de gélatine, le sublimé corrosif, le sulfate de fer.

Carbonate d'ammoniaque.

Avec : les acides, les oxydes de la seconde classe, les sels acides, les sels métalliques, les sels terreux, le sublimé.

Carbonate de plomb. *Voir* acétates de plomb.

Carbonates de potasse et de soude.

Avec : les acides forts, l'alun, le chlorhydrate d'ammoniaque, les chlorures de mercure, l'eau de chaux, l'émétique, le nitrate d'argent, les sulfates de cuivre, de fer, de magnésie, de zinc, etc.

Chaux.

Avec : les acides, les carbonates, les infusions de colombo, de rhubarbe, de quinquina, etc.

Chlore.

Avec : la gélatine, le nitrate d'argent, etc.

Chlorhydrate d'ammoniaque.

Avec : les acides nitrique et sulfurique, les oxydes de la seconde classe, les sels d'argent et de plomb.

Chlorure de baryum.

Avec : l'alun, les carbonates, les nitrates alcalins et métalliques, les phosphates et les sulfates.

Chlorure de calcium.

Avec : les acides borique, nitrique, phosphorique et sulfurique et les sels qui en sont formés, les alcalis et leurs carbonates.

Chlorure d'or.

Avec : les alcalis, les sucres végétaux acides, gommeux, sucrés et extractifs, etc.

Chlorure de sodium ou sel commun.

Avec : l'acide sulfurique et les acides minéraux, les sels d'argent, le calomel.

Ciguë. *Voir* solanées vireuses.

Les acides diminuent l'énergie de la ciguë.

Colombo.

Avec : l'acétate de plomb, l'eau de chaux, l'infusion de noix de galle et de quinquina, le sublimé corrosif.

Coloquinte.

Avec : l'acétate de plomb, les alcalis fixes, le nitrate d'argent, le sulfate de fer, etc.

Crème de tartre ou tartrate acide de potasse impur.

Avec : les acides forts, les sels de chaux et de plomb.

Cyanure de potassium.

Avec : tous les acides même affaiblis, la plupart des sels métalliques.

Deutochlorure de mercure ou sublimé corrosif.

Avec : les alcalis et leurs carbonates, le cuivre, l'émétique, le fer, le mercure métallique, le plomb, les savons, les substances végétales tannantes, le sulfure de potasse, etc.

Deutoiodure de mercure.

Sa dissolution dans l'alcool est décomposée par l'eau non distillée.

Digitale.

Les sels de fer, de plomb et d'argent précipitent l'infusion de la digitale. L'incompatibilité thérapeutique en résulte-t-elle ? La digitale est incompatible avec : l'acétate de plomb, l'infusion de quinquina et l'iodure de potassium ioduré.

Ecorce de chêne.

Avec : l'acétate de plomb, les carbonates alcalins, l'eau de chaux, la gélatine, l'infusion de quinquina, le sublimé, les sulfates de fer et de zinc.

Emétique.

Avec : les acides concentrés, l'acide gallique, les oxydes métalliques de la seconde classe et leurs carbonates, les savons, la plupart des substances amères et astringentes, la rhubarbe, le quinquina, les sulfures, le tannin.

Ether chlorhydrique.

L'eau le sépare de sa dissolution alcoolique.

Fruits contenant les acides acétique, citrique, oxalique, tartrique. Par exemple, les cerises, les citrons, les framboises, les grenades, les groseilles, les mûres, les oranges, les pommes, le verjus, etc.

Avec : les alcalis, les carbonates alcalins, les émulsions, le lait, etc.

Gommes.

Avec : l'alcool, l'acide nitrique, etc.

Houblon.

Avec : les acides minéraux, les sels d'argent, de fer, de mercure, de plomb.

Iode et les préparations iodurées.

Avec les substances contenant de l'amidon ou des alcalis végétaux.

Ipécacuanha.

Avec les acides végétaux et les infusions des substances astringentes.

Kermès minéral.

Avec tous les acides.

Kino.

Avec : les acides minéraux, l'émétique, la gélatine, les sels d'argent et de plomb, le sulfate de fer.

Nitrate d'argent.

Avec : les acides chlorhydrique, sulfurique, tartarique, les alcalis fixes, l'arsenic, les carbonates solubles, les chlorures, les iodures, les sulfures alcalins, le tannin et les substances qui en contiennent.

Nitrate de potasse.

Avec : l'acide sulfurique, l'alun, les sulfates de fer, de cuivre, de magnésie et de zinc.

Opium.

Les alcalis, l'ammoniaque, les carbonates de potasse et de soude, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb, le sublimé (à moins que ce ne soit sous forme pilulaire), les sels de cuivre, de fer, de mercure, de zinc, l'infusion de noix de galle, le tannin, etc., précipitent l'opium, mais ne sont pas véritablement incompatibles avec ce corps, puisque les composés sont très actifs.

Les corps à peu près incompatibles avec l'opium et qui diminuent le plus son activité sont : l'iodure de potassium ioduré et les solutions dégageant du chlore.

Oxyde de zinc ou tuthie.

Avec les acides, les sels et les sucs acides.

Phosphore.

Avec l'eau qui le précipite de ses dissolutions alcooliques et éthérées.

Protochlorure de fer.

Avec : les alcalis et leurs carbonates, les infusions végétales astringentes, le mucilage de gomme arabique.

Quassia amara.

Avec : l'acétate de plomb, le nitrate d'argent.

Quassia simaruba.

Avec : l'acétate de plomb, les carbonates alcalins, les infusions de cachou, de noix de galle, de quinquina, le sublimé.

Quinquina.

Les acides concentrés, les alcalis, les sels de fer, le sulfate de zinc, le nitrate d'argent, le deutochlorure de mercure, le tartrate antimonié de potasse, les infusions de camomille, de colombo, de cachou, de rhubarbe, etc., font naître d'abondants précipités dans les infusions et les décoctions des diverses sortes de quinquinas.

Ratanhia. Voir Tannin.**Rhubarbe.**

Avec : les acides forts, l'eau de chaux, l'émétique, les infusions astringentes, le sublimé, les sulfates de fer et de zinc.

Savon médicinal.

Avec : les acides et tous les sels solubles excepté ceux à base de potasse, de soude et d'ammoniaque, les substances tannantes.

Séné.

Avec : les acides forts, les carbonates alcalins, l'eau de chaux, l'émétique, etc.

Solanées vireuses.

Plusieurs substances précipitent les préparations des solanées vireuses ; mais les seuls mélanges véritablement incompatibles sont ceux qui dégagent de l'iode ou du chlore.

Sous-carbonate d'ammoniaque.

Avec : Les acides, les oxydes de la seconde classe, l'acétate de plomb,

le sublimé corrosif, les sulfates de fer, de magnésie et de zinc.

Sous-carbonate de potasse.

Avec : Les acides forts, l'eau de chaux, l'acétate de cuivre, les chlorhydrates d'ammoniaque, de fer, de mercure, le nitrate d'argent, les sulfates de cuivre, de fer, de magnésie, de zinc, l'alun, le tartrate d'antimoine et de potasse.

Sous-carbonate de soude. Voir sous-carbonate de potasse.**Sous-phosphate de soude.**

Avec : Les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique, la chaux, le chlorure de baryum, la magnésie.

Sulfates de cuivre.

Avec : L'acétate de plomb, les alcalis, le borax, les carbonates alcalins, les infusions et les teintures tannantes.

Sulfates de fer.

Avec : les acétates de plomb, les alcalis et leurs carbonates, le borax, le chlorhydrate d'ammoniaque, le nitre, les oxydes métalliques des deux premières classes, plusieurs sels métalliques, ce sont ceux qui forment avec l'acide sulfurique un composé insoluble, les savons, le tartrate de potasse et de soude, le tannin et les substances qui en contiennent, comme noix de galle, écorce de chêne, cannelle, quinquina, cachou, etc. Les précipités des sels de fer avec le tannin et les astringents végétaux en conservent, d'après certains auteurs, les propriétés médicinales.

Sulfate de magnésie.

Avec : l'acétate de plomb, les chlorhydrates d'ammoniaque, de baryte, de chaux, le nitrate d'argent, les oxydes métalliques de la seconde classe, les sous-carbonates de potasse et de soude.

Sulfate de morphine.

Avec la plupart des oxydes métalliques.

Sulfate de potasse. Voir sulfate de soude.

Sulfate de soude.

Avec les sels de baryte, de plomb, etc.

Sulfate de zinc.

Avec : les alcalis, les carbonates alcalins, le lait, les mucilages, les sels de plomb, de baryte, les sulfures, le tannin et les substances végétales qui en contiennent.

Sur-arséniate de potasse. Voir arsénite de potasse.**Tamarin.**

Avec : les carbonates alcalins, l'eau de chaux, l'émétique, les sels à base de potasse.

Tannin.

Avec : les acides minéraux, les alcalis, les carbonates, l'albumine, les émulsions, la gélatine, les sels métalliques des quatre dernières classes, et surtout ceux d'antimoine et de fer.

3° *La méthode indiquée pour la préparation des médicaments ne fait pas atteindre le but proposé, ou elle est de nature à changer ou à détruire l'efficacité des substances employées.*

Il est telle substance qui perd toutes ses propriétés actives quand on la prépare d'après un mode plutôt que d'après un autre. Ainsi, l'huile essentielle et l'eau distillée de laurier cerise ou d'amandes amères ont une action vénéneuse bien constatée, leurs extraits aqueux, au contraire, sont innocents. Quand on prescrit l'infusion de baies de genièvre, si on n'a pas la précaution de les faire concasser, le remède est presque inerte. Nous ne multiplierons pas les exemples de ce genre, nous nous bornerons à dire qu'il est des médicaments solubles dans l'eau, à froid ou à chaud, d'autres ne le sont que dans l'alcool, l'éther ou l'huile. Il est donc important de ne pas prescrire indifféremment le mode de préparation.

BUT DES ASSOCIATIONS MÉDICAMENTEUSES ET MOYENS DE LES ATTEINDRE.

Les différents buts que l'on se propose en combinant et en mélangeant les substances médicinales peuvent se réduire aux suivants.

1° AUGMENTER L'ACTION D'UN MÉDICAMENT.**A. En mêlant diverses préparations de la même substance.**

Ainsi, quand l'estomac ne supporte pas la poudre de quinquina, on peut employer la décoction, mais comme l'action est bien moindre que celle de la poudre, pour l'augmenter on réunira la décoction, la teinture et l'extrait; on doit même poser cette loi : *lorsque tous les principes actifs d'un médicament ne sont pas solubles dans le même véhicule et qu'il est impossible de l'administrer en substance, il faut avoir recours à un mélange de ses différentes préparations.* On applique tous les jours cette règle quand on active une infusion ou une décoction en y ajoutant une certaine quantité de teinture ou d'extrait de la même plante.

B. En combinant des médicaments de même genre, c'est à dire des substances**Tartrate de potasse et de fer.**

Avec : les acides puissants, l'acide sulfhydrique, l'eau de chaux, les infusions végétales astringentes, les sulfures.

Tartrate de potasse neutre.

Avec : tous les acides même les plus faibles qui forment un tartrate acide, l'eau de chaux, le chlorure de baryum, les sels de plomb.

Tartrate de potasse et de soude.

Voir tartrate de potasse neutre.

Thé.

Avec : l'eau de chaux, la gélatine, les sels de fer, les vases métalliques, etc.

Végétaux contenant du tannin.

Aigremoine, argentine, benoite, bistorte, cynorrhodons, écorce de chêne, grenadier, noix de galle, ronces, roses rouges, tormentille.

Les substances incompatibles sont les mêmes que celles reconnues pour le tannin. *Voir ce mot.*

qui, par elles-mêmes, peuvent produire des effets immédiats, semblables, mais avec moins d'énergie que quand elles sont ainsi mélangées.

On sait qu'il n'y a pas de vomitif plus sûr qu'un mélange d'ipécacuanha et de tartre stibié.

Les toniques amers, les astringents, les cathartiques, les diurétiques, les émétiques, les antispasmodiques et les narcotiques ont une bien plus grande efficacité combinés entre eux que pris séparément. On ne doit cependant pas négliger le précepte excellent donné par M. Chapman : Prescrivez, dit-il, les remèdes stimulants séparément, et vous économiserez vos ressources dans un grand nombre de maladies de langueur. En n'en tenant pas compte, on arriverait souvent à émousser la susceptibilité du malade pour toutes les substances de la même classe. M. Magendie prétend aussi qu'en variant les diverses préparations d'un même narcotique, on peut mieux soutenir son action sur l'économie sans en augmenter la dose. Il sera bon également, dans les maladies chroniques, de suspendre par intervalles l'administration des remèdes, puis de les reprendre, pour éviter l'influence de l'habitude qui rend le malade insensible à leur action.

C. En ajoutant au médicament des substances d'une nature différente qui n'exercent sur lui aucune action, mais qui rendent ou l'estomac ou tout autre organe, ou l'économie tout entière, plus sensible à son influence.

Il n'est pas de médecin qui ne sache combien l'influence du mercure est plus sûre quand on combine ce médicament à l'opium. On a même été jusqu'à dire que l'opium pouvait faire renaître les effets des préparations hydrargyriques, bien qu'elles eussent déjà cessé depuis assez longtemps. L'augmentation des propriétés sudorifiques de l'antimoine, l'opium lui étant associé, est un fait acquis à la science.

L'action purgative du jalap est singulièrement aidée par l'ipécacuanha. Cullen a observé que les feuilles de séné infusées avec une plante amère quelconque, jouissaient d'une action purgative bien plus forte, même à doses très faibles, que lorsqu'elles étaient employées seules. L'infusion aqueuse de rhubarbe, à laquelle on ajoute de la racine de colombo, devient aussi plus active. Le principe amer augmente l'énergie des purgatifs, bien que par lui-même il n'ait aucune propriété laxative. Les expériences du docteur Paris sur l'élaterium semblent le prouver ; en effet, ce médecin a constaté que la matière amère contenue dans l'élaterium augmentait considérablement l'action purgative des substances auxquelles on l'associait.

Le mercure est plus facilement absorbé, étant combiné avec une matière animale. Tous les jours on conseille le lait d'une vache ou d'une chèvre soumise aux frictions mercurielles, dans l'intention de faire supporter le mercure qui ne pouvait être pris sous aucune forme pharmaceutique, le lait d'une mère soumise à un traitement hydrargyrique est donné à un enfant atteint d'une affection syphilitique.

La saignée favorise très souvent l'action des purgatifs, des émétiques, du mercure, etc.

On peut dire qu'en général, les purgatifs facilitent notablement l'efficacité des altérants et des diurétiques.

Le changement d'habitudes et de régime agissent aussi d'une manière avantageuse et aident beaucoup à l'action des médicaments. Il ne faudrait pourtant pas que ce changement pût être trop désagréable au malade, car on obtiendrait un effet tout autre que celui que l'on se serait proposé.

2° DIMINUER L'ACTION TROP IRRITANTE D'UN MÉDICAMENT OU MÊME LA DÉTRUIRE.

Dans le langage des écoles on dit que le médicament est corrigé.

A. Par un mélange qui en augmente ou diminue la solubilité.

Le séné détermine de fréquentes coliques ; pour en diminuer l'intensité, on

l'associe quelquefois à des substances aromatiques, telles que l'anis et la coriandre. En mêlant la gomme-gutte avec une substance insoluble, on se préserve des nausées qui accompagnent ordinairement son administration. Les drastiques produisent le plus souvent des coliques qui sont facilement évitées par l'addition d'une petite quantité d'alcali. Par exemple, l'aloès associé à du savon ou à un sel alcalin agit bien moins sur le rectum et ne cause plus de ténésme.

B. *Par l'association de quelque substance susceptible de préserver l'estomac ou l'économie entière de ses effets délétères.*

C'est pour obtenir ce résultat qu'on administre le sublimé corrosif uni à une décoction de gaïac, à l'opium, à la gomme ou à un véhicule mucilagineux. L'antimoine et ses préparations agissent comme diurétiques et diaphorétiques, à la condition de ne pas déterminer de vomissements ou de garderobes. L'opium paraît être la substance qui garantit le mieux l'estomac de l'action émétique des antimoniaux; quelquefois on emploie également avec avantage les stimulants aromatiques, les mucilages et les substances émollientes.

3° OBTENIR EN MÊME TEMPS LES EFFETS DE DEUX OU PLUSIEURS MÉDICAMENTS.

A. *En employant des substances qui produisent le même résultat en définitive, quoique n'ayant pas le même mode d'action.*

On combine plusieurs purgatifs dans le but commun de purger, mais l'un activera le mouvement péristaltique des intestins, l'autre déterminera une exhalation plus abondante des parois intestinales; un troisième agira sur les organes voisins, au point d'augmenter leurs sécrétions dans les intestins.

Le calomel est associé à la scille et à la digitale pour obtenir des effets diurétiques. Le calomel et la digitale activent l'absorption, la scille exerce surtout son influence sur les reins et néanmoins le résultat commun de ces deux genres d'action sera de la diurèse.

B. *En combinant des substances dont l'action est entièrement différente, mais qui sont destinés à remplir plusieurs indications.*

Dans la colique des peintres, les purgatifs sont associés avec succès aux antispasmodiques. Dans les coliques spasmodiques, ces deux espèces de médicaments sont employés avec un égal avantage.

On combine aussi les purgatifs aux toniques dans les hydropisies et dans l'aménorrhée. Les purgatifs et les altérants réunis sont puissants dans les constipations opiniâtres, dans la syphilis, etc. Ces exemples pourraient être variés à l'infini.

4° PAR LE MÉLANGE DE PLUSIEURS SUBSTANCES FORMER UN REMÈDE NOUVEAU DONT L'EFFET NE POURRAIT ÊTRE OBTENU PAR CHACUN DES COMPOSANTS PRIS ISOLÉMENT.

A. *En combinant sans réaction chimique des médicaments doués d'actions essentiellement différentes, et qui par leur union produisent sur l'économie des effets autres que ceux qu'ils détermineraient séparément.*

Il est assez difficile de s'expliquer cette bizarre propriété de certaines associations; c'est ainsi qu'un mélange d'ipécacuanha et d'opium est employé comme diaphorétique puissant, et l'on sait que ni l'ipécacuanha ni l'opium pris séparément ne jouissent de cette action. Il est vraisemblable que bon nombre des médicaments naturels doivent leur efficacité à de semblables combinaisons.

B. *En combinant chimiquement des substances qui donnent naissance à de nouveaux composés qui mettent à nu les principes actifs de l'un des composants.*

L'acide sulfurique uni à la potasse donne un sel (sulfate de potasse) qui n'a qu'une action douce sur l'économie, tandis que les deux composants sont d'une causticité remarquable.

La potion antiémétique de Rivière se prépare en mélangeant du citron et du

carbonate de potasse; l'acide citrique agit sur le carbonate, au moment du mélange, le décompose, prend la place de l'acide carbonique qui se dégage; et ce n'est que par l'acide carbonique que les vomissements sont arrêtés.

Le cataplasme fermenté ou de levain, ne doit ses propriétés antiseptiques qu'à un développement d'acide carbonique produit par la décomposition des ingrédients.

5° DONNER AU MÉDICAMENT UNE FORME APPROPRIÉE.

Nous avons déjà dit plus haut que le médecin devait autant que possible approprier la forme de ses médicaments au goût et aux caprices de ses malades, en masquer l'odeur et la saveur désagréables tout en n'en sacrifiant pas l'efficacité. Il est aussi très important de choisir une forme pharmaceutique qui puisse prévenir la décomposition spontanée. On y arrive presque toujours en ajoutant à la formule des aromates ou des huiles essentielles; le sucre empêchera les onguents de devenir rances; un lieu sec et d'une température modérée sera presque toujours le plus favorable pour y déposer les médicaments.

Pour ce qui est de la forme la plus efficace à donner aux médicaments, nous nous en occuperons en parlant des différentes formes pharmaceutiques, telles que les infusions, les poudres, les potions, les mixtures, etc.

DES FORMES PARTICULIÈRES A DONNER AUX MÉDICAMENTS, ET DES PRINCIPES GÉNÉRAUX QUI DOIVENT RÉGLER LEUR PRÉPARATION ET LEUR ADMINISTRATION.

Affusions.

L'affusion n'est point une forme médicamenteuse, mais un mode d'application. On sera peut-être surpris de nous voir en parler ici; toutefois, comme il est certaines précautions à prendre pour prescrire les affusions, nous avons pensé ne pas sortir de notre sujet.

L'affusion consiste à verser sur différentes parties du corps, soit de l'eau simple froide ou chaude, soit de l'eau rendue médicamenteuse par l'addition de quelques substances. La composition de ces eaux médicamenteuses se réglera d'après ce que nous avons dit au mot *Lotions*.

Les affusions se font ordinairement avec l'eau froide, c'est à dire de 12 à 18 degrés centigrades. Sa durée varie de 2 à 10 ou 15 minutes. L'affusion ne diffère de la douche qu'en ce que celle-ci est versée d'un lieu plus élevé, sous un moindre volume et avec une force de projection plus considérable.

Alcoolats (esprits).

On appelle ainsi les préparations pharmaceutiques officinales provenant de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances médicamenteuses.

Les alcoolats s'emploient à l'intérieur, en potions ou étendus dans des tisanes, à la dose de quelques gouttes, une ou plusieurs fois par jour. On peut encore les faire prendre sur du sucre ou mêlés avec un sirop. Ceux qui contiennent des huiles essentielles en grande quantité, ou des résines, précipitent par l'eau et donnent à la mixture une couleur ordinairement opaline.

A l'extérieur, on s'en sert en fomentations, en frictions, en fumigations, en injections et en lotions. Les doses sont alors moins précises. On en prescrit depuis 30 grammes jusqu'à 60 grammes et plus.

Alcoolés (teintures alcooliques).

Les alcoolés sont des préparations officinales obtenues par la solution, la macération ou la digestion des principes de certaines substances dans l'alcool, ou par la simple miction de l'alcool avec un liquide acide ou alcalin. On les emploie comme les alcoolats.

Apozèmes.

Les apozèmes sont des solutions dans l'eau des principes immédiats des végé-

taux, comme les tisanes; mais ils en diffèrent en ce qu'ils contiennent une proportion beaucoup plus grande de ces principes médicamenteux, et qu'ils ne servent pas de boisson ordinaire aux malades. Les apozèmes sont des préparations magistrales peu employées aujourd'hui; leur goût désagréable n'a pas peu contribué à les faire négliger; d'ailleurs les malades ont souvent de la peine à les digérer, ils éprouvent des pesanteurs d'estomac qui ne sont pas sans inconvénients. Ces médicaments remplissent des indications spéciales; ils sont sudorifiques, purgatifs, et les plus usités sont l'apozème antiscorbutique, le bouillon aux herbes, la décoction blanche de Sydenham, la tisane de Feltz, etc. Bien que les apozèmes soient des préparations magistrales, l'usage ayant consacré leur formule, il suffit d'indiquer la quantité à employer. On les prescrit froids ou tièdes, en une dose ou en plusieurs, le matin à jeun ou à différentes heures de la journée. On n'en fera préparer que pour un jour; gardés plus longtemps, ils s'altèreraient.

Les médecines peuvent être regardées comme une espèce d'apozème, du moins pour la plupart. Le médecin n'a pas besoin d'en faire la formule, il suffit d'indiquer la médecine que l'on désire, et le pharmacien la préparera très bien sur ce renseignement.

Bains.

Un bain est un médicament dans lequel on plonge et on fait séjourner plus ou moins de temps la totalité du corps ou seulement quelqueune de ses parties.

Les bains se divisent en deux classes, les bains généraux et les bains partiels ou locaux, suivant que le corps y est plongé en entier ou en partie. Les bains partiels se subdivisent eux-mêmes en demi-bains ou bains de siège, en pédiluves, en manuluves et en capitiluves.

Sous le point de vue de leur nature, les bains se distinguent en bains liquides (eau douce, eau de mer, eaux minérales naturelles et artificielles, solutés, médicamenteux), en bains mous (boues minérales, marc de raisins ou d'olives, fumier), en bains secs (sable, cendre, son, plâtre, terre), en bains gazeux (chlore, air, etc.), en bains de vapeurs aqueuses ou médicamenteuses.

Sous le rapport de leur température, les bains sont très froids, froids, frais tempérés ou chauds. Lorsque la température est moindre que $+ 12^{\circ}$ C., le bain est très froid. Il est froid sa température étant comprise de 12 à 18° C. On le dira frais à la température de 18 à 25° C. Ces différents bains seront prescrits comme toniques. De 25 à 30° C. le bain est tempéré et a des propriétés essentiellement hygiéniques. Enfin de 30 à 38° C. et plus, le bain est dit chaud et regardé comme débilitant.

Considérés d'après leurs composants, les bains sont simples ou médicamenteux. Les premiers se font avec de l'eau pure à une température déterminée, les seconds se préparent avec de l'eau chargée de principes plus ou moins actifs (bains macilagineux, bains émollients, bains aromatiques, bains gélatineux, etc.), ou avec les eaux minérales naturelles à leurs sources mêmes, ou avec des eaux minérales artificielles. Les bains d'eau de mer doivent être regardés comme des bains médicamenteux minéraux.

Les bains mous se donnent avec les boues thermales, le marc de raisin et le marc d'olives au moment où on les retire de la cuve encore échauffés par la fermentation. Le fumier n'est guère employé aujourd'hui; on peut en dire autant des bains solides.

Quant aux bains gazeux et aux bains de vapeurs, ils sont fréquemment mis en usage depuis quelque temps. Leurs modes d'application singulièrement perfectionnés, en ont facilité l'emploi. L'air, le chlore, la vapeur d'eau simple ou chargée de principes aromatiques, d'acides sulfureux ou sulfhydrique, de mercure, de cinabre, etc., servent à les composer.

Quand on prescrira un bain, on aura toujours soin de déterminer la température de l'eau et la quantité du principe actif, si le bain est médicamenteux. La

région du corps pour laquelle le bain est ordonné sera spécifiée. La durée peut être de quelques minutes ou de plusieurs heures; la quantité d'eau à employer varie entre deux litres et quarante litres et plus, suivant l'indication. Le médecin indiquera s'il y a lieu de répéter les bains et à quels intervalles.

Bain aromatique.

Espèces aromatiques. 1000 gr.
Faites bouillir pendant un quart d'heure dans
Eau commune q. s.
Ajoutez à la décoction
Essence de savon. 125 gr.
Sel ammoniac 60 gr.

Pour un bain de douze voies à prendre pendant une heure; le répéter trois fois par semaine.

Bain gélatineux.

Gélatine 1000 gr.
Faites dissoudre dans
Eau tiède. 1500 gr.
à ajouter à l'eau d'un bain ordinaire.

Bain sulfureux.

Sulfure sec de potassium. 20 gr.
Eau commune. 750 grammes.
Verser dans le bain.

Bain mercuriel.

Dentochlorure de mercure. 15 gr.
Faites dissoudre dans
Alcool 125 gr.
Versez dans une baignoire en bois contenant
Eau commune. q. s.

On peut dissoudre le sublimé dans de l'eau distillée au lieu d'alcool. La baignoire en bois n'est recommandée que parce que le mercure attaque les baignoires ordinaires. Cependant cette altération est au fond de peu d'importance. Dans ces derniers temps on a conseillé d'ajouter du sel ammoniac dans le but d'arrêter la décomposition du sublimé qui avait lieu en partie. On donne alors la formule suivante :

Sublimé. }
Sel ammoniac. } aa 15 gr.
Faites dissoudre dans
Eau. q. s.

Versez dans l'eau du bain et servez-vous d'une baignoire ordinaire.

Baumes.

Composés pharmaceutiques officinaux qui ne sont que des alcoolats, des alcoolés, des huiles médicinales, des onguents, etc. Voir ces différents mots.

Bières.

Médicaments magistraux résultant de l'action de la bière sur certaines substances telles que le quinquina, les bourgeons de sapin, les feuilles de petite centaurée, les plantes antiscorbutiques, etc. Ce médicament destiné à l'usage interne est peu employé en France. Le médecin n'a qu'à l'ordonner, le pharmacien n'ayant pas besoin de formule particulière. Les bières ne seront prescrites qu'au fur et à mesure du besoin à cause de leur facile altération.

Bols.

Un bol n'est qu'une pilule dont le volume dépasse le poids de quarante centi-

grammes , cependant il faut dire que les bols sont en général d'une consistance plus molle que les pilules et on leur donne la forme olivaire pour faciliter leur ingestion. *Voir pilules.*

Bouillons.

Les bouillons s'obtiennent par la décoction de la chair de certains animaux dans l'eau. On doit avoir la précaution de les faire passer à froid pour en séparer la graisse. Du reste tout le monde sachant faire du bouillon , le médecin n'a guère qu'à le prescrire sans indiquer le mode d'opération.

On a à tort décoré du nom de bouillon aux herbes un liquide dans lequel on a fait cuire des herbes en y ajoutant du beurre et du sel, ce n'est qu'un apozème. Les bouillons sont alimentaires ou médicinaux. Les bouillons alimentaires sont préparés avec des viandes d'animaux mammifères arrivés à l'âge de puberté, les bouillons médicinaux sont faits avec des viandes moins nourrissantes telles que celles du veau, du poulet, etc.

On peut ajouter des plantes aux bouillons suivant le but que l'on se propose , elles seront adoucissantes, aromatiques, etc.

Cataplasmes.

Le cataplasme est un médicament externe d'une consistance de bouillie épaisse , destiné à être appliqué sur quelque partie du corps. Il est composé de pulpes, de poudres, de farines et de différents liquides. On y ajoute très souvent des huiles, des onguents, des résines, des gommes résines, des sels, du camphre , du lait, des décoctions de plantes, du vin, du vinaigre, etc.

Les cataplasmes sont employés crus ou cuits. Les cataplasmes préparés avec la farine de moutarde qui par la chaleur perdrait son principe actif et ceux faits avec les pulpes des plantes préparées à froid doivent toujours être crus. Les cataplasmes faits avec la farine de moutarde portent le nom spécial de *sinapismes* et ne doivent avoir pour excipient que de l'eau; ce liquide sera toujours froid ou tiède. On aiguise quelquefois les sinapismes avec du poivre , de l'ail, des cantharides ou leur teinture alcoolique. *Voir Traité de Thérapeutique. T. 1, p. 429 et suiv.*

Les cataplasmes préparés à chaud sont de beaucoup les plus nombreux ; ils se préparent avec des pulpes ou avec des farines. Les cataplasmes faits avec des pulpes sont très bons, l'eau s'en séparant difficilement ; ceux de farines sont d'autant meilleurs que les farines employées conservent plus longtemps l'eau qu'elles ont absorbée. La farine du *phalaris canariensis*, semble conserver l'humidité mieux que toutes les autres, et devrait être préférée le plus souvent; mais peut-être n'a-t-on pas répété les expériences de M. Duportal et a-t-on attaché trop peu d'importance à cette propriété qu'il paraît avoir suffisamment constatée.

Il est très simple de préparer un cataplasme, néanmoins il faut avoir soin que la pâte soit bien homogène et bien liée, des grumeaux pouvant devenir une cause d'augmentation de douleurs pour le malade.

Plusieurs précautions sont à prendre quand on veut ajouter certains médicaments à un cataplasme ordinaire.

1^o Toutes les fois qu'on veut employer des plantes aromatiques, il est préférable de s'en servir à l'état de poudres. On peut saupoudrer le cataplasme au moyen d'un liquide approprié, donner à la poudre une consistance convenable et en arroser le cataplasme, on fait aussi une décoction très chargée de la plante et on la verse sur le cataplasme.

2^o Toutes les substances (poudre de ciguë, safran, camphre, acétate de plomb, etc.) qui, par l'action de la chaleur nécessaire à la cuisson du cataplasme, pourraient perdre de leur vertu médicamenteuse, doivent être ajoutées au cataplasme en parti refroidi ou froid. La surface d'un cataplasme étant la portion véritablement efficace par son contact immédiat avec le point malade, on aura soin

de la recouvrir avec les substances dont nous venons de parler, au lieu de les incorporer à la masse comme on le fait souvent.

3° Les vins, les teintures, les alcoolats, les huiles, se versent tout simplement à la surface du cataplasme.

4° Les sels, les savons et les extraits demandent à être dissous préalablement dans suffisante quantité d'eau, puis on les répandra sur le cataplasme.

5° Les onguents, les pommades et tous les corps gras étant délayés d'abord dans un peu d'huile seront ensuite étendus à la surface du cataplasme pendant qu'il sera encore assez chaud pour les liquéfier.

Rappelons ici qu'un cataplasme conserve plus longtemps sa chaleur, colle peu à la peau et cause moins de refroidissement au moment où on l'enlève, quand il renferme des corps gras.

Un cataplasme de mie de pain ou de farine de graine de lin est fait très bien par tout le monde ; il ne sera donc pas nécessaire d'en détailler le mode de préparation dans la formule, mais il faudra déterminer la quantité de cataplasmes à employer, prescrire les substances qu'on voudra y ajouter, indiquer de quelle manière elles devront être incorporées à la masse, et enfin spécifier sur quelle partie du corps aura lieu l'application. La formule fera encore connaître si le cataplasme sera mis froid, tiède ou chaud, et pendant combien de temps le malade le gardera.

Nous croyons qu'il sera bon, quand on prescrira un sinapisme, d'indiquer le mode de préparation, car beaucoup de gens croient encore qu'il faut faire cuire la moutarde, ou y ajouter du vinaigre.

Cataplasme antiarthritique.

Mie de pain. 1 kilogramme.
Eau. }
Alcool. } à parties égales en q. s.

Pour donner à la mie de pain la consistance d'un cataplasme, faites chauffer à feu doux. Le cataplasme étant fait, ajoutez en versant :

Extrait d'opium. }
Extrait de datura stramonium. } à 5 grammes.

Ces extraits seront ramenés à consistance liquide.

Puis saupoudrez avec

Camphre en poudre. 15 grammes.

Appliquer ce cataplasme tiède sur l'articulation douloureuse et le laisser trois jours au moins. Le recouvrir de taffetas ciré et de flanelles pour en conserver l'humidité.

Cataplasme anodin.

Cataplasme émollient. 250 grammes.
Laudanum de Sydenham. 2 grammes.

Vous étendrez le laudanum sur la surface du cataplasme avant de l'appliquer chaud sur le ventre.

Cataplasme suppuratif.

Faites un cataplasme émollient du poids de 500 grammes.

Ajoutez :

Pulpe d'ognons de lis 60 grammes.
Onguent de la mère. 30 grammes.
Préalablement délayé dans huile. . . . q. s.

Mêlez le tout exactement et appliquez chaud sur la partie malade pendant 24 heures.

Cataplasme avec le vinaigre.

Mie de pain.	60 grammes.
Solution de chlorure de sodium.	15 grammes.
Vinaigre.	q. s.

Faites bouillir.

A appliquer froid sur les contusions et à renouveler plusieurs fois par jour.

Cérats.

Médicaments externes officinaux formés d'huile et de cire, quelquefois de blanc de baleine; la consistance en est toujours molle, mais elle varie suivant les proportions des substances employées. On ne se contente que très rarement de la simplicité que nous venons d'indiquer dans la composition des cérats, on y ajoute des liquides, des extraits, des sels, des poudres, etc. Ils s'emploient étendus sur du linge ou de la charpie et pour éviter les frottements des sondes. On s'en sert encore dans les liniments. Il n'y a point de formule à établir à leur égard, il suffit d'en déterminer la dose et le mode d'emploi.

Collutoires.

Les collutoires sont des préparations magistrales, ayant une consistance épaisse et semblable à celle d'un sirop concentré. Il est des exemples de collutoires secs. Ces médicaments s'emploient au moyen d'un pinceau ou d'un morceau d'éponge. Ils diffèrent des gargarismes par leur consistance et parce qu'ils ne sont pas en usage pour les affections de la gorge. Les collutoires se prescrivent quelquefois dans le but de faciliter l'action sialogogue de certaines substances.

Collutoire boraté.

Sous-borate de soude.	} à 10 grammes.
Miel.	

Collutoire sec de borax.

Borax	} à 10 grammes.
Sucre en poudre	

Collutoire odontalgique.

Pyrèthre concassée.	15 grammes.
Opium.	15 centigram.

Faites macérer pendant une heure dans :

Vinaigre.	190 grammes.
-------------------	--------------

Filtrez.

Collyres.

On nomme collyres des préparations officinales ou magistrales spécialement destinées aux maladies des yeux. Les collyres sont secs, mous, liquides ou à l'état de vapeurs.

Les collyres secs se composent toujours de poudres très fines que l'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tube ou d'un tuyau de plume.

L'alun, le borax, le sucre, le sulfate de zinc, l'oxyde de zinc, les os de seiche, réduits par la porphyrisation, forment les collyres secs les plus employés.

Collyre sec.

Alun calciné	} à 1 gramme.
Sulfate de zinc	
Borate de soude	
Sucre blanc pulvérisé.	2 grammes.

Les collyres mous sont presque toujours des onguents et surtout des pommades. On les emploie particulièrement dans les maladies des paupières. Pour s'en servir on enduit l'œil et le bord libre des paupières avec environ gros comme une tête d'épingle tous les jours ou tous les deux jours, selon le besoin. On

incorpore aux onguents et aux pommades des substances de différentes natures, et on obtient des collyres plus ou moins composés.

Collyre mou.

Oxyde de zinc	80 centigrammes.
Calomel	60 centigrammes.
Camphre	40 centigrammes.
Beurre frais	8 grammes.
— de cacao	2 grammes.

Les collyres liquides sont faits, soit avec des eaux distillées ou des décoctions souvent avivées par des substances salines ou des liqueurs alcooliques, soit avec des solutions de sels ou d'extraits. On s'en lave les yeux avec un pinceau ou un petit morceau de linge une ou plusieurs fois par jour. On peut encore appliquer sur l'œil des compresses trempées dans le collyre. La dose à prescrire varie de 100 grammes à 300 au plus.

Collyre narcotique.

Extrait de suc de stramonium	20 centigr.
— d'opium	10 centigr.
Eau de roses	125 gr.

Faites dissoudre.

Collyre au nitrate d'argent.

Eau distillée	30 gr.
Nitrate d'argent cristallisé	5 gr.

employé contre le muguet et les ophthalmies purulentes des enfants nouveau-nés soit comme collutoire, soit comme collyre.

Collyre simple.

Eau de roses	125 gr.
------------------------	---------

Les collyres en vapeurs sont des gaz ou des vapeurs à l'action desquels on expose les yeux. Les plus employés sont l'ammoniaque liquide et le baume de Fioraventi. On en verse un peu dans la paume de la main, on l'étend ensuite sur les deux mains et on les approche des yeux de manière à les couvrir sans les toucher.

Conserves.

Médicaments officinaux qui devraient être compris sous le nom générique d'électuaires dont ils ne diffèrent qu'en ce qu'ils ne sont formés que d'une seule substance médicamenteuse et de l'excipient. Cependant le *Codex* de 1837 admet encore des conserves composées. Voir Electuaires.

Douches.

On appelle douches des jets ou filets plus ou moins considérables d'eau pure ou médicamenteuse tombant d'une certaine hauteur ou jaillissant avec plus ou moins de force, et dirigés en tous sens, à l'aide de conduits, sur les différentes parties du corps. La douche diffère de l'affusion en ce que dans celle-ci le liquide vient d'un point plus rapproché de la partie sur laquelle elle est dirigée.

Les douches sont ascendantes, descendantes ou latérales, en jet ou en nappe, en filet ou en arrosoir. Ces différents mots n'ont pas besoin d'être définis. L'eau pure et les eaux médicinales sont les liquides le plus fréquemment employés en douches; mais on peut se servir de toutes les solutions qui conviennent pour des bains en ayant soin toutefois d'augmenter la dose des substances médicamenteuses pour que l'action des douches, qui n'est que passagère, puisse être compensée par la plus grande énergie des ingrédients.

Pour formuler une douche, on doit déterminer l'espèce, la température (*Voir Bains*), la hauteur, la direction, la durée, la région du corps qui doit la recevoir, et s'il y a lieu de les répéter.

Douche avec le sulfure de sodium.

Sulfure de sodium 30 gr.
 Chlorure de calcium 8 gr.

Faites fondre dans un kilogramme d'eau et ajoutez

Eau 40 kilogr.

à recevoir tiède, tombant de deux mètres de hauteur, par un filet mince, pendant un quart d'heure, sur la partie engorgée.

Eaux distillées (hydrolats).

Ce sont des médicaments officinaux liquides obtenus par la distillation de l'eau sur une ou plusieurs substances. Leur base, d'après les recherches des chimistes, est formée de principes volatils de nature très variée. Les huiles essentielles paraissent être la partie active de ces préparations.

Intérieurement, les eaux distillées servent d'excipient pour les juleps, les mixtures, les potions ; on en met quelquefois dans les tisanes.

Extérieurement, on les emploie en collutoires, en collyres, en fomentations, en gargarismes, en injections, en lavements et en lotions. Les doses sont soumises aux différentes préparations dont elles font partie.

Ecussons.

Un écusson est un médicament magistral destiné à l'usage externe et formé par des morceaux de toile, de taffetas ou de peau, recouverts d'une couche médicamenteuse de nature variable. Ce sera de la poix de Bourgogne, un extrait, un électuaire, un onguent-emplâtre, etc. Si l'écusson ne peut adhérer convenablement à la peau, le médecin aura soin de faire enduire la marge d'une couche d'emplâtre adhésif.

La grandeur de l'écusson est déterminée par l'étendue de la région que l'on veut couvrir. Il n'y a donc pas de règle à poser à cet égard ; nous conseillerons seulement de ne donner que très peu d'épaisseur à la couche médicamenteuse, comme pour les emplâtres.

Electuaires (confections, opiats).

Les médicaments désignés sous le nom d'électuaires sont d'une consistance de pâte molle, composés le plus ordinairement de poudres ou d'extraits réunis au moyen d'un sirop, du sucre, du miel ou d'une conserve. Les pulpes, les sels, les gommes résines, les huiles essentielles, les eaux distillées, etc., peuvent aussi servir à la composition des électuaires. Ces préparations portent encore le nom de *confections* ou d'*opiates* ; cependant le Codex ne conserve le nom d'*opiates* qu'aux électuaires renfermant de l'opium. Les électuaires sont des médicaments officinaux ou magistraux, on les divise en *simples* et en *composés*. Ils sont simples quand ils sont formés d'un seul corps médicamenteux et de l'excipient, on les dit composés quand ils ont été préparés avec un excipient et plusieurs substances.

Les électuaires ont le grand avantage de rendre l'administration des poudres moins pénible aux malades.

Electuaire astringent.

Extrait de ratanhia 2 gr.
 Conserve de roses rouges 125
 Sirop diacode 8
 Cachou en poudre 1 gr.

Mélez, à prendre par cuillerée à café.

Electuaire avec la myrrhe.

Myrrhe pulvérisée 4 gr.
 Miel 15

Mélez. On l'étend sur de la charpie pour les cas d'ozène avec carie.

Electuaire tonique.

Poudre de quinquina jaune	48 gr.
— de valériane sauvage	8
— de baies de genièvre	8
Miel	q. s.

F. s. a. electuarium. Prendre chaque jour deux bols de 2 gr. chacun.

Elixirs.

Nom donné à des alcoolats. *Voir ce mot.*

Embrocations.

Le mot *embrocation* n'a jamais été bien défini. On l'a employé comme synonyme de lotion et de fomentation. D'autres ont voulu en faire une forme médicamenteuse spéciale, en prétendant qu'elle différait de la fomentation par le peu de temps qu'elle séjournait sur la peau, par la dose des médicaments qui était plus forte que pour les fomentations et par la nature de ces médicaments qui étaient toujours des huiles ou des substances grasses. Enfin, on a dit aussi que l'embrocation n'était pas une forme médicamenteuse, mais simplement un mode d'application consistant à imbiber d'un liquide toujours huileux et ordinairement chaud, des morceaux de flanelle, etc., et à les mettre en contact pendant plus ou moins de temps avec une région circonscrite du corps. Selon le sens qu'on donnera au mot embrocation, il sera toujours possible de formuler, d'après ce que nous avons dit aux mots lotions et fomentations.

Emplâtres.

La dénomination d'emplâtre a été donnée à différentes formes médicamenteuses, les écussons, les onguents solides appelés onguents emplâtres, les emplâtres proprement dits ou stéarates. *Voir ces mots.*

Emplâtres proprement dits.

Nous avons défini les emplâtres en parlant des onguents, les emplâtres proprement dits ont pour base la combinaison du plomb avec les acides oléique et margarique. Les uns sont préparés avec l'intermède de l'eau; les autres sont faits sans ce liquide et sont dits brûlés.

Les emplâtres s'appliquent à l'extérieur et s'étendent en couches peu épaisses sur des tissus de toile, du taffetas, et, le plus souvent, sur de la peau blanche. On donne à ces excipients la forme convenable.

Emplâtre de céruse. q. s.

Pour étendre sur une rondelle de taffetas du diamètre d'une pièce de cinq francs, à appliquer sur le point atteint de névralgie.

Emulsions.

L'émulsion est un médicament magistral, liquide, d'apparence laiteuse, de couleur blanche ou blanc-jaunâtre; préparé ou avec des semences huileuses et de l'eau ou avec de l'huile tenue en suspension dans l'eau au moyen d'un mucilage d'un jaune d'œuf ou du sucre, ou avec des résines et des gommes résines suspendues d'après le même procédé.

On appelle fausses émulsions celles qui sont préparées en délayant des huiles, des résines ou des gommes résines dans l'eau au moyen d'un mucilage ou d'un jaune d'œuf. Les émulsions ne se préparent guère qu'avec les amandes douces, les pistaches, les graines de chanvre, les semences de melon, de citrouille, de pastèque et de concombre. Ces quatre dernières substances sont appelées semences froides.

On peut faire entrer des pondres et des sels dans les émulsions; mais on doit se garder d'y ajouter des liqueurs acides ou alcooliques qui les coaguleraient.

Les acides formeraient avec l'albumine végétale un composé insoluble ; l'alcool s'emparerait de l'eau.

On mêle quelquefois, par parties égales, des tisanes et des émulsions, par exemple les tisanes d'orge, de chiendent, de gomme, etc.

Les émulsions sont très altérables et ne doivent se prescrire que pour être prises de suite. La quantité à employer dans les vingt-quatre heures ne va pas au-delà de 500 à 600 grammes.

Emulsion simple au lait d'amandes.

Amandes	30 grammes.
Sucre	30 grammes.
Eau froide	500 grammes.
Eau de fleurs d'oranger	15 grammes.

Les véritables émulsions se font toutes d'après la même formule.

Emulsion de copahu.

Eau commune	350 grammes.
Copahu	60 grammes.
Mucilage de gomme arabique	60 grammes.
Sirop simple	60 grammes.

Faites une émulsion à prendre par tasse à café dans la journée.

Emulsion purgative avec l'huile de ricin.

Huile fraîche de ricin	30 gr.
----------------------------------	--------

Broyez l'huile dans un demi-jaune d'œuf et ajoutez :

Eau commune	200 gr.
Eau de fleurs d'oranger	} aã 30 gr.
Sirop simple	

Espèces.

Mélanges à doses égales de plusieurs plantes ou parties de plantes reconnues pour avoir des propriétés médicinales analogues. Dans les espèces officinales, les plantes sont séchées et divisées en petits fragments, et s'emploient sous des formes variables en infusions ou en décoctions dans les tisanes, les lotions, les fomentations, etc. Les espèces sont émoullientes, amères, aromatiques, anthelminthiques, pectorales ou béchiques, etc.

Ethérolés (teintures éthérées).

Médicaments officinaux liquides produits par la dissolution des huiles volatiles, des baumes, des résines, de la cire, de plusieurs corps gras, de divers principes colorants des végétaux, de plusieurs sels minéraux et de quelques simples dans un éther, mais plus particulièrement dans l'éther sulfurique.

Les éthérolés s'emploient comme les alcoolats et les alcoolés ou teintures alcooliques, mais leur action est moindre et leurs doses demandent à être plus fortes. Il faut se souvenir, quand on formule, que les éthérolés sont miscibles à l'eau, mais fort peu solubles, de sorte qu'ils se séparent par le repos.

Extraits.

On appelle *extrait* le produit d'une macération, d'une infusion, d'une décoction, d'un suc clarifié ou non clarifié obtenu par évaporation. On fait des extraits avec des substances végétales ou animales.

La composition des extraits est extrêmement compliquée, et ces médicaments n'offrent pas beaucoup de fidélité dans leur emploi, ce qui tient aux divers procédés que l'on suit dans leur préparation.

Les extraits divisés d'après leur mode de préparation peuvent former quatre classes.

- 1° Les extraits préparés avec les sucs des végétaux.
- 2° Les extraits dont le véhicule d'extraction est l'eau.

3° Les extraits préparés avec le vin.

4° Les extraits préparés avec l'alcool.

Les extraits de suc des végétaux seraient préférables à tous les autres, s'ils étaient préparés dans le vide : mais ce n'est que très rarement qu'on en rencontre dans les pharmacies, il faut donc avoir surtout recours aux extraits aqueux et aux extraits alcooliques. Nous ne parlons pas des extraits préparés avec le vin, car ils ne sont qu'au nombre de deux aujourd'hui. L'extrait d'opium au vin ou *laudanum opiatum* et l'extrait d'ellébore noir de Bacher.

L'énergie des extraits alcooliques est en général bien plus grande que celle des extraits aqueux correspondants, il faut donc bien se garder de les substituer les uns aux autres. Les extraits alcooliques s'emploient le plus souvent en pilules, parce que si on les faisait entrer dans des potions, ils les rendraient troubles et désagréables. Les extraits aqueux s'ajoutent plus volontiers aux potions, à cause de leur facile dissolution. On ne peut pas préciser à quelles doses les extraits s'emploient, car elles varient suivant chaque espèce. Cependant on peut dire qu'elles sont les mêmes que celles des poudres correspondantes.

Les extraits sont *mous*, s'ils ont la consistance d'un pâte ductile; *solides*, s'ils sont cassants à froid; *secs*, s'ils sont sous forme d'écaillés et entièrement privés d'eau.

Les extraits ont aussi reçu différents noms, suivant les principes qui y prédominent. On dit extraits gommeux, mucilagineux, résineux, gommo-résineux, etc.

Fécules.

Médicaments officinaux employés à l'usage interne comme à l'usage externe. Intérieurement, on les prenait en gelée, en tisane, on les administre en lavement; extérieurement, on s'en sert pour les cataplasmes et les bains.

Fomentations. *Voir plus loin au mot Lotions.*

Fumigations.

La fumigation est un mode d'application de divers médicaments, c'est un bain de vapeur partiel dirigé sur une surface interne ou externe du corps.

Les fumigations médicamenteuses sont composées avec l'eau seule en vapeurs, l'eau chargée de principes aromatiques, d'alcools, d'acides, de résines, de substances animales brûlées, d'acide sulfureux, d'acide sulfhydrique, etc.

Pour formuler une fumigation, on déterminera les substances médicamenteuses s'il y a lieu, on expliquera la manière de diriger la fumigation sur la partie malade, on fixera la durée et les intervalles entre chaque administration. Il sera quelquefois nécessaire de faire recevoir la fumigation sur une flanelle ou sur tout autre tissu, et de recommander de s'en frotter la peau.

Fumigation aromatique.

Thym q. s.

Chauffez-le pour volatiliser sa partie aromatique.

Imprégnez-en une étoffe que vous appliquerez sur le membre débilité.

Les fumigations médicamenteuses s'emploient, comme nous l'avons dit, à l'intérieur, dans les affections des voies aériennes et de la bouche.

Fumigation calmante.

Feuilles de *datura stramonium*. } Parties égales.
— de sauge }

En quantité suffisante pour fumer dans une pipe ou pour faire une cigarette. On pourrait projeter le mélange sur des charbons ardents, de manière à produire de la fumée dans l'appartement.

Il est certaines fumigations qui sont destinées à masquer les mauvaises odeurs,

elles sont produites par la combustion du sucre, des résines, du café, du succin, des baies de genièvre, etc. Il n'y a pas de formule à établir pour ces cas.

Gargarismes.

Médicaments magistraux, liquides, ayant ordinairement l'eau pour excipient, destinés aux affections de la bouche et de la gorge. Le médecin ne négligera pas de faire remarquer au malade qu'il n'a qu'à se laver la bouche ou la gorge avec son gargarisme, et qu'il ne doit point l'avaler; en effet, des accidents sérieux pourraient résulter de semblables méprises. Il arrive même souvent aux malades, malgré toutes les précautions possibles, d'en avaler une certaine quantité. On évitera donc de composer les gargarismes avec des substances qui, à petites doses, pourraient déterminer, sinon l'empoisonnement, du moins des accidents assez graves.

On recommandera la même attention dans le cas particulier où le malade, ne pouvant se gargariser lui-même, est obligé de faire injecter le gargarisme sur les parties affectées; alors, en effet, une partie du liquide est avalée.

La composition des gargarismes est très variable; ce sont des solutés, des infusés ou des décoctés, auxquels on ajoute des sels, des extraits, des acides ou d'autres substances souvent assez énergiques. Ces préparations magistrales contiennent un édulcorant.

L'eau, le lait, le vin et le vinaigre servent le plus ordinairement d'excipient.

La dose de liquide est d'un verre au plus, elle ne dépasse guère un litre. Le très chaud, gargarisme peut être prescrit tiède ou froid selon l'indication, et employé à des intervalles plus ou moins rapprochés.

Gargarisme acidulé.

Eau commune.	120 gram.
Sirop simple.	15 gram.
Acide sulfurique.	gouttes xv

Gargarisme chlorhydrique.

Infusion de quinquina.	125 gram.
Acide chlorhydrique.	gouttes xv.
Miel rosat.	30 gram.

Gelées.

On nomme gelées des préparations médicamenteuses et alimentaires, officinales ou magistrales, formées principalement de sucre et d'une matière gélatineuse ou mucilagineuse. On fait aussi des gelées avec le suc de certains fruits.

Les gelées se distinguent en animales et en végétales; les gelées animales se décomposent bien vite; les gelées végétales mucilagineuses se conservent très peu, les autres sont d'une conservation bien plus facile. Les gelées offrent au malade l'avantage de présenter, sous un petit volume, une assez grande quantité de principes nutritifs ou médicamenteux. On les emploie toutes à l'intérieur. Quelques unes d'entre elles sont prescrites en lavement, comme moyen de nourrir les malades dans certains cas. Les doses à employer varient entre 15 grammes et 60.

Huiles essentielles ou volatiles.

Les huiles essentielles sont des médicaments obtenus par des distillations successives d'une plante, en se servant du produit de la distillation précédente. Ces préparations s'altèrent facilement à l'air et à la lumière, on s'en aperçoit à leur coloration et à leur épaissement. On les emploie intérieurement en potion et en oléosucre à la dose de quelques gouttes extérieurement en fumigations, en lavements, en liniment et à la surface des cataplasmes.

Huiles fines.

Ces médicaments s'obtiennent par expression à froid ou à chaud. On s'en sert intérieurement à l'état de pureté, en émulsion ou en looeh. On en prescrit de 8 grammes à 30 grammes et plus. L'huile de croton tiglium est exceptée elle ne se donne que par gouttes. Extérieurement on les emploie en bains, en frictions, en injections, en lavements, et en application à la surface des cataplasmes.

Huiles médicinales.

Médicaments officinaux liquides, provenant de la dissolution de diverses substances dans une huile fixe. Quelques unes sont employées intérieurement en potion émulsive, mais c'est surtout aux préparations externes qu'elles sont destinées. *Voir huiles fixes.*

Hydromels.

On appelle hydromel un mélange d'eau et de miel ou de sirop de miel, avec ou sans addition d'autres principes médicamenteux, c'est une espèce de tisane.

Strop de miel.	60 gr.
Eau froide.	1000 gr.

Mêlez : à boire par verres dans la journée.

Injections.

Les injections sont des médicaments liquides destinés à être introduits avec une seringue dans certains canaux et dans diverses cavités naturelles ou morbides du corps. L'injection peut donc être regardée comme une espèce de lotion interne. La base est presque toujours un véhicule aqueux, décocté, infusé, soluté, auquel on ajoute certaines substances propres à en augmenter l'énergie. En prescrivant une injection on aura soin d'en déterminer la température qui, suivant les indications à remplir, sera un peu au dessus de celle du corps, ou froide. On indiquera en même temps s'il faut retenir quelque temps l'injection.

Injection irritante.

Vin rouge chaud	500 grammes.
Alcool à 36°	20 grammes.

Mêlez.

Injection calmante.

Décoction de graine de lin . . .	200 grammes.
Opium.	20 centigram.

Injection d'eau de pin distillée.

Eau distillée de pin	200 grammes.
--------------------------------	--------------

Ajouter :

Eau commune à 30°	1000 grammes.
-----------------------------	---------------

Julep. *Voir* Potions.

Lavements.

Un lavement ou clystère est une injection spécialement destinée à la partie des intestins comprise depuis le rectum jusqu'à la valvule iléo-cœcale.

Les lavements, destinés à agir soit localement sur la muqueuse intestinale, soit par sympathie ou par absorption sur le reste de l'économie, sont de nature très variée. On peut y faire entrer la plupart des préparations médicamenteuses (les poudres sont exceptées, leur inégale suspension dans l'eau pourrait amener des accidents) et des substances nutritives sont portées dans les intestins et offertes à l'absorption au moyen des lavements.

La dose de liquide est de 125 grammes à 500 grammes pour un adulte, on la modifie pour les enfants. La température est de 24 à 30° C.

Il est important quand on veut administrer un lavement contenant une substance active, de le faire précéder d'un premier composé d'eau simple, dans le but de débarrasser l'intestin des matières fécales et de permettre au second une action plus directe.

Les lavements peuvent être préparés avec des substances insolubles dans l'eau; on ne doit pas oublier d'y ajouter un intermède, qui sera le plus souvent un jaune d'œuf.

Lavement contre les fissures à l'anus.

Extrait de ratanhia 5 grammes.
Eau 250 grammes.

Le garder pendant une demi-heure ou une heure; on le fera précéder d'un lavement simple pour amener préalablement une garde-robe.

Lavement antispasmodique.

Asa foetida 30 grammes.
Faites dissoudre dans :
Jaune d'œuf n° 1.

Ajoutez :

Décocté de guimauve 250 grammes.

Lavement d'amidon.

Amidon 15 grammes.
Eau commune 500 grammes.

Délayez l'amidon dans 250 grammes d'eau froide; portez le reste de l'eau à l'ébullition; retirez-la alors du feu et versez-la sur le mélange d'eau et d'amidon, et administrez le lavement.

Limonades.

Boissons qui ont pour base un acide minéral ou végétal. On a donc distingué les limonades en minérales et en végétales. On peut édulcorer ces préparations comme les tisanes et dans les mêmes proportions.

Pour formuler dans ce cas il suffit de faire aciduler la quantité d'eau prescrite, usque ad gratam aciditatem. La limonade minérale la plus employée est celle que l'on prépare avec l'acide sulfurique.

Limonade sulfurique.

Eau commune 1000 grammes.
Sirop de sucre 60 grammes.
Acide sulfurique q. s.

Pour aciduler agréablement. À prendre comme boisson ordinaire dans la journée. On procédera dans les mêmes proportions pour les autres limonades minérales.

Les limonades végétales se préparent avec des acides végétaux ou des fruits acidules. Les limonades préparées avec des fruits se font par macération ou par infusion; celle obtenue par infusion, dite limonade cuite, fatigue moins parce qu'elle contient plus de matière mucoso-sucrée.

Limonade citrique.

Acide citrique cristallisé 2 grammes.
Sucre 60 grammes.
Oléo-saccharum de citron 1 gramme.
Eau 1000 grammes.

Mélez. À prendre par verres dans la journée.

On peut remplacer les fruits acides et les acides acétique, citrique, tartrique par leurs sirops à la dose de 60 grammes par kilogramme d'eau.

Liniments.

Par liniment on entend un liquide onctueux ordinairement huileux qui sert à oindre la peau au moyen de frictions faites avec la main, de la flanelle, du coton, etc. On laisse quelquefois l'étoffe, tout imbibée du liniment, appliquée sur la peau comme dans les fomentations.

Les huiles fixes et les graisses sont les excipients ordinaires des liniments. On y ajoute des alcalis, des sels, des acides, des savons, des combinaisons métalliques, des gommés-résines, des baumes, des onguents, des teintures. Une huile seule constitue quelquefois un liniment. Enfin, dans certains cas, le jaune ou le blanc d'œuf, l'eau ou l'alcool, sont employés comme excipients; il est alors nécessaire d'y associer du miel ou un mucilage, pour donner au liquide une certaine consistance.

On doit indiquer la manière de mélanger les substances composant le liniment et le mode d'emploi. La quantité à préparer varie entre 40 grammes et 125 grammes.

Liniment volatil.

Haile d'olives 125 gram.

Ammoniaque liquide 15 gram.

Mélez dans une bouteille bien bouchée, faites-en des frictions avec de la flanelle sur les parties atteintes de rhumatisme.

Liniment sédatif contre les hémorroïdes ulcérées.

Extrait de datura stramonium 2 gram.

Chlorhydrate de morphine 30 centig.

Jaune d'œuf n. 1.

Battez ces substances pour en faire un liniment. On en imbibera des bourdonnets de charpie que l'on appliquera sur les tumeurs hémorroïdales douloureuses.

Lochs. Voir Potions.

Lotions. — Fomentations.

Les lotions et les fomentations sont des médicaments liquides destinés à échauffer, à humecter ou à laver les parties extérieures du corps, lorsqu'elles sont elles-mêmes affectées de maladies ou qu'elles recouvrent des parties malades plus profondément situées.

Les fomentations, comme les lotions, s'appliquent au moyen de flanelle, de linges, de coton ou d'éponges imbibés de divers liquides qui sont des décoctions, des infusions aqueuses, des liqueurs vineuses, des solutions d'acides ou d'autres substances, des huiles.

On n'a guère établi de distinction entre les fomentations et les lotions. On pourrait cependant dire que les fomentations restent appliquées plus ou moins de temps sur la partie malade, tandis que les lotions ne servent qu'à laver la partie sans y être appliquées.

Les quantités de fomentations et de lotions à prescrire ne sont pas bien déterminées, on en fait préparer depuis deux ou trois cents grammes jusqu'à plusieurs kilogrammes. On doit indiquer leur température, le véhicule convenable, le lieu de l'application. En outre, pour les fomentations, on déterminera la durée de l'application, la manière de les entretenir chaudes, et après combien de temps elles seront renouvelées.

Fomentation savonneuse.

Savon noir 30 gram.

Lessive de cendres 150 gram.

A appliquer chaude au moyen de flanelle, et à renouveler plusieurs fois par jour, sur des tumeurs scrofuleuses.

Fomentation antinévralgique.

Cyanure de potassium. 1 gram.

Faites dissoudre dans :

Eau distillée 100 gram.

On imbibera des compresses de cette solution et on les appliquera sur le front.
On aura soin de les renouveler fréquemment.

Lotion mercurielle antiherpétique.

Sublimé corrosif 8 gram.

Alcool. q. s.

Pour faire dissoudre, ajoutez :

Eau distillée. 190 gram.

De une à quatre cuillerées à bouche dans 500 grammes d'eau commune très chaude. Il sera bon de se servir d'une cuiller de bois.

Lotion avec l'eau végéto-minérale.

Eau distillée. 250 gram.

Acétate de plomb liquide 4 gram.

Alcool. 30 gram.

Mêlez.

Médécines. *Voir* Apozèmes (*haustus* du Codex).

Mellites.

On nomme mellites les sirops dont le condiment est le miel. Ils sont employés intérieurement, deux exceptés. Le mellite de roses ou miel rosat et le mellite de mercuriale. Pour les doses, *voir* sirops.

Mixtures. *Voir* Potions.

Mucilages.

Les mucilages sont des préparations ayant pour base de la gomme ou d'autres principes analogues, tenus en dissolution ou en suspension dans l'eau. Les mucilages sont liquides, mais de la consistance du blanc d'œuf le plus ordinairement. Du reste, on approprie la consistance des mucilages à leurs usages divers. On les rend plus ou moins liquides en employant une plus ou moins grande quantité d'eau.

Les mucilages peuvent présenter des couleurs variées. Celui de semence de coings est rougeâtre, la racine de guimauve en fournit un légèrement coloré en jaune. Les substances employées pour préparer les mucilages sont la gomme arabique, la gomme adraganthe, les racines de guimauve et de mauve, les graines de lin, de coings, de psyllium, les fécules, etc.

Dans la prescription le médecin indique la quantité de mucilage et le nom de la plante ou de l'organe qui le fournit.

Les mucilages sont employés délayés dans de l'eau, sous forme de tisane, ou par cuillerées à café, édulcorés avec du sucre, du sirop, etc.

Les mucilages de gomme sont surtout indiqués comme intermède pour suspendre les matières qui sont insolubles dans un véhicule, ou comme excipients des pilules et des pastilles.

Oléo-saccharum (oléo-sucre).

C'est un mélange et peut-être une combinaison de sucre et d'huile volatile. Par l'intermède du sucre, l'huile volatile devient miscible à l'eau. On obtient les oléo-sucres en triturant l'huile essentielle avec le sucre, ou en frottant la partie jaune superficielle des hespéridées avec du sucre en morceaux. Ce dernier procédé est plus avantageux, le médicament ayant une odeur bien plus suave. On les emploie à l'intérieur en poudre, en électuaire, en potion, en bols.

Onguents.

Un onguent est une pommade composée de matières résineuses unies à une huile ou à une graisse animale et ne contenant pas de substances métalliques. Leur consistance est généralement pâteuse ; on ne les emploie que pour l'usage externe. Ils diffèrent des pommades en ce que celles-ci sont plus molles et ne renferment pas de résine, et des emplâtres en ce que ces derniers sont plus consistants, s'agglutinent et ne se liquéfient point par la chaleur du corps.

On confond, dans le langage usuel, les mots baume et onguent. Le mot baume s'applique à certains onguents, mais ne les comprend pas tous. Onguent devrait désigner les médicaments propres à oindre la peau, et baume serait réservé pour les pommades résineuses destinées à être appliquées sur les parties entamées ou près de l'être : telle est l'opinion de M. Soubeiran. Les onguents sont des médicaments officinaux, le médecin n'a donc pas à en prescrire la formule, il lui suffit d'indiquer le mode d'emploi. Il aura quelquefois à saupoudrer l'onguent avec une substance animale ou végétale ; cette matière devra toujours être réduite en poudre très fine, il est important en outre de n'employer qu'une couche très mince d'onguent. Ces préparations n'agissent que par la surface en contact immédiat avec le corps. Des onguents s'emploient en frictions ou étendus sur de la toile, de la peau, de la charpie. Ils peuvent servir d'excipient à d'autres médicaments, des poudres, des liquides, etc.

Onguent emplâtre (onguent solide).

Cette préparation ne diffère de la précédente que par une proportion plus forte de matières solides.

Pastilles.

Médicaments officinaux, solides, secs, fragiles, de forme souvent hémisphérique, préparés à chaud avec du sucre uni à des poudres ou à des aromates. Les pastilles et les tablettes ne diffèrent guère entre elles ; cependant on donne plus particulièrement le nom de pastilles aux médicaments qui sont préparés par la cuite du sucre et qui ne contiennent que du sucre et des aromates. Les pastilles comme les tablettes sont destinées à l'usage interne et s'emploient à la dose de une ou deux par jour.

Pâtes.

On appelle *pâtes* des médicaments officinaux et composés, présentant la mollesse de la pâte de boulanger, mais n'adhérant pas aux doigts. Elles sont formées de sucre et de gomme dissous dans de l'eau ou dans un liquide médicamenteux. On les traite par l'évaporation pour rapprocher peu à peu ces principes et leur donner le liant et la consistance de pâtes. On ne les emploie qu'à l'intérieur à des doses plus ou moins variées.

On a aussi donné le nom de pâtes à différentes préparations caustiques ou cosmétiques qui n'ont aucune analogie avec les médicaments précédents.

Pilules.

Les pilules sont des médicaments d'une consistance de pâte ferme et non adhérente aux doigts, de forme sphérique, et ne devant pas dépasser le poids de quarante centigrammes. Cette espèce de préparation s'emploie surtout quand les substances sont énergiques sous un petit volume et ont un goût ou une odeur désagréables. Leur action ne se fait quelquefois sentir que longtemps après leur ingestion, leur dissolution dans l'estomac étant plus ou moins lente.

Toutes les substances médicamenteuses peuvent entrer dans la composition des pilules, aussi leur préparation est extrêmement variée.

1° Quand les composants sont solides, on prescrit un excipient mou ou liquide.

2° S'ils sont mous ou liquides, leur excipient sera alors une poudre inerte.

On les roule ordinairement dans une poudre végétale ou dans du sucre pour les empêcher de contracter entre elles des adhérences, et pour masquer leur odeur et leur saveur. On les revêt même quelquefois d'une feuille d'or ou d'argent; mais on s'en gardera toutes les fois que le mercure ou le soufre entreront dans la composition de ces pilules.

L'huile, le vinaigre, l'onguent scillitique, les sirops, la mie de pain, les extraits, les mucilages, les poudres inertes, sont les excipients les plus employés.

Les mucilages ont l'inconvénient de durcir beaucoup la masse pilulaire en se desséchant, et devront, pour cette raison, être négligés le plus souvent.

Les huiles volatiles ne lient pas très bien les masses pilulaires, à moins d'être riches en parties résineuses; elles ne seront donc que rarement employées.

L'alcool, à la dose de quelques gouttes, ramollit les gommés et les gommés-résines, et leur donne la consistance convenable.

Les excipients qui se délayaient facilement devront être choisis de préférence, et comme tels le savon, le miel et les sirops remplissent parfaitement le but.

L'excipient sera inutile quand les matières ont naturellement la consistance voulue; les extraits sont pour la plupart dans ce cas.

Les excipients solides qui absorbent le plus parfaitement les liquides surabondants seront toujours préférables.

Les sirops, les extraits, les mucilages, le miel, sont les excipients les plus convenables pour lier les poudres.

Les poudres inertes de réglisse, de guimauve et l'amidon, sont utilement employées pour donner aux extraits et aux matières molles la consistance requise.

Le savon lie très bien les matières grasses.

Il est des substances qui se ramollissent quand on vient à les mêler ensemble, ainsi le copahu et le camphre; on doit alors ajouter un excipient approprié, un jaune d'œuf dur par exemple. Le même fait se remarque quand on mêle des extraits, et en particulier l'extrait de fiel de bœuf avec des matières alcalines.

Souvent pour formuler des pilules, on n'a qu'à déterminer la base en laissant au pharmacien à régler celle de l'excipient; mais dans certains cas l'excipient étant lui-même actif, il est nécessaire d'en déterminer la dose.

On fait préparer quelques grammes de masse pilulaire qui est divisée en un certain nombre de pilules, du poids de cinq centigrammes à quarante au plus.

Les malades en prennent une ou plusieurs dans la journée à différentes heures, en ayant soin à chaque fois de boire un peu d'un liquide convenable pour faciliter leur dissolution.

On a dit souvent qu'il fallait faire prendre les pilules à jeun et à des intervalles assez éloignés des repas; pour nous, nous pensons qu'il est presque toujours avantageux de les avaler en mangeant, d'abord parce que l'estomac ne se trouve pas sous l'action immédiate de substances qui, si elles ne sont pas toujours dangereuses, ne laissent pas que d'agir souvent d'une manière fâcheuse; puis, parce que l'absorption et l'action sont tout aussi certaines; et enfin parce qu'elles sont ingérées très facilement.

Pilules antinévralgiques.

Extrait de stramoine	} à 50 centigram.
Extrait aqueux d'opium.	
Oxyde de zinc.	8 grammes.

Pour 40 pilules.

On les administrera depuis une jusqu'à huit dans la journée (vingt-quatre heures); la dose en sera portée jusqu'à ce que le malade éprouve des hallucinations, ou tout au moins un grand trouble de la vie.

Pilules contre les catarrhes chroniques des bronches et de la vessie.

Térébenthine.	15 grammes.
Baume de Tolu.	2 grammes.
Gomme ammoniacque.	4 grammes.
Extrait aqueux d'opium	40 centigram.

Pour 72 pilules. En prendre 5 chaque jour.

Pilules antigestives.

Sous-nitrate de bismuth	} ã 4 grammes.
Carbonate de chaux.	

F. s. a. 48 pilules.

Pilules toniques avec le sulfate de quinine.

Sulfate de quinine	} ã 20 centigram.
Extrait de pissenlit.	

Faites 8 pilules dont on en prendra 4 dans les vingt-quatre heures.

Pilules de copahu.

Baume de copahu	} ã parties égales.
Magnésie calcinée	

Faites des pilules de 40 centigrammes dont on en prendra 2 à 4 par jour.

Pommades (Graisses médicamenteuses du Codex).

Les pommades ne contiennent jamais de matières résineuses et ne renferment que des substances grasses d'une consistance molle et chargées de principes aromatiques et médicamenteux.

Les pommades sont pour la plupart des préparations officinales. Néanmoins on a quelquefois lieu d'en formuler ; il faut donc savoir que ces médicaments se préparent par simple mélange, par solution, par combinaison.

Les pommades se préparent par simple mélange ou incorporation quand elles se composent de poudres minérales, végétales ou animales, d'extraits aqueux ou alcooliques, de liquides aqueux, vineux ou alcooliques. Associés à l'axonge, à laquelle on ajoute quelquefois un peu de cire pour lui donner une consistance plus ferme, ces pommades sont les seules que le médecin ait jamais à formuler ; les autres sont officinales, une ordonnance suffit.

Pommade iodurée.

Iodure de plomb.	2 grammes.
Axonge	15 grammes.

Mélez et frictiounez le cou soir et matin.

Les pommades sont destinées à l'usage externe comme les cérats, et s'emploient étendues sur du linge ou de la charpie, ou en frictions. Il faut avoir soin de faire préparer par porphyrisation les pommades employées en frictions, surtout si elles se composent de substances minérales.

Potions.

Une potion est un médicament liquide destiné à être pris par cuillerées. On admet plusieurs espèces de potions ; mais les distinctions sont purement conventionnelles, et c'est chose assez difficile que de donner les caractères tranchés de chacune des espèces admises.

L'usage a consacré quatre espèces de potions : le julep, le looch, la mixture et la potion proprement dite.

Julep.

Le mot julep vient d'une expression persane qui signifie boisson douce. Le julep est en effet une potion composée ordinairement d'eaux distillées, d'infusés,

de sirops. On y ajoute quelquefois des mucilages, des acides, mais jamais de poudres ni de substances huileuses qui pourraient en troubler la transparence.

Les juleps se préparent le plus souvent avec des substances sédatives, calmantes, expectorantes ou rafraîchissantes. Ils sont de 125 à 250 grammes, et se donnent par cuillerées ou en deux ou trois doses. C'est le soir qu'on les prend ordinairement.

Julep calmant.

Sirop d'extrait d'opium	8 gram.
Eau de fleurs d'oranger	25 gram.
Eau distillée de laitue	125 gram.

F. s. a.

Loochs.

Le looch est une potion dont la consistance est plus grande que celle du julep et semblable à celle d'un sirop. La base est presque toujours un mucilage; souvent on y fait entrer des huiles ou des médicaments plus actifs.

On distingue trois espèces de loochs d'après leur couleur: ce sont le looch blanc, le looch vert et le looch jaune.

Le looch blanc tient sa couleur de l'émulsion qui en fait partie; le looch vert doit sa coloration au safran et au sirop de violettes, qui, mêlant leurs couleurs jaune et bleue, forment une teinte verte; enfin, le looch jaune contenant du jaune d'œuf en prend la nuance.

Les formules de ces différents loochs étant consacrées par l'usage, il suffit de les prescrire de la manière suivante:

Looch blanc pectoral du *Codex*.

ou

Demi-looch blanc pectoral du *Codex*.

Le looch vert n'est guère usité et se prescrit comme le looch blanc. Quant au looch jaune, il est fréquemment employé aux mêmes usages que l'émulsion jaune ou lait de poule. On l'ordonne de la même manière que le looch blanc.

Le *Codex* indique une quatrième espèce de looch, dit looch sans émulsion; il diffère des précédents en ce qu'il est fait sans émulsion. Enfin, nous devons signaler les loochs marmelades, nom donné par M. Opoix, pharmacien à Provins, à des préparations mucilagineuses analogues aux loochs; mais dans lesquelles il remplace l'émulsion d'amandes par le beurre de cacao et l'huile d'amandes douces. Suivant M. Opoix, ces loochs s'altèrent moins vite.

Les loochs sont dosés à 125 grammes. Quand on veut prescrire un looch composé, on indique quelle substance le pharmacien aura à ajouter au looch blanc. La nature du médicament pourra quelquefois exiger un mode particulier d'association; le médecin devra alors le spécifier.

Looch kermétisé.

Kermès minéral	1 gramme.
Looch blanc	n° 1.

A prendre par cuillerées d'heure en heure.

Looch avec l'oxyde blanc d'antimoine.

Oxyde blanc d'antimoine	5 grammes.
-----------------------------------	------------

Triturez l'oxyde avec un peu de sirop et ajoutez:

Looch blanc	125 gr.
-----------------------	---------

A prendre par cuillerée d'heure en heure.

Looch laxatif pour les enfants.

Looch blanc du <i>Codex</i>	n° 1.
Sirop de roses pâles	30 gr.

Mélez. — En prendre la moitié le soir et le reste sera donné le lendemain matin.

Mixture.

Les mixtures sont des potions qui sous un assez petit volume contiennent beaucoup de principes actifs. Comme on le voit par cette définition les mixtures ne diffèrent pas notablement des potions proprement dites. M. Cottereau pense qu'on ne devrait désigner du nom de mixtures que des mélanges liquides très actifs administrés par très petites quantités ou par gouttes dans un véhicule convenable ou sur du sucre. Pour certains médecins, mixture est synonyme de mélange.

Mixture tonique (exemple d'une mixture se rapprochant du sens de potion).

Extrait sec de quinquina.	8 gr.
Eau commune.	200 gr.
Sirop de tolu.	60 gr.

Mélez. — Prendre une cuillerée toutes les heures.

Mixture obstétrique (sens de M. Cottereau).

Poudre récente d'ergot de seigle.	1 gr. 50 centigr.
Sirop simple.	30 gr.

Mélez. Prenez une cuillerée de dix minutes en dix minutes, et avoir soin d'agiter à chaque fois.

Mixture contre les engelures (sens de mélange).

Baume du Pérou	15 gr.
Dissolvez dans alcool.	125 gr.

Ajoutez :

Aeide ehlorhydrique	4 gr.
Teinture de benjoin	15 gr.

Faites plusieurs fois par jour des embrocations sur les parties malades.

Potions proprement dites.

On désigne sous le nom de potions proprement dites toutes celles qui ne sont ni des juleps ni des loochs.

Les potions se composent d'un véhicule aqueux (eaux distillées, infusés, décoctés) et d'un sirop, d'un mellite, d'un oxymellite, d'une conserve, dans lesquels on fait dissoudre ou suspendre divers principes médicamenteux.

Les proportions de véhicule et de substance édulcorante sont variables ; cependant on peut fixer le rapport de 1 à 2 parties de l'édulcorant pour 3 à 4 parties du véhicule. Comme le julep, la potion est ordinairement de 125 à 250 grammes.

Avant d'indiquer les particularités appartenant aux préparations des différentes espèces de potions que nous établirons plus loin, notons que, dans une potion quelconque, si on veut incorporer des éthers, de la liqueur d'Hoffman, et en général une substance volatile, il faut avoir soin de ne les marquer qu'en dernier lieu pour que le pharmacien ne les ajoute qu'au moment même de boucher la fiole ; on évitera ainsi toute déperdition. Cependant M. Soubeiran pense qu'il serait plus avantageux d'indiquer le mélange de l'éther avec le sirop, en se fondant sur l'observation de M. Boulay qui a constaté l'affinité très grande du sucre pour l'éther. On se rappellera que les sels insolubles ou peu solubles (le sulfate de quinine par exemple, et en général tous les sels formés par les alcalis végétaux) deviennent solubles par l'addition d'une ou plusieurs gouttes de l'acide qui entre dans leur composition. Ainsi dans la potion fébrifuge contenant du sulfate de quinine on formulera :

Potion fébrifuge.

Sulfate de quinine	1 gramme.
Acide sulfurique affaibli	10 gouttes.
Eau de cannelle	80 gr.
Sirop d'écorce d'orange	15 gr.

F. s. a.

Potions composées de substances solubles et dont la transparence est conservée.

Il suffit pour les formuler d'indiquer le nom et la dose de chaque substance. Le mélange s'en fait naturellement.

Potion diurétique.

Oxymel scillitique	15 gr.
Eau de pariétaire	125 gr.
— de menthe	30 gr.
Alcool nitrique	2 gr.

Mêlez pour faire une potion à conserver dans une fiole bien bouchée.

Potion antispasmodique.

Sirop de nymphæa	30 gr.
Eau distillée de fleurs de tilleul	} ãã 60 gr.
— — — d'oranger	
Ether sulfurique	4 gr.

Mélangez dans une fiole exactement bouchée.

Potions composées de substances insolubles et dont la transparence est troublée.

Les substances qui dans une potion peuvent troubler la transparence sont : les résines, les gommes résines, les huiles fixes et volatiles, le camphre, certaines teintures alcooliques ou éthérées, les poudres, les extraits, les électuaires. Nous allons examiner successivement les potions renfermant ces différentes substances.

Potion avec résine ou gomme résine.

Pour incorporer à une potion une résine ou une gomme résine il faut d'abord la réduire en poudre fine, puis délayer cette poudre avec un jaune d'œuf (quand on se sert de jaune d'œuf dans une potion, il est toujours bon de commencer par y ajouter un peu d'eau); cette première opération terminée on met le liquide qui constitue la potion. Au lieu de jaune d'œuf on emploie quelquefois un mucilage de gomme ou tout autre intermède, mais c'est à tort car la division des résines ou des gommes résines est moins parfaite.

Potion purgative.

Résine de jalap	40 centig.
---------------------------	------------

Délayez dans la moitié d'un jaune d'œuf, et ajoutez :

Lait d'amandes douces	200 gr.
Sirop de guimauve	30 gr.

A prendre en une fois.

Potion au copahu.

Oléo-résine de copahu	20 gr.
Jaune d'œuf	n° 1.
Sirop de menthe	60 gr.
Eau distillée de tilleul	125 gr.

Mêlez.

Dans les potions où l'on fait entrer de la gomme ammoniacque, on ajoute souvent de l'oxymel scillitique, il faut indiquer de le broyer avant d'ajouter le jaune

d'œuf. On peut quand la dose de gomme ammoniacque n'est que de dix ou quinze centigrammes ne pas mettre de jaune d'œuf.

Potion avec la gomme-résine ammoniacque.

Gomme ammoniacque 4 gram.

Oxymel seillitique 60 gram.

Broyez la gomme ammoniacque dans l'oxymel, ajoutez :

Jaune d'œuf n. 1.

Eau de pouliot 200 gram.

— de menthe poivrée 125 gram.

A prendre par cuillerée dans la journée.

Potions avec les huiles fixes.

On divise les huiles fixes au moyen d'un jaune d'œuf ou d'un mucilage. Le mucilage doit être préféré, parce que les huiles s'y divisent parfaitement, et que la couleur du composé n'est pas altérée. Cependant lorsque l'huile est naturellement consistante comme celle de ricin, le jaune d'œuf épaisit moins la potion et doit être choisi.

Potion purgative avec l'huile de ricin.

Huile de ricin récente 30 gram.

Jaune d'œuf n. 1/2.

Broyez ensemble l'huile et le jaune d'œuf, ajoutez :

Sirop de fleurs d'oranger 30 gram.

Eau commune 60 gram.

Mêlez le tout. A prendre en une seule fois.

Potion purgative avec l'huile de croton-tiglium.

Huile de tiglium 3 gouttes.

Gomme arabique 10 centig.

Broyez l'huile avec la gomme, ajoutez :

Sirop simple 15 gram.

Infusion de camomille 60 gram.

A prendre en une seule dose.

Potions avec les huiles volatiles.

Quand les huiles volatiles entrent en petites doses dans une potion, on les mêle simplement au sirop ou on les fait triturer avec du sucre; il se fait alors un oléo-saccharum miscible à l'eau. Si l'huile au contraire est employée à dose assez forte, un jaune d'œuf sert d'intermède.

Potion contre le tænia.

Huile volatile de térébenthine 8 gram.

Sirop d'althæa 60 gram.

Eau distillée de tilleul 250 gram.

Mêlez l'huile de térébenthine et le sirop, et ajoutez ensuite l'eau distillée.

On prendra cette potion par cuillerée à bouche d'heure en heure.

Potion vermifuge.

Huile volatile de térébenthine 90 gram.

Jaune d'œuf n. 1.

Sirop d'armoïse 30 gram.

Eau distillée de menthe 90 gram.

Le mélange d'huile volatile et d'œuf ne s'ajoutera qu'en dernier.

A prendre en quatre doses d'heure en heure.

Potions avec le camphre.

Dans une potion, si l'on fait entrer le camphre, il faut avoir soin d'indiquer

qu'il doit être d'abord pulvérisé au moyen de quelques gouttes d'alcool, puis divisé à l'aide d'un mucilage de gomme ou d'un jaune d'œuf. On peut négliger de traiter le camphre par l'alcool, et se borner à le faire triturer avec le mucilage de gomme ou avec le jaune d'œuf.

Si l'on associe le camphre à une teinture, on le fait triturer avec elle pour le dissoudre; cette dissolution est ensuite mêlée au sirop.

Potion camphrée.

Camphre.	60 centig.
Délaissez le camphre dans le quart d'un jaune d'œuf et ajoutez:	
Émulsion sucrée.	500 gram.
Sirop de sulfate de morphine.	30 gram.

Mêlez. A prendre par cuillerée toutes les heures.

On a proposé de diviser le camphre avec la magnésie; M. Soubeiran regarde ce procédé comme déficient, car si on ôte la magnésie de la potion, comme elle retient du camphre, on ne peut guère apprécier la dose employée de ce dernier médicament; si au contraire on laisse la magnésie dans la potion, comme elle est insoluble, la potion n'en est que plus désagréable pour le malade.

Potions avec les teintures.

Bon nombre de teintures alcooliques et surtout les teintures chargées de gommés-résines ou de matières grasses, comme les teintures d'asa foetida, de castoréum, de myrrhe, de scammonée, de gomme-gutte, d'aloès, de gomme ammoniaque, etc., abandonnent, quand on vient à les mêler à l'eau, les matières qu'elles tenaient en dissolution, et il se forme des grumeaux. On remédie facilement à cet inconvénient en ayant soin de faire triturer ces teintures avec du sucre ou avec le sirop de la potion avant de les mêler à l'excipient aqueux. Cette précaution est inutile quand la dissolution aqueuse des principes contenus dans la teinture est possible, ou quand ces principes se précipitent dans un grand état de division. Néanmoins, nous ne voyons pas d'inconvénients à toujours prescrire la trituration des teintures avec du sucre ou du sirop; on évitera même de faire présenter au malade une potion désagréable dans certains cas.

Potion antihystérique.

Sirop d'armoise composé.	30 gram.
Teinture d'asa foetida.	1 gr.

Mélangez exactement dans un mortier, puis ajoutez;

Eau de valériane	} aa.	60 gram,
— de fleurs d'oranger,		
Ether sulfurique.		8 gram.

Mêlez le tout dans une fiole bien bouchée. A prendre par cuillerée à café d'heure en heure.

Potions avec des poudres.

Les poudres doivent avoir un très grand degré de ténuité pour qu'elles puissent entrer dans une potion. Il est nécessaire de les faire délayer préalablement dans du sirop pour les avoir plus divisées et mieux suspendues, on ajoute ensuite le reste du liquide. On peut employer pour suspendre les poudres un mucilage de gomme; c'est surtout pour les poudres minérales que cette précaution doit être prise.

Potion vomitive avec l'ipécacuanha.

Ipécacuanha en poudre.	2 gram.
Sirop de capillaire.	30 gram.
Eau commune	250 gram.

F. s. a. Cette potion doit être administrée en trois doses, de quart d'heure en quart d'heure.

Potion kermétisée.

Gomme adraganthe en poudre. 1 gram.
 Kermès minéral 10 centig.

Triturez avec :

Sirop de tolu. 30 gram,

Ajoutez :

Infusion d'hyssope. 125 gram.

A prendre par cuillerée d'heure en heure.

Potions avec extraits, électuaires ou conserves.

On doit faire triturer dans un mortier, jusqu'à parfaite division, les extraits avec le sirop et le véhicule. Ce mode de préparation est préférable à la dissolution à chaud qui ne donnerait ces extraits qu'imparfaitement divisés.

Les électuaires et les conserves se délaient par simple trituration avec le véhicule.

Potion anthelminthique.

Extraits alcooliques d'écorces de racines de grenadier, 25 gr.

Triturez dans un mortier de verre, en ajoutant peu à peu :

Suc de citron . . .	}	à 60 gram.
Eau de menthe. . .		
— de tillend. . .		

A prendre par cuillerée à bouche.

Poudres.

Les poudres sont le résultat de la division des substances médicamenteuses solides en particules très ténues.

Les poudres sont *simples* ou *composées* : les premières sont dues à la pulvérisation d'une seule substance ; les secondes sont un mélange de plusieurs médicaments pulvérisés.

Pour préparer une poudre composée on doit pulvériser séparément chacune des substances composantes, et lui donner le plus grand degré de ténuité possible.

Les matières minérales seront toujours porphyrisées. Si une matière molle entre dans une poudre composée elle est triturée avec les autres substances ; le même précepte s'applique aux substances émulsives ; toutefois comme ces substances se rancissent très facilement, il est bon de ne les ajouter aux autres poudres qu'au fur et à mesure du besoin.

Les matières attirant l'humidité ne doivent point faire partie d'une poudre composée ; bien que nous ayons conseillé de faire réduire les substances en poudre très ténue, il est certains corps qui demandent à ne pas être trop divisés : ainsi le quinquina, la rhubarbe et le gaïac ; mais ce sont là des exceptions.

On emploiera les poudres quand un remède est insoluble, ou que non divisé il peut irriter l'estomac, le camphre par exemple. On peut prescrire des poudres lors même que le médicament ne présente pas les caractères que nous venons d'indiquer. C'est alors au médecin à déterminer les cas qui lui paraissent réclamer cette forme.

Les poudres servent aux préparations internes et externes, suivant la nature et les propriétés de leurs composants.

Les poudres simples ou composées se donnent délayées, suspendues dans un véhicule, dans du miel, dans un électuaire, ou sous forme pilulaire. La dose, pour les substances actives (narcotiques, quelques alcalis végétaux, etc.), est de 1 centigramme à 10 centigrammes en débutant, on augmente ensuite. Les poudres moins actives se donnent dès le début à la dose de 10 centigrammes à 1 gramme et plus.

Pulpes.

Les pulpes sont des médicaments de consistance assez molle, formés du parenchyme des végétaux mêlé au suc qu'ils contiennent ou obtenus par le mélange des poudres, avec une suffisante quantité d'eau. Les substances servant à la préparation des pulpes sont fraîches ou desséchées, entières ou pulvérisées. On les traite à froid ou à chaud; mais le plus grand nombre est fait à chaud, c'est à dire par coctions.

Pour les prescrire, le médecin n'a qu'à en indiquer le nom et la quantité ainsi :

Pulpe de scille 4 gr.

mais suivant l'indication à remplir et l'usage qu'on en veut faire (intérieurement ou extérieurement) il faut spécifier si l'on désire qu'elles soient préparées à chaud ou à froid, avec la plante fraîche ou desséchée, entière ou pulvérisée. Aujourd'hui il n'y a guère que les pulpes de casse, de tamarin et de cynorrhodons qui soient préparées à froid; celles de casse et de tamarin sont à peu près les seules que l'on trouve dans les pharmacies, les autres ne se font qu'au moment de la prescription parce qu'elles s'altèrent assez facilement. Pour l'usage interne on les convertit ordinairement en conserves. On les donne à la dose de 2 grammes à 8 grammes dans un pruneau cuit, dans du pain à chanter, ou délayées dans un véhicule aqueux ou vineux, et dans une potion. A l'extérieur on s'en sert pour faire des cataplasmes ou des lavements. Les doses se prescrivent suivant l'indication à remplir.

Robs.

On appelait autrefois robs les extraits préparés avec les sucs des fruits. Il serait peut-être bon de conserver ce mot, car on pourrait distinguer facilement deux extraits d'une même plante, l'un préparé avec les feuilles, l'autre avec les fruits, comme cela a lieu pour la belladone.

Saccharures.

Nom générique qui désigne des médicaments officinaux ou magistraux, solides, provenant du mélange du sucre avec un ou plusieurs principes médicamenteux qui sont des alcoolés ou des huiles volatiles. Nous en avons un qu'on appelait *oléo saccharum*, ceux formés de sucre et d'huile volatile. Voir ce mot.

Sinapismes. Voir Cataplasmes.

Sirops.

Médicaments officinaux liquides, d'une consistance visqueuse provenant de la solution concentrée du sucre seul ou uni au miel, dans de l'eau, du vin ou du vinaigre. Les sirops sont le plus souvent chargés de principes actifs d'une ou de plusieurs substances médicamenteuses.

Les sirops ne s'emploient qu'à l'intérieur, seuls ou étendus dans une potion, une émulsion, une tisane, etc. On s'en sert comme excipient ou comme intermède dans certaines préparations, pilules, etc. On les donne par cuillerées à café ou par cuillerées à bouche à la dose de 4 grammes à 15 grammes; dans les potions, à celle de 30 grammes à 60 grammes.

Sucs de végétaux.

Médicaments magistraux liquides, obtenus en exprimant des végétaux entiers ou quelques unes de leurs parties. Il n'est peut-être pas de préparation qui s'altère plus vite; aussi les pharmaciens ne conservent jamais de sucs de végétaux; le médecin en demande au fur et à mesure de ses besoins, sans avoir à prescrire le mode de préparation. Il indiquera la dose et le nom du suc qu'il désire, s'il est nécessaire de réunir les sucs de plusieurs plantes, et s'il y a lieu d'y ajouter quelques autres substances.

Les sucs de végétaux sont surtout destinés à l'usage interne. On les fait prendre le matin en une ou plusieurs fois.

Les sucs sont encore employés extérieurement en gargarismes, en collyres, en lotions, en injections, en lavements.

Nous n'avons voulu parler ici que des sucs aqueux, mucilagineux et antiscorbutiques, les sucs acides pouvant se garder et formant une classe spéciale de médicaments. *Voir* Gelées et Conserves.

Suppositoires.

On appelle ainsi des médicaments officinaux ou magistraux à consistance assez ferme et à forme conique ou oblongue, d'un volume variable, ne dépassant pas celui du petit doigt, et d'une longueur de 2 centimètres et demi à 5 centimètres. Leur poids n'est jamais de plus de 40 grammes. Les suppositoires sont destinés à être introduits dans le rectum et à y séjourner quelque temps; ils sont préparés le plus souvent avec le beurre de cacao, le miel durci à la chaleur, le savon, le suif, la cire. On ajoute quelquefois des poudres résineuses, salines ou métalliques. Enfin on peut encore employer des emplâtres et des racines émoullientes figurés convenablement et enduits de beurre frais ou d'un corps gras.

Quand les suppositoires ne sont pas destinés à agir comme purgatifs, on ne les place qu'après que les malades ont été à la garde-robe.

Suppositoire purgatif.

Coloquinte en poudre	2 gram.
Sel de cuisine	4 gram.
Miel épaissi	30 gram.

On en forme un cône qu'on introduit dans le rectum. On le laissera en place jusqu'à ce qu'il détermine une selle.

Suppositoire pour rappeler le flux hémorrhoidal supprimé.

Beurre de cacao	8 gram.
Aloès	20 centig.
Tartre stibié	5 centig.

En former un suppositoire. On en introduira un semblable tous les jours, jusqu'à ce qu'une vive cuisson survienne à la marge de l'anus.

Tablettes. *Voir* Pastilles.

Teintures. *Voir* Alcoolés, Ethérolés, Vins médicinaux, Vinaigres médicinaux.

Tisanes.

Une tisane est une solution aqueuse peu chargée de principes médicamenteux et qui sert de boisson ordinaire aux malades.

Les tisanes doivent être peu désagréables au goût. On les changera souvent dans le seul but de ne pas lasser le malade. Les tisanes prises chaudes ont une action sudorifique; la quantité à prescrire par jour varie depuis un demi-litre jusqu'à deux ou plusieurs litres. Néanmoins on ne doit guère dépasser trois litres, car l'abus affaiblirait beaucoup.

On peut édulcorer les tisanes avec du sucre, du miel, du sirop; on peut les couper avec du lait ou du petit-lait, y ajouter, dans certaines circonstances, une dose légère de vin, de teinture, d'extrait ou de sucs exprimés des végétaux.

Les tisanes sont prises froides ou chaudes, par verres ou par tasses, dans le courant de la journée, à des intervalles plus ou moins rapprochés, mais quelque temps avant et après les repas.

On prépare les tisanes par infusion, par décoctions, par macération, par digestion.

Quand on a des plantes aromatiques ou contenant des principes extractifs alliés à des fécules, et que l'on veut séparer, l'infusion doit être prescrite.

Les fleurs et les feuilles des végétaux, les fruits des ombellifères, la racine de sassafras, l'écorce de cannelle, etc., seront traités par infusion.

La décoction s'emploiera pour les substances très denses dont les principes ne se dissolvent que par l'action de la chaleur. Les écorces, les bois, les racines, les fruits des céréales, fournissent des tisanes par décoction. Il est cependant à remarquer que toutes les racines ne peuvent pas être traitées par décoction ; il en est qui, contenant beaucoup d'amidon, donnerait par une ébullition prolongée une tisane épaisse et désagréable au goût sans gagner en efficacité ; ces substances devront être concassées et traitées à froid ou par simple infusion.

Le tableau suivant, dressé d'après M. Robert, et que nous empruntons au manuel de M. Soubeiran, pourra être utile à consulter.

Racines amylicées.

Arrête-boeuf, aristoloche, belladone, benoîte, calamus aromaticus, capucine, carotte, colombo, chou, ellébore blanc, fougère mâle, fraisier, galanga, gingembre, guimauve, houblon, ipécacuanha, iris, iris nostras, jalap, mauve, nénuphar, ortie, oseille, patience, persil, pivoine, raifort, réglisse, rhapontic, rhubarbe, salsepareille, sassafras, serpenteaire de Virginie, squine, tulipe, turbit, valériane, zédoaire.

Racines non amylicées.

Angélique, aunée, bourrache, chicorée, consoude, montarde, oignon, pissenlit, scille.

La macération s'emploie encore dans le cas où les principes sont altérables par la chaleur, les sommités d'absinthe, la racine de rhubarbe, et donnent des tisanes par macération. Quand la macération est aidée par une légère chaleur, comme celle du soleil ou du bain de sable, elle prend le nom de digestion.

Quand les substances contiennent un principe amer dont on veut se débarrasser, il faut les faire traiter d'abord par l'eau froide ou chaude en lavage ou par une légère décoction : ainsi le lichen quand on veut n'avoir que les propriétés adoucissantes. Il est important de passer la tisane avant d'y ajouter des sels, des acides ou des sirops. Dans ces mélanges, il faut tenir compte des incompatibilités que nous avons indiquées. (Voir Tableau des substances incompatibles.)

Les tisanes se font la plupart du temps avec les espèces : ainsi on prescrira une tisane avec espèces émollientes, espèces amères, etc.

Pour formuler une tisane il suffit presque toujours de désigner la base, l'excipient et l'opération pharmaceutique convenable.

Tisane sudorifique.

Espèces sudorifiques	60 gr.
Faites digérer pendant quatre heures dans	
Eau chaude	1000 gr.
Passez et ajoutez :	
Sirop de salsepareille composé.	60 gr.

A prendre en cinq fois dans la journée.

Tisane alcaline.

Bicarbonate de potasse cristallisé.	2 gr.
Teinture de cannelle } $\tilde{a}\tilde{a}$	1 gr.
— de vanille } $\tilde{a}\tilde{a}$	
Sirop de sucre.	60 gr.
Eau	1000 gr.

Mélez.

A prendre partages dans la journée.

Trochisques.

On appelait autrefois trochisques des médicaments composés d'une ou plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auxquels on donnait la forme d'une tablette ronde, à l'aide d'un intermède convenable non sucré, tel qu'un mucilage, un suc végétal, la mie de pain, etc. L'absence du sucre dans les trochisques était le seul caractère distinctif qu'on pût établir entre eux et les tablettes. Plus tard on a modifié la forme de ces préparations et on les a faites coniques, cubiques, pyramidales. Aujourd'hui les trochisques sont abandonnés, à l'exception des trochisques escharotiques.

Ce sont des préparations officinales, le médecin n'a donc pas à les formuler ; d'ailleurs elles se réduisent à deux dont les bases sont, pour la première, le sublimé associé au minium, et pour la seconde le sublimé seul. Les trochisques ont la forme de grains d'avoine, sont du poids de 15 centigrammes et s'emploient pour l'usage externe. Ils servent à ouvrir les bubons vénériens et les tumeurs scrofuleuses ; on les introduit aussi dans les fistules, etc.

Vésicatoires. *Voir* Ecussons, Ecussons servant à opérer la vésication.

Vinaigres médicinaux.

Médicaments officinaux, liquides, formés de vinaigre chargé de divers principes médicamenteux par macération ou par distillation.

On les emploie à l'intérieur comme à l'extérieur. Intérieurement, on les donne étendus dans une tisane, une potion, etc., à la dose de 4 grammes à 15 grammes, et par cuillerées à café ou à bouche. On s'en sert à l'extérieur en frictions, en fomentations, en lotions, en fumigations, etc., les doses ne sont plus précises.

Vins médicinaux.

Un vin est dit médicinal quand il tient en dissolution un ou plusieurs principes médicamenteux. La fermentation, la macération et les teintures alcooliques peuvent fournir des vins médicinaux.

Employés purs ou étendus dans une potion, une tisane ou tout autre véhicule, ils se donnent intérieurement aux mêmes doses que les vinaigres ; cependant ceux obtenus avec l'opium ou les substances narcotiques ne se prennent que par gouttes. Extérieurement ils s'administrent en frictions, en fomentations, en lotions, en lavements, etc., les doses sont plus fortes. Cependant les vins d'opium et des substances narcotiques ne sont toujours prescrits qu'en très petite quantité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ANALYTIQUE.	2
MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE.	44
ERRATA DE LA TABLE ANALYTIQUE.	83
ART DE FORMULER.	85

1830

...

...

IMPRIMERIE DE FELIX LOCQUIN,
RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, N° 16.

DICTIONNAIRE DES RÉACTIFS CHIMIQUES

EMPLOYÉS DANS TOUTES LES EXPÉRIENCES

FAITES DANS LES COURS PUBLICS ET PARTICULIERS,

LES RECHERCHES MÉDICO-LÉGALES, LES EXPERTISES, LES ESSAIS,
LES ANALYSES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES
DES CORPS SIMPLES ET DE LEURS COMPOSÉS UTILES, SOIT EN MÉDECINE,
SOIT DANS LES ARTS;

PAR M. J.-L. LASSAIGNE,

PROFESSEUR DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE A L'ÉCOLE ROYALE D'ALFORT, MEMBRE
DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

1 vol. in-8° de 300 pag., avec Tableaux synoptiques coloriés — 10 fr.

L'ouvrage que M. Lassaigue vient de publier sous ce titre, offre un résumé complet de tout ce que la science possède sur les corps simples et composés que les chimistes emploient à titre de réactifs. Dans la description de chaque corps, l'auteur a réuni les notions les plus exactes sur les propriétés physiques et chimiques, sur les phénomènes qu'il présente dans son contact immédiat avec les autres corps employés comme *réactifs*, de manière que les effets qui y sont relatés deviennent autant de caractères certains pour le reconnaître à l'état de pureté, et le distinguer sous quelque état qu'il se trouve. A la suite de cet exposé sont rapportés les usages du corps considéré en lui-même comme réactif particulier, et ses divers modes d'emploi dans les analyses qualitatives et quantitatives.

L'examen des principales substances fournies par le commerce, les altérations et sophistications qu'on leur fait souvent éprouver, ainsi que les procédés à mettre en usage pour les démontrer, forment autant d'articles spéciaux qui seront consultés avec intérêt, non seulement par les fabricants et les manufacturiers, mais par les commerçants eux-mêmes, qui voudront s'assurer, par des expériences positives et faciles, de la qualité de ces produits. Afin de faciliter aux personnes peu exercées les manipulations à entreprendre dans l'emploi des réactifs, l'auteur, dans un appendice, a exposé les moyens simples qui doivent généralement être mis en pratique, ainsi que la marche méthodique à suivre, pour arriver à la connaissance des principes constituants d'un corps qu'on soumet à l'analyse qualitative.

Pour chaque substance toxique, M. Lassaigue traite à part et avec des détails suffisants, des considérations médico-légales sur l'empoisonnement produit par ces substances, et des moyens sanctionnés par l'expérience pour constater et découvrir leur présence, soit dans les organes digestifs, soit dans les matières qui y sont contenues; sous ce point de vue, ce dictionnaire ne peut manquer d'être fort utile aux médecins et aux pharmaciens, qui y trouveront tous les procédés récemment publiés sur les recherches à faire dans le cas d'empoisonnement par l'*acide arsénieux*, les *acides minéraux*, l'*acide hydro-cyanique*, le *bichlorure de mercure*, les *sels de plomb*, les *sels de cuivre*, la *morphine*, etc., etc.; la marche à suivre dans ces sortes d'expériences, la description des appareils à employer, tels que l'*Appareil de Marsh*, dont l'emploi a été à l'ordre du jour dans l'affaire Laffarge, qui s'y trouve décrit avec le plus grand détail, et dont plusieurs planches donnent un dessin exact. (Voy. *Acide arsénieux*, et les moyens de le reconnaître dans les empoisonnements, p. 34 et suivantes.)

Les médecins, les pharmaciens et les élèves puiseront dans ce livre, avec le souvenir fidèle des réactions dont ils ont été témoins dans les cours qu'ils ont suivis, des notions précises sur les caractères distinctifs des divers corps qu'ils doivent employer dans l'exercice de leur art. C. B.

(Extrait des *Archives générales de Médecine*.)

PARIS, BECHET J^e ET LABÉ, LIBRAIRES, 4, place de l'École-de-Médecine.